Digitized by Google

B. DOM.
VAL.S.J.

[illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible], le grand du Tonnerre et de Tonkin, a été élevé par [illegible] [illegible] Quelin [illegible], Mr [illegible] [illegible]

Digitized by Google

V 662/54

Digitized by Google

Digitized by Google

MADAME

LA

DUCHESSE DE PARME

Digitized by Google

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

HISTOIRE DU MONDE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la révolution de 1789, par Henry et Charles de Riancey, 4 vol. grand in-8° compact. . . . . 16 »

HISTOIRE RÉSUMÉE DU MOYEN AGE, par les mêmes, 1 vol. in-12.. . . . . 1 50

HISTOIRE CRITIQUE ET LÉGISLATIVE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE et de la liberté d'enseignement, 2 vol. in-8°. . 10 »

LES MÉDITATIONS DE LA VIE DU CHRIST, par saint Bonaventure, cardinal-évêque d'Albano, 2e édition. . . . 4 »

LE GÉNÉRAL COMTE DE COUTARD, études historiques sous la République, l'Empire et la Restauration, 1 vol. grand in-8° avec portrait. . . . . 6 »

IMPRIMERIE DE L. TINTERLIN ET Ce
rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.

Digitized by Google

MADAME

LA

DUCHESSE DE PARME

ET

LES DERNIERS ÉVÉNEMENTS

PAR HENRY DE RIANCEY

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
13, GALERIE D'ORLÉANS, PALAIS-ROYAL

1859

Tous droits réservés

Digitized by Google

Digitized by Google

Les événements de Parme sont un des plus saisissants épisodes du grand drame qui se joue en Italie.

Quel que soit l'avenir, ils appartiennent à l'histoire, et l'histoire doit en recueillir avec soin les détails, la signification et le nœud.

Ils ont frappé l'Europe entière, moins par leur soudaine explosion, leurs rapides péripéties et leur plus rapide dénoûment, que par l'intérêt puissant attaché à la noble Princesse qui en a été tour à tour la victime et l'héroïne, ainsi que par les enseignements profonds qui ressortent de leur subit revirement.

Une femme, une mère, une Régente, une descen-

Digitized by Google

dante de saint Louis, de Henri IV et de Louis XIV, adorée de ses sujets, vénérée du monde entier, se voit, en quelques heures, obligée d'arracher à un péril certain ce qu'elle a de plus cher ici-bas, son Fils et son Souverain; elle apprend que son autorité est méconnue par une émeute de caserne et de carrefour; et, tout aussitôt, elle est rappelée triomphalement par l'élan unanime de la population et de l'armée. En trois jours, Madame la duchesse de Parme passe ainsi par les plus contraires extrémités et, partout, elle se montre supérieure à sa fortune.

En France, une émotion universelle a accueilli cette phase redoutable des destinées de la fille de nos rois. L'opinion publique, quelles que fussent ses inspirations, a suivi et partagé les alternatives de douleur et de joie réservées à cette grande Princesse. Qu'il nous soit permis de nous en féliciter à l'honneur de notre temps et de notre pays. Une nation s'élève dans sa propre estime et dans

Digitized by Google

celle de l'humanité, quand elle garde le culte des souvenirs, du malheur et de la vertu.

Aujourd'hui, cette sollicitude de la France s'accroît encore par la conscience des difficultés qui entourent le pouvoir rétabli de la Duchesse de Parme.

Nous y croyons répondre en publiant, d'après des témoignages authentiques, le récit des événements qui se sont accomplis au commencement du mois où nous sommes.

On comprendra que nous fassions précéder ce récit de quelque retour sur les actes qui ont marqué les cinq années déjà écoulées de la Régence de Louise de Bourbon.

Ces actes sont le meilleur panégyrique d'une souveraine qui n'en souffrirait pas d'autre. Ils plaident avec une irrésistible éloquence, devant l'opinion, la cause de ce gouvernement si intelligent, si courageux, si sagement réformateur, si noblement indépendant. Ils sont le secret de cette

Digitized by Google

restauration spontanée qui fera à jamais la gloire des populations parmesanes.

Nous plaçons cet écrit, dont la composition improvisée excusera les défauts, sous l'égide d'un sentiment qui trouve toujours écho en France: le respect de la majesté du sang, de l'infortune et du génie!

24 Mai 1859.

Digitized by Google

MADAME

LA

DUCHESSE DE PARME

I.

Le 29 avril dernier, des salves de mousqueterie annonçaient, pour la ville et pour le duché de Parme, une de ces solennités dont le retour, depuis cinq années surtout, était cher à la nation. C'était la fête du jeune Robert Ier, duc de Parme et de Plaisance, sous la tutelle de son auguste mère, Louise de Bourbon (1).

(1) Robert Ier (Charles-Louis-Marie de Bourbon), est né le 9 juillet 1848. Infant d'Espagne, duc de Parme, il a succédé à son père, Charles III, le 27 mars 1854, sous la tutelle et régence de sa mère, Louise-Marie-Thérèse de Bourbon, née le 21 septembre 1819, fille de feu S. A. R. Mgr le duc de Berry, et de S. A. R. Madame, duchesse de Berry.

Digitized by Google

D'abondantes largesses avaient été distribuées aux pauvres et des secours généreux étaient allés porter la consolation sous le toit des malades et des délaissés.

Après la messe, célébrée en pompe à la cathédrale, le chant du *Te Deum* s'élevait en actions de grâces vers le Tout-Puissant. Tous les rangs se confondaient dans les témoignages de l'allégresse publique, et les acclamations de l'armée et du peuple saluaient le cortége royal.

Et cependant, même au milieu de ces gages de la fidélité, durant le saint sacrifice, les nobles traits de Madame la duchesse régente trahissaient par intervalles une inquiétude grave, vainement combattue par l'héroïque confiance de son âme. Parfois même, ses regards, lorsqu'ils se portaient de ses Fils agenouillés vers le Dieu présent à l'autel, ses regards se voilaient de secrètes larmes.

Pourquoi ce contraste, pourquoi ce mélange de joies et d'anxiétés?

Certes, si Madame Louise de France repassait alors dans sa ferme conscience les actes qui, depuis

Digitized by Google

cinq années, avaient marqué l'exercice laborieux de sa Régence; certes, si elle songeait aux preuves redoublées d'affection que lui avait prodiguées la population entière de ses États, quels motifs de sécurité ne devait-elle pas puiser dans l'intime persuasion de tant de devoirs accomplis! avec quelle sereine confiance ne devait-elle pas se reposer sur les suffrages de l'Europe, sur la force de son bon droit, sur l'attachement éprouvé de ses sujets!

Oui, devant Dieu, sans orgueil et sans illusion, elle pouvait se dire que peu de princes ont autant fait pour le bien de leurs États, en si peu de temps, et à travers tant d'obstacles et de périls!

Digitized by Google

II.

Sans doute, appelée tout d'un coup et comme sans préparation au maniement du pouvoir, Madame la duchesse de Parme avait été douée par la Providence de merveilleux dons.

Avec toutes les grâces de son sexe et de son rang, elle avait reçu une rare ouverture d'intelligence, une droiture d'esprit et de sens incomparable, une énergie de volonté et une force de persévérance vraiment viriles.

Issue de la première race royale du monde, fille de France, c'est-à-dire fille de la Nation-Reine, elle doit à sa naissance et à sa patrie ce sentiment instinctif de la dignité souveraine, inné au sang de tant de rois; cette haute et respectueuse opinion de

Digitized by Google

l'Autorité suprême, dont le principe s'identifie avec sa personne; cette habitude douce et fière de commander à une société civilisée ; cette conscience intime des droits et de l'indépendance de la couronne qui se concilie si parfaitement avec l'amour et le respect d'un peuple libre et chrétien.

Tempérez cette vigueur native par une aménité pleine de charme, par une bienveillance loyale et franche, par une gaîté toute française, par un vif sentiment de l'art et du beau, par une piété sincère et élevée, et vous retrouvez, dans la fille du duc de Berry, les traits de ses plus illustres aïeux, saint Louis, Henri IV et Louis XIV.

Rien n'a manqué à cette grande âme pour la tremper plus fortement encore, rien, et surtout le creuset du malheur !

Son berceau a été presque arrosé du sang de son père; elle a été élevée sous les larmes de sa mère. A peine son enfance entrevoyait-elle les splendeurs du trône qu'elle a été assaillie par la tempête et que, mêlée au cortége de trois générations de rois, elle prenait le dur chemin de l'exil : victime innocente

Digitized by Google

et pure, ignorante du mal et capable seulement d'en souffrir !

De son père, Louise de Bourbon tenait l'élan chevaleresque, la loyauté généreuse qui va au devant du péril, la chaleur d'affection, la promptitude à pardonner ; de sa mère, le dévouement qui ne connaît que le devoir, le goût des lettres, des arts, de tout ce qui embellit et ravit l'intelligence.

Une éducation sévère et vigilante développa ces qualités. C'est loin de la terre natale, mais sous l'œil d'une sainte, que s'épanouit la jeunesse de Mademoiselle. Quelle école que celle de la fille de Louis XVI, de cette femme dont la vertu seule a pu surpasser les infortunes et la majesté ! A vingt ans, Louise de France était à la hauteur de la plus brillante comme de la plus adverse fortune.

Nulle épreuve ne devait lui être épargnée : il y a dans le monde de ces familles pour ainsi dire sacrées par le doigt de Dieu, et qui étonnent à la fois par la splendeur de leurs prospérités et par l'éclat de leurs souffrances.

Digitized by Google

III.

Mariée, en 1845 à l'Infant Charles de Bourbon, Prince héréditaire de Parme, Louise de France eut à peine le temps de connaître les joies de la maternité, et déjà les amertumes de la politique la menaçaient de nouveau. Sa première fille était née en 1847 (1), au moment où le sol de l'Italie commençait à trembler ; c'est en exil, c'est dans l'asile généreux que lui avait offert contre l'envahissement de la révolution, la royale famille de Toscane destinée bientôt à être proscrite à son tour, qu'elle donna le jour, en 1848, à son fils aîné, au chef futur de sa maison (2).

(1) La princesse Marguerite, née le 1er janvier 1847.

(2) C'est à Florence qu'est né le duc Robert Ier. L'ambassadeur

Digitized by Google

Un an après, son époux ayant pris les rênes du gouvernement à la suite de l'abdication de Charles II, la Duchesse régnante se renferma exclusivement dans la sphère de ses devoirs d'épouse et de mère. Elle avait voulu allaiter elle-même son fils ; elle se consacrait uniquement à l'éducation de ses royaux enfants (1) ; elle était l'ornement du palais, le modèle des femmes, l'idole des pauvres et des malheureux. De ce pouvoir, dont elle semblait redouter l'approche, elle ne consentait à accepter que le droit de faire le bien, de soulager les douleurs et d'exercer la tendre générosité de son cœur.

Soudain une affreuse catastrophe l'arrache à cette vie de retraite et d'intérieur.

Le 26 mars 1854, on rapportait au palais le Duc

d'Angleterre, qui avait tenu la plus noble conduite envers la princesse de Parme et sa famille, a eu l'honneur de signer l'acte de naissance. Toute la population de Florence s'est empressée de témoigner à la princesse l'intérêt qu'elle inspire.

(1) Madame la duchesse de Parme a eu successivement la princesse Alice, le 27 octobre 1849, et le prince Henri, comte de Bardi, le 22 février 1851.

Digitized by Google

tout ensanglanté ; un lâche assassin l'avait frappé au cœur d'un coup de stylet (1). Le poignard est l'arme de la révolution ! La blessure était mortelle.

Vainement Madame la duchesse épuise les soins

(1) Voici le récit de cet attentat : « Le 26 mars, S. A R. le duc Charles rentrait au palais, à pied, accompagné d'un seul aide de camp. Il traversait sans défiance la foule respectueuse et paisible, quand un homme, posté à l'angle du carrefour de San-Biago, qui conduit à la rue de Santa-Lucia, s'avance comme s'il voulait parler au prince et le heurte. Le Duc se retourne et reçoit dans la poitrine un coup de stylet. « Je suis blessé ! » s'écrie-t-il, et il tombe. Son aide de camp cherche à frapper l'assassin, qui s'enfuit et disparaît dans les petites rues voisines, puis il revient au Prince et aide à le relever. On le transporte au palais. La blessure était affreuse. Le stylet avait pénétré à trois pouces de profondeur, dans l'épigastre. En quatre heures, le malheureux Prince eut six hémorragies. On vit bientôt qu'il n'y avait nul espoir de le sauver.

« La Duchesse accourut, — dit une lettre écrite de Parme le lendemain même; — ses soins furent tendres et multipliés ; mais bientôt il fut aisé de pressentir que la blessure était mortelle. Les souffrances du Duc étaient atroces ; elles se prolongèrent jusqu'au jour suivant. La Duchesse, pleine de courage, prononça de ces paroles dont l'âme des Bourbons a le secret — « N'est-ce pas, lui disait le Duc, qu'après cela nous vivrons pour être heureux ensemble ? — Oui, dans l'éternité, répondit-elle. » L'espoir de le sauver était évanoui, et ce fut la Duchesse qui l'avertit de sa mort prochaine. Alors il demanda les sacrements, il appela ses enfants et les bénit tous les quatre.

« Au milieu de l'émotion de tout le palais, le Duc garda le calme que la religion apporte aux mourants. Il retira de son

Digitized by Google

les plus assidus ; vainement, à défaut d'une science impuissante, prodigue-t-elle sa sollicitude et sa tendresse. Tant qu'il lui reste une lueur d'espoir, elle soutient, elle encourage, elle console l'infortuné Prince en proie à d'atroces souffrances. Puis, lorsque toute illusion a dû cesser, c'est elle qui, domptant sa douleur et rassemblant ses forces, lui annonce le terme fatal. Elle est là, à son chevet, l'assistant dans la réception des augustes sacrements de l'Église, lui amenant ses enfants éplorés, recevant le dernier gage de son affection et recueillant avec son dernier soupir sa suprême bénédiction.

« Ce fut une scène pleine de larmes, écrivait un témoin tout ému ; elle en rappelait une autre qui avait fait dire à Dupuytren ce mot expressif : Dieu était là ! »

doigt son alliance qu'il remit à la Duchesse, et il lui passa aussi au doigt la bague qui lui servait de cachet. Peu après il rendit le dernier soupir.

« La Duchesse excita l'admiration publique par son courage ; elle est de cette race qui grandit dans les épreuves, et que Dieu semble avoir prédestinée à toutes les gloires de l'adversité, comme pour la montrer égale à tous les devoirs de la bonne fortune. »

Digitized by Google

Oui, Dieu était là ! Il avait permis qu'une fois de plus le monde apprît comme les Bourbons savent mourir ; il allait montrer quels trésors de force et de génie il enferme dans le cœur d'une mère de cette grande race.

Louise de France était veuve par un meurtre semblable à celui qui l'avait faite orpheline. A trente-quatre ans, elle demeurait seule, sans appui, dans un pays qu'elle ne connaissait que pour l'avoir aimé comme sa patrie d'adoption. Elle avait quatre enfants en bas âge et se voyait entourée d'obstacles, de périls même, au dedans et au dehors. Que d'autres femmes eussent fléchi sous une telle épreuve !

Dans son malheur, il est vrai, Louise de France avait conservé l'ami, le compagnon, le soutien de son enfance et de sa jeunesse, l'auguste chef de la maison de Bourbon, ce frère bien-aimé dont la tendresse devait adoucir toutes ses douleurs, et, dans les fréquents échanges de ses communications et de ses entretiens, éclairer ses desseins, appuyer son courage et applaudir à ses heureuses inspirations.

Digitized by Google

Du pied du lit funéraire où elle venait de fermer les yeux à son époux, Madame la duchesse de Parme, devenue régente, se releva souveraine et souveraine héroïque.

Digitized by Google

IV.

Triste et dure condition des chefs d'État! Ils n'ont pas même la liberté de la douleur, et le devoir leur mesure la durée des larmes.

A peine la Princesse avait-elle donné quelques moments à l'explosion de sa souffrance que, la renfermant en son sein, elle se mit tout entière à son métier de régente et de reine. Elle savait l'étendue de ses obligations; sans s'être mêlée aux affaires, elle les avait étudiées de loin et avec ce coup d'œil sûr qu'affermit la retraite. Le vrai, le juste, le bien lui apparaissaient avec une puissance et un éclat irrésistibles. Maîtresse d'agir, elle le voulut et sans retard. Son bras, soutenu par le sentiment de

Digitized by Google

la piété et la conscience du droit, se fit sentir du premier coup et du premier jour.

« Gouverner, c'est choisir, » avait dit excellemment Louis XIV. Cette parole de son aïeul fut sa loi. Le 27 mars même, un décret écartait de la cour des conseillers peu dignes de la faveur qu'ils avaient usurpée, annonçait au duché la confiance que la Régente plaçait en sa fidélité et, pour gage, appelait au gouvernement les personnages le mieux en possession de l'estime publique.

« Notre profonde douleur, disait la Princesse, est adoucie par la certitude que les sujets de nos États voudront conserver à notre Fils et souverain bien-aimé leur fidélité inviolable, et nous leur donnons l'assurance de toute notre sollicitude pour leur bien-être et leur félicité. » Telles étaient les premières paroles de la Régente en faisant reconnaître le Duc Robert Ier : noble abandon, promesses sincères qui devaient être si tôt et si bien justifiées !

Une approbation unanime salua l'entrée aux affaires du nouveau ministère : c'étaient le marquis Jos. Pallavicino, le commandeur Salati, le comman-

Digitized by Google

deur Lombardini ; intelligences élevées, nobles cœurs, entourés de la vénération et de la confiance de tous (1). Le dévouement, le talent et l'intégrité prenaient place dans les conseils du Duché.

L'État, il faut le dire, appelait de pressantes réformes.

La Régente commença par celles que pouvait demander la maison ducale. Sous ses ordres et immédiatement, l'économie rentra dans les dépenses. Un luxe onéreux fut sévèrement retranché ; les dettes furent reconnues, arrêtées et durent être payées à une rapide échéance. Conservant ce qu'exige l'état d'une maison souveraine, mais sacrifiant l'appareil ruineux d'une pompe inutile ; récompensant, par les charges qui rapprochent du Prince, les services

(1) Décret du 27 mars 1854. — « Art. 1er. Le ministre Ward, pour la maison et la cour, et les ministres d'État actuellement en charge, cessent leurs fonctions officielles. »— « Art. 2. L'administration de l'État est provisoirement confiée : pour le département de grâce et justice, au comte Henri Salati ; pour le département de l'intérieur et celui des affaires étrangères, au marquis Joseph Pallavicino ; pour le département des finances, au président de la Cour des comptes, commandeur A. Lombardini. »

Digitized by Google

éprouvés et les illustrations du rang et du mérite; déchargeant le trésor privé de fastueuses et vaines dépenses, elle soutint la dignité de la couronne et sauvegarda les intérêts de la fortune de son fils.

Tandis que d'abondantes aumônes appelaient les prières du pauvre sur l'âme du feu Duc (1), les prodigalités de fantaisie, désormais sans prétexte, étaient écartées (2). Les services de la cour étaient réduits à une noble simplicité. L'exemple descendait de haut et frappa tous les regards.

En même temps, la Princesse portait elle-même la main aux grandes affaires.

(1) 3,000 livres furent distribuées sur le parcours du convoi funèbre, de Parme à Vareggio.

(2) Quarante chevaux de selle et de trait, vingt voitures de la cour, de nombreux et riches harnachements furent immédiatement mis en vente.

Digitized by Google

V.

Avant tout, son cœur de chrétienne souffrait d'anciennes et regrettables dissidences entretenues entre le gouvernement ducal et le Souverain-Pontife. En vraie fille de saint Louis, elle écoute le mouvement spontané de son affectueuse vénération pour le chef de l'Eglise, et, dès les premiers jours de sa Régence, au milieu des jeux de ses royaux enfants, elle écrit, de l'abondance et de la sincérité de son âme, une longue lettre au Saint-Père. Dans cette lettre, elle assurait Pie IX de sa loyale et ferme intention de terminer directement et sans retard tout différend et tout désaccord ; de consacrer, sans rien diminuer des droits de sa couronne, l'union et la concorde avec le Siége apostolique. Elle prévoyait les difficultés

Digitized by Google

et les résolvait par avance. Tout était indiqué, tout était dénoué avec une franchise et une décision sans égales.

C'est qu'elle savait, elle aussi, que « le maintien de la divine liberté de l'Église dans les choses spirituelles et de la souveraine indépendance de l'État dans les choses temporelles, avec un parfait accord entre l'une et l'autre dans celles qui sont mixtes, tel est le principe qui, au sein des sociétés chrétiennes, doit régler les rapports des deux puissances pour le bien de la religion et le bonheur du peuple. » C'est qu'elle était jalouse d'assurer à ses États ce bien et ce bonheur, principale garantie de l'ordre social et condition de la paix des âmes.

Il était digne d'elle de le vouloir, digne de Pie IX de s'associer à une telle volonté. L'âme généreuse du Pontife fut profondément émue de cette heureuse avance; le Saint-Père y répondit avec l'empressement de sa paternelle bienveillance, et d'un mot, par l'échange d'une correspondance, les obstacles furent levés, les préventions anéanties, l'entente rétablie.

Digitized by Google

Cette concorde n'a pas été altérée depuis : bien au contraire, la plus parfaite harmonie n'a point cessé de présider aux rapports des deux cours. Dans le triomphal voyage de Pie IX, Madame la Régente put resserrer encore, en de longues entrevues, les nœuds de cette alliance ; et les bénédictions du Père commun des fidèles, la profonde affection dont il a multiplié les marques pour la Princesse, pour le jeune Duc et pour sa famille entière, attestent combien ces deux grandes âmes se comprennent, s'estiment et se vénèrent.

Or, pour quiconque réfléchit, pour quiconque a la pratique de ces hautes et délicates relations, pour quiconque apprécie le bienfait immense de la pacification religieuse, la conduite de Madame la Duchesse Régente paraîtra assurément marquée au sceau de la plus généreuse habileté, celle de la loyauté, du droit et du respect.

Les grandes pensées viennent du cœur, a-t-on dit: ici, le cœur de Louise de France avait eu du génie.

Digitized by Google

VI.

C'était noblement inaugurer son règne : la suite répond à de telles prémices.

Sans doute, on n'attend pas de nous que nous tracions ici l'histoire déjà longue des cinq années parcourues. Qu'il nous soit seulement permis de résumer, en quelques traits rapides, l'ensemble des réformes accomplies dans les diverses branches du gouvernement.

La Régente voulait une administration honnête, douce et tempérée, ménagère de la fortune publique, équitable à l'intérieur, digne à l'extérieur. Voici comment elle y parvint.

La justice est le fondement des États. Pour les Codes, il n'y avait à opérer que certaines modifica-

Digitized by Google

tions indiquées par l'expérience. Le fond de la législation est emprunté aux lois françaises. Des rouages trop compliqués furent rendus plus simples; et notamment, la Duchesse sut accomplir dans le régime hypothécaire des améliorations longtemps et vainement poursuivies parmi nous.

Le droit d'aubaine, ce débris des anciennes coutumes d'hostilité qui séparaient les nations, est aboli à Parme, comme il l'a été en France par la maison de Bourbon; et nos compatriotes, notamment, sont admis à jouir de la réciprocité des avantages que la loi de 1819 assure, sur notre territoire, aux sujets des puissances amies (1).

Pour ce qui touche la magistrature, elle resserra les liens de la discipline, honora les corps judiciaires par des choix éclairés, augmenta le nombre des tribunaux de divers ordres, et procura une plus prompte expédition des affaires.

Les matières contentieuses mieux réglées et mieux définies; la séparation des pouvoirs administratif et

(1) Décret de décembre 1858.

Digitized by Google

judiciaire plus exactement établie; les frais et les longueurs de la procédure diminués, complétèrent pour le Duché les avantages d'une organisation modelée sur ce que la France elle-même se vante, à juste titre, de posséder de meilleur en fait de hiérarchie et de juridiction.

Inutile d'insister sur l'importance de ces avantages; mais quand on songe quels sont, sous ce rapport, les vœux légitimes des populations et combien de vastes empires laissent encore à désirer, on aime à voir le modeste État de Parme ainsi placé à la hauteur des plus civilisés.

L'administration intérieure ne fut pas moins sagement étudiée et réformée.

Digitized by Google

VII.

Un souverain ne voit jamais mieux que par ses propres yeux. Aussitôt qu'elle le put, après les douloureuses émotions des premiers mois de son veuvage, la Régente eut soin de parcourir avec le jeune Duc les provinces et les villes (1), recevant les hommages et les sollicitations de tous, montrant à ce peuple fidèle une mère en deuil, un Prince orphelin, déjà bénis pour les prudentes améliorations apportées à l'État.

Fréquemment, ces voyages se renouvellent et des séjours prolongés permettent à la Régente de pénétrer dans les détails les plus utiles de l'administra-

(1) Voyage à Plaisance, le 20 juin 1854.

Digitized by Google

tion. Ainsi, durant le mois qu'elle a passé l'an dernier à Plaisance, elle a visité les hôpitaux, les écoles, les établissements publics; elle a embelli de sa présence et de ses encouragements les fêtes des arts et des lettres; elle a parcouru les fabriques et les magasins de cette riche et industrieuse cité, laissant partout des marques de son goût, de sa bienveillance et de sa sollicitude.

Des audiences nombreuses ont rapproché d'elle tous ceux qui avaient à lui soumettre un vœu, une réclamation, une demande; et chacun, en s'éloignant, remportait une admiration, une consolation ou une espérance.

Du reste, la Princesse se montrait à Plaisance telle qu'elle est à Parme, partout accessible, partout empressée de s'entretenir avec les siens. Deux fois par semaine, au moins, plusieurs heures sont consacrées à ces audiences, et le plus humble des sujets y est admis sans retard. Ce temps lui paraît le mieux employé : elle sait y ajouter un travail quotidien considérable, et de plus, tous les deux jours, elle réunit et préside son conseil des ministres, exa-

Digitized by Google

minant les affaires et les discutant avec une rare lucidité.

Au nombre des premiers bienfaits d'une autorité ainsi vigilante, il faut citer le plein exercice rendu aux institutions municipales.

En Italie, comme partout, la base de toute liberté civile et politique, c'est la liberté communale. Cette liberté y connaît une étendue, je dirais presque une souveraineté, à laquelle la plupart des États occidentaux ne sont plus accoutumés. Le gouvernement de la Régente, tout en gardant les liens de l'unité, s'empressa de favoriser l'indépendance des municipalités et il s'est bien trouvé de cette confiance généreuse. Se bornant à maintenir l'ordre et la sécurité, il a rendu plus facile et plus simple le jeu des institutions locales; il a relevé encore le pouvoir des podestats et des syndics ; il a stimulé le zèle des administrations communales par des encouragements, par des subsides, par des primes d'honneur. Et surtout il a ouvert l'accès de ces humbles fonctions aux hommes dévoués, intelligents, jaloux du bien public.

De la sorte, il a trouvé un concours actif dans les

Digitized by Google

entreprises d'utilité générale, une aide assurée dans les crises de divers genres que le pays a eu à subir, et une émulation dans les créations utiles auxquelles les chefs de ces petites républiques sont fiers d'attacher leurs noms.

La ville de Parme en fit avant toutes l'heureuse épreuve. La loi du pays laisse, on le sait, aux citoyens le droit de nommer leurs magistrats. Pour les fonctions de podestat, qui répondent avec de plus larges attributions à celles de nos maires, trois candidats sont élus par la ville, et c'est parmi ces candidats que le gouvernement doit choisir. Cette loi avait été supendue pour la capitale. Dès le commencement de juin 1854, elle fut remise en vigueur, et les élections du 9 assurèrent une immense majorité aux conservateurs. La population témoignait envers sa souveraine d'une gratitude qui ne devait point se démentir aux heures de crise. Même conduite dans la haute administration des provinces et de l'État.

Le régime intérieur de ces provinces a été heureusement modifié dans le sens d'une plus rapide

Digitized by Google

solution des affaires, dans le sens d'une part plus large accordée à l'initiative des représentants de leurs intérêts.

Le conseil d'État a été entièrement réorganisé. Le personnel, mieux choisi, a pu se livrer avec plus d'activité à ses attributions, étendues en vue de l'avantage des administrés. Là encore la Régente a profité des expériences et des progrès dont notre France pouvait offrir l'exemple.

Chaque ministère a reçu une impulsion vigoureuse. De justes réductions dans les emplois ont accompagné une répartition plus équitable des services, et lorsque sont venues les crises alimentaires, lorsque la cherté de toute subsistance s'est appesantie sur le Duché, Madame la Régente a été la première à prendre en considération le sort des petits employés et à élever leur traitement (1). Initiative touchante, qui n'a été imitée que plus tard dans des budgets dont les ressources sont cependant bien autrement considérables.

(1) Décret du 16 janvier 1856. Budget des années suivantes.

Digitized by Google

Aujourd'hui donc, et de l'aveu unanime, l'administration parmesane a réalisé des réformes qui seraient enviées partout ailleurs.

Digitized by Google

VIII.

Ces excellentes réformes ont permis à Madame la Régente de porter un soin particulier et toujours croissant vers les travaux publics, vers ces créations de l'ordre matériel qui sont devenues à la fois une des nécessités et un des bienfaits de ce siècle.

Peu de pays, à ce point de vue, ont obtenu tant de résultats en aussi peu de temps et avec une aussi persévérante activité. Chaque année, une somme, relativement énorme, a été affectée aux œuvres d'utilité générale.

Non-seulement le budget ordinaire y consacre, pour l'entretien et pour l'extension, une allocation qui est à elle seule plus élevée que toutes les autres ; mais un chapitre spécial y est réservé dans le

Digitized by Google

budget extraordinaire. Ce chapitre, indépendant des affectations communales et provinciales, s'est monté, pour la part à la charge du trésor de l'État, aux chiffres suivants durant les cinq années de la régence :

1°	Exercice	1855. . . .	180,000 livres.
2°	—	1856. . . .	753,000
3°	—	1857. . . .	710,000
4°	—	1858. . . .	802,000
5°	—	1859. . . .	795,000
c'est-à-dire en cinq ans . . .			3,240,000

Dans un État dont les recettes, en moyenne, sont de 8,500,000 livres; ce chiffre témoigne d'une résolution assez active et assez persistante.

Aussi les routes, les canaux, les ponts et chaussées sont-ils parfaitement entretenus; et une commission, récemment créée (1), travaille à refondre la législation, pour la mettre en harmonie avec les nécessités qu'entraîne le développement des voies de communication.

(1) Décret de décembre 1858.

Digitized by Google

On travaille avec zèle aux chemins de fer, et Madame la Duchesse régente a voulu prendre sous sa protection directe la Compagnie qui relie ces voies ferrées avec celles de la Lombardie et de l'Italie centrale.

De même aussi, désireuse d'assurer à son pays les avantages des établissements de crédit, S. A. R. a placé son nom à la tête de ceux des fondateurs de la Banque de Parme (1).

D'importantes améliorations ont été apportées à la fabrication du tabac et du sel, dont l'État s'est conservé le monopole et qui sont une source de ses revenus.

Et en même temps des sommes considérables ont été accordées aux principales municipalités, à celle de Plaisance notamment, qui, pour la restauration de son théâtre, n'a pas reçu moins de 108,000 livres.

(1) Décrét du mois d'avril 1858.

Digitized by Google

IX.

Ce souci des grands travaux n'a nui ni aux sollicitudes que le gouvernement devait à l'agriculture ni à celles qu'il portait au commerce.

Le sol a reçu la première et la plus précieuse faveur, le dégrèvement des impôts qui pèsent sur lui : la contribution foncière a été diminuée de 77,000 livres. C'était appliquer au duché de Parme une des plus chères traditions de la maison de Bourbon ; c'était préparer la réalisation du vœu d'Henri IV. Et si les événements actuels n'y forment pas obstacle, cet allégement n'est que le prélude de plus notables adoucissements.

En même temps, l'administration se préoccupait d'assurer de nouveaux débouchés à la production

Digitized by Google

rurale, soit en établissant des foires et des marchés, soit en levant des prohibitions, soit en maintenant une protection efficace. Enfin, expositions, concours agricoles, distributions de récompenses, exemples donnés dans les domaines royaux, le gouvernement ne négligeait rien de tous les stimulants que notre âge a essayés pour exciter le zèle des agriculteurs. De plus, la Régente a institué un cours complet d'agriculture à l'Université de Parme (1). Ce cours dure trois ans, et, à la fin, les élèves qui se sont distingués, reçoivent un diplôme d'agronome expert.

Enfin, une statistique sanitaire est organisée; ses études et ses résultats comprendront tout ce qui peut intéresser le Duché sous le rapport de l'hygiène, de la nosographie et de l'économie sociale (2).

Pour ce qui regarde le commerce et l'industrie, mêmes soins, même prévoyance, même succès. Ici ce sont des tribunaux consulaires qui se fon-

(1) Décret du mois d'avril 1858.
(2) Décret du 9 octobre 1857.

Digitized by Google

dent; là, des Chambres de commerce qui s'instituent. La ligue douanière conclue avec l'Autriche et avec le duché de Modène ne semble pas avantageuse à l'industrie parmesane; elle est rompue, et, malgré de puissantes sollicitations, elle n'est pas rétablie et à plusieurs reprises des propositions analogues sont énergiquement repoussées. Les droits de transit gênaient les opérations; ils sont abolis. Un tarif de douane est étudié avec la plus grande attention, modifié avec la plus loyale indépendance, approprié, avec toutes les lumières de la science, aux besoins de la production et aux nécessités de la consommation. Les difficultés soulevées par la crise monétaire sont examinées et résolues dans le sens d'une économie politique prudente et ferme. Quoi de plus digne d'un sage gouvernement, et en même temps quoi de plus honorable pour un petit État, qui, là aussi, sait garder sa souveraineté et la défendre contre les entraînements de plus puissants voisins?

Digitized by Google

X.

D'ailleurs l'application au progrès des intérêts matériels n'affaiblit en rien le culte des intérêts moraux et intellectuels. Madame la Régente sait combien est impérieux le devoir de protéger les fortes études, d'élever le niveau des connaissances, de favoriser le savoir, de répandre l'instruction, de conserver le culte des lettres et des arts.

Elle est de la race de François Ier, elle est fille de la Duchesse de Berry. A ces titres elle tient à honneur de réorganiser l'Université de Parme et de lui restituer son antique renom; et cela malgré les troubles civils et au milieu de redoutables difficultés. De même, elle donne aux écoles supérieures de Plaisance un régime nouveau et fécond.

Digitized by Google

Une magistrature élevée, indulgente et ferme est placée à la tête de l'Université. Des chaires sont créées ou rétablies, des professeurs éminents y sont installés et des règlements habiles y font régner une discipline vigoureuse. Aussi, après plus d'un quart de siècle, les études interrompues ou négligées reprenaient faveur, et un an à peine s'était écoulé que le chef de l'Université pouvait se féliciter publiquement des progrès déjà obtenus (1) ; et la Régente lui répondait :

« Je suis très-touchée des hommages de l'Université qui, dès cette première année, a si heureusement répondu à nos espérances. Que le zèle de nos habiles professeurs, marchant sur les traces de leur président, continue à améliorer les études et à inspirer à la jeunesse le respect de la religion, source de toute autorité, ainsi que l'amour de l'ordre, et mon Robert aura des fils soumis, des conseillers fidèles et d'utiles instruments dans ses labeurs pour le bien de son pays. »

(1) L'Université fut inaugurée le 9 janvier 1855.

Digitized by Google

Voilà comment Louise de France comprend l'éducation publique. Aussi se plaît-elle à étendre son patronage sur les colléges et les écoles; aussi s'est-elle hâtée d'ouvrir pour les jeunes filles des pensionnats confiés aux congrégations les plus instruites, de multiplier tous les moyens d'enseignement public, littéraire et professionnel; aussi a-t-elle, avec une rare munificence, augmenté les écoles populaires; aussi se fait-elle une joie de famille d'assister avec ses royaux enfants aux distributions de prix, sans oublier les écoles des frères, non plus que les colléges de la noblesse: veillant à tout, exhortant et encourageant les maîtres et les élèves, et préparant une génération religieuse et fidèle.

Puis, son intelligence avide du beau et éprise de l'art, porte une généreuse protection sur les académies, sur les arts, sur les musées, sur les trésors de la peinture et de la statuaire. Gardienne des collections inappréciables que lui ont léguées ses prédécesseurs, elle a enrichi les musées, soutenu et développé les compagnies savantes, assuré la conservation et la reproduction des chefs-d'œuvre des

Digitized by Google

anciens maîtres (1), en essayant de donner à cette grande école des continuateurs qui n'en laissent pas dégénérer la réputation européenne.

(1) C'est sous ses auspices que le célèbre graveur Toschi a continué de reproduire l'œuvre du Corrége; et, après la mort du grand artiste, la Régente a ordonné que ses élèves fussent entretenus et le travail achevé aux frais du trésor.

Digitized by Google

XI.

Au goût éclairé, à la passion des arts qu'elle a empruntés à sa Mère et à sa patrie d'adoption, Madame la Régente de Parme joint cette vertu toute française de la charité intelligente, dévouée, ingénieuse, de la charité dans sa plus haute et sa plus féconde expression. Non pas seulement la charité appliquée aux misères individuelles si dignes de commisération et pour le soulagement desquelles il suffit de l'élan de la pitié, mais la charité sociale, celle qui prévoit le besoin de toute une classe, celle qui s'étend à toute une contrée, celle qui fonde dans le présent des œuvres d'avenir, des œuvres aussi durables que les souffrances de l'humanité, aussi actuelles que les maux du moment.

Digitized by Google

Ainsi, pas une des institutions modernes qui n'ait été rapidement introduite dans le Duché. Aux artisans, aux petits employés, aux familles économes, la Caisse d'épargnes; la Duchesse en est la fondatrice et elle la dote avec une générosité empressée. Des orphelins sont délaissés : un asile leur est ouvert sous le patronage des jeunes princes. Une année, les pauvres ont souffert plus que de coutume à cause de la rigueur de la saison et de la cherté des vivres. Une pensée heureuse est émise : au lieu de l'insignifiant échange de cartes de visite à l'occasion de l'année nouvelle, chacun s'inscrira en faveur des malheureux et le produit de cet impôt volontaire, en acquittant les dettes de la courtoisie, viendra en aide aux indigents. La Régente donne l'exemple et engage la cour et les riches à l'imiter. Bientôt, avec ce produit inattendu, les maisons de refuge et d'ouvroir voient se doubler les secours dont elles disposent.

Depuis dix années environ, la construction de maisons spéciales pour les ouvriers est l'un des rêves de la bienfaisance publique. Madame la Duchesse de Parme a trouvé le secret de le réaliser. Sa capitale

Digitized by Google

a des quartiers à assainir; il faut que l'air et le soleil circulent dans ces réduits malsains où se réfugie la pauvreté. On ouvrira des voies plus larges, des places et des carrefours. Mais que deviendront les familles ainsi dépaysées? On y a pourvu. Les embellissements ne sont pas des ruines et des expulsions. A mesure que des démolitions s'exécutent et sont remplacées par des édifices plus riches, un emplacement nouveau, choisi avec soin, dans des conditions de salubrité et de paix, reçoit des maisons nouvelles, humbles, solides et saines. Ces maisons sont élevées aux frais d'une société charitable dont Madame s'est réservée la présidence; elle a voulu que les premières constructions fussent érigées par ses augustes enfants et que quatre statues, consacrées aux saints patrons de sa famille, rappelassent ce bienfait (1). Et de la sorte, l'exemple descendu de haut étant suivi, une rivalité généreuse ayant été excitée

(1) Ces quatre statues sont celles de saint Robert, de saint Henri, de Sainte Marguerite et de sainte Adélaïde ; elles ont été commandées à de jeunes sculpteurs parmesans, et elles occuperont les quatre angles de la place principale du nouveau quartier *della Salute*.

Digitized by Google

jusqu'en France, jusqu'à l'étranger, la cité nouvelle s'est élevée comme par enchantement ; le déplacement s'est opéré sans secousse, sans aucun murmure. Au contraire, de ce quartier montent les actions de grâce et les bénédictions des familles si efficacement, si délicatement secourues (1).

(1) Voici les admirables considérants de ce décret, en date du 2 décembre 1856 :

« Considérant combien il est important pour l'hygiène publique, que les habitations soient salubres, sachant combien l'étroitesse, la vétusté, la malpropreté, le défaut d'air et l'absence de tout nettoiement, dans un grand nombre de petites maisons de Parme, les ont rendues tellement insalubres qu'elles ont besoin d'être complétement démolies et en grande partie reconstruites ; considérant la nécessité que de nouvelles maisons soient construites avant ces démolitions et ces reconstructions, afin que, en attendant, un grand nombre de familles ne soient pas privées d'abri, et que l'élévation du prix des loyers ne soit pas trop onéreuse pour les classes pauvres :

« Art. 1er. Une nouvelle rue sera ouverte dans la partie a plus haute de la ville, sur le coteau, près de l'église Saint-Joseph.

« Art. 2. La nouvelle rue sera large et tracée en ligne droite. Sur les deux côtés seront construites, d'après des plans indiqués, des maisons bien aérées, contenant tout ce qui est nécessaire au bien-être, ayant chacune une petite cour ou un petit jardin, et pouvant contenir une, deux ou trois familles au plus.

« Art. 3. Il sera donné à toute personne voulant construire

Digitized by Google

Puis les œuvres de l'apostolat lointain ne sont point oubliées ; témoin celle de la Sainte-Enfance, pour le rachat des enfants infidèles ; la Princesse Marguerite en est la protectrice et elle préside à ses pieuses assemblées.

Mais c'est surtout dans les épreuves générales, dans les fléaux, soudains qu'éclate l'ardente générosité de la Régente. Ces épreuves ne lui ont pas été

des maisons dans la nouvelle rue, le terrain, les marche-pieds en pierre, les conduits d'écoulement des eaux le long de la rue; le pavage de ladite rue sera fait aux frais du trésor public et sans aucune charge pour les personnes qui auront fait ces constructions, bien que ce soit un nouveau pavage.

« Il ne sera payé aucun droit d'entrée pour les matériaux et bois de charpente nécessaires aux constructions.

« Art. 4. Les nouvelles maisons seront affranchies des contributions foncières et de toute charge municipale pendant deux ans, à partir du moment où chacune de ces maisons aura pu être mise en état d'être habitée.

« Art. 5. Toute personne ayant construit à ses frais, d'ici à trois ans, une maison le long de la rue nouvelle, sera, ses travaux achevés, inscrite au nombre des hommes ayant bien mérité du Prince et de la patrie, et, pour ce fait, recevra la médaille d'or. »

Depuis, la rue est devenue le centre d'un quartier tout entier, avec quatre divisions aboutissant à une belle place. Le nombre des maisons est considérable; chacune peut contenir de un à quatre ménages.

Digitized by Google

épargnées! En 1854, 1855, en 1856, rareté des subsistances; en 1855, le choléra; en 1856, les inondations. Son zèle alors ne connaît plus de bornes.

Digitized by Google

XII.

Voici la disette, non pas seulement passagère, mais continuée durant trois années consécutives ; si, comme le reste de l'Europe, le Duché souffre, son gouvernement veille. D'avance il a pris les mesures nécessaires d'approvisionnements : il a abaissé les barrières à l'importation des grains, il a prohibé la sortie des denrées; et déjà, avec l'espérance, la sécurité rentre dans les esprits, les privations s'adoucissent et la misère diminue. Pour achever de conjurer le mal, le trésor de l'État et surtout celui de la Princesse s'ouvrent aux plus malheureux. A l'armée un supplément de solde ; aux agents des services publics une augmentation de traitement ; aux pauvres des campagnes et des villes des secours

Digitized by Google

abondants, du travail avant tout (1), la meilleure aumône. C'était au commencement de l'hiver de 1855, une loterie s'organise, l'aristocratie, les classes aisées y prennent part; Madame la Régente a inspiré cette pensée, elle y préside : les plus beaux lots sortent de ses mains. Des sommes considérables sont recueillies; distribuées avec une intelligente économie, elles assureront du labeur et du pain à des milliers d'indigents. Le pays, les communes et les familles profiteront ensemble de ce tribut volontaire prélevé sur la munificence de tous. Et pendant les trente mois que se perpétue la rareté des subsistances, les œuvres charitables, sans cesse stimulées, se renouvellent et se maintiennent. Aussi, le 1er janvier 1856, Louise de France, heureuse et fière du concours de son peuple, peut dire : « Oui, la charité et le courage de tous ont soutenu mon cœur si profon-

(1) Madame la Régente disait, le 1er janvier 1856, au podestat de Parme : « Dieu veuille nous préserver dans l'avenir; Dieu veuille nous rendre plus faciles et plus abondants les moyens de pourvoir, par le travail, aux besoins des classes pauvres et à la prospérité publique, objets incessants de mes pensées et de mes vœux ! »

Digitized by Google

dément affligé. Je les remercie d'avoir secondé tous les désirs que j'avais d'apporter à tant de malheureux tous les secours qui étaient humainement possibles. Pour l'avenir, j'espère en Dieu : j'espère dans le concours de ceux qui m'ont aidée jusqu'ici à préparer à travers les obstacles du présent, une destinée meilleure à mon Fils, lequel, j'en ai la confiance, saura payer la dette de ma reconnaissance (1). »

Puis c'est une terrible invasion du choléra asiatique. A la fin de juillet 1855, le fléau éclate à Parme; le jour même, une commission de secours est créée et Madame la Régente envoie 40,000 livres pour subvenir aux plus pressantes misères. Elle fait appel à toutes les classes, à tous les rangs : à sa voix, à sa suite, c'est une admirable rivalité de courage, de soins, de charité. Ces beaux traits ne demeureront point ignorés : par les ordres de la Duchesse, les noms des personnes qui se sont signalées le plus

(1) Réponse au commandeur Salati, à la réception du premier jour de l'année.

Digitized by Google

généreusement sont insérés au journal officiel; l'administration, l'armée, le clergé, les médecins y figurent à l'envi.

Plus tard, quand le fléau aura cessé ses ravages, un monument durable gardera le souvenir de ces dévouements et servira à en allumer d'autres, dans les crises analogues. Par un décret du 12 novembre, une médaille est instituée qui récompensera l'héroïsme de la charité. « Notre cœur, dit la Princesse, a été touché de la courageuse piété qu'ont déployé dans la funeste invasion du choléra-morbus ceux qui, mettant l'amour de leurs frères avant leur sécurité personnelle et rivalisant avec la bienfaisance publique, ont su se montrer vigilants dans l'exécution des mesures de précaution, infatigables dans le service des hôpitaux et ambulances, avides de soulager la douleur et de réconforter les âmes, et prodigues dans la distribution des secours. Nous avons voulu les honorer d'une distinction particulière qui fût un témoignage durable de reconnaissance et une excitation à une noble émulation. »

Digitized by Google

La médaille est d'or, d'argent ou de bronze, selon l'importance des services rendus. D'un côté se voient les images du Duc Robert et de son Auguste Mère, et, de l'autre, la légende : ALLA CARITA CORAGGIOSA (1). Les registres de cet ordre sont le livre d'or de la charité et du courage. Comme Louis XIV, Madame la Régente « avait chargé l'honneur de payer la dette de la patrie. »

Enfin, la crue subite des fleuves menace et désole ses provinces : l'inondation, là comme en France, exerce de subits et douloureux ravages. La cassette de la Régente s'ouvre pour subvenir aux besoins et réparer les pertes. Les palais de son domaine offrent un abri aux plus éprouvés, et elle-même, tenant son royal fils par la main, va aider, consoler, encourager ces pauvres victimes, qui lui baisent les mains dans les transports de leur reconnaissance. Tout ce que souffrent les siens lui retentit au fond du cœur, et sa vie entière est l'application de cette belle et

(1) Cette médaille se porte suspendue à un ruban bleu liseré de rouge.

Digitized by Google

vive parole de son aïeul Henry IV : « Qui s'en prend à mon peuple s'en prend à moi-même. »

Avec de tels exemples, avec des exhortations si éloquentes, comment le dévouement des particuliers n'aurait-il pas répondu à celui de la souveraine? Aussi est-ce avec un légitime orgueil qu'elle s'est plu à répandre, sans les prodiguer, les marques de distinction, soit anciennes, soit nouvelles, qui récompensent, en exaltant le sentiment de l'honneur, les services rendus au Prince et au pays. Ce lui fut une douce tâche que de les conférer aux bienfaiteurs des indigents, aux magistrats connus par leur intégrité, aux médecins illustrés par leur zèle, aux citoyens anoblis par leur intrépidité.

Ici, qu'il nous soit permis de rappeler un souvenir dont l'oubli serait impardonnable en France. Nos plus riches contrées ont eu, elles aussi, à subir les ruines et les désastres des inondations. A cette nouvelle, le cœur de la fille de saint Louis s'est ému et, sur les débris de sa royale fortune, elle a voulu, s'associant à la noble inspiration de son auguste frère, que la main paternelle de nos évêques fût la

Digitized by Google

dispensatrice des dons que, de loin, elle destinait à la terre sacrée de la patrie (1) ! Les larmes et les bénédictions des malheureux ont payé cette dette de la reconnaissance publique.

(1) Monsieur le comte de Chambord, S. A. R. Madame la Duchesse de Parme, S. A. R. Madame la Duchesse de Berry, ont placé leur nom en tête de la souscription, dont le produit a été remis à NN. SS. les évêques des diocèses les plus cruellement affligés. Madame la Duchesse de Parme a envoyé 15,000 fr.

Digitized by Google

XIII.

Restent maintenant trois autres éléments principaux de la prospérité des États : les finances, l'armée, la politique extérieure. Les hautes qualités de Madame la Régente éclatent surtout ici.

Les finances sont le nerf des empires : l'axiome est vrai pour les plus faibles comme pour les plus puissants. Dans les dépenses, ordre régulier et économie sévère; dans les recettes, exactitude de perception, modération d'impôt : voilà les principes que la maison de Bourbon a toujours eus pour loi. Du moment où Madame la Duchesse a pris le pouvoir, l'application de cette loi a été sa sollicitude. Elle avait demandé à l'habile et intègre ministre que, de la présidence de la Chambre des comptes,

Digitized by Google

elle avait appelé à la direction des finances, un rapport complet sur la situation du trésor, sur la dette, sur le revenu. Le 8 juillet 1854, M. Lombardini présentait ce rapport.

La dette, à la fin de 1854, atteignait le chiffre total de quinze millions. En soi, ce chiffre n'avait rien d'alarmant, puisque la valeur des biens du domaine, qui en formaient comme la garantie, est de vingt millions. La Princesse voulait, non-seulement clore cette dette, mais la diminuer progressivement et l'éteindre. Dans ce but, le ministre proposait de la réduire à moitié par un amortissement de sept millions, amortissement qu'on obtiendrait au moyen de prélèvements ou retenues trimestriels sur les revenus de l'État. Ce prélèvement serait de 1,200,000 francs pendant six années, et il irait ensuite en diminuant pour les périodes suivantes. La Duchesse s'empressa d'approuver cette mesure et elle y a tenu avec une sévérité rigoureuse. Aussi, déjà, plus de quatre millions ont été remboursés.

Ce point obtenu, les réformes vont être poursuivies dans tout le détail de l'organisation financière.

Digitized by Google

Le budget, désormais, sera établi d'après les bases les plus claires et les plus solides. Profitant des progrès que la science économique a faits, sous ce rapport, dans les États modernes; mettant en pratique les conseils des hommes les plus compétents de nos meilleures époques de prospérité, la Duchesse exige que le budget soit divisé, pour les recettes comme pour les dépenses, en partie ordinaire et partie extraordinaire ; que chaque chapitre soit étudié et réglé avec une exactitude rigoureuse; que l'affectation des dépenses soit sévèrement observée; que l'action de la Cour des comptes soit puissante et ses décisions souveraines.

La perception des impôts est assise sur les vrais principes : exacte sans être implacable, elle est ramenée aux frais absolument nécessaires; elle est probe et intelligente.

Dans la gestion des deniers publics, il faut une administration qui soit au-dessus du soupçon. Rien ne coûte à la Régente pour y parvenir. Ainsi elle a appris que dans le corps des gardes de finance des scandales se sont produits. Elle n'hésite pas : elle

Digitized by Google

dissout le corps entier, sauf à le rétablir avec des éléments irréprochables (1).

(1) Décret du 23 août 1854. — « Attendu les rapports défavorables qui nous sont parvenus touchant quelques individus de la garde des finances; ne voulant pas que la conduite coupable de ces hommes demeure impunie et qu'elle soit pour les autres d'un funeste exemple, entraînant un blâme solidaire sur tout le corps, le personnel entier est renouvelé. »

Digitized by Google

XIV.

Maintenant, veut-on savoir les résultats de ces utiles réformes? Laissons parler les chiffres : c'est en ce genre la plus éloquente démonstration.

A l'origine de la Régence, Madame la Duchesse avait trouvé, nous le disions à l'instant, le grand-livre de la dette publique grevé de quinze millions de francs. Aujourd'hui, l'amortissement a fonctionné : la dette est réduite à onze millions. Quatre millions ont été éteints.

Elle avait trouvé deux millions et demi de dettes spéciales à la Couronne. Aujourd'hui elles sont payées, payées intégralement et sans emprunt qui pèse sur le domaine.

Elle avait trouvé des créances pendantes depuis

Digitized by Google

près de quarante années. Aujourd'hui, tout est liquidé.

Le budget antérieur à la Régence, exercice 1854, présentait un déficit de plus d'un million de livres. Dès la première année, il a été ramené à l'équilibre; cet équilibre a été maintenu la seconde année; et, depuis, il présente un excédant toujours croissant de recettes sur les dépenses. En voici le tableau :

		Livres.	
1855	Recettes ordinaires	8,018,000 (1)	»
	Dépenses ordin.	8,018,000	
1856	Recet. ord.	8,257,000	»
	Dép. ord.	8,257,000	
1857	Recet. ord.	8,634,000	81,000
	Dép. ord.	8,553,000	
1858	Recet. ord.	8,776,000	117,000
	Dép. ord.	8,659,000	
1859	Recet. ord.	8,659,000	292,000
	Dép. ord.	8,367,000	

Le budget en prévision de 1860 avant les évé-

(1) La livre de Parme équivaut au franc de notre monnaie.

Digitized by Google

nements récents, élevait cet excédant à 500,000 liv.

Et on voudra bien remarquer que le gouvernement, dans la même période quinquennale :

1° A dégrevé la contribution foncière de 77,000 livres;

2° A dégrevé la dette publique de 4,000,000;

3° A augmenté le traitement de tous les employés civils;

4° A élevé la solde des officiers et des troupes de 10 à 20 pour 100;

5° A augmenté de 20 0/0 les pensions aux curés, aux vétérans du sacerdoce, aux religieuses âgées et infirmes;

6° A élevé les pensions civiles et en a ordonné le paiement par trimestre et même par mois;

7° A concédé aux fermiers du domaine de l'État des prolongations de bail de dix-huit ans, et leur a accordé des facilités pour le paiement de leurs fermages;

8° A aboli les droits de transit;

9° A remanié les tarifs de douane dans un sens libéral;

Digitized by Google

10° A multiplié les allocations aux travaux publics et communaux ;

11° A créé une réserve dans le trésor ;

12° Et traversé les crises alimentaires de trois années, les inondations, le choléra et les troubles, qui aggravent toujours les charges publiques.

Pour peu qu'on prenne la peine de rapprocher les résultats de ces budgets du chiffre total de la population parmesane, et qu'on compare le produit avec la condition analogue des autres pays, on verra que le contribuable, sujet de Madame la Duchesse de Parme, paie à peine 18 fr. par tête, tandis qu'il payerait : en Prusse, 23 fr. ; en Autriche, 20 fr. ; en France, 49 fr. ; en Sardaigne, 30 fr. ; en Angleterre, 75 fr. Ce contraste ne laisse pas que d'avoir son prix !

Tels sont les éléments, telles sont les preuves d'une prospérité financière, toujours et partout appréciée, mieux comprise peut-être en notre siècle et en notre pays qu'en tout autre temps et en toute autre nation !

Digitized by Google

XV.

Après le trésor, l'armée.

L'armée, peu nombreuse, sans doute (1), — car l'État ne comporte point un développement exagéré de la force militaire, — a reçu dans son mode de recrutement (2), dans son administration, dans son armement, tous les perfectionnements de la science moderne.

(1) L'armée de Parme est de quatre mille cent hommes sur le pied de paix, de six mille cent sur le pied de guerre. (*Annuaire de l'Économie politique*, 1858.)

(2) Le mode de conscription a dû, d'après un décret de décembre 1858, être l'objet d'études nouvelles et d'améliorations mûrement réfléchies. — Un autre décret du même mois crée une commission chargée de rechercher les moyens de rendre plus avantageuse la condition des officiers de santé et de les admettre à une retraite suffisante après leur temps de service.

Digitized by Google

Dès le mois de janvier 1855, un département ministériel spécial était créé pour l'armée, département rattaché au ministère d'État et placé ainsi de plus près sous l'égide même de la souveraineté. La vice-présidence de ce département était confiée à un vétéran de nos armées françaises, à un officier décoré sur le champ de bataille de Montmirail, au comte Crotti Tant il est vrai que, pour la maison de Bourbon, tout ce qui est de la gloire militaire devient de son patrimoine ! Tant il est vrai que cette grande race sait reconnaître tous les services et honorer tous les dévouements !

Sous l'habile impulsion que le marquis Pallavicino et le comte Crotti donnèrent à l'organisation de ce département, la législation fut bientôt modifiée dans le sens de nos propres lois, et c'est en grande partie sur ce modèle que l'avancement des officiers, la collation des grades, les règlements relatifs à l'intendance, à la santé, à la composition des cadres, ont été remaniés.

Des bataillons de chasseurs, dressés aux manœuvres nouvelles, habitués aux armes de précision, ont été créés ou augmentés. (Décret du 28 avril 1857.)

Digitized by Google

Enfin, une discipline ferme et sévère a resserré les liens du commandement et de l'obéissance.

Dans ces soins, deux grands buts préoccupaient Madame la Duchesse régente : d'abord assurer à son État la force nationale nécessaire pour maintenir l'ordre sans l'appui de secours étrangers, et, par conséquent, l'exempter de recourir au concours que les traités de 1848 lui donnaient le droit de demander aux troupes de l'empire d'Autriche ; secondement, unir plus intimement à sa royale famille, à son fils et à elle-même, les soldats sortis du sein de la nation, en les attachant à la défense de l'autorité et de la personne du souverain.

Les événements, après de rudes épreuves, ont montré combien elle avait réussi à cette double et haute pensée.

D'ailleurs, le sang de Bourbon se plaît aux armes. Le jeune duc Robert aime à se mêler aux troupes, et les soldats connaissent et applaudissent l'uniforme de ce charmant enfant qui promet un brave et brillant souverain (1). Déjà il s'enquiert de leur sort et

(1) Le duc Robert porte habituellement le costume militaire;

Digitized by Google

partage leurs exercices. La Régente vient souvent parcourir leurs rangs, recueillant leurs vœux et correspondant à leurs marques de fidélité. Utiles rapprochements qui entretiennent l'attachement au drapeau, l'amour du Prince et le culte de l'honneur !

Avant même les événements du mois présent, l'armée avait eu occasion de faire ses preuves. Placée en face de l'insurrection, elle n'avait eu à subir que de rares défections et elle avait su infliger à l'émeute une répression prompte et énergique.

Ainsi en était-il arrivé en 1854.

Le coup de poignard qui avait frappé Charles III n'était pas un crime isolé : il devait servir de signal à une tentative de révolution dans le Duché et dans l'Italie entière. Déjoués par l'attitude de la Régente, par l'horreur des populations pour un tel attentat, les

il en est de même de son frère, le comte de Bardi : seulement, celui-ci n'a pas les insignes du commandement ; il est inscrit sur le rôle d'un régiment. « Un soir, dit M. Noël Lemire, il venait de recevoir sa paie : interrogé sur l'emploi de ses mincés émoluments, il répondit avec aplomb qu'il en avait fait hommage aux veuves des sous-officiers de son régiment..... » (*Lettres sur l'Italie*, p. 201.)

Digitized by Google

desseins des perturbateurs n'avaient été qu'ajournés. Ils essayèrent d'éclater à Plaisance au commencement de juillet, à propos de la cherté des grains, ainsi qu'à Ponte del Olio et à Pontemore. Le prétexte était odieux : la répression fut instantanée. Mais une revanche fut ménagée à Parme même et, cette fois, la révolution jeta le masque.

Le 22 juillet, des barricades se dressèrent dans la ville et la cocarde rouge fut arborée par quelques insurgés. Ils avaient compté sur la trahison d'un corps de troupes, sur l'aide des sociétés secrètes, sur le concours d'une partie de la population. L'armée demeura fidèle, les conspirateurs impuissants, la population indifférente d'abord et bientôt indignée.

De prudentes précautions, une action rapide et énergique, une lutte de peu d'instants, des coups de fusil et quelques volées de canon, eurent aisément raison de cette détestable échauffourée (1). Le len-

(1) Voici le récit rapide et complet des événements. Ce récit est contemporain des faits :

« Le 21, dans la matinée, le bruit s'était répandu dans la ville, que le signal d'une insurrection générale en Italie était

Digitized by Google

demain l'ordre était parfaitement rétabli ; l'anarchie, l'anarchie de la pire espèce, venait d'être vaincue par la fermeté du gouvernement, et d'échouer contre la constance des troupes et le dévouement de la nation.

donné pour le lendemain, et que Parme ne manquerait pas d'y prendre part. La population accueillit ce bruit avec indifférence: le calme paraissait assuré, et c'est à peine si l'on faisait attention à certains individus qui affectaient de donner hautement et sans mystère ce mot d'ordre : « A dix heures. » Le gouvernement veillait : il avait été averti que des mouvements se préparaient et devaient éclater simultanément à Bologne, à Modène, à Rome et à Parme. Des mesures avaient été prises : les troupes furent mises sur pied, toute la nuit, dans les casernes.

« Le 22, à la pointe du jour, de nombreuses patrouilles parcouraient la cité. Le poste des prisons fut renforcé ; les avenues étaient gardées par des soldats du 2e bataillon. Le lieutenant-colonel Anviti, qui commandait ce bataillon, fut averti que, dans le *Borgo delle Colonne*, rue qui aboutit à la place des prisons, un lieu de réunion avait été indiqué. Ses soupçons se portèrent sur un café situé près de la caserne des douaniers. Il dirigea sur ce point un piquet commandé par le capitaine Bonzi ; aussitôt, plusieurs individus qui s'étaient groupés sur la porte rentrèrent précipitamment dans l'intérieur. Le lieutenant-colonel fit cerner la maison et ordonna de faire évacuer le café. Un sergent somma les personnes présentes de sortir : il fut menacé du poignard par un individu de la dernière classe du peuple ; les soldats se jetèrent sur ce misérable et le désarmèrent ; mais, quoique blessé, il parvint à s'échapper. Ce fut le signal de l'attaque. Des coups de feu partirent des fenêtres et

Digitized by Google

L'affection pour la Duchesse, la reconnaissance pour son pouvoir, puisèrent dans ce douloureux épisode des aliments plus solides. Les bons savaient que leur timidité trouverait un appui inébranlable; les méchants que leur audace serait inflexiblement

d'un escalier intérieur; des pierres furent lancées du haut des toits. Une autre compagnie vint en aide à celle du capitaine Bonzi, et la maison fut occupée militairement. On arrêta plusieurs insurgés, et avec eux un soldat qui, la veille, avait manqué à l'appel. On trouva des emblèmes révolutionnaires, des écharpes, des bonnets et des cocardes rouges. Le chef des émeutiers, nommé Barilla, sorti depuis peu de jours des prisons où il avait été enfermé pour une insulte faite à l'armée, s'était réfugié sur le toit et résistait aux soldats. Atteint d'un coup de fusil à l'épaule, il roula dans la rue.

« Les troupes s'assurèrent ensuite de la caserne des douaniers. L'insurrection comptait sur l'appui de ce corps, dont elle était parvenue à embaucher quelques soldats. Il fallut pénétrer de force; les chasseurs impériaux de la compagnie Bruder aidèrent le 2e bataillon en cette circonstance. Déjà le lieutenant Hoffern s'était emparé de quelques maisons où les rebelles s'étaient retranchés; plusieurs furent saisis les armes à la main.

« En même temps, la lutte s'engageait dans la rue Saint-Michel, au café Ravazzoni : ce café est le rendez-vous privilégié des adeptes de la *Jeune Italie*. Les principaux meneurs s'y trouvaient rassemblés. Des deux étages on tirait sur la troupe. De plus, les insurgés s'étaient établis sur les toits des maisons voisines, et, de là, faisaient feu et lançaient des tuiles et des pierres. L'entrée du café avait été barricadée, ainsi qu'une fenêtre donnant sur la rue. Les troupes, qui se composaient des chas-

Digitized by Google

réprimée. La justice eut son cours, et quand les inévitables sévérités de la loi martiale eurent été exercées, la clémence, cette vertu si naturelle aux Bourbons, reprit son empire. La Régente

seurs de Parme, d'un peloton de ligne et de chasseurs autrichiens, se comportèrent bravement; mais on vit bientôt qu'il fallait avoir recours à l'artillerie. Le canon fut braqué de la grande place sur laquelle s'ouvre la rue Saint-Michel. Après quelques coups, la barricade fut ébranlée. Les sapeurs s'élancèrent, détruisirent les obstacles, et les troupes se rendirent maîtresses de la maison. Une dizaine d'individus tombèrent en leur pouvoir; le reste s'était échappé en descendant, au moyen de cordes, dans une petite rue adjacente Ce fut la fin de cette tentative, aussi odieuse que ridicule.

« Les troupes se sont noblement et courageusement conduites; le 2e bataillon de Parme a tenu à honneur, par sa bravoure et sa fidélité, de repousser les indignes calomnies des révolutionnaires, qui avaient osé se vanter de compter des partisans dans ses rangs.

« Les insurgés étaient munis de poignards, arme favorite des révolutionnaires italiens. Leur chef, Barilla, pris par les soldats, s'écriait : « Ce n'est pas à vous que j'en veux, c'est à mes camarades, qui m'ont trompé ! » Le nombre des insurgés arrêtés est de cent environ: un conseil de guerre est réuni pour les juger.

« La ville est rentrée dans le calme le plus complet; il n'y a qu'indignation et mépris pour cette folle entreprise de désordre qui vient troubler, au milieu des bénédictions du peuple, les courageux efforts d'un gouvernement ferme, juste et réparateur. »

Digitized by Google

triompha par le pardon et l'amnistie, de ceux que le glaive aurait frappés sans les amener au repentir.

Tel fut l'heureux effet de cette royale conduite, mêlée d'énergie et de douceur, que dix mois après l'émeute, Madame la Régente put en toute sécurité, lever l'état de siége qui, depuis les troubles redoutables de 1849, avait dû être maintenu dans le Duché. Déjà, le 29 avril 1855, des grâces nombreuses avaient signalé le retour anniversaire de la fête du souverain. Le 10 juin parut le décret qui rendait aux lois ordinaires leur cours régulier. Cinq jours après, une forte organisation était assurée à la police dont la direction était adjointe au ministère de grâce et de justice et confiée à l'un des plus honorables et des plus éminents conseillers d'État, le marquis Mauro Lalatta. Par une heureuse alliance, l'action de la magistrature se mêlait à l'exercice des pouvoirs de sûreté générale.

Chacun se réjouissait de l'ère de paix et de calme dont ces dispositions étaient le gage, et le *Moniteur* français, après avoir loué « la sollicitude constante »

Digitized by Google

de la Régente, ajoutait : « Ces mesures ont produit dans le Duché une impression favorable, et on en espère les meilleurs résultats. »

Digitized by Google

XVI.

Fermeté et douceur : telle était donc la devise du gouvernement de Louise de France.

Rien ne put dès lors l'en faire dévier ; rien, pas même les lâches et implacables fureurs de l'anarchie, qui, vaincue et frémissante, redouble ses appels au crime et à l'assassinat. Cinq fois en quelques mois d'infâmes guet-apens avaient effrayé la population. (1) Deux surtout, dirigés en huit jours contre les hommes

(1) Le 31 mars, le juge Gabbi, chargé de poursuivre l'instruction contre l'auteur du meurtre du Duc Charles, est frappé de cinq coups de poignard; le 11 février 1855, le président du conseil de guerre, P. Lanati, reçoit sept blessures; le 13 avril 1855, un coup de pistolet est tiré sur le comte Anviti, commandant en chef des troupes parmesanes. Enfin, le 4 et le 17 mars 1856, le stylet atteint le comte Magawly et M. Bordi.

Digitized by Google

les plus honorables, le comte Magawly-Cérati, directeur de la prison, et M. Bordi, juge d'instruction, tombés tous deux sous le stylet, jetaient partout l'épouvante. La terreur planait sur la capitale.

Il fallait sévir. L'état de siége est rétabli, le 18 mars 1856, pour Parme et les communes suburbaines.

« Le bras des assassins, dit une proclamation de la Régente, a encore une fois choisi pour but de ses desseins abominables, deux victimes innocentes, et a porté l'épouvante et l'horreur dans la tranquille et honnête population de cette ville. Ces faits effroyables sont pour notre cœur une profonde et cruelle douleur. Nos intentions étaient et sont pleines de bienveillance et de douceur; mais nous ne pouvons négliger le devoir sacré de rassurer les bons contre les méchants et d'adopter toutes les dispositions, quelque sévères quelles soient, afin d'arriver à ce résultat. »

Tout en recourant à ces indispensables mesures, Madame la Régente entend conserver les droits de la justice, maintenir les garanties de la législa-

Digitized by Google

tion et abréger, aussitôt que possible, la suspension forcée des lois ordinaires.

Quelques mois après, l'état de siége était levé.

Cette douloureuse situation lui fut même une occasion admirable de déployer la noblesse de son caractère, de sauvegarder l'indépendance de sa souveraineté et de préparer l'éloignement du secours qu'elle avait dû momentanément réclamer de son allié l'empereur d'Autriche.

Certes, les circonstances étaient d'une rare délicatesse et d'une difficulté redoutable. Il fallait décourager les affreux complots de la démagogie et désarmer par la crainte le poignard des sicaires; il fallait rassurer les honnêtes gens, si timides et si faibles devant les menaces d'une insaisissable légion d'assassins.

Et en même temps il fallait que le pouvoir ducal conservât, avec la plénitude de son autorité, le renom de son indépendance.

Madame la Régente commença par se réserver le plus grave et le plus consolant attribut de la suprême puissance : le droit du glaive et le droit de

Digitized by Google

grâce. Toute sentence prononcée, même par le conseil de guerre, devait être soumise à sa sanction et c'était elle qui statuait en dernier ressort.

Elle voulut ensuite que la présidence du tribunal militaire fût confiée à un de ses plus dévoués sujets, au prince Soragna, alors grand-maître de la cour. Des officiers de l'armée parmesane prirent séance au conseil, et si les fonctions de juge d'instruction furent laissées à un auditeur autrichien, ce choix ne se justifiait que trop par les deux attentats qui avaient tour à tour assailli ses prédécesseurs, désignés en quelque sorte au stylet des furieux par leur qualité de Parmesans.

Ces garanties ne suffisent pas à la Duchesse. Durant le procès, une question de droit s'élève : « Le conseil de guerre peut-il juger des faits antérieurs à sa création? Un individu déjà condamné à la peine de mort, commuée par grâce en celle des travaux forcés à perpétuité, peut-il, pour un crime antérieur, être l'objet d'un nouveau jugement? » Les opinions du conseil se divisent : on en réfère à la Duchesse. Elle assemble les premiers jurisconsultes de l'État.

Digitized by Google

Les lois de Parme, en ce point, sont semblables aux lois françaises, qui n'admettent pas la rétroactivité. L'avis des jurisconsultes est formel et se trouve en opposition directe avec celui du président du conseil et des officiers autrichiens qui y siégent. La Régente communique cet avis et déclare qu'elle l'adopte et le prend pour règle.

Le général de Crenneville, commandant les troupes impériales, ne croit pas devoir se rendre à cette décision de la souveraine. Il réplique, il insiste. Forte de son droit, pleine de la conscience de sa dignité, Madame la Duchesse, sans méconnaître les égards dus au représentant d'une puissance alliée, répond avec la fermeté d'une reine dont le courage grandit au milieu du péril.

Une rupture était imminente, la Régente la bravait noblement. Le maréchal Radetzky, informé du conflit, se hâta d'intervenir; il envoya le général Thun avec mission d'apaiser les justes susceptibilités de la Princesse et d'aviser à des moyens de conciliation.

Madame la Régente consent à ce que, son droit

Digitized by Google

demeurant intact, une commission étudie de nouveau la partie juridique du débat; commission mixte quant aux éléments administratifs, militaires et judiciaires qui y entrent, commission toute composée de sujets parmesans. Le vice-président du conseil d'État et deux conseillers, un conseiller de la Cour de cassation et trois officiers supérieurs de l'armée ducale, en firent partie. A l'unanimité, cette commission décida « que le conseil de guerre ne pouvait dépasser les limites de son institution, et qu'un condamné, ayant obtenu une commutation de peine, ne pouvait subir un nouveau jugement. » C'était l'application de nos principes français, c'était l'application des lois du Duché. Le président du conseil de guerre donna sa démission; le maréchal Radetzky rappela l'auditeur impérial, et les deux officiers autrichiens furent remplacés par deux officiers parmesans.

La cause du droit et celle de la souveraineté triomphaient ensemble. Ajoutons, à l'honneur des hautes parties contractantes, que Madame la Duchesse régente avait su concilier, avec le maintien énergique

Digitized by Google

de son pouvoir, tous les ménagements que commandaient l'alliance et l'amitié des deux cours, et que le gouvernement de S. M. I. A. avait noblement apprécié les respects dus à une femme, à une alliée, à une reine.

L'effet de ce conflit fut considérable en Italie et en Europe. Dans le Parlement d'Angleterre, le comte de Clarendon, secrétaire d'État des affaires étrangères, répondant à une interpellation de lord Lyndhurst sur l'état de la Péninsule, déclara hautement que « le gouvernement de la Duchesse régente était doux et modéré, et empreint d'un caractère d'indulgence et de bon sens. » En France, les feuilles publiques furent unanimes à rendre justice à la Princesse.

Cet incident profita donc singulièrement à l'honneur de Louise de Bourbon : il préparait, d'ailleurs, et favorisait l'un de ses plus chers désirs, celui de hâter le départ des troupes étrangères.

Digitized by Google

XVII.

Et, en effet, si Madame la Régente tenait à honneur le maintien de son autorité et savait la garantir, elle n'avait pas un moindre souci de l'indépendance de la couronne et de la liberté de ses États. Pleine de respect pour les traités européens qu'elle n'avait pas signés, mais qu'elle devait accomplir avec loyauté, elle était depuis longtemps résolue à ne leur laisser que les strictes limites où ils se devaient renfermer et à n'user des ressources qu'ils lui offraient que dans l'extrême et inévitable nécessité.

Ainsi, il ne dépendait pas d'elle de retirer aux troupes de S. M. I. et R. A. le droit de tenir garnison à Plaisance. Ce droit avait été, ainsi que le montre le traité du 10 juin 1817, établi beaucoup plus

Digitized by Google

dans l'intérêt du plan de défense de l'Italie supérieure, que dans l'intérêt du Duché. Madame la Régente se borna à le restreindre dans le cercle fixé par ces stipulations dont l'Europe était garante.

Quant à l'appui militaire, qu'en vertu de l'alliance offensive et défensive du 4 février 1848, elle avait été fondée à réclamer de l'Autriche, on sait déjà qu'elle n'en avait usé que lorsque les circonstances l'avaient impérieusement exigé. C'était une nécessité que sa grande âme ne supportait pas sans peine, et elle avait hâte, tout en exprimant sa gratitude de ce service, d'en exonérer son pays pour l'avenir.

Aussi combien fut-elle heureuse quand, après des négociations délicates et habilement suivies, quand, après tant de soins donnés au bien-être de ses sujets, elle put annoncer que l'évacuation aurait lieu le 5 février 1857!

Les plus notables réformes étaient opérées : le Duché jouissait d'une tranquillité parfaite. La clémence de la Régente avait vaincu les rebelles. Cette même année, elle venait de compléter une mesure d'amnistie dont peut-être on chercherait vaine-

Digitized by Google

ment ailleurs un modèle. Les membres du gouvernement provisoire violemment établi en 1848, avaient été condamnés à restituer au trésor des sommes s'élevant à près d'un demi-million. Dès 1855, la Régente, prenant pitié de ces malheureux, avait ordonné qu'on suspendît l'exigence de ce qui était encore dû par eux. En 1857, non-seulement elle leur fait remise de ce reliquat très-considérable, mais elle décide que les sommes déjà payées leur seront rendues. Certes, peut-on pousser plus loin les délicatesses de la générosité? Peut-on mieux témoigner le vif désir d'effacer jusqu'aux dernières traces des discordes civiles?

Précédée par de tels actes, l'annonce du départ des troupes impériales fut saluée avec enthousiasme par le Duché et par l'Italie. Le 3 février, la Régente passa ces troupes en revue, admit l'état-major à sa table, distribua aux principaux officiers quelques insignes des ordres de chevalerie de sa couronne; et le 5, en présence d'une immense multitude calme et digne, le corps autrichien quittait la ville et les provinces,

Digitized by Google

La Duchesse avait trouvé le secret de correspondre aux vœux d'autonomie de ses peuples sans froisser les devoirs d'amitié qui l'unissaient à la cour de Vienne. Le comte de Buol vint en personne lui en donner les sincères assurances de la part de l'empereur François-Joseph. Tant il est vrai que la plus sûre garantie de l'indépendance des nations est dans la dignité et le génie de leur souverain !

L'Europe entière applaudit. Madame la Régente avait prouvé qu'elle voulait être libre et qu'elle le pouvait.

C'est le même sentiment de respect pour la liberté de son État; c'est sa confiance en son peuple, qui la soutinrent dans la rupture de la ligue douanière conclue avec l'Autriche et Modène et dans les refus réitérés qu'elle dut opposer aux sollicitations nombreuses qui lui furent faites pour renouer ces liens. Inspirée par le seul désir de correspondre aux vœux de ses populations, elle préféra l'isolement à une union dont assurément les avantages politiques pouvaient séduire, mais qui eût altéré soit sa liberté,

Digitized by Google

soit même l'opinion qu'elle voulait établir du soin jaloux qu'elle apportait à la conserver.

Cette renommée d'indépendance mit le sceau à sa gloire.

Digitized by Google

XVIII.

Ainsi, durant ces cinq années, Madame la Régente s'était montrée ferme dans le commandement, résolue et persévérante dans les réformes, intrépide dans le péril, clémente après la victoire, prête à tout pour le bien de ses sujets, intelligente de leurs légitimes aspirations, courageuse dans la protection de leurs droits.

Un dernier trait encore : comme les siens, elle aime la parole publique et s'en sert avec une rare habileté, soit qu'elle prenne le ton et l'accent de la majesté royale, soit qu'elle laisse percer l'émotion de son cœur de chrétienne et de mère, soit qu'elle s'abandonne à la grâce et à l'affabilité de son esprit.

Elle en donne la preuve dans ses discours de ré-

Digitized by Google

ception du premier jour de l'an; épreuve si difficile quand elle a pour gêne et pour obstacle la variété des interlocuteurs et les exigences du cérémonial.

Eh bien! depuis cinq ans, c'est avec une aisance parfaite, sans répétition et sans fatigue, que Madame Louise de France harangue, au début de l'année, les corps constitués de son État, le clergé, l'armée, la magistrature, l'administration, l'Université, les académies. Elle a même su profiter de cette circonstance qui, trop souvent, dégénère en un banal échange de félicitations et de flatteries, pour en faire une sorte de compte rendu de son gouvernement, une sorte d'enquête et de conseil où elle distribue la louange, l'exhortation, les avis à chacun des représentants de l'autorité, où elle s'identifie avec les efforts heureux, promet de nouvelles améliorations, constate les succès et ouvre les perspectives de l'avenir.

C'est ainsi qu'elle a donné au monde le spectacle d'un gouvernement qui, sur un théâtre restreint, réalisait les vœux raisonnables des esprits les plus dévoués à l'Italie : le spectacle de la concorde avec la puissance spirituelle, de la régularité dans l'ad-

Digitized by Google

ministration, de l'honnêteté dans le maniement des affaires, du respect de la justice et de la magistrature, de l'économie dans les finances, du progrès dans les travaux publics, dans l'agriculture, dans le commerce et dans le crédit; de la fidélité dans l'armée et dans le peuple; le spectacle de la paix enfin, de cette paix qui, selon la belle expression de saint Augustin, est la tranquillité dans l'ordre : *Pax, tranquillitas ordinis!*

Digitized by Google

XIX.

Et cependant, de secrètes inquiétudes agitaient cette grande âme ! et cependant de douloureux pressentiments l'assiégeaient !

C'est que, même pour les princes les plus généreux et les meilleurs, l'exercice du pouvoir, comme la vie, est un combat, avec ses alternatives, ses surprises et ses vicissitudes.

C'est que l'esprit de désordre et d'ingratitude durera autant que l'humanité et qu'il s'attachera, surtout, avec une passion pleine de dépit et de fureur, aux souverains qui l'auront le plus vaincu et le mieux désarmé.

C'est que, sur ce sol de l'Italie, à peine remis de ses ébranlements, le travail souterrain de la ré-

Digitized by Google

volution a continué ses détestables entreprises.

C'est que de tristes encouragements ont été donnés à cet élan de rébellion par celle des puissances italiennes qui avait eu le plus à en souffrir; c'est que, tôt ou tard, le fruit amer des accusations du Piémont au Congrès de Paris devait être recueilli.

C'est enfin qu'il fallait une nouvelle épreuve à cette femme si éprouvée pour que sa gloire en ressortît plus brillante et plus pure !

S. A. R. n'en était encore qu'aux appréhensions. Et ces appréhensions étaient malheureusement trop fondées. Voici pourquoi :

Digitized by Google

XX.

Nous ne sommes pas de ceux qui méprisent la pensée de l'indépendance italienne ; mais nous sommes de ceux qui voudraient voir réaliser ce généreux dessein par l'accord des princes et des peuples. Nous sommes de ceux surtout qui souhaiteraient ardemment que cette cause demeurât pure de tout alliage avec la révolution.

La révolution, telle est la plaie profonde et fatale de l'Italie.

C'est elle qui a ébranlé la paternelle autorité du Souverain Pontificat, gage de la liberté et du rang de l'Italie dans le monde. C'est elle qui a alarmé les esprits les plus disposés à la sympathie et à l'affec-

Digitized by Google

tion pour cette terre antique, mère de la civilisation, des lettres et des arts! Sa détestable influence, plus domptée à Parme qu'ailleurs, ne laissait pas que d'y avoir pénétré et d'y grandir sous l'impulsion des événements.

Assurément, on ne pouvait croire que le débat si inopinément et si largement ouvert au commencement de cette année, ne retentît pas dans les imaginations vives du Duché de Parme. On ne pouvait pas penser que les paroles prononcées aux Tuileries, à Turin et à Vienne, ne fussent ni écoutées, ni relevées. On ne pouvait pas supposer que les tentatives de négociations, quelque incertaine qu'en parût l'issue, et surtout le bruit précurseur des armements et des batailles laissassent indifférents des peuples dont, après tout, les destinées allaient être en jeu. Le gouvernement de Madame la Régente recevait autant que personne le contrecoup de ces émotions.

Il avait droit de se confier dans le sentiment du bien opéré. En fait d'indépendance, il ne l'avait cédé à nul en Europe. En fait de souveraineté,

Digitized by Google

nulle n'était plus légitime, plus paternelle et plus aimée.

S'il n'eût pas accepté une position subordonnée dans un congrès, s'il n'eût pas voulu paraître en accusé devant d'autres puissances dont il était l'égal par la souveraineté et desquelles il devait attendre le respect dû aux faibles par les forts, ce gouvernement pouvait se reposer dans l'expectative, compter sur une neutralité que justifiait son infériorité, et mettre son espoir dans le bon esprit de l'armée et du peuple, dans la justice de sa cause, la majesté de sa souveraine et la protection de Dieu.

Néanmoins, il ne se dissimulait pas les progrès que, depuis l'imminence de la guerre surtout, les passions subversives avaient faits dans les rangs de la bourgeoisie et même dans ceux de l'armée.

L'appel du Piémont, les instructions des chefs de la *Jeune Italie* n'étaient pas demeurés sans écho. Ainsi que le demandaient MM. Garibaldi et La Farina, il se trouvait à Parme des hommes « prêts à tenter un soulèvement aussitôt les hostilités commencées, » à intimider les populations, à envahir le pouvoir, à

Digitized by Google

créer des commissions provisoires au nom du roi Victor-Emmanuel (1).

(1) Voici, d'après la *Gazette de Liége*, les instructions adressées aux chefs de la *Société nationale italienne*, dans les différents États Italiens :

SOCIÉTÉ NATIONALE ITALIENNE.

Indépendance. *Union.*

(Instructions secrètes.)

« La présidence croit de son devoir, dans l'état actuel des choses en Italie, de communiquer les instructions secrètes suivantes :

« 1° Les hostilités à peine commencées entre le Piémont et l'Autriche, vous vous insurgerez au cri de : *Vivent l'Italie et Victor-Emmanuel! Dehors les Autrichiens !*

« 2° Si l'insurrection est impossible dans votre ville, les jeunes gens en état de porter les armes en sortiront et se rendront dans la ville la plus voisine où l'insurrection aura déjà réussi, ou du moins aura des chances de réussir. Parmi les villes voisines, vous choisirez la plus rapprochée du Piémont, où devront se concentrer toutes les forces italiennes.

« 3° Vous ferez tous vos efforts pour vaincre et désorganiser l'armée autrichienne, en interceptant les communications, en rompant les ponts, en abattant les télégraphes, en brûlant les dépôts d'habillements, de vivres, de fourrages, en gardant en otages les grands personnages au service de l'ennemi et leurs familles.

« 4° Ne tirez jamais les premiers sur les soldats italiens et hongrois. Mettez tout en œuvre, au contraire, pour les engager à suivre notre bannière, et accueillez en frères ceux qui céderont à vos exhortations.

« 5° Les troupes régulières qui embrasseront la cause nationale seront immédiatement envoyées en Piémont.

Digitized by Google

Il s'en trouvait d'autres encore non moins audacieux et plus perfides, prêts à voiler sous le prétexte

« 6° Là où l'insurrection aura triomphé, l'homme le plus haut placé dans l'estime et dans la confiance publiques prendra le commandement militaire et civil, avec le titre de commissaire provisoire pour le roi Victor-Emmanuel, et le conservera jusqu'à l'arrivée du commissaire envoyé par le gouvernement piémontais.

« 7° Le commissaire provisoire abolira les impôts qui pourraient exister sur le pain, le blé, etc., et en général toutes les taxes qui n'existent pas dans les États sardes.

« 8° Il fera une levée, par voie de recrutement, des jeunes gens de dix-huit à vingt ans, à raison de 10 par 1,000 âmes de population, et il recevra comme volontaires les hommes de vingt à trente-cinq qui voudront prendre les armes pour l'indépendance nationale; il enverra immédiatement en Piémont les conscrits et les volontaires.

« 9° Il nommera un conseil de guerre pour juger et punir, dans les vingt-quatre heures, tous les attentats contre la cause nationale et contre la vie ou la propriété des citoyens pacifiques. Il n'aura aucun égard au rang, à la classe; mais personne ne pourra être condamné par le conseil de guerre pour des faits politiques antérieurs à l'insurrection.

« 10° Il défendra la fondation des cercles et journaux politiques, mais il publiera un bulletin officiel des faits qu'il importera de porter à la connaissance du public.

« 11° Il démettra de leurs fonctions tous les employés et magistrats opposés au nouvel ordre de choses, procédant pour cela avec beaucoup de mystère et de prudence, et toujours par voie provisoire.

« 12° Il maintiendra la plus sévère et inexorable discipline, appliquant à chacun, quel qu'il soit, les dispositions militaires

Digitized by Google

de l'indépendance, les desseins et les rêves de la république et de la démagogie.

en temps de guerre. Il sera inexorable pour les déserteurs, et donnera des ordres sévères à ce sujet à tous ses subordonnés.

« 13° Il enverra au roi Victor-Emmanuel un état précis des armes, des munitions et des fonds qu'on trouvera dans les villes ou provinces, et il attendra des ordres à ce sujet.

« 14° En cas de besoin, il fera des réquisitions d'argent, de chevaux, de chariots, de navires, etc., en laissant toujours le reçu-correspondant; mais il punira des peines les plus fortes quiconque tentera de faire des réquisitions semblables sans nécessité évidente et sans un contrat exprès.

« 15° Jusqu'à ce que se produise le cas prévu dans le premier article de cette instruction, vous userez de tous les moyens en votre pouvoir pour manifester l'aversion qu'éprouve l'Italie contre la domination autrichienne et les gouvernements inféodés à l'Autriche, en même temps que son amour de l'indépendance et sa confiance dans la maison de Savoie et le gouvernement piémontais ; mais vous ferez tout pour éviter des conflits et des mouvements intempestifs et isolés.

« Turin, le 1er mars 1859.

« Pour le président :

« *Le secrétaire*,
« La Farina. »

« *Le vice-président*,
« Garibaldi. »

Digitized by Google

XXI.

Dès les premières annonces de la guerre prochaine, les espérances du parti s'étaient exaltées. Des comités secrets s'étaient formés et, sans cesser d'exercer leur action sur la population civile, ils dirigeaient surtout leurs manœuvres vers l'armée. S'il semblait difficile de séduire la fidélité des citoyens qui s'étaient tant de fois montrés pleins de répulsion contre le désordre, on se flattait, avec l'attrait de l'indépendance, avec l'entraînement de l'esprit belliqueux, de tromper et de corrompre les troupes.

Ces intrigues ne furent pas sans succès, non pas tant auprès des soldats (une quarantaine seulement se laissa abuser), qu'auprès d'un certain nombre d'officiers: les uns cédant au souvenir des événe-

Digitized by Google

ments de 1848 et 1849 auxquels ils avaient pris part; les autres, gagnés par la politique piémontaise dont ils avaient suivi le drapeau dans la première et la seconde lutte contre l'Autriche ; les derniers enfin, appartenant à cette classe toujours trop nombreuse d'esprits incertains ou dépravés, chez qui la faiblesse, le vice ou l'inconduite altèrent le sens moral et relâchent le frein du devoir.

On sait d'ailleurs quel est sur des imaginations mobiles et promptes à s'exalter, l'empire des exemples voisins, soudains et inattendus. La nouvelle des troubles de Massa et de Carrara, le succès inouï de la révolution opérée en Toscane, enlevèrent les plus irrésolus et enflammèrent les plus téméraires.

Le 29 avril, le jour même de la fête du jeune Duc, un coup de main fut décidé. L'avocat Armelonghi était l'âme du complot, les capitaines Bucci, Bricoli et Calcagnini devaient en être les instruments.

M. Armelonghi a trente ans; c'est un caractère impétueux et ardent; il s'est fait connaître par la violence de ses opinions démocratiques et par le zèle avec lequel il a pris la défense de tous les accusés

Digitized by Google

compromis non-seulement dans les insurrections de 1854, mais même dans les conspirations et les assassinats qui ont suivi. C'était notoirement l'un des chefs de la révolution mazzinienne. Le capitaine Bricoli, commandant le corps royal d'artillerie, avait servi dans la guerre de 1848 ; il ne manquait ni d'influence, ni de hardiesse, et était tout entier dévoué à la politique du cabinet de Turin. Le capitaine Bucci avait passé successivement de l'armée parmesane dans les rangs de l'armée piémontaise, puis il était revenu prendre un grade dans le génie militaire de son pays. Esprit changeant, sans consistance, tantôt partisan des doctrines révolutionnaires, tantôt partisan outré de l'Autriche, ayant obtenu, à force de sollicitations, du général de Crenneville, l'ordre de la Couronne de Fer, et bientôt s'étant tourné vers les représentants de la démocratie. Le marquis Calcagnini est de ces malheureux jeunes gens que la noblesse de leur sang et le souvenir de leurs ancêtres ne suffisent pas à contenir dans la voie du bien et que leur caractère emporté livre aux plus mauvaises influences.

Digitized by Google

XXII.

Voici le plan qui fut concerté entre eux. Une lettre, rédigée avec une perfide habileté, dut être communiquée aux officiers et présentée à leur adhésion. Elle était adressée à la Régente et s'exprimait ainsi :

« Altesse royale.

« Les devoirs de la discipline et le serment qui nous lient au souverain, ne font pas obstacle, nous le croyons, à ce que nous demandions respectueusement à V. A. R. de mettre fin à une situation, qui dans les solennels moments où nous sommes, pourrait, aux yeux du pays, nous rendre indignes du poste que nous occupons et du nom d'Italiens.

« Au moment où la question de l'indépendance

Digitized by Google

nationale se résout sur les champs de bataille, une plus longue incertitude nous serait trop douloureuse; elle nous oblige à demander à V. A. de nous arracher à l'inaction présente, contraire à la vertu du vrai soldat et du citoyen.

« Si ce vœu trouve accès auprès de V. A., nous sentons dans notre âme la certitude de prouver par notre bravoure que nous ne sommes pas indignes des sollicitudes que V. A. nous a constamment prodiguées.

« Avec vénération et dévouement, nous nous proclamons de Votre Altesse les très-fidèles sujets et très-obéissants serviteurs. »

La menace, ainsi enveloppée de toutes les apparences du respect, n'eut que trop de crédit : quarante signatures furent apposées à la lettre. Les meneurs la remirent au commandant des troupes comme l'expression de la volonté de l'armée, et le 1er mai elle parvint aux ministres.

Depuis vingt-quatre heures, le parti révolutionnaire avait agi vivement; le bruit de la lettre, répandu partout, avait jeté les esprits dans l'attente.

Digitized by Google

L'agitation, habilement entretenue, croissait rapidement. Partout des symptômes alarmants se manifestaient. On sentait que la rébellion était dans l'air. Les casernes étaient entourées de groupes qui excitaient les soldats par leurs éloges et par leurs reproches.

L'autorité militaire avait la plus grande peine à maintenir l'apparence de l'ordre et de la subordination. Il s'agissait de savoir quelle serait réellement, en cas d'une collision imminente, l'attitude de la force armée.

Le conseil des ministres consulta le commandant en chef, le colonel Cesare da Vico. Ce brave et loyal serviteur ne put le dissimuler; il répondit ainsi : « Dans les circonstances d'incertitude absolue où se trouve l'Etat, dans l'appréhension générale causée par les événements qui se succèdent, la troupe, et plus particulièrement les officiers, sont devenus l'objet d'une profonde irritation, parce qu'ils ne se sont pas encore déclarés et qu'ils n'ont pas encore donné le coup décisif pour obliger le gouvernement à céder aux désirs populaires. Depuis quelques jours l'at-

Digitized by Google

titude des officiers est un modèle de prudence ; mais, en ce moment, les choses sont arrivées à tel point que le commandant déclare que cette situation, plus qu'anormale, ne saurait durer ; enfin, que l'on ne peut aujourd'hui compter sur les troupes, lesquelles, tout au plus, s'abstiennent jusqu'ici d'une démonstration contraire au gouvernement. »

A cette réponse, il n'était plus douteux que le gouvernement n'avait aucun espoir à fonder sur la force militaire. Madame la Régente reçut cette douloureuse assurance avec fermeté. Les rassemblements augmentaient ; les honnêtes gens, tremblants et effrayés, se cachaient ; le palais ducal était menacé par une foule sans cesse grossissante et de plus en plus animée. La sûreté, la vie même de la famille royale, étaient compromises.

Louise de France prit immédiatement sa résolution. Elle accomplira son devoir de mère et de souveraine ; elle mettra à l'abri d'une violence redoutable le jeune Duc Robert et son frère ; elle les suivra avec les Princesses ses filles, mais seulement après avoir épuisé un dernier effort, après avoir constitué

Digitized by Google

une commission de gouvernement et pourvu à toutes les nécessités de l'ordre et du pouvoir. Puis, aussitôt le premier péril écarté de ces têtes si chères, elle reviendra dans ses États pour en partager la fortune.

Immédiatement les jeunes Princes sont dirigés vers Brescello où ils attendent leur Auguste Mère. Le conseil des ministres est formé en commission de régence et reçoit des instructions destinées aux éventualités presque inévitables qui menacent. La notification suivante est publiée, et ce n'est qu'après cette publication, ce n'est que sur les instances pressantes des derniers serviteurs restés fidèles, qui veulent épargner à leur pays les hasards d'un crime, que la Régente, le cœur brisé, s'éloigne de sa capitale.

Voici sa proclamation :

« Nous, Louise-Marie de Bourbon, Régente pour le Duc Robert Ier, des États de Parme ;

« Attendu que les désirs humains des grandes puissances ne sont pas encore parvenus à réunir un congrès européen dans lequel on ait à étudier et à

Digitized by Google

aplanir par des concessions raisonnables et de sages mesures, les difficultés advenues, et qu'à une si grande proximité de nos États royaux la guerre est allumée, nos devoirs de mère nous imposent de mettre en sûreté contre les éventualités de la guerre nos enfants bien-aimés.

« En conséquence, nous avons dû prendre la détermination de nous éloigner momentanément de l'État, constituant, comme nous constituons en commission gouvernementale, nos ministres, afin que, durant notre absence, ils gouvernent et administrent l'État au nom du Duc Robert Ier, avec tous nos pouvoirs, conformément aux lois et aux formes établies, et suivant au besoin les instructions spéciales que nous leur avons données pour les circonstances extraordinaires. Dans la confiance de reprendre bientôt en personne l'exercice de notre Régence, nous faisons des vœux ardents et sincères pour que ce bien-aimé pays soit préservé de toute calamité, et que la douceur des sentiments et les conseils de la raison dominent les esprits.

« Donné à notre résidence ducale de Parme, le 1er mai 1859. « LOUISE. »

Digitized by Google

XXIII.

Les rebelles avaient à achever leur victoire.

Le soir du 1er mai, le capitaine Bucci, qui, sur les fonds de la caisse du génie, avait fait aux soldats des distributions de vin et de cigares, donna le signal des fraternisations avec le peuple. Les soldats se répandirent dans la ville, buvant et chantant. Le soir, des bandes ameutées promenèrent le drapeau aux couleurs verte, blanche et rouge, aux cris de : Vive l'indépendance! Vers neuf heures du soir, elles se dirigèrent sur le ministère pour y arborer leur drapeau et sommer la commission de régence de résigner ses pouvoirs.

L'hôtel fut immédiatement fermé et barricadé. Les vociférations redoublaient; des torches mena-

Digitized by Google

çaient de l'incendie : la force et la violence étaient maîtresses. Nul moyen humain de résistance ne restait aux ministres.

Cependant un comité de gouvernement provisoire s'était formé et avait affiché la déclaration qu'on va lire :

« Les soussignés, membres du comité national de Parme, ayant reconnu la volonté générale de la population et le sentiment conforme des troupes, ont aujourd'hui pris le gouvernement de la ville et des provinces de Parme, au nom de S. M. le roi Victor-Emmanuel, temporairement seulement et jusqu'à ce qu'un commissaire royal vienne prendre le gouvernement du pays.

« Parme, le 1er mai 1859.

« Cette déclaration a été faite en double original et sera inscrite dans le Recueil général des Lois.

« Signé : RIVA *Salvator*, ARMELONGHI *Léonce*, avocat *George* MAINI, A. GARBARINI. »

Les signataires se présentent à la porte de l'hôtel, annonçant qu'ils emploieront la force pour pénétrer.

Digitized by Google

La populace les seconde. Ils sont reçus ; les ministres, cédant à une oppression contre laquelle rien ne peut les protéger, répondent par la protestation suivante :

« La déclaration qui nous a été présentée par MM. l'avocat L. Armelonghi, le professeur-docteur Riva, l'avocat G. Maini, et l'ingénieur-docteur Garbarini, ayant réalisé le cas de force majeure prévu par les instructions qui nous ont été laissées aujourd'hui même par S. A. R. Louise-Marie de Bourbon, Régente des États parmesans pour le Duc Robert Ier; et attendu le péril et la menace de désordres imminents, nous, soussignés, composant la commission du gouvernement créée par Son Altesse Royale, cessons l'exercice de la charge que nous avons reçue, et déclarons, en conformité desdites instructions :

« 1° Que nous protestons pour la conservation de la souveraineté et des droits des fils de S. A. R. sur les États de Parme ;

« 2° Que nous recommandons ardemment, et selon les vifs désirs de Son Altesse Royale, le maintien aussi efficace que possible de l'ordre, de la sé-

Digitized by Google

curité et de la tranquillité de la capitale et de tout l'État ;

« 3° Que nous recommandons les intérêts des troupes de Parme, les déliant du serment, de façon à ce qu'elles ne restent pas sans destination et sans emploi.

« Parme, le 1er mai 1859, à neuf heures après-midi. Fait en double original.

« Signé : E. Salati, G. Pallavicino, A. Lombardini, G. Cattani.

« Vu et reçu : Riva, Maini, Armelonghi, Garbarini. »

Puis les fidèles ministres se retirèrent, attendant les événements et comptant sur l'effet que produirait leur protestation.

Le comité national, au premier moment, fut embarrassé de sa victoire. Malgré ses promesses, il se garda de publier la protestation et la dissimula aux yeux de la population et de l'armée. Il sentait combien il au-

Digitized by Google

rait à faire en présence de l'inquiétude des habitants, surtout lorsque l'enivrement de l'émotion militaire serait tombé, lorsque gouvernants et gouvernés se trouveraient réellement en présence.

Déjà les chefs de l'émeute avaient essayé de renforcer leurs rangs. Ils avaient dû appeler à leur tête un homme dont le nom, du moins, fût assez honorablement connu pour leur assurer quelque consistance. Ce nom était celui du docteur Salvator Riva, qu'ils avaient créé Président de la junte provisoire.

Le docteur Riva est un des plus habiles professeurs de médecine du Duché ; une nombreuse clientèle, une réputation incontestée, l'entouraient de l'estime générale. On connaissait ses opinions avancées, on le savait républicain. En 1821, en 1831, il avait figuré dans les troubles. En 1848, il avait soutenu avec vivacité les doctrines démocratiques dans le journal l'*Indépendance italienne*, et toujours il avait refusé de s'allier aux libéraux constitutionnels. Il s'était même signalé par une opposition énergique aux projets d'annexion des États de Parme au

Digitized by Google

royaume de Sardaigne. Aussi comprend-on difficilement qu'il ait été entraîné dans un mouvement opéré au nom et sous les auspices du Piémont. Caractère honnête, du reste, et se tenant assez à l'écart des agitations populaires, il n'a dû céder qu'à une de ces subites et impérieuses exigences dont les révolutions ont le secret.

Sa présence contrastait donc avec la passion emportée de ses collègues Armelonghi et Maini. Ce dernier, jeune avocat comme le précédent, avait, comme lui, gagné sa notoriété dans la défense des accusés politiques de 1854 et des époques suivantes.

A ces deux têtes ardentes, le contre-poids du docteur Riva ne suffisait pas : on leur adjoignit l'ingénieur Garbarini, homme d'une quarantaine d'années, appartenant à une famille respectable, fils d'un magistrat de la Cour de cassation qui avait joui de la meilleure estime comme jurisconsulte profond et comme sujet fidèle. M. Angelo Garbarini, tout en passant pour avoir des sentiments républicains, était considéré, et on attribue sa coopération à

Digitized by Google

une déplorable faiblesse plus qu'à une perversité préméditée.

Voilà les éléments du gouvernement improvisé; là, comme toujours, les violents devaient avoir promptement raison des modérés.

Digitized by Google

XXIV.

Mais il fallait gouverner. La junte s'établit au ministère de grâce et justice. La nuit entière se passa à rédiger une proclamation, à préparer des décrets, à nommer aux emplois. Puis on voulut publier ces actes et on manda le directeur de l'imprimerie ducale.

Un simple fait montre, dès ce premier moment, quel accueil était réservé aux volontés du Pouvoir insurrectionnel.— « Que voulez-vous imprimer? dit le directeur en entrant. — Es-tu Buttafuoco? lui demanda-t-on? (M. Buttafuoco est un homme de talent, écrivain distingué et fort dévoué à la Régente.)— Oui, eh bien! va-t-en, et envoie-nous un compositeur. — Cela ne vous avancera guère sans

Digitized by Google

les caractères ! — Pas de raison, obéis ! » Le directeur se retira et envoya un ouvrier. Le gouvernement dictatorial eut grand'peine à obtenir que sa proclamation fût imprimée.

Cependant, le matin, lundi 2 mai, elle parut; la voici :

« La révolution pacifique opérée hier avec l'admirable concours de toutes les classes sociales, a conduit les soussignés, membres du Comité national de cette ville, à se constituer en *Junte provisoire de gouvernement* pour les États de Parme, au nom de S. M. le roi de Sardaigne, VICTOR-EMMANUEL II.

« La Commission de gouvernement nommée par la Duchesse Régente avant son départ, cédant aux solennelles manifestations du vœu public, a résigné ses pouvoirs.

« Cet état est tout à fait temporaire et ne durera que jusqu'au très-prochain moment où un commissaire de S. M. Sarde viendra prendre le gouvernement du pays.

« Des communications en ce sens ont déjà été adressées au gouvernement du roi,

Digitized by Google

« En attendant, qu'on maintienne plus ferme que jamais cet ordre parfait qui a régné jusqu'ici et au moyen duquel seulement tous les regards peuvent se tourner vers un but unique, vers l'accroissement des forces de la nation, pour concourir plus efficacement à la guerre de l'indépendance italienne.

« Parme, 2 Mai 1859. »

Suivaient des décrets qui nommaient des délégués provisoires à la direction des départements ministériels. Ces délégués étaient M. P. Boldi, à la justice et à l'instruction publique, M. J. Niccoli, aux finances; M. J. B. Mori à l'intérieur. La junte se réservait les attributions du ministère des affaires étrangères, et elle confirmait tous les employés civils et militaires.

L'intitulé des actes et jugements devait être changé. La formule exécutoire prescrite était celle-ci : « La Junte provisoire de gouvernement, au nom de S. M. le roi de Sardaigne Victor-Emmanuel II. »

Enfin, une garde nationale était instituée. Des registres d'inscription étaient ouverts dans la grande

Digitized by Google

salle de l'Université; tous les individus de vingt à quarante ans étaient invités à s'inscrire. M. J. Gallenga était nommé commandant en chef et demeurait chargé de l'organisation avec MM. Rossi, Clémenti et Canobbio, qualifiés, les premiers de *capitaines*, le dernier de *sous-lieutenant dans l'armée sarde.*

Immédiatement, le capitaine marquis Calcagnini, l'un des auteurs du mouvement, partit pour Turin, afin d'offrir au roi de Piémont le Duché et la brigade de Parme.

Digitized by Google

XXV.

Ces actes surprirent la population à son réveil. Il s'en fallait de beaucoup que la junte inspirât quelque confiance : la couleur très-tranchée des opinions démagogiques de ses principaux membres effrayait les honnêtes gens. La création d'une garde nationale, qu'on n'avait pas même osé rendre obligatoire, était peu dans les goûts des habitants paisibles.

Mais surtout ce qui révoltait le sentiment public, c'était l'annexion à la Sardaigne. Les esprits les plus jaloux de l'indépendance italienne ne la comprennent point sans le respect de l'autonomie locale.

Une résistance commença à s'organiser; résistance passive, il est vrai, résistance timide, telle que celle qui est, par malheur, dans les habitudes des

Digitized by Google

gens pacifiques et modérés; significative, toutefois, et presque toujours le prélude d'un retour au bon droit.

La magistrature donna la première un excellent exemple. Elle refusa de juger au nom d'une junte composée de personnages notoirement favorables au parti mazzinien, et les tribunaux demeurèrent fermés. Les officiers publics, encouragés par l'attitude des magistrats, ne firent aucun acte notarié le 2 et 3.

Dans l'administration, l'opposition se manifesta avec plus de vivacité. Les avocats Armelonghi et Maini demandèrent au trésorier de l'État une somme de vingt mille francs. — « Volontiers, répondit ce fonctionnaire, à la condition que vous me montriez sur quel chapitre du budget ces vingt mille francs doivent être imputés? » — Les dictateurs s'emportèrent en s'écriant que la bureaucratie entravait tout. — « Si vous appelez les écus de la bureaucratie !.. » dit le trésorier, et il se retira. Pas un centime ne sortit de la caisse.

Les embarras apparaissaient. Ce n'était rien auprès de ceux que les troupes allaient causer à la junte.

Digitized by Google

Soldats et officiers avaient réfléchi. Parmi les derniers, un grand nombre avait refusé de signer la déclaration, origine et cause de la révolution. Le départ de la Duchesse les avait consternés et ils rougissaient du rôle infligé à l'armée. Ceux même qui s'étaient laissé séduire, ayant vu le désordre et l'indiscipline de la veille, sentaient le repentir et la douleur entrer dans leur âme. L'ascendant qu'avaient pris les chefs de l'insurrection, le peu de considération dont ils étaient entourés, leur conduite durant le mouvement populaire, indignaient la fierté naturelle des gens d'honneur. Le regret mène vite à la répulsion ; d'un commun accord et sans s'être entendus, les officiers refusèrent l'obéissance aux représentants militaires de la junte.

L'irritation était plus vive et plus profonde encore parmi les simples soldats. Un instant égarés, ils n'avaient pas tardé à être humiliés des ovations dont ils étaient l'objet de la part de la populace. Ce contact, cette fraternisation avec ce que la ville comptait de plus décrié, leur inspira promptement le dégoût et l'indignation. Leur patriotisme s'émut

Digitized by Google

et se révolta à la pensée de perdre leur indépendance et de se confondre dans les rangs des Piémontais. Peu à peu ils revinrent à la foi du serment, à l'affection de la dynastie, à l'attachement pour cette Auguste Mère et pour ce jeune Enfant dont les sollicitudes étaient présentes à tous les cœurs. Bientôt, ces sentiments se manifestèrent hautement.

La junte l'apprit immédiatement et, voyant l'étendue du péril qui la menaçait, essaya de le conjurer Déjà, elle n'en pouvait douter, les troupes formaient le projet ou de rentrer sous l'autorité de la Régente ou de s'éloigner si l'entreprise échouait. Un des organisateurs de la garde nationale, le capitaine Rossi, fut détaché vers les casernes. Bien qu'il se décorât du titre d'officier au service de S. M. Sarde, chacun savait parfaitement qu'il n'est pas Piémontais, qu'il est Romain, qu'il n'a jamais compté dans aucune armée régulière, et qu'il a seulement été enrôlé en 1848 dans le corps de Garibaldi. N'osant pas même revêtir d'uniforme, Rossi se présente en habit civil à la citadelle, assemble les soldats et entame une harangue chaleureuse, les appelant « braves patrio-

Digitized by Google

tes » et les convoquant pour la cause sacrée de l'indépendance.

— « Qui êtes-vous?... nous ne vous connaissons pas! Retirez-vous! Nous ne connaissons que notre Duchesse, nous ne servons que son gouvernement! » lui répondent les cris des soldats. Rossi insiste, s'anime, parle des couleurs italiennes et du drapeau national. Cent voix l'interrompent indignées : — « Nous ne suivrons pas votre drapeau; nous n'en avons qu'un, celui de notre pays, celui de notre Duchesse!... Montrez-nous seulement une capote de notre duc Robert et nous irons jusqu'au bout du monde! » Puis ce sont des huées, des invectives, des menaces qui accueillent le malencontreux orateur. Il se retire anéanti, en disant : « Voilà des hommes bien indisciplinés! »

Au récit de cette déconvenue, Armelonghi accourt. Son éloquence n'a pas plus de succès. Le courroux des troupes grandissait; il s'éloigne terrifié.

Quelques instants après, arrive, de la part de la junte, l'ordre d'envoyer immédiatement trois compagnies; l'une en exploration vers Colorno, Ser-

Digitized by Google

bola, Ponte-d'Enza; la seconde vers le Taro et Viarolo; la dernière vers Colechio et Tornovo. « Pourquoi ce départ? demandent les soldats. — Pour aller vous mettre en garde contre l'ennemi commun. — Comment! Mais vous prétendez donc nous envoyer combattre nos camarades, les soldats de notre Duchesse, et vous, vous resteriez chez vous! Nous ne partirons pas! » disent-ils unanimement.

La junte dut se résigner à comprendre que toute obéissance lui était déniée. En effet, les troupes restèrent en ville, dans la citadelle et dans leurs casernes.

Là, officiers et soldats ne perdaient pas leur temps. Ils s'entendirent sur les moyens d'une résistance efficace, puis sur ceux d'une manifestation qui ne laissât pas d'hésitation aux représentants du pouvoir insurrectionnel.

Digitized by Google

XXVI.

La veille, la junte leur avait enjoint de remettre le dépôt d'armes à la garde nationale. Le 3, au matin, vers neuf heures, une escouade se rend à l'arsenal, et, pour que les armes ne puissent passer aux mains des ennemis de l'autorité légitime, ces armes sont brisées. Au retour, les soldats se groupent près de leur colonel, M. Cesare da Vico, et de leurs chefs de bataillon, ils les pressent de dresser deux déclarations, l'une à l'adresse de la junte, l'autre à celle de l'ancien ministre de la guerre, de celui qu'ils regardent toujours comme leur véritable chef, le marquis Pallavicino.

Il n'est pas nécessaire de dire avec quel empressement le corps d'officiers se rendit à des désirs qu'il

Digitized by Google

avait soigneusement entretenus et ranimés depuis vingt-quatre heures. Toutefois, afin de mieux témoigner de la spontanéité et de la sincérité de la résolution des troupes, l'état-major s'abstint de participer publiquement à la démonstration qui devait être dirigée vers le ministre fidèle. Le colonel da Vico donna seulement un acte signé de lui et une autorisation écrite ; un détachement, conduit par des sous-officiers, se rendit à l'hôtel de M. Pallavicino.

Ce détachement est admis immédiatement, ses chefs exposent leur détermination de repousser le joug des rebelles et supplient le ministre de reprendre, avec leur appui, l'autorité souveraine, au nom du Duc Robert Ier et de Madame la Duchesse régente. Le marquis les écoute, les remercie avec la plus affectueuse cordialité, leur rappelle les obligations de l'honneur et leur explique que ce qu'ils ont à soutenir, c'est, avec la dynastie légitime, l'attitude de neutralité si sagement prescrite par la Régente. Des acclamations, des serments de fidélité répondent à ses paroles. Il part ; sur son passage, un bataillon sort des casernes et l'accompagne à la citadelle, au

Digitized by Google

milieu des démonstrations du plus entier dévouement. A la citadelle, mille cris s'élèvent : « Vive le Duc Robert ! vive la Régente ! vive son ministre ! Nous ne voulons servir que la Duchesse ! »

Ému, mais calme, M. Pallavicino déclare qu'avant tout l'armée doit renouveler son serment, qu'officiers et soldats doivent réitérer les assurances solennelles de leur obéissance au gouvernement de S. A. R. et à la commission établie par elle ; qu'il faut une soumission entière, absolue, sans réticence. Sinon, sa dignité, la dignité royale, ne permettaient pas qu'il reprît l'exercice de l'autorité ; il laisserait alors sur les troupes la responsabilité de tout ce qui pourrait advenir.

Un élan unanime accepte les demandes du ministre. Le serment est aussitôt prêté sur les drapeaux, et M. Pallavicino, prenant à part les chefs des compagnies et le colonel da Vico, dresse acte des conditions auxquelles il consent à se replacer à la tête du gouvernement. Tous les officiers signèrent cet acte et les acclamations des soldats le confirmèrent.

Digitized by Google

Pendant que cette belle et grande scène s'accomplissait à la citadelle, un autre détachement achevait l'œuvre. Le sergent Perego, à la tête d'une compagnie de chasseurs déterminés, se rendait à la résidence du gouvernement provisoire. Il entre et dépose sur le bureau du président les lignes suivantes :

« *A la Junte provisoire du gouvernement de Parme.*

« Parme, 3 avril.

« La troupe, fidèle à son serment, requiert et veut que tout emblême révolutionnaire disparaisse, et qu'à l'instant soit reconnu le gouvernement de S. A. R. la Duchesse Régente pour son fils Robert Ier.

« Si, dans le délai d'une heure, une réponse conforme à ce désir de la troupe n'est pas faite, si sa volonté n'est pas exécutée immédiatement, la troupe prendra des mesures efficaces pour réaliser son désir.

« Signé : Cesare da Vico.

« *Colonel commandant les troupes royales.* »

La sommation était sans réplique, et les chasseurs

Digitized by Google

semblaient peu disposés à en tolérer une qui ne les satisfît pas.

La junte, tremblante et comme résignée par avance, ne délibéra pas même un instant. Voici la réponse qu'elle donna immédiatement au sergent :

« La Junte, fidèle à sa résolution de ne pas user de violence et de ne pas être pour la cité de Parme la cause du douloureux et funeste spectacle d'une guerre civile, abandonne, en conséquence du commandement en date de ce jour, les pouvoirs de gouvernement dont elle a été investie avant-hier.

« Parme, 3 mai.

« Signé : Avocat MAINI.
ARMELONGHI.
A. GARBARINI.
S. RIVA. »

Et le sergent partit, emportant et publiant par la ville la déchéance de la junte.

Les compagnies, dispersées dans les casernes,

Digitized by Google

avaient eu rapidement connaissance des événements. Elles se portèrent avec armes et bagages vers la citadelle pour s'unir à la manifestation de leurs camarades.

Digitized by Google

XXVII.

La Révolution était vaincue sans combat. La population tint à honneur de s'associer à la victoire, que son attitude, du reste, avait encouragée et facilitée. La junte, en effet, n'avait pas tardé à s'apercevoir que si la troupe la menaçait, elle n'aurait aucun fonds à faire sur les habitants, dont la réprobation, latente et timide, n'était cependant nullement douteuse.

Le podestat, les magistrats, tout ce que Parme compte de personnages notables dans les rangs divers de la société, se réunirent au gouverneur comte Nasalli, et vinrent au nom de la municipalité, au nom de la population entière, supplier les ministres de reprendre l'exercice de leurs fonctions. Le

Digitized by Google

parti piémontais lui-même désavouait et abandonnait l'insurrection.

Ainsi rappelée par le vœu général, la commission de gouvernement publia la notification suivante :

« Les soussignés qui, dans la soirée du 1er mai courant, cédant à la force, ont dû cesser les fonctions qui leur avaient été confiées par S. A. R. l'auguste Régente, par acte dudit jour, informés maintenant que, sur l'injonction des troupes royales qui protestent de leur fidèle obéissance au gouvernement royal, la junte provisoire qui avait été établie a renoncé à tout exercice du pouvoir, et appelés par les instances pressantes des autorités constituées, par la délibération unanime de la municipalité, par un grand nombre d'autres notables de la ville et tout spécialement par les troupes fidèles sus-énoncées, déclarent à la bonne population de Parme, aux troupes royales et à tout l'État, qu'ils reprennent l'exercice de leurs pouvoirs pour veiller à la conservation de la tranquillité et de la sûreté publiques, et pour

Digitized by Google

gouverner le pays au nom de S. A. R. le Duc Robert Ier.

Parme, le 3 mai 1859.

« E. SALATI, G. PALLAVICINO, A. LOMBARDINI. »

Au même moment, le podestat annonçait en ces termes le rétablissement de l'autorité légitime :

« Concitoyens,

« La Commission de gouvernement à laquelle S. A. R. la Duchesse régente, en s'absentant de ses États, avait, par acte du 1er mai 1859, laissé son propre pouvoir, a adhéré à l'invitation que lui adressait la municipalité et a repris aujourd'hui les fonctions attachées à son mandat, depuis que les causes qui l'avaient contrainte à le résigner ont cessé.

« Concitoyens, donnons tous nos soins à conserver ce calme parfait qui est la seule sauvegarde des personnes et des choses. C'est uniquement des grands événements qui s'accomplissent ailleurs que doit dépendre le sort de notre pays.

« Parme, le 3 mai 1859.

« D. SORAGNA. »

Digitized by Google

L'œuvre de réparation et de justice était achevée. L'allégresse éclata partout; en peu d'instants tout vestige d'insurrection et de trouble avait disparu. L'armée et la population avaient montré leur fidélité, rétabli le droit et la souveraineté, reconquis l'estime de l'Europe et bien mérité du monde!

La commission de gouvernement exprima dès le soir même du 3, sa gratitude aux troupes toujours rassemblées à la citadelle :

« Soldats!

« Cette obéissance au souverain, cette fermeté dans la foi jurée, cette constance courageuse dans l'accomplissement des devoirs militaires que nous avons toujours été assurés de trouver en vous, vous-mêmes vous les avez énergiquement et efficacement témoignés aujourd'hui en restaurant l'ordre et l'autorité légitime. Recevez-en toutes nos actions de grâce et toutes nos louanges, au nom de notre Duc Robert Ier et de la Duchesse Régente son auguste mère!

« Quelques pervers, indignes de demeurer dans

Digitized by Google

vos rangs, en seront éloignés. Vous savez bien que le courage est nécessaire non-seulement au camp devant l'ennemi, dans la place publique contre la révolte, mais autant et plus encore contre la séduction, surtout quand elle se voile sous les idées de Patrie et de Nationalité.

« Mais vous vaincrez aussi cet insidieux ennemi, en servant avec obéissance le Prince et son gouvernement, qui veulent, avec votre honneur, le bien commun ; et sans hostilité pour l'immense majorité des citoyens qui sont fidèles, vous serez toujours prompts à maintenir les lois et la tranquillité. Vive le Duc Robert Ier ! vive la Régente !

« Parme, le 3 mai 1859.

« *Pour les membres de la commission de Gouvernement.*

« G. Pallavicino. »

Après la lecture de cette proclamation, justice immédiate fut rendue contre les plus coupables. Quelques officiers qui avaient trahi leur serment, furent dégradés sur l'heure. Certains s'étaient soustraits par la fuite à la honte du châtiment ; on favorisa

Digitized by Google

l'évasion de quelques autres. Seul, le capitaine Bucci fut jeté en prison. Dans leur indignation, les soldats le repoussèrent, la baïonnette aux reins, dans les cachots de la citadelle, où il attend que son procès soit instruit.

Le lendemain, 4 mai, la commission effaçait toute trace de la rébellion en donnant la notification qu'on va lire :

« La commission du gouvernement créée par S. A. R. la Duchesse Régente,

« Déclare nuls et non avenus les actes de la commission provisoire de gouvernement qui s'est constituée de son propre mouvement dans la soirée du 1er mai courant, et qui s'est dissoute à huit heures du matin, le 3 du même mois.

« Parme, 4 mai 1859.

« SALATI, G. PALLAVICINO. A. LOMBARDINI. »

Ainsi s'était dissipée cette rapide et étrange tourmente ! Ainsi, le peuple et l'armée avaient réparé leur erreur d'un moment ! Ainsi le gouvernement de la

Digitized by Google

Régente recueillait dans la reconnaissance spontanée de son peuple le fruit de tant de sollicitudes, d'un si intelligent et si généreux amour!

Parme était rendue à la paix et à l'ordre. Mais la reine de la fête manquait encore. Il fallait que Louise de France revînt triomphalement partager le bonheur des siens.

Digitized by Google

XXVIII.

La Régente, triste, mais inébranlable dans l'adversité, et gardant, malgré les apparences contraires, une confiance invincible en Dieu et en son peuple, la Régente s'était rendue à Brescello, où elle avait retrouvé ses fils, puis à Mantoue, d'où elle se préparait, après avoir attendu les événements pendant quelque temps, à se diriger vers la Suisse.

Fidèle à ce sentiment de dignité qui est le premier apanage de son grand caractère, résolue à conserver inviolablement la neutralité, elle n'avait pas même voulu arrêter sa pensée sur l'offre d'un palais à Vienne ou à Gênes. Elle cherchait, dans la vieille terre de l'indépendance, dans l'antique alliée de la France et de la monarchie, dans le sol de la neutra-

Digitized by Google

lité par excellence, un humble asile, le plus rapproché qu'elle pût le trouver de cette Italie, de ce duché qui lui sont si chers.

A Mantoue, la Duchesse avait appris les événements, hélas! trop prévus, des deux premières journées de mai. Tout à coup, au milieu de sa douloureuse anxiété, le 4 mai, une dépêche télégraphique lui est remise. Son autorité est rétablie, son armée, son peuple la rappellent!

Peindra qui le pourra les émotions sans pareilles qui assiégèrent son âme en ce moment solennel! Soudain, elle donne les ordres de retour; elle ira, elle volera au devant du vœu des siens. Mais toujours la mère se retrouve à côté de la souveraine. Il peut y avoir encore du péril; seule elle ira tout braver. Ses fils viendront recueillir le fruit de son courage.

Elle part! son retour est annoncé dans la ville, annoncé pour six heures du soir. L'attente et l'enthousiasme sont dans toutes les âmes.

Les troupes veulent aller à sa rencontre, elles ont hâte de racheter par des démonstrations ardentes, l'erreur et la faute de quelques malheureux qu'elles

Digitized by Google

renient et qui ont disparu de leurs rangs. Des détachements se mettent en marche et s'échelonnent sur la route. Dans la ville, à la citadelle, l'impatience est au comble.

Quelle joie pour la Princesse de repasser, aux acclamations de ses sujets, cette frontière qu'elle avait franchie naguère avec une si amère douleur! Quelle joie de répondre aux transports des soldats qui, les premiers, ont le bonheur d'apercevoir son cortége, qui l'accueillent par leurs cris, par leur repentir, par leurs respects!

Dans l'effusion de sa royale affabilité, la Régente veut prouver aux siens combien son cœur est touché de ces marques précieuses. Elle est retardée par leur empressement, et deux heures se passent avant qu'elle ait pu reprendre la route de sa capitale.

Ce retard y causait une émotion qu'on avait peine à contenir. Il était huit heures du soir; peu à peu l'inquiétude se répand, on craint que des obstacles imprévus ne se soient opposés aux désirs de la souveraine. Les soldats s'affligent, puis s'irritent. D'injustes soupçons traversent leur esprit. Ne les a-t-

Digitized by Google

on pas trompés? Ne leur a-t-on pas faussement annoncé, pour les contenir, un retour qui est ajourné?

Bientôt il devient difficile d'apaiser leurs murmures ; l'autorité des officiers paraît prête à se trouver méconnue. Vainement, pour rassurer l'anxiété des troupes, offrent-ils de demeurer comme des otages et de se livrer à leur discrétion si les doutes se réalisent. La situation devenait alarmante.

Heureusement la cloche de la prière du soir sonne à la chapelle de la citadelle. C'est l'heure où cette armée, qui a gardé les traditions de l'antique foi, va librement déposer ses hommages au pied des autels. De plus, comme en France, une touchante piété a consacré dans ce beau mois du printemps et des fleurs, des cérémonies spéciales à l'honneur de la très-sainte mère du Sauveur. « Allons demander à la Reine des cieux la prompte bienvenue de notre Régente! » s'écrie un des officiers. Les soldats suivent et se rendent à la chapelle. Une heure à peine s'est écoulée, que des acclamations retentissent du dehors. C'est la Princesse !

Aussitôt toutes les troupes s'élancent ; en un clin

Digitized by Google

d'œil elles sont formées en bataillons, et leurs rangs pressés, enthousiastes, entourent la voiture de S. A. R.

Comment décrire les élans de l'allégresse de cette armée chez qui le sentiment de l'honneur et du devoir, exalté par sa récente victoire sur l'anarchie, s'enflammait encore de la présence si impatiemment désirée de la souveraine ! Un vœu domine tous les vœux : que S. A. R., avant même de se rendre à sa résidence, daigne se rendre à la citadelle ; que sa première visite soit pour ses braves et fidèles serviteurs ; qu'elle vienne recevoir elle-même les nouveaux serments de ses défenseurs !

La Régente descend de voiture et entre au fort. Une immense clameur s'échappe de toutes les poitrines et retentit jusqu'aux extrémités de la cité. Elle adresse aux troupes quelques-unes de ces paroles comme les Bourbons savent les dire et qu'interrompent les larmes de l'émotion et du bonheur. Puis elle passe au milieu de chaque compagnie ; les rangs s'entr'ouvrent et elle les traverse, heureuse de se montrer à tous.

Digitized by Google

La discipline a peine à contenir l'ardeur de l'enthousiasme : les officiers, les soldats, saisissent les mains de leur souveraine et y déposent de respectueux baisers.

Touchée jusqu'au fond de son cœur, la Régente reporte au ciel ses actions de grâces. Elle veut que son premier acte soit un acte de gratitude au Seigneur, à la Vierge-mère, sous l'égide de laquelle son aïeul Louis XIII a placé la royale maison de Bourbon. La chapelle s'illumine; le *Te Deum* est entonné, et les bénédictions de la religion consacrent le rétablissement du droit et de l'autorité.

Au sortir de la chapelle, c'est un vrai délire. Les soldats quittent leurs rangs et redoublent de cris et d'allégresse. A eux de reconduire au palais leur souveraine adorée. Vainement elle essaye de mettre un frein à leur transport; ils détellent le carrosse royal et ils le traînent jusqu'à la première rue de la ville. Là encore il fallut tout l'ascendant de la Régente pour obtenir qu'ils laissassent ratteler les chevaux,

Digitized by Google

Cependant la population, depuis longtemps accourue, avait allumé mille flambeaux. Un immense cortége se forme et accompagne la Princesse. Après le triomphe militaire, c'était l'ovation du peuple, non moins sincère, non moins éclatante.

A travers ces flots pressés, la Régente peut difficilement s'ouvrir un passage. Enfin, elle revoit le seuil de son palais. Au pied de l'escalier se sont spontanément rassemblés les ministres, les officiers de la couronne, l'évêque, les magistrats, les corps constitués, une foule de personnages de distinction, jaloux de contempler les traits de leur Régente, de lui exprimer leur affection et de jouir de son bonheur.

Ce bonheur était complet : c'était la plus douce, la plus ineffable récompense d'une vie entière. La bonté et le dévouement de la Princesse avaient trouvé une reconnaissance et un amour dignes de les égaler. Pour le cœur d'un roi, il n'y a pas au monde de puissance supérieure à celle de se voir aimé de la sorte !

Aussi bien, les expressions manquent ici pour reproduire convenablement et les sentiments de la

Digitized by Google

population et ceux de Louise de France. C'est aux heureux témoins de cette scène, sans pareille depuis tant d'années, qu'il faudrait emprunter leurs souvenirs. Ainsi que l'un d'eux nous l'écrivait : « Ce n'était pas une reine qu'on recevait, c'était une mère qu'on retrouvait après avoir craint de la perdre! » — « La joie de la Princesse, dit un autre, était accompagnée de douces larmes qui doublaient l'attendrissement des assistants, et excitaient encore le délire de la multitude. »

Madame la Régente écrivait à son fils le lendemain : « Il n'y a pas de parole humaine pour redire ce qui s'est passé hier soir, à mon retour. » Et, tout aussitôt, la conscience de la mère et de la chrétienne reprenait : « Quelle immense obligation pour toi, mon cher fils, de devenir un *homme de devoir*, lorsque tu vois à quoi des milliers de tes fidèles sujets se sont exposés pour garder leur serment de fidélité ! »

Nous n'oserons rien ajouter après ces admirables expressions.

Digitized by Google

XXIX.

Trois jours avaient donc suffi pour donner le spectacle de ce que le désordre et l'ordre ont de plus extrême.

Le 5 mai, tout était rentré dans un calme parfait, et Madame la Régente adressait à son peuple la proclamation suivante, qui, tout ensemble, félicitait l'armée et la population, donnait à la timidité des honnêtes gens de salutaires conseils, fondait une invincible confiance sur le courage et l'obéissance des soldats et des citoyens, et déclarait, dans des termes de la plus noble et de la plus haute dignité, l'attitude de neutralité et d'expectative que comptait garder le gouvernement ; neutralité dont le respect

Digitized by Google

était confié au droit des gens et à l'esprit d'équité des puissances belligérantes.

Voici cette proclamation :

« Les désordres du premier jour de ce mois, bien qu'accomplis contre la volonté de l'immense majorité des citoyens fidèles, lesquels expriment rarement leurs loyales et excellentes intentions au dehors de leurs propres foyers, n'ont que trop justifié ma prévoyance maternelle pour protéger la sûreté de mon fils bien-aimé.

« Mais les sentiments de fidélité qui ont été manifestés par les troupes royales dans le rapide renversement de l'autorité illégitime et intruse, ayant rendu le pouvoir à ma commission de gouvernement, d'accord avec le suffrage unanime des autorités constituées, de la municipalité et des plus notables habitants du pays, et un vœu ardent pour mon retour ayant été unanimement exprimé, je me suis immédiatement rendue au milieu de vous pour reprendre l'exercice de la Régence.

« Et maintenant, je me confie avec courage et assurance à la loyauté des troupes et de la popula-

Digitized by Google

tion, demeurant dans cette attitude d'expectative qui est pour nous de nécessité absolue. Cette attitude, qui m'est permise par le véritable esprit des traités, doit être la meilleure sauvegarde du pays : la haute justice, la loyauté et la courtoisie *(civiltà)* des puissances belligérantes ne souffrant pas qu'on s'attaque à qui n'offense pas. Et j'accomplis mon devoir en maintenant l'ordre jusqu'à ce que la sagesse de l'Europe ait pris les résolutions qui sauront ramener et rétablir la paix d'une façon permanente.

« De notre résidence royale de Parme, le 5 mai « 1859.

« Louise, Régente.

« Par Son Altesse Royale :

« *Le secrétaire intime de cabinet,*

« G. Pallavicino. »

La seule nouvelle du rétablissement de l'autorité légitime, la seule lecture de cette proclamation, suffirent pour faire rentrer dans le devoir deux villes, Pontremoli et Borgotaro, qui, plus voisines du Pié-

Digitized by Google

mont, avaient accédé au mouvement révolutionnaire. Sans qu'il fût besoin d'employer la force, les insignes de la rébellion disparurent, et spontanément les magistrats reprirent leurs fonctions au nom de la Régente.

Pleine d'une confiance généreuse, et désirant la témoigner hautement, la Duchesse avait rappelé ses royaux enfants. La rentrée du Duc Robert Ier, le 11, fut un nouveau triomphe. Son Auguste Mère était allée au devant de lui à une assez grande distance de la ville. Au retour, les acclamations et l'ivresse du premier jour se renouvelèrent : douce et profonde consolation dont la mère se réjouissait autant, et plus peut-être encore, que la souveraine !

Digitized by Google

XXX.

L'effet produit en Italie, en France, en Europe, par ces événements si rapides et si merveilleux, fut immense.

C'était une magnifique victoire du bon droit sur la révolution. C'était une protestation énergique et incomparable en faveur de la souveraineté et de la monarchie. C'était une gloire nouvelle pour la maison de Bourbon. C'était la révélation du véritable esprit d'obéissance et de liberté qui anime les population du Duché. C'était une réponse décisive aux rêves des ambitieux, aux folies des utopistes, aux coupables espérances de l'anarchie.

Une armée, un peuple qui savent se délivrer du joug de l'insurrection, restaurer l'ordre, rappeler

Digitized by Google

leur prince, voilà un exemple rare et mémorable, digne de l'admiration du présent et des suffrages de la postérité. Cette grande leçon fut partout entendue et partout comprise; elle a retenti profondément au cœur des honnêtes gens et elle y a ramené le courage et la confiance. Quand la cause de la justice a un succès, même sur un théâtre restreint, tout homme de sens et d'honneur en partage la joie, car il peut dire, comme les évêques à Clovis : « *Victoria tua, victoria nostra!* »

A la nouvelle de la rentrée de Madame la Duchesse de Parme (1), les principales puissances se sont empressées de lui adresser leurs félicitations; nulles n'ont été plus affectueuses, nulles n'ont été accueillies avec plus de gratitude que celles du Souverain-Pontife. Nous avons dit, mais bien faiblement, l'affection du magnanime Pie IX pour

(1) S. E. le marquis Pallavicino, ministre des affaires étrangères, a adressé aux cours de l'Europe un mémoire contenant le récit complet des événements de mai. Ce mémoire, qui est un chef-d'œuvre de dignité et de simplicité, est reproduit à la fin du présent écrit. On y retrouvera les circonstances principales des faits dont nous donnons ici le détail.

Digitized by Google

la famille royale de Parme ; redoublée par les épreuves, cette affection a trouvé des accents d'une exquise suavité et d'une force toute sacrée pour célébrer la satisfaction et la tendresse du Pontife et du Père.

Parmi nous, il n'y a eu qu'un sentiment, devant lequel se sont effacées les amères dissidences des partis; celui du respect, de l'anxiété et de l'allégresse : respect pour la fille de nos Rois; anxiété pour la Régente livrée, après tant de gages de prospérité, d'intelligence et de dévouement, aux cruels hasards de la rébellion; allégresse pour le triomphe de la femme, de la souveraine et de la mère (1).

Et, ici, qu'il nous soit permis de porter notre pensée vers cet auguste proscrit, qui, obéissant à l'irrésistible instinct de l'honneur national, vient de lever encore une fois la tente de l'exil pour s'écarter d'une terre hospitalière, mais ennemie de la France;

(1) Les feuilles publiques se sont fait l'organe de cette honorable unanimité; le silence des adversaires a été une haute marque de convenance.

Digitized by Google

qu'il nous soit permis de songer aux angoisses et aux joies de son âme fraternelle : lui, dont la vive et tendre amitié est, pour Louise de France, le plus sûr appui et le plus fidèle recours : *Dulce decus et præsidium!*

Digitized by Google

XXXI.

Portée sur les bras de ses sujets, S. A. R. Madame la Régente de Parme est donc replacée sur son trône, et jusqu'ici le Duché, heureux et fier d'avoir reconquis sa souveraine, se repose dans le calme et dans le droit.

Est-ce à dire que toute difficulté est écartée? est-ce à dire que toute inquiétude est bannie? est-ce à dire que tout péril est conjuré?

Non, certes.

Quoi qu'il advienne, le bien immense de la restauration du 4 mai demeurera; il demeurera non-seulement comme la gloire de la population, mais comme le gage inviolable de son indépendance dans le présent et de sa sécurité dans l'avenir. L'Italie

Digitized by Google

et l'Europe savent que les Parmesans tiennent à leur dynastie, qu'ils la veulent, et que, livrés à leurs propres instincts et à leur entière liberté, ils sont capables de la maintenir et de la défendre.

Mais le gouvernement de la Régente ne dispose que des forces humaines. Il n'est à l'abri ni des dangers ni des infortunes et, placé près d'un volcan en éruption, il lui sera bien malaisé d'en éviter la lave.

A l'envisager au seul point de vue de l'équité et de la sagesse, la situation, toute grave qu'elle paraisse, est excellente. Rétabli par le vœu et par l'énergie de l'armée et de la nation, ce gouvernement s'est solennellement déclaré pour le seul parti qui pût lui convenir, la neutralité. A l'intérieur, il a prouvé combien ses réformes accomplies, combien son administration éclairée, prudente, généreuse, avaient devancé les besoins légitimes et contenté les louables désirs. A l'extérieur, il s'est noblement tenu à l'écart d'une politique où son intérêt direct, sa liberté, sa dignité, ne sont nullement engagés.

La proclamation de cette neutralité est conforme

Digitized by Google

au droit public ; elle est autorisée par les traités ; elle est mise sous la garde de l'équité internationale. Pareille attitude, digne d'égards chez toutes les puissances, devient sacrée chez une puissance qui peut invoquer, outre le bien de ses peuples, la majesté de sa faiblesse. Il n'y a pas, en Europe, un esprit juste et honnête qui n'approuve cette conduite. Il n'y a pas, nous le voulons croire, un empire qui ne se croie tenu par les lois les plus étroites de l'honneur, à la respecter religieusement.

C'est l'opinion de la France, et cette opinion a trouvé écho dans une feuille dont le témoignage, en ce moment surtout, est considérable : « La Duchesse de Parme, dit le *Constitutionnel* du 16 mai, une femme, une souveraine qui met sur pied quatre mille cinq cents hommes en temps de guerre, a su prendre l'attitude la plus digne et concilier avec les sympathies de ses sujets pour la cause italienne les nécessités d'une situation délicate, au milieu du conflit de deux puissantes nations. Elle a placé son gouvernement en état d'expectative ; elle a déclaré sa neutralité et elle a su la faire accepter par ses su-

Digitized by Google

jets, qui l'aiment à cause des témoignages qu'elle a donnés de fermeté et d'indépendance. »

La Princesse a compté elle-même sur la haute justice des nations belligérantes, et elle y a fait un appel que le monde entier a entendu. Il nous paraît impossible que cet appel soit méconnu.

Et pourtant la guerre a ses hasards, ses entraînements, ses implacables nécessités. La position topographique du Duché, la condition spéciale de la place forte de Plaisance peuvent être, à chaque instant, une cause de périls presque inévitables.

D'un autre côté, la révolution vaincue n'est pas à jamais anéantie. Elle a été heureusement battue ; raison de plus pour qu'elle se flatte en secret de prendre quelque revanche. Des mesures énergiques sont adoptées : toutes les armes de guerre sont prohibées, et des peines sévères atteignent les dépôts clandestins de poudre et de munitions. L'administration est sur ses gardes et la vigilance s'exerce avec une activité redoublée. Oui ; mais les influences ténébreuses qui ont agité une partie de la population n'ont pas renoncé à leurs intrigues et

Digitized by Google

à leurs manœuvres. Le parti démagogique est aux aguets, le parti piémontais n'est pas sans encouragements.

D'une heure à l'autre, le territoire peut être envahi. D'une heure à l'autre, des soulèvements peuvent être excités.

La Régente, calme et fière, contemple les événements sans les braver et sans les craindre. Elle ne se dissimule ni leur portée ni leur imminence.

En revenant au milieu de son pays, elle a donné la plus loyale marque de confiance dans son peuple et dans son droit. En envoyant ses enfants chercher un abri sûr au milieu des montagnes de la Suisse, elle a pourvu aux plus pressantes sollicitudes de son cœur (1). La voilà seule, exposée à tout, prête à tout. Elle n'a d'ennemis que ceux qui se déclareront

(1) « Ce matin, dit une lettre du 27 mai, S. A. R. le Duc Robert, son frère et ses deux sœurs sont partis pour la Suisse. Les Princes sont accompagnés d'un aide de camp, le marquis Malaspina, et d'un précepteur, dom Navello, prêtre piémontais plein de talent, qui est chargé de leur éducation. Monseigneur résidera dans le canton de Saint-Gall. Les jeunes Princesses iront dans une maison des dames du Sacré-Cœur, à Brégenz. »

Digitized by Google

tels, au mépris des lois divines et humaines, au mépris de la foi jurée et de la sainteté des traités. Qu'on la laisse libre en face de ses sujets, libres comme elle, elle n'a rien à craindre : ses preuves et les leurs sont héroïquement faites. Forte de sa conscience, forte de leur amour, elle attend !

C'est le plus touchant et le plus beau spectacle qui puisse être donné au monde.

Elle attend ! Et, à quelque épreuve qu'elle soit condamnée, son attente ne sera pas trompée : car cette attente n'est autre que l'abandon aux mains de Dieu, aux mains de Celui qui s'est déclaré le patron de la veuve et des orphelins; de Celui qui est le maître des armées et le prince de la paix !

Digitized by Google

MÉMOIRE

ADRESSÉ PAR S. E. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE PARME AUX PUISSANCES AMIES, SUR LES ÉVÉNEMENTS DONT CET ÉTAT A ÉTÉ LE THÉATRE, DURANT LES PREMIERS JOURS DE MAI 1859.

« Ce fut le 27 mars 1854 que Madame la Duchesse Louise-Marie de Bourbon, frappée par la plus cruelle des épreuves auxquelles le Très-Haut, dans ses conseils impénétrables, avait voulu soumettre l'âme religieuse et virile de l'auguste fille d'Henri IV, dut prendre dans ses mains la régence des États de Parme, au nom de son fils le Duc Robert Ier, qui en était devenu le souverain légitime.

« Depuis ce jour, Son Altesse Royale ne cessa pas un seul instant de s'appliquer à rendre ce pays tranquille et heureux, ayant à cœur non-seulement de s'acquitter des devoirs que lui imposait la souveraineté, mais de pouvoir, le jour où elle transmettrait à son fils les rênes du gouvernement, montrer à tous qu'elle avait rempli consciencieusement sa triple tâche de mère, de tutrice et de Régente.

« Des révolutions, des complots, des calamités publiques suscitèrent tour à tour des obstacles à l'ac-

Digitized by Google

complissement des intentions magnanimes de Son Altesse Royale. Rien ne put la détourner du but qu'elle s'était proposé. Pendant qu'une sage administration amenait la restauration des finances et qu'un régime doux et clément lui gagnait peu à peu le cœur de ses sujets, assurant ainsi le bien-être et la tranquillité de l'État, le gouvernement de Son Altesse Royale mettait tous ses soins à entretenir les meilleures relations avec les gouvernements étrangers, et ceux-ci ne cessaient en retour de lui témoigner les sentiments d'une parfaite amitié.

« Au commencement de cette année, des divergences politiques prenant de jour en jour de plus grandes proportions, placèrent deux pays limitrophes au nôtre dans une position hostile. L'État de Parme se vit alors entouré de nouvelles et graves difficultés; il s'efforça de les surmonter, suivant une ligne de tolérance et de prudence. La Régente se trouvait liée à l'Autriche par un traité d'alliance défensive que ses prédécesseurs avaient stipulé avec cette puissance en 1848. Elle ne voulait ni que la foi fût violée de la part de son gouvernement, ni qu'un recours au traité vînt altérer cette conduite prudente qui pouvait empêcher de plus grandes complications entre ses deux voisins. La bienveillante entremise de quelques puissances ayant proposé de pacifier l'Italie moyennant un congrès, le gouvernement de la Régente ne se rangea pas du côté de ceux qui la contrariaient.

« Tous les efforts des grandes puissances, qui auraient voulu une solution pacifique de la question italienne, ayant échoué, on se vit à la veille de la

Digitized by Google

guerre. Madame la Duchesse persista dans sa conduite. La révolution de la Toscane vint ajouter à l'enthousiasme pour l'idée nationale, qu'entretenait en cette ville la proximité du théâtre de la lutte. Tout imbue qu'elle était de cette idée, la plus grande partie des Parmesans tenait à la conservation de la dynastie et à une confédération italienne. Cependant des agitateurs infatigables travaillaient à profiter de l'anxiété publique pour renverser le gouvernement légitime. Ils mirent en œuvre toutes sortes d'artifices pour corrompre les troupes; ils n'obtinrent qu'un très-faible succès. Les officiers surtout, fidèles en tout temps, offraient peu d'espérances de corruption. On désigna plusieurs d'entre eux comme voués à l'exécration publique. Leur fermeté en fut ébranlée. On en vit quelques-uns, dont l'esprit avait déjà succombé à ces insinuations trompeuses, mettre en circulation une pétition adressée à Son Altesse Royale, laquelle, quoique rédigée en termes respectueux, ne tendait à rien moins qu'à induire le gouvernement à s'écarter de la politique qu'il s'était tracée. Ils s'adressèrent à leurs collègues avec des arguments spécieux, et beaucoup d'officiers, surpris, y mirent leur signature sur la foi de leurs camarades, sans intention malveillante.

« C'était le 1er mai. Madame la Duchesse régente vit alors qu'elle ne pouvait désormais compter sur ses troupes pour l'appui de la politique qu'elle s'était prescrite; elle se vit exposée ou aux conséquences incalculables d'une révolution, ou à jeter le pays dans les calamités d'un conflit intestin. Il ne lui restait donc qu'à s'éloigner de ses États et mettre en

Digitized by Google

sûreté ses enfants, sans toutefois oublier ses devoirs et renoncer à ses droits. Elle publia une proclamation qui constituait le ministère en commission de gouvernement, lui donnant une instruction spéciale de ne se dessaisir de son mandat que dans le cas où tout effort pour le garder pourrait donner lieu à des désordres. Ce cas échéant, la commission devrait protester pour la conservation des droits de souveraineté des fils de Son Altesse Royale sur l'État de Parme.

«Vers midi, Madame la Duchesse quitta cette capitale avec les Princes, le cœur navré, se dirigeant vers la Suisse. Peu d'heures après son départ, la commission de gouvernement, ainsi qu'on l'avait prévu, se vit forcée à résigner ses pouvoirs, en présence de la sommation que lui fit un soi-disant comité national, qui déclara prendre le gouvernement au nom de S. M. le roi Victor-Emmanuel II. La populace, assemblée sur la place du Palais, où siégeait la commission, appuya de ses cris la sommation du comité, arborant un grand drapeau aux trois couleurs italiennes. La commission réclama et obtint du comité une déclaration écrite de l'acte qui s'accomplissait; ensuite elle écrivit, signa et remit sa protestation, conformément aux ordres de la Régente.

« Le lendemain, le comité publia différentes notifications par lesquelles : 1° Il se constituait en junte provisoire de gouvernement pour les États de Parme au nom de S. M. le roi de Sardaigne Victor-Emmanuel; 2° il déclarait que cet état de choses ne durerait que jusqu'à ce qu'un commissaire, qu'on attendait, vînt prendre le gouvernement du pays, et il

Digitized by Google

assurait que des communications avaient été faites à ce sujet, au gouvernement du roi ; 3° il déléguait à la direction de chaque département ministériel les secrétaires généraux, et confirmait les autorités civiles et militaires, les fonctionnaires publics et les employés ; 4° il arrêtait que les actes publics porteraient l'intitulé de *Junte provisoire au nom de S. M. le roi de Sardaigne Victor-Emmanuel II ;* 5° il instituait une garde nationale et en confiait l'organisation à MM. Auguste Rossi, Joseph Clementi et François Canobbio, qualifiant les deux premiers de capitaines dans l'armée sarde et le troisième de sous-lieutenant dans la même armée.

« Loin d'adhérer à cette révolution, la plus grande partie de la population la désavoua hautement. On contestait même à la junte tout mandat populaire, on n'ajoutait foi à aucune des assertions qu'elle publiait. La ville se montrait partout mécontente, consternée. Personne n'ignorait que les membres de la junte appartenaient au parti républicain ; on s'aperçut alors que c'était ce parti qui avait opéré le mouvement révolutionnaire.

« Les troupes ne tardèrent pas à connaître qu'elles avaient été mystifiées ; elles virent toutes les conséquences de la démarche à laquelle on les avait entraînées. Elles furent désolées d'un égarement momentané : le repentir fut bientôt remplacé par la plus vive irritation. On leur demandait des fusils pour l'armement de la garde nationale ; pour toute réponse ils les brisèrent. M. Rossi, le prétendu capitaine piémontais, voulut les haranguer, il eut de la peine à se soustraire à leur fureur. Une pareille tentative

Digitized by Google

ayant été faite ensuite par un membre de la junte, elle eut le même résultat. Les démonstrations hostiles au gouvernement intrus prirent en peu d'heures un caractère très-sérieux. Soldats et officiers, ces derniers aussi avaient reconnu le piége dans lequel ils étaient tombés, résolurent de rétablir le gouvernement légitime. Dans la nuit ils prirent toutes les dispositions nécessaires pour l'accomplissement de leur projet.

« Le lendemain matin, 3, toutes les troupes quittèrent leurs casernes et se rendirent à la citadelle. Là elles déclarèrent qu'elles ne reconnaissaient que le gouvernement de Robert Ier; qu'elles ne voulaient obéir qu'aux autorités constituées par le souverain à qui les liait un serment de fidélité. Un peloton de chasseurs porta à la junte une intimation signée du commandant des troupes. Il y était dit que les troupes, fidèles à leurs serments, n'entendraient désormais tolérer aucun emblème révolutionnaire, et voulaient que le gouvernement de S. A. R. Madame la Duchesse régente fût rétabli. Si dans une heure elles n'avaient pas une réponse conforme à leur volonté, et si celle-ci n'était pas accomplie, elles auraient recours à des mesures efficaces.

« La junte quitta précipitamment les bureaux où elle s'était installée, et se déroba, par la fuite, à l'indignation publique. Son exemple fut imité par cinq officiers (aucun officier supérieur) qui avaient été les promoteurs de l'adresse; leurs camarades volèrent à leurs postes, où ils parvinrent à calmer l'effervescence des soldats, tout en donnant une sage direction à leur excellent esprit. Un peloton fut en-

Digitized by Google

voyé chez le marquis Pallavicino, membre de la commission du gouvernement, et en même temps président du département militaire, pour l'inviter à se rendre au milieu des troupes. Il s'y rendit, et il fut reçu aux cris de vive la Régente! vive le Duc! vive le président! Il chercha, avant tout, à s'assurer de la spontanéité du mouvement et de l'esprit de subordination, ne voulant pas prendre part à un mouvement qui ne tendrait pas au maintien de l'ordre le plus rigoureux.

« Ayant manifesté aux troupes ses intentions, elles se déclarèrent disposées à l'obéissance et à la discipline. On leur présenta le drapeau de la famille régnante; elles l'entourèrent avec un enthousiasme religieux et touchant, renouvelant leur serment de fidélité.

« La municipalité faisait en même temps un acte exceptionnel d'adhésion au gouvernement de S. A. R. Robert Ier; le maire et plusieurs notables de la ville, quoique non revêtus d'un caractère officiel, s'adressèrent personnellement aux ministres de S. A. R. la Duchesse régente, les priant de se rendre au vœu général, en reprenant, pour le bien de la ville, les rênes du gouvernement. Les ministres qui étaient en ville s'y prêtèrent sur le champ; et un d'entre eux, qui s'était rendu à sa maison de campagne, assez loin, en fit autant sitôt qu'il en fut averti.

« Le maire publia un manifeste où il annonça, de la part de la municipalité, le rétablissement de la commission du gouvernement, et invita les citoyens à ne point troubler la tranquillité, leur faisant comprendre que c'est seulement des grands événements

Digitized by Google

qui s'agitent ailleurs que dépend le repos du pays.

« La commission de gouvernement déclara, dans une notification aux citoyens, que, dans l'après-midi du 1er mai, elle avait dû céder à une force supérieure, mais que la junte provisoire s'étant retirée devant la ferme volonté des troupes fidèles au gouvernement légitime, la commission se rendait aux vives instances que lui réitéraient la municipalité, de nombreux notables de la ville et particulièrement les troupes royales, qu'elle reprenait l'exercice du pouvoir, se proposant de l'employer pour sauvegarder l'ordre, la tranquillité publique et le gouvernement au nom de S. A. R. le Duc Robert Ier.

« Pour rassurer entièrement les esprits, pour satisfaire au désir impatient de la troupe royale et de la meilleure et plus grande partie des citoyens, il ne manquait qu'une chose, la présence de Madame la Duchesse. On lui annonça, par des dépêches télégraphiques, l'heureux changement de la situation; on la pria de se rendre de nouveau à sa résidence.

« Constamment animée par le désir du bien des sujets de son fils, soutenue par ce courage qui ne lui a jamais fait défaut, elle reprit immédiatement le chemin de cette capitale, et y arriva le 4, à dix heures du soir. Une foule de personnes l'attendaient sur la place, dans les avenues du palais ducal, et l'accueillit avec de joyeuses acclamations.

« Un noble sentiment de reconnaissance avait déterminé Son Altesse Royale à se rendre d'abord à la citadelle. L'enthousiasme des soldats éclata de la manière la plus touchante. Se conformant à un désir qu'ils lui témoignèrent, elle entra dans la cha-

Digitized by Google

pelle pour remercier avec eux la divine Providence d'un si heureux retour. Au sortir de la citadelle, elle ne put les empêcher de traîner eux-mêmes sa voiture jusqu'à l'entrée de la ville. Descendue à la résidence royale, elle y trouva les ministres d'État, les chargés de la cour, l'évêque, les autorités constituées, et plusieurs citoyens distingués, quoique nulle invitation n'eût été faite. On ne saurait donner une idée de l'émotion profonde que causèrent à Son Altesse Royale des hommages si spontanés de dévouement.

« Si, à Borgotaro et Pontremoli, le désordre ne cessa pas le même jour, la cause en doit être attribuée à la distance ; l'ordre ne tarda pas cependant à y être rétabli sans que nulle part on ait dû recourir un seul moment à l'emploi de la force ou même à une sommation verbale.

« En reprenant la Régence, Son Altesse Royale publia une proclamation dont la conclusion reflète à elle seule les sentiments, la politique, la dignité et la fermeté de l'Auguste Princesse. Elle dit à ses sujets :

« Je reviens et reste ici avec courage et confiance
« dans la loyauté des troupes et de la population,
« dans cette attitude d'attente qui est pour nous
« une nécessité absolue, puisque tandis qu'elle m'est
« permise par le véritable esprit des traités, elle
« est la meilleure sauvegarde du pays, la civilisation
« et la haute justice des puissances belligérantes ne
« permettant pas d'attaquer qui n'offense pas. En
« même temps, je remplis mon devoir en mainte-

Digitized by Google

« nant l'ordre jusqu'à ce qu'une paix permanente « soit rétablie solidement par la sagesse de l'Eu- « rope.

« Parme, 12 mai 1859.

« Signé J. PALLAVICINO. »

On nous permetttra de citer ici un trait qui peint la délicatesse et la gratitude du cœur de S. A. R. la Duchesse régente. Nous l'empruntons à une lettre de M. A. Balleydier :

« Une simple femme du peuple, une Lyonnaise, modestement nommée Vachon, avait été adjointe à la comtesse de Gontaut, pour élever l'enfance de la jeune Princesse, née sur les marches du plus glorieux trône du monde. La fille du peuple portait un nom vulgaire, mais elle avait une belle âme et une noble intelligence. Elle demeura fidèle à la mauvaise fortune de sa royale élève, ses jours les plus heureux étaient ceux qu'elle pouvait passer près d'elle dans son exil. Ce fut dans une de ses visites, il y a trois ans de cela, que Mlle Vachon fut surprise, à Parme, par la mort. Elle rendit le dernier soupir sur le sein de son auguste élève.

« La douleur de la bonne Duchesse fut profonde : après avoir donné des larmes à la mémoire de la noble fille du peuple qui avait veillé sur son enfance, elle lui fit élever, dans le cimetière de Parme, un monument sur le bord duquel je me suis pieusement agenouillé, avant de recueillir l'inscription suivante :

« Marie-Antoinette-Zélie Vachon, née en France, d'un père « célèbre par sa fidélité constante pour son souverain, fut « choisie pour élever S. A. R. Louise de Bourbon, encore en- « fant. Elle apporta dans cette fonction une tendre et inces- « sante sollicitude. Venue dernièrement à Parme pour adoucir « le veuvage de son élève, elle y a terminé ses jours avec la « piété et la confiance en Dieu qu'elle avait eues toute sa vie, « le 27 février 1855, à l'âge de soixante-dix ans, et a obtenu de « la tendresse de son auguste maîtresse, ce monument. »

« Souvent la duchesse vient prier sur cette pierre, et remplace de ses propres mains les fleurs qu'elle dépose chaque fois au pied de la croix sépulcrale. » (1858.)

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

INTRODUCTION. 5

I. Le 29 avril 1859. Appréhensions. 9

II. Caractère personnel de Madame la Duchesse de Parme. . 12

III. Sa naissance, son éducation, son mariage. — Assassinat du Duc Charles III. 15

IV. Louise de Bourbon, Régente. — Ses premiers actes, son ministère : MM. le marquis Pallavicino, Salati, Lombardini. 21

V. Relations avec le Saint-Siége ; rétablissement de la concorde des deux puissances. 25

VI. Réformes dans l'administration de la justice et la législation ; abolition du droit d'aubaine. 28

VII. Réformes dans l'administration intérieure. — Le Conseil d'État, les ministères. — Rétablissement de la liberté municipale. 31

VIII. Impulsion aux travaux d'utilité publique : routes, canaux, chemins de fer ; banque de Parme. 37

IX. Améliorations en faveur de l'agriculture : dégrèvement du sol ; nouveaux débouchés ; encouragements ; cours d'agriculture. — Avantages au commerce et à l'industrie ; abolition de la ligue douanière, etc. 40

X. Reconstitution de l'Université de Parme et des écoles de Plaisance ; renaissance des études ; écoles primaires. Encouragements aux lettres. 43

XI. Bienfaisance publique : caisse d'épargne ; établissements de charité ; secours pendant la cherté des vivres. — Construction d'un quartier destiné aux ouvriers. . . 47

XII. Crise alimentaire : secours apportés. — Le choléra et les

Digitized by Google

Pages.

inondations. — Générosité de la Duchesse. — Création de la médaille d'honneur *alla Carità coraggiosa*. . . . 53

XIII. Finances : économie, réformes dans la gestion. Amortissement de la dette publique. 60

XIV. Budget : équilibre des budgets ; puis excédant des recettes. — Tableau des budgets des cinq années, de 1855 à 1859. 62

XV. Armée : recrutement, administration, discipline. — Le jeune Duc Robert et les troupes. — Insurrection du 22 juillet 1854 ; belle conduite de l'armée. — Levée de l'état de siége. 68

XVI. Assassinats. — Mesures de répression. — Discussion avec le général autrichien comte de Crenneville. Dignité de la Régente. 78

XVII. La Duchesse de Parme et les traités avec l'Autriche. — Indépendance de la couronne. — Départ des troupes autrichiennes. — Rupture de la ligue douanière austro-modénaise. L'Europe applaudit à la fermeté de Louise de Bourbon. 85

XVIII. Résumé des cinq années. — La Duchesse de Parme et les discours publics. 90

XIX. Alarmes et inquiétudes à la fin d'avril 1859. 93

XX. Le Duché de Parme et la question italienne. Premières tentatives d'agitation démagogique. 95

XXI. Intrigues dans l'armée. — Les auteurs du mouvement : MM. Armelonghi, Bucci, Bricoli et Calcagnini. . . . 101

XXII. Lettre d'un certain nombre d'officiers. — Déclaration du colonel da Vico. — Le gouvernement ne peut plus compter sur les troupes. — Mouvement populaire. — Craintes et menaces. — La Régente est obligée de pourvoir à la sûreté de ses enfants. — Proclamation du 1er mai. — Départ des jeunes Princes, puis de S. A. R. la Régente. 104

XXIII. Fraternisation des troupes avec le peuple. — Attaque de l'hôtel de la commission du gouvernement. — Le comité national. — Protestation de la commission. — Le comité se forme en junte provisoire de gouvernement. — Le D. Riva, l'avocat Maini, M. Garbarini, membres de cette junte. 110

XXIV. Actes du gouvernement révolutionnaire. — Premières difficultés. 117

XXV. Mécontentement de la population. — La magistrature refuse de juger, le directeur du trésor de payer. — Irritation des troupes ; elles refusent de prendre les couleurs piémontaises et dénient l'obéissance aux commissaires de la junte. 121

Digitized by Google

Pages

XXVI. Sommation des troupes à la junte de se dissoudre.—Adresse de fidélité au marquis Pallavicino. — Dissolution volontaire de la junte. — Rétablissement de l'autorité légitime et serment de l'armée. 127
XXVII. Proclamation et actes de la commission de la Régence restaurée. 133
XXVIII. La Régente rappelée par le vœu unanime. — Son retour triomphal. 140
XXIX. Proclamation de la Duchesse-Régente. — Rentrée du Duc Robert. 148
XXX. Effet du rétablissement de l'ordre à Parme. — Félicitations des Puissances. 152
XXXI. Situation actuelle. — Ses périls et ses espérances.— Départ des jeunes Princes pour la Suisse.— Courage et confiance de Louise de Bourbon. 156
Mémoire de S. Exc. le ministre des affaires étrangères de Parme aux cours amies, sur les événements de mai. 163

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

MADAME

LA

DUCHESSE DE PARME

DEVANT L'EUROPE

Digitized by Google

SOUS PRESSE

MADAME LA DUCHESSE DE PARME

DEVANT L'EUROPE

PAR HENRY DE RIANCEY.

ÉDITION POPULAIRE

Augmentée de l'Écrit : MADAME LA DUCHESSE DE PARME ET LES ÉVÉNEMENTS DE MAI 1859.

Digitized by Google

MADAME

LA

DUCHESSE DE PARME

DEVANT L'EUROPE

PAR

HENRY DE RIANCEY

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
13, PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS

1860

Tous droits réservés.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION.

Madame la Duchesse de Parme, après cinq années consacrées au bien de son peuple, attend, dans la retraite, les décrets de la Providence.

Victime de sa fidélité à garder intact l'honneur de la couronne de son Fils, à maintenir l'indépendance et la neutralité de ses États, Elle ne s'est éloignée que devant l'invasion.

Elle voit avec douleur les domaines de sa Maison livrés aujourd'hui à l'oppression d'un parti qui ne recule pas même devant le crime et qui représente, au dedans la révolution, au dehors l'asservissement à une domination étrangère.

Digitized by Google

Elle a protesté solennellement en faveur des droits de son Fils; Elle en a appelé à Dieu et à l'Europe.

Mère et Régente, Elle défend la cause d'un Roi de onze ans, la cause d'un enfant orphelin, issu de la première race du monde!

Louise de Bourbon a foi dans la droiture et le bon sens de ses sujets. Que la majorité, que l'immense majorité soit, un seul jour, délivrée du joug qui l'écrase, et cette majorité se hâtera de rappeler l'Auguste Princesse qu'elle saluait de tant d'acclamations aux heures de la prospérité, qu'elle accompagnait de tant de respects aux heures de l'infortune.

Louise de Bourbon a foi dans l'équité et la tutelle de l'Europe. Les traités sur lesquels repose l'équilibre de l'Occident ont garanti ses droits; les traités qui ont conclu la paix de Zurich en ont stipulé la réserve formelle. Les méconnaître serait la plus grave atteinte que puissent recevoir à la fois les principes de la souveraineté, les principes du

Digitized by Google

droit des gens, les principes de l'ordre social. Ce serait un crime contre la Justice des hommes et contre la Justice de Dieu. L'Europe ne le peut permettre.

C'est donc devant la conscience publique, c'est devant le tribunal des puissances civilisées et chrétiennes que se doit porter la cause du jeune souverain de Parme. L'honneur de la plaider ne nous appartient à aucun titre. Mais il nous a semblé que le simple récit des faits, que le rapide exposé des actes accomplis depuis le 1er mai 1859 jusqu'à la Paix de Zurich, pourraient être utilement présentés aux esprits droits et aux cœurs généreux. La vérité, quelque faibles que soient ses interprètes, a une force secrète et sûre qui sait se frayer une voie jusqu'au fond même des âmes et y porter l'intérêt et la conviction.

Nous l'avons éprouvé une première fois par la bienveillance avec laquelle a été accueillie l'esquisse

Digitized by Google

si imparfaite des cinq années de la Régence de Louise de Bourbon (1). Toute notre ambition serait d'obtenir, pour le présent écrit, une semblable fortune.

Paris, le 8 décembre 1859.

(1) *Madame la duchesse de Parme et les derniers événements.* Brochure grand in-8°, Dentu, éditeur. Nous saisissons cette occasion d'exprimer notre vive gratitude aux diverses feuilles publiques de France, d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie, de Portugal, qui, sans distinction d opinions, se sont montrées si favorables pour l'ouvrage et si indulgentes pour l'auteur.

Digitized by Google

MADAME

LA DUCHESSE DE PARME

DEVANT L'EUROPE

I.

Les événements si rapides et si contraires qui avaient marqué les premiers jours de mai 1859 ; cette révolution étouffée en quelques heures par l'indignation spontanée de l'armée et du peuple ; cette restauration accomplie par la seule force de la fidélité et en dehors de toute assistance étrangère, avaient eu, en Europe, un retentissement universel.

Qu'il nous soit permis, afin d'en résumer les traits avec une autorité plus vraie et plus saisissante, d'en emprunter la peinture à la main auguste de Celle qui en avait été tour à tour la victime et l'héroïne.

Voici la lettre que S. A. R. Madame la Duchesse Régente écrivait à ses royaux enfants, le soir même de sa rentrée triomphale : rien ne vaut la délicatesse, la

Digitized by Google

grâce, l'élan de cette intime et touchante communication. La Mère et la Souveraine sont là tout entières :

« Mes chers et bien-aimés enfants,

« Que Dieu et sa sainte Mère soient bénis! Quelle journée que celle du 4 mai! Non, mes trésors, je ne pouvais croire qu'il y eût place dans mon cœur pour une aussi grande félicité que celle que j'ai éprouvée lorsque je vous ai donné le premier baiser à votre naissance; eh bien! ce sentiment ineffable a été surpassé par celui que j'ai éprouvé hier en me trouvant au milieu de mes fidèles Parmesans. J'aurais voulu parler; mais mon cœur était si gonflé que j'étouffais, et d'ailleurs, au milieu de ce tapage filial, je ne pouvais me faire entendre; mais j'ai voulu voir les troupes et passer dans tous les rangs.

« Je voulais vous écrire de suite tous ces événements, mais ayez donc de la suite dans des moments comme ceux-ci?

« Je reprends mon odyssée à mon départ de Mantoue. Arrivée toujours au trot à Brescello (bêtes et gens ont fait des miracles) vers huit heures du soir, j'y ai trouvé le comte Dall'Asta, qui y avait été appelé par le major modénais qui voulait lui remettre nos lettres envoyées par le guide il y a deux jours (est-ce deux jours ou deux mois? j'ai perdu toute idée de chronologie). Il m'a donné mille détails intéressants dont j'étais avide et que je voudrais pouvoir tous écrire, car ce que nous avons pu savoir verbalement à Mantoue aura été vrai quant aux particularités, mais formait un ensemble très-peu exact. Je vous envoie les gazettes et la copie de quelques actes qui vous donneront une idée de l'histoire des trois journées de mai 1859, où la troupe italienne de la maison de Bourbon a effacé le souvenir de trois autres journées. Celles-ci se sont terminées par une quatrième vraiment glorieuse, la journée de mon retour.

« A Sorbolo, j'ai trouvé les gendarmes et la plupart des gardes du corps à pied. Tous voulaient m'escorter, mais Cor-

Digitized by Google

nelli (1) a dit : *Altezza Reale, le Guide*, d'un ton si touchant et si ferme, qu'il ne m'a quitté qu'au Palais. De Sorbolo à Parme la route était semée de soldats, lesquels m'ont suivie au pas gymnastique. J'ai sauté hors de la voiture à la 1re compagnie de chasseurs que j'ai vue. Les soldats criaient de tous leurs poumons (quoiqu'ils ne fissent pas autre chose depuis trente heures) et dans cette joie quel double bonheur d'entendre répéter mille et mille fois le cher nom de Roberto! Mais quelle immense obligation pour toi, mon cher fils, de devenir un homme de devoir, lorsque tu vois à quoi se sont exposés des milliers de tes fidèles Parmesans pour garder leur serment de fidélité. Un d'eux m'a crié : *Morire si; ma cedere no!*

« De Sorbolo à Parme, toutes les maisons des paysans étaient illuminées et les pauvres gens criaient avec les soldats : *Vive Roberto I!*

« Arrivée à la Porta San-Barnaba, à la lueur du gaz, j'ai trouvé lo stato maggiore; j'ai d'abord donné la main au major Perini, puis le colonel m'a priée de passer de suite au Castello, où nous nous sommes rendus par les murs.

« Il n'y a pas de parole humaine pour dire ce qui s'est passé dans cette citadelle! Je pense que je ne l'oublierai pas de toute l'éternité.

« Après avoir vu tous mes braves soldats, je suis entrée dans la chapelle, l'espace d'un Ave Maria. La musique a joué l'air solennel de la prière, et pour ce moment tous les cris ont cessé. Quels remerciements au Dieu de la justice et de la miséricorde!

« J'ai comme un peu parlé à tout ce brave monde. Ils ont ensuite traîné ma voiture jusque vers les Capucines et voulaient me conduire jusqu'au Palais; mais je leur ai dit deux mots en les appelant *miei cari figliuoli*, et ils m'ont obéi tout de suite; c'est d'autant plus beau que depuis trois jours ils n'obéissaient guère à personne. Je souhaite que les quatre

(1) Un des guides. Cette brave troupe avait accompagné Madame depuis Mantoue, distante de huit heures. Madame eût désiré qu'elle se reposât.

Digitized by Google

chers enfants que j'ai mis au monde, me soient aussi obéissants que les fils que m'a donnés la fidélité au serment. Au Palais, nouvelles *accoglienze* des hallebardiers, dont pas un depuis le dimanche n'a bougé ni jour, ni nuit. Officiers et soldats sont parfaits; puis l'évêque, les ministres et tout ce que vous pourrez imaginer. Vers minuit, nous avons soupé (nous avions dîné à Luzzara avec les Guides et les chevaux!...) Giggio était de service au Palais, il a soupé avec nous; il s'est mis à pleurer en entendant ce que le Duc avait dit : que nous étions dans le mois de la sainte Vierge lorsqu'il a appris la nouvelle de la restauration de mon gouvernement.

« Adieu, mes trésors. »

A ce récit plein d'émotion, ajoutons un épisode de la plus haute importance et qui dominera toute la conduite politique de S. A. R. dans les moments décisifs qui vont suivre.

Madame, en se retirant, le 30 avril, avait eu pour but d'épargner à son pays les malheurs d'une lutte intestine; elle y était noblement parvenue. Elle avait voulu aussi et du même coup, le soustraire, par la neutralité, aux désastres de la guerre. Au prix de son pouvoir, elle eût repoussé toute intervention d'une force étrangère.

C'est ce que la Régente eut l'occasion de démontrer avec une dignité sans égale, le 2 mai, à Mantoue, comme elle traversait cette ville pour se rendre en Suisse. A la nouvelle de son arrivée, le commandant de la forteresse, lieutenant-maréchal baron de Culoz, s'empressa de venir présenter ses hommages à S. A. R.;

Digitized by Google

puis il lui demanda ses ordres pour le feld-maréchal comte Giulay, lui offrant de mettre à sa disposition les troupes impériales nécessaires pour la rétablir immédiatement dans son autorité. Voici les propres paroles que Madame lui répondit et dont le général demanda et reçut une note écrite :

« Je me suis retirée pour n'être pas obligée de rom-
« pre la neutralité. Je ne voulais pas être cause de
« nouveaux troubles dans mon pays; je voulais même
« les empêcher. S'il survient un Gouvernement usur-
« pateur, je ne demanderai pas même alors à la force
« étrangère de rétablir le Gouvernement légitime ; mais
« si, la guerre terminée, les droits de mes Fils n'ont
« pas été respectés, j'en appellerai à l'Empereur d'Au-
« triche comme aux autres grandes puissances, pour
« garantir ces droits et les faire valoir pacifique-
« ment. »

Il n'est pas besoin de faire remarquer la fierté et la sagesse de ce langage. On voudra bien se souvenir seulement que Madame le tenait au lendemain même du jour où, toutes les espérances de pacification s'étant évanouies, les hostilités avaient éclaté avec l'Autriche et le Piémont, au lendemain du jour où les manifestes de François-Joseph, de Napoléon III et de Victor-Emmanuel II remettaient au sort des armes la décision de leur redoutable querelle.

Malgré le triomphe du 4 mai, malgré la noblesse de l'attitude adoptée par la Régente, une ère nouvelle

Digitized by Google

de difficultés et de périls s'ouvrait devant ses pas.

Les joies du retour furent, hélas! de courte durée. Madame avait, du premier coup d'œil, mesuré l'étendue du danger; elle ne négligea rien pour y opposer la plus prudente et la plus énergique résistance. L'histoire des trente-cinq jours qui séparent le 4 mai du 9 juin, est celle d'une lutte continuelle, ardente, prodigieuse contre la force des choses et contre la puissance d'événements supérieurs à la volonté humaine.

Nous osons dire que jamais peut-être la Régente de Parme ne s'est montrée plus grande, plus héroïque, plus constante avec elle-même.

Personne ne l'ignorait : les adversaires du gouvernement de la Régente n'avaient point désarmé.

Le premier de ces adversaires était la Révolution. La Révolution avait bien été forcée de s'avouer vaincue le 4 mai; elle n'en conservait qu'un plus profond dépit et un plus violent désir de prendre sa revanche.

II.

Dès le 6 mai, le Gouvernement, en présence du frémissement à peine comprimé du parti rebelle, avait dû prendre quelques mesures énergiques. Des

Digitized by Google

dépôts cachés d'armes et de munitions avaient été découverts. Un ordre du directeur de la police exigea le rapport aux municipalités des armes de guerre qui étaient aux mains des simples particuliers; la juste sévérité des règlements qui interdisent les armes prohibées fut rappelée. Il fallait mettre la vie des citoyens à l'abri du poignard.

En effet, la Révolution n'aurait eu alors ni le courage ni l'audace nécessaires pour descendre dans la rue et entamer le combat à force ouverte.

Quelles que fussent les instigations des sociétés secrètes, quelles que fussent les promesses des affiliés déjà rassemblés dans les États voisins, quelles que fussent les excitations des agents piémontais, le parti révolutionnaire savait bien que les chances d'une insurrection lui seraient contraires.

La population, heureuse du retour de la Régente, ne se fût pas associée au mouvement, même par une complicité de tolérance. L'armée, tout émue encore de son récent triomphe, était plus ferme, plus fidèle, plus animée que jamais. Il fallut que le Gouvernement recommandât aux officiers et aux soldats, à ces derniers surtout, le calme, la modération, la patience. Plus d'une fois, dans les casernes et dans la citadelle, les troupes avaient manifesté leur intention très-résolue de foudroyer la ville à la première velléité d'émeute. Les ministres et les chefs de corps, jaloux d'éviter de sanglantes collisions, contenaient et réprimaient cette ar-

Digitized by Google

deur; mais, il faut le dire, la longanimité des soldats était mise à de rudes épreuves.

Les agitateurs, en effet, trop lâches pour engager une lutte en place publique, exhalaient leur dépit par des insultes continuelles. Chaque jour, dans les cafés, dans les rues, quiconque portait l'uniforme se voyait exposé à des invectives, et il fallait l'héroïsme de la soumission pour n'en pas tirer immédiatement vengeance.

En même temps, le parti piémontais recommençait dans les rangs intermédiaires de la société, dans la bourgeoisie des villes, cette guerre trop souvent infaillible qui a pour armes la ruse et la fausseté, et qui mine les trônes en se couvrant des mots de liberté et d'indépendance. On affectait d'exalter le courage, assez notoire d'ailleurs, du roi Victor-Emmanuel et de son armée; on exploitait l'enthousiasme, un peu bruyant et un peu facile, des Italiens pour le général Garibaldi et les chasseurs des Alpes, représentés comme les héros d'une épopée nouvelle. Puis, par un retour habile, on blâmait la neutralité qui empêchait le Duché de se lever pour la cause de la délivrance. Vainement était-il facile de répondre que, tout en préservant ses États du fléau de la guerre, la Régente n'avait empêché personne de passer la frontière et d'aller rejoindre les volontaires; ceux qui n'auraient certes pas profité de cette faculté étaient les premiers à la méconnaître.

Digitized by Google

D'ailleurs, ces mécontents de parti pris n'écoutaient rien; par une tactique qui, pour être percée à jour, n'en réussit pas moins, ils affectaient de séparer, dans leur opposition, la Régente de son gouvernement; et, contraints par le respect unanime dont Madame était en possession, de ménager son auguste personne, ils lui témoignaient d'hypocrites déférences et faisaient retomber sur ses Ministres tout le poids de leur hostilité. Cette malveillance saisissait les prétextes même les plus invraisemblables; le Gouvernement les méprisa d'abord; il prit ensuite la résolution de les confondre. Nous n'en citerons qu'un exemple qui est caractéristique.

Les meneurs avaient pour but principal de tâcher d'établir la mésintelligence entre le Ministère et le Gouvernement français. Ne pouvant représenter Madame la Régente comme alliée de l'Autriche, ils espéraient donner à son cabinet des apparences d'inimitié contre la France. Ils répandirent le bruit que le Consul français avait été insulté par des soldats de l'armée ducale; que ces soldats étaient entrés le sabre haut dans la demeure de M. Paltrineri, et que, non contents de violer un domicile protégé par le droit des gens, ils avaient couvert de boue les armes impériales. Naturellement, de semblables excès seraient restés impunis. La trame était habile; et le fait envoyé aux journaux piémontais, avidement exploité par eux, était de nature à produire un effet considérable. Heu-

Digitized by Google

reusement, c'était une pure invention, et M. Paltrineri, à la loyauté de qui M. le marquis Pallavicino fit publiquement appel, se hâta de donner le plus complet démenti à cette insigne fausseté. (1)

(1) Voici la correspondance échangée à ce sujet, et qui fut publiée dans la *Gazette de Parme :*

A M. J. Paltrineri, chevalier de la Légion d'honneur, consul honoraire, chargé de l'agence consulaire de France à Parme.

« Illustrissime seigneur,

« Je lis avec un sensible déplaisir dans le numéro 127 du *Moniteur toscan* (feuille officielle), l'extrait d'un article emprunté au *Corriere mercantile* de Gênes, dans lequel, entre autres calomnies qui y sont prodiguées contre Parme, il est dit que des individus, appartenant aux troupes parmesanes, « ont commis un acte de brutale « offense au consulat de France, en salissant ses armes et « en pénétrant, armés de sabres et de pistolets, dans l'appartement « du consul. »

« Le gouvernement de Parme ne s'abaisse pas jusqu'à relever les calomnies si fréquentes que certaines feuilles du jour publient contre lui; sa dignité ne lui permet pas même de supposer qu'elles puissent trouver créance. Mais, à cause des égards qu'il doit et professe envers le gouvernement représenté par Votre Seigneurie, égards dont je me flatte qu'elle a eu maintes preuves, et à cause qu'il a été fait en cette circonstance un trop grave outrage à la vérité, je viens faire appel à votre témoignage personnel et vous prier de démentir, dans le mode que vous trouverez le plus opportun, une aussi absurde et indigne assertion.

« En attendant votre courtoise réponse, je me plais à vous renouveler, illustrissime seigneur chevalier, les sentiments de ma considération distinguée.

« Signé : G. Pallavicino.

« Parme, le 31 mai 1859. »

Digitized by Google

Le mal cependant faisait son chemin et on ne pouvait se dissimuler que l'irritation ne fût arrivée à un degré redoutable : les partis républicain et piémontais s'entendaient; une collision s'annonçait. L'issue toutefois n'en eût pas été douteuse.

L'armée l'eût désirée : la patience des soldats était à bout. Las des invectives et des outrages, nombreux,

A Son Excellence M. le marquis G. Pallavicino, ministre des affaires étrangères, etc., etc.

« Parme, le 31 mai 1859.

« Excellence,

« J'ai reçu la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire ce matin, par laquelle V. E me fait connaître toute la surprise qu'elle a éprouvée en lisant dans le *Corrière mercantile* de Gênes, et dans le numéro 127 du *Monitore Toscano*, une correspondance de Parme, où l'on a été assez audacieux pour dire que des individus appartenant aux troupes royales « ont commis un acte d'offense « brutale au Consulat de France, en salissant les armes impériales « et en entrant dans l'appartement du consul, armés de sabres et « de pistolets. »

« Indigné non moins que Votre Excellence de la calomnie que l'on a osé répandre et publier sur cette prétendue offense aux armes impériales et à mon hôtel, je m'empresse de répondre à Votre Excellence que je déclare hautement que rien de tout cela n'est arrivé ; et j'autorise Votre Excellence à donner à ma déclaration toute la publicité qu'elle croira convenable pour démentir un tel mensonge, même en faisant imprimer cette lettre.

« Bien content de pouvoir rendre dans cette occasion un hommage solennel à la vérité, je prie Votre Excellence de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments de haute estime et de considération très-distinguée.

« Signé : J. Paltrinieri,

« Consul honoraire de France à Parme. »

Digitized by Google

ardents, pourvus de munitions et d'artillerie, occupant la ville par leurs casernes et maîtres de la citadelle, ils eussent aisément écrasé la rébellion.

Le plus grand péril n'était donc pas de ce côté. Certes, Madame la Régente eût tout tenté pour épargner à son peuple les horreurs d'une guerre civile. Mais, réduite à cette extrémité, elle n'eût pas reculé en 1859 plus qu'en 1854.

Pour être plus libre de ses résolutions, et en même temps pour éloigner la crainte de quelqu'un de ces crimes fréquents en Italie et dont la menace planait sur ses enfants, Madame s'était volontairement privée du bonheur de garder près d'elle ces trésors si chers. Confiant à la prudence, au savoir et au dévouement de Dom Navello, prêtre de Nice, homme de cœur autant que de talent, le soin de guider ses Fils qu'accompagnait le jeune et chevaleresque marquis de Malaspina; plaçant ses filles sous la conduite d'une institutrice fidèle et zélée; elle avait envoyé le duc Robert et le comte de Bardi à Saint-Gall, dans cette Suisse dont la neutralité respectée, dont les héroïques souvenirs lui présentaient la meilleure sauvegarde et le plus digne asile. Les jeunes Princesses devaient continuer leur éducation dans une pieuse retraite toute voisine.

Madame, il est vrai, se séparait de ce qu'elle avait au monde de plus précieux ; mais ayant pourvu à la sécurité des siens, ayant veillé à ce que leur instruction se perfectionnât encore dans cette dure école de

Digitized by Google

l'exil, elle se fortifiait du sentiment de son devoir accompli. Sa personne, sa vie seules étaient en jeu, et elle était prête à tout.

Aussi attendait-elle l'émeute de pied ferme; le cœur saignant de douleur elle eût accepté la lutte; mais elle eût sauvé l'ordre et le droit, elle eût sauvé la couronne de son fils !

Ce n'était pas sur ce terrain que devait s'engager le combat. Le péril vint d'ailleurs : il vint d'un côté où Madame ne pouvait user de forces égales; il vint de l'étranger.

III.

Et cependant si la justice internationale eût encore eu sa force et sa vigueur, si le droit des gens eût été respecté, loin de trouver dans ses relations extérieures une crainte et un écueil, le Gouvernement de Madame la Duchesse de Parme y aurait dû rencontrer un refuge, un secours et un appui.

Rien de plus net, rien de plus digne, en effet, que sa situation; on doit ajouter rien de plus habile au milieu de difficultés toutes particulières.

Madame la Duchesse de Parme, on l'a vu, avait dé-

Digitized by Google

claré, dès les premiers jours, qu'elle entendait garder scrupuleusement la neutralité. C'est cette neutralité qui avait été le premier prétexte de la rapide insurrection du 1er mai. Bientôt rappelée, la Princesse, dans son Manifeste du 4, avait renouvelé sa ferme, son inébranlable volonté de maintenir la même attitude.

Elle disait, car il faut rappeler ses nobles paroles que l'esprit de haine et de dénigrement a affecté d'oublier, elle disait : « Cette attitude m'est permise par le véritable esprit des traités ; elle est la meilleure sauvegarde du pays, la haute justice et l'esprit de civilisation des puissances belligérantes ne souffrant pas qu'on s'attaque à qui n'offense pas. »

Certes, s'il y a pour tout État, pour un État faible surtout, une condition qui commande le respect, c'est celle de la neutralité. En principe, il n'y a pas de droit plus imprescriptible que celui de s'abstenir, de garder la paix, de préserver un peuple du fléau de la guerre, de l'éloigner des conflits où se joue la fortune des Empires. Le droit des neutres est la plus honorable conquête du génie de la civilisation et du christianisme ; les traités le sanctionnent à l'envi, et il est une des bases de l'ordre européen. Pour les grands États, nul ne songe à le violer, et il n'y a pas beaucoup de mérite à ce ménagement, parce que les grands États ont la force de rappeler au respect qui y manque. Pour les Etats secondaires, ce droit est sacré parce qu'il est une des garanties du Droit des faibles.

Digitized by Google

A ces titres, la neutralité du Duché de Parme devait inspirer plus d'égards que celle de la Russie ou de l'Angleterre.

En fait, l'exercice de ce Droit était impérieusement réclamé du Gouvernement de Parme par les plus sages conseils de la politique.

C'était la seule conduite digne, prudente et vraie. La Régente avait su maintenir l'indépendance de son Duché vis-à-vis de l'Empire d'Autriche ; elle y était parvenue sans rompre les liens d'amitié et de bon voisinage qu'elle devait entretenir avec la cour de Vienne. Lui demander davantage, c'eût été lui persuader de s'enrôler sous le drapeau du Piémont, c'est-à-dire de renoncer à sa liberté même et de s'asservir à une politique aussi exigeante, pour le moins, que celle du cabinet impérial, bien plus hostile aux principes conservateurs, presque toute vouée à la Révolution, en lutte ouverte avec le Saint-Siége et n'aspirant qu'à replonger l'Italie dans les horreurs de la guerre, tout en sachant bien que pareille entreprise ne serait possible qu'avec le concours des baïonnettes d'au delà des Alpes. Au fond, c'eût été subir un joug, et un joug étranger. Délivrée par la noblesse et l'énergie de sa conduite de la prépondérance d'une puissance extérieure, la Régente ne consentit pas à se courber sous une autre. Entre l'Autriche et le Piémont, elle préféra rester libre, et pour cela elle voulut rester neutre.

Or, il est désirable qu'on le remarque : il y avait du

Digitized by Google

courage et presque de la témérité à en agir de la sorte. De ce moment, la Régente renonçait aux avantages que pouvaient lui assurer les traités existants avec l'Autriche, et d'après lesquels, en cas d'une agression ou d'une émeute, elle avait le droit d'appeler à son aide les forces militaires de ce vaste Empire et de ses alliés.

A ne raisonner que d'après les considérations de la prudence ordinaire, le cabinet parmesan aurait pu calculer les chances et se dire que l'Autriche, sans doute, était exposée à éprouver des échecs dont le contre-coup l'atteindrait lui-même au premier abord ; mais que, selon toute probabilité, l'Allemagne ne laisserait pas consommer la ruine de François-Joseph ; qu'elle interviendrait ou par les négociations ou par les armes, et qu'alors, soit en vertu des hasards de la guerre, soit en vertu des conventions de la paix future, la souveraineté du Duché finirait par être reconstituée. La promptitude de la conclusion des bases de la pacification de Villafranca, les stipulations signées dans cette fameuse entrevue, les paroles publiquement prononcées depuis par le vainqueur de Solférino, ont assez prouvé que semblable calcul n'eût pas été dénué de fondement, que la France n'entendait pas affronter de gaieté de cœur une collision avec l'Allemagne entière et peut-être avec l'Europe, et qu'enfin du moins, si, dans les bases du traité, l'Autriche n'abandonnait pas ses alliés, la France admettait aussi

Digitized by Google

parfaitement la pensée de leur restauration à Florence et à Modène.

Qu'à côté de ces considérations politiques, le cabinet de Parme voulût écouter des influences de parenté et d'attachement, il aurait pu être tenté comme celui de Modène, comme celui de Toscane, sinon de recourir à l'appel armé que les traités l'autorisaient à invoquer, du moins à chercher près de la cour de Vienne un appui et un refuge qui, loin de lui être refusés, lui eussent été offerts avec empressement.

Mais, encore une fois, pareille conduite eût été l'aliénation de sa liberté, la perte de son indépendance; et, quelque risque qu'elle dût courir, Madame la Duchesse de Parme, Princesse italienne avant tout, entendait demeurer libre, et pour cela demeurer neutre.

IV.

Cette neutralité, nous sommes loin d'en disconvenir, n'était pas ce qu'en droit des gens on appelle une neutralité parfaite, puisqu'elle ne pouvait aller jusqu'à interdire, sur le territoire même, les armements d'une des puissances belligérantes.

Mais d'abord, ces armements, ceux que l'Autriche

Digitized by Google

exécutait à Plaisance, par exemple, il n'était pas au pouvoir du Gouvernement de Parme de les empêcher. La citadelle était occupée non en vertu d'une concession du Souverain, non en vertu d'un appel de secours fait par ce Souverain, mais uniquement en vertu des traités européens, en vertu des conventions imposées par la volonté des cinq grandes puissances et placées sous leur garantie collective.

La Duchesse de Parme avait bien pu renoncer à se prévaloir du bénéfice du traité de 1848 ; elle avait pu refuser, le 2 mai, l'offre des troupes impériales ; elle persistait dans ce refus. C'était tout ce qui lui était loisible : elle usait de sa volonté et de sa liberté pour se soustraire à celle des stipulations qui étaient facultatives, telles que la réclamation du secours de l'Autriche, d'après la teneur du traité de 1848. Il ne lui était pas possible d'aller au delà.

Les traités qui avaient imposé l'occupation de la citadelle de Plaisance étaient impératifs et absolus ; ils étaient l'œuvre de l'Europe entière. Madame n'avait nul moyen humain de les éluder ou de les enfreindre. Sans doute, le Gouvernement de Parme avait employé toutes ses ressources à les restreindre dans leur véritable esprit, et, sous ce rapport, il était allé jusqu'aux extrémités de son droit. Au delà, c'était la négation des conventions européennes ; au delà c'était la guerre, et précisément Madame la Duchesse de Parme voulait à tout prix arracher son peuple au danger d'un tel conflit.

Digitized by Google

Il ne lui restait donc d'autre conduite que celle d'une neutralité, imparfaite sans doute, mais aussi loyale, aussi entière de son côté que le lui permettait la situation forcée où les traités de 1815 avaient placé ses États.

Cette neutralité que les jurisconsultes ont prévue et définie, cette neutralité que le bon sens s'accorde à approuver comme le bon droit, consiste à s'abstenir de toute participation directe ou indirecte à des hostilités contre l'une ou l'autre des parties belligérantes, à se renfermer dans une attitude purement passive et expectante, à s'en remettre à la loyauté des adversaires, et à se réfugier plus étroitement sous la protection des puissances garantes.

Cette neutralité, qui a de nombreuses analogies dans l'histoire, venait de recevoir une solennelle application ; elle avait été reconnue par l'Autriche et par la France dans des conditions au moins aussi défavorables pour les États de l'Église.

Le territoire de ces États était occupé non pas seulement en un point par une garnison comme Plaisance, mais dans deux provinces et dans sa capitale, par des corps d'armée appartenant aux deux Empires en guerre ; les Légations d'un côté, Rome et Civita-Vecchia de l'autre, avaient reçu des troupes autrichiennes et françaises, non pas en exécution des traités constitutifs de l'équilibre européen, mais sur l'appel du souverain dépossédé qu'elles avaient l'une et l'autre

Digitized by Google

rétabli dans ses domaines et auquel elles formaient une garde permanente.

Sans doute, nous le savons, le caractère sacré de l'autorité pontificale venait ici rendre plus respectables encore les droits et la personne du Souverain des États de l'Église. Sans doute, l'intérêt catholique, supérieur à l'intérêt européen, le couvrait d'une plus inviolable égide. Sans doute, enfin, c'est un privilége du Père commun des fidèles de devoir demeurer en paix avec tous les Chrétiens, de gémir sur les luttes des empires, surtout quand ces empires professent la foi catholique, et de s'interposer entre le ciel et la terre comme un suppliant vénéré qui n'élève les mains que pour rappeler les nations à la concorde.

Mais enfin, l'Europe, malgré nos demandes et nos désirs, malgré les avantages que la chrétienté et la civilisation en retireraient, l'Europe n'a pas encore adopté le vœu des conférences de Gaëte, l'Europe n'a pas reconnu et garanti la neutralité permanente du Saint-Siége.

Si Pie IX est un prêtre, Madame la Duchesse de Parme est une femme, une veuve, une tutrice d'enfants orphelins : titres augustes que l'antiquité et la barbarie vénéraient comme ayant quelque chose de divin, et que notre siècle se fût honoré de proclamer inviolables.

La France et l'Autriche ont su admettre cette neutralité à la fois si imparfaite et si sacrée du Souverain-

Digitized by Google

Pontife, pourquoi celle de Madame la Régente de Parme n'eût-elle pas inspiré pareils égards ?

Rien d'ailleurs de plus simple, en fait, que l'observation de cette neutralité. Lors même que le territoire parmesan se fût trouvé le théâtre des hostilités, le rôle du Gouvernement n'avait point à changer. Il restait spectateur, spectateur affligé et souffrant de la lutte; il n'y intervenait en aucune façon. C'était un cas de force majeure, un concours de circonstances supérieures à sa volonté, qu'il subissait malgré lui, qui n'altéraient nullement son droit et son attitude. Ses troupes demeuraient dans leurs garnisons et leurs citadelles, ses autorités civiles continuaient à fonctionner. Le jeu même de son Gouvernement eût-il été interrompu, ses places occupées ou envahies, son action passagèrement suspendue, c'étaient là des faits accidentels, ne portant point, en droit, de préjudice à sa souveraineté. Il suffisait à Madame la Régente de garder cette situation passive, pour lui assurer, au retour de la paix ou à la sortie des armées de son territoire, la restitution de sa pleine et entière puissance. Son autorité, un instant voilée, n'en aurait reparu que plus réparatrice et plus inviolable.

Avec la droiture de sa conscience, Madame la Régente était convaincue que cette situation, difficile mais irréprochable, serait acceptée sans la moindre hésitation. Déjà même son Gouvernement avait pu en être persuadé par les assurances qu'il avait reçues des

Digitized by Google

hautes parties intéressées, et il était autorisé à croire que ces assurances seraient maintenues et étendues. Il agit immédiatement en conséquence.

V.

On sait de quelles péripéties a été précédée l'explosion de la guerre d'Italie ; on sait combien, jusqu'au dernier moment, les Cabinets européens avaient nourri l'espoir d'une solution amiable, d'un accommodement diplomatique.

Pour sa part, le Gouvernement de Parme, loin d'être éloigné d'un règlement de ce genre, avait accueilli avec faveur la pensée d'un Congrès. Lorsque les propositions de la Grande-Bretagne lui avaient été communiquées, il avait déclaré être prêt à les entendre ; lorsque l'Autriche avait élevé des objections soit contre les quatre points à soumettre à la future réunion des cinq puissances, soit contre le mode de représentation des États italiens au sein du Congrès ou près du Congrès, ce Gouvernement avait formulé les réserves les plus expresses en faveur de son droit d'accéder au Congrès et d'adopter la forme de représentation qui lui semblerait le mieux se concilier avec les intérêts des Souverains italiens.

C'était assurément laisser pressentir à Vienne que

Digitized by Google

la politique autrichienne rencontrerait à Parme le même sentiment d'indépendance qui s'était signalé par la rupture de l'union douanière et par la cessation de l'occupation militaire du Duché. On en doutait si peu que, dès ce moment, les salons et les journaux de la capitale reprochaient aux Ministres de S. A. R. leur libéralisme, et, certes plus injustement, leurs tendances piémontaises.

A Paris, le gouvernement Français n'avait pas fait difficulté de reconnaître que, dans le cas d'hostilités éventuelles, la seule conduite qui pût être conseillée à la Duchesse de Parme, était de demeurer en repos et de ne prendre parti ni pour l'Autriche, ni pour le Piémont ; dès la fin de janvier, le comte Walewski s'était ouvert dans ce sens à M. Mon, ambassadeur d'Espagne chargé de représenter la Régente.

De Turin même arrivaient à S. A. R. les témoignages les plus rassurants et les plus affectueux. Le 9 avril, le comte de Cavour exprimait en propres termes à M. Coëllo, ambassadeur d'Espagne et ministre de Parme, son admiration et celle de son auguste maître « pour « la haute sagesse et l'exquise prudence avec laquelle « la Duchesse de Parme gouvernait ses États dans les « conjonctures si difficiles que traversait l'Italie. »

Le passage du Mincio ayant donné, le 29 avril, le signal de la guerre, Louise de Bourbon, — nous l'avons dit,— n'avait pas hésité à s'exposer une première fois aux conséquences de sa neutralité ; on a vu sa no-

Digitized by Google

ble réponse au général de Culoz; on a vu les expressions si nettes de sa proclamation du 4 mai (1).

Quelques jours plus tard, le 12, et à peine l'ordre matériel rétabli, à peine les premières secousses amorties, la Régente s'empressait de notifier aux diverses puissances sa résolution, rendue plus inébranlable encore.

Par ses ordres, le ministre des affaires étrangères, le serviteur fidèle, l'heureux vainqueur de la rébellion récente, adressa à toutes les puissances européennes le *Memorandum*, si clair et si modéré, qui contient le récit des événements des premiers jours de mai et qui se termine par la proclamation du 4.

Le même jour, des instructions spéciales sont envoyées aux divers représentants de la cour de Parme pour leur recommander de faire prévaloir près des souverains « la politique de neutralité que le gouvernement croit nécessaire de suivre. » On y rappelle

(1) Ajoutons ici un fait important qui prouve combien cette résolution de la Souveraine était catégorique, et combien elle était fidèlement suivie, même en son absence, par les Ministres dépositaires de son autorité. Dans les instructions laissées, le 1er mai, à la commission du gouvernement qu'elle instituait avant son départ, S. A. R. recommandait spécialement « de conserver la neutralité que, disait-elle, nous lui imposons comme un devoir. » Or, le 3 mai, lorsque les soldats fidèles demandaient à M. le marquis Pallavicino de se mettre à leur tête pour rétablir le gouvernement ducal, un procès-verbal fut dressé à la citadelle, procès-verbal signé de tous les chefs de corps, et il y est stipulé expressément, que « l'ancien ministère reprendra la souveraine autorité du Duc de Parme pour suivre la politique de neutralité adoptée par S. A. R. dans les graves difficultés du moment. »

Digitized by Google

que « S. A. R. a préféré quitter ses États plutôt que d'y appeler une force étrangère ; » on cite le refus qu'elle a opposé au commandant autrichien de la forteresse de Mantoue; on désire « que les grandes puissances s'engagent à reconnaître et à faire respecter cette neutralité qui est conforme à la condition où se trouve le Duché, n'ayant ni donné ni reçu aucune cause d'offense de la part d'aucun État. » Tel est l'esprit des communications que le comte de Stackelberg et M. Isturiz sont priés de transmettre aux cours de Russie et d'Angleterre.

Plus explicites encore sont les expressions qui devront être employées envers les cabinets de Paris, de Turin et de Vienne.

Ce même jour, le 12, une dépêche rappelait à M. Mon les conseils de neutralité transmis par ce diplomate; développait les périls que n'épargnent point au Duché « les menaces continuelles des agitateurs et la gravité des événements extérieurs qui s'accomplissent à la proximité immédiate de son territoire, » et insistait pour que l'ambassadeur fît apprécier, par le Cabinet des Tuileries « la constance de S. A. R. à se maintenir dans les conditions de la neutralité; parti qui est, on peut le dire, dans l'effervescence actuelle des esprits, le plus difficile et le plus dangereux, mais le plus loyal et le plus convenable à un petit Etat et à sa garantie vis-à-vis des puissances, surtout dans une question de nationalité. »

Digitized by Google

Que peut-il y avoir de plus net et de plus juste que ce langage ?

Vis-à-vis du Cabinet de Turin, le ministère parmesan n'était pas moins explicite. Deux lettres étaient expédiées, sous cette date du 12, à M. Coëllo : l'une pour le prier de signaler à M. le comte de Cavour l'abus qui avait été fait du nom de S. M. le Roi de Sardaigne par les insurgés, abus dont assurément le Cabinet de Turin ne saurait être cru complice ; car « le Gouvernement de S. A. R. estime que si la junte avait voulu remettre le pouvoir à S. M. le Roi, elle aurait vu repousser avec indignation un projet aussi contraire, non-seulement au bon droit, mais aux liens de parenté qui unissent les deux maisons régnantes et à ces relations de loyale amitié et de bon voisinage qui ont toujours existé entre les deux Etats » ; l'autre pour le prier d'établir nettement la politique de neutralité que S. A. R. a droit de voir reconnaître ; d'autant plus qu'elle-même n'a pas hésité à abandonner ses Etats plutôt que d'y manquer, et qu'elle a refusé, pour y rentrer, le secours de toute force étrangère, comme elle l'a déclaré au général commandant la place de Mantoue.

On le voit, il était difficile de se mettre en mesure avec plus de promptitude et de franchise.

La même attitude est prise à l'égard de l'Autriche et dans le même moment. Non content de donner, le 12 mai, des instructions semblables et plus précises encore à M. le commandeur Thomassin, chargé des

Digitized by Google

affaires de la légation de Parme à Vienne, et de lui transmettre les propres paroles de la Régente, le Ministre des affaires étrangères a un entretien avec le comte de Paar, envoyé de S. M. I. et R. le 14, et ce jour il lui résume cet entretien dans une dépêche où se trouvent les déclarations suivantes :

« S. A. R. la Duchesse-Régente, notre auguste Sou-
« veraine, a reconnu nécessaire de demeurer neutre
« dans la guerre présente, parce que cette guerre n'est
« point dirigée contre les États de Parme, lesquels se
« maintiennent dans les meilleures relations avec toutes
« les puissances, y compris les puissances belligérantes,
« et parce qu'aucune raison ne peut induire S. A. R. à
« y prendre part. Elle a, de plus, été conduite à ce parti
« par le désir d'épargner à son pays les calamités de la
« guerre. »

« Je m'empresse, disait le marquis Pallavicino en terminant, d'appeler l'attention du Gouvernement I. et R. afin d'obtenir les égards et les tempéraments nécessaires pour ne point préjudicier aux effets de l'attitude dans laquelle S. A. R. entend persévérer. »

Certes, après de telles communications, après une définition si nette et si sincère de sa politique, Madame la Régente devait croire que sa conduite, déjà pressentie et annoncée au début du conflit, serait appréciée et respectée universellement.

Digitized by Google

VI.

De grands exemples l'y autorisaient.

Le 13 mai, la Reine d'Angleterre avait proclamé sa neutralité. Si Louise de Bourbon n'avait point à ses ordres les flottes et les armées dont dispose S. M. B., femme et souveraine comme elle, elle n'avait pas de moindres droits.

A sa frontière, la neutralité du Saint-Père, déclarée comme la sienne aux premiers jours de mai, avait été reconnue solennellement le 3 par la France, le 13 par l'Autriche; seul, le Piémont avait refusé de donner au Père commun des fidèles et au droit européen cette légitime marque de vénération. La situation des États de l'Église était, on l'a vu, identique en droit à celle de Parme, et, en fait, plus difficile peut-être. Madame en devait concevoir un favorable augure. Les grandes puissances demeurées spectatrices de la lutte lui offraient, à cet égard, les meilleurs encouragements. L'Angleterre, par l'organe de M. Campbell-Scarlett, ministre de S. M. B. près la Cour de Parme, faisait exprimer à la Régente « la satisfaction éprouvée

Digitized by Google

« par le retour triomphal de S. A. R, retour dû ex-
« clusivement à la loyauté du peuple, ainsi qu'à la fi-
« délité et à l'attachement des troupes nationales,
« sans aucune assistance étrangère, » et l'envoyé in-
sistait sur les éloges dus à « la modération et à la
« sagesse que la Duchesse-Régente et Son Gouver-
« nement ont toujours manifestées, en adoptant
« une politique aussi sage, aussi juste, aussi loyale,
« pour le bien des peuples et la sécurité du trône. »

Pareils hommages étaient rendus au nom des cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

Cependant, à l'intérieur, le Gouvernement parmesan prenait le soin le plus jaloux d'éviter tout ce qui, de près ou de loin, eût pu paraître une atteinte à la stricte neutralité dont il s'était fait une loi. Qu'il nous suffise, entre plusieurs autres, de rappeler ici un incident caractéristique.

Les troupes autrichiennes, on le sait, occupaient la citadelle de Plaisance. C'était le moment où les armées impériales, ayant envahi la frontière sarde, marchaient en avant, presque sans rencontrer d'obstacles. Les corps piémontais se repliaient sur Alexandrie, et la France n'était pas encore venue leur prêter son secours tout-puissant.

Le commandant de la forteresse de Plaisance crut l'occasion avantageuse pour réclamer du podestat et de la municipalité une fourniture d'une quantité assez considérable de vin et d'eau-de-vie. Si la demande avait la

Digitized by Google

forme d'une réquisition, elle était accompagnée, cependant, d'une offre de payement immédiat. Le podestat et le gouverneur qui exerçait les fonctions de commissaire royal pour la Régente, connaissant parfaitement les intentions de leur Gouvernement, craignirent, en obtempérant au désir du commandant, de compromettre l'attitude passive de l'État; ils en référèrent aussitôt au ministre des affaires étrangères, taxant « d'illégales et de contraires aux traités de 1817 et de 1822 » les prétentions de l'Autriche.

Courrier par courrier, le ministre leur prescrivit de refuser péremptoirement, déclarant qu'à ses yeux « de semblables requêtes sont du genre des réquisitions de guerre qui se font en pays sujet ou en pays ennemi, » et que « la ville de Plaisance n'est ni dans l'une ni dans l'autre de ces conditions. »

Observateur si scrupuleux de la neutralité, le Cabinet de Parme était donc en droit d'attendre, de la part des puissances belligérantes, des égards également empressés.

Il faut le dire, malheureusement son attente ne fut point remplie.

A Vienne, le comte de Rechberg éleva des difficultés; non qu'il méconnût à la Duchesse-Régente le droit de proclamer sa neutralité et même d'en appeler aux puissances signataires des traités de 1815 pour en obtenir la reconnaissance et la protection; mais il hésitait, il craignait les nécessités qui sortiraient des événements

Digitized by Google

de la guerre et il pensait que les alliés, le Piémont surtout, ne seraient pas disposés à témoigner à la Duchesse de Parme les égards qu'elle réclamait.

En ce qui touche le Piémont, le ministère autrichien ne se trompait guère. C'est ici qu'il faut suivre, avec une douloureuse surprise, la marche et les progrès des desseins secrets d'abord, mais bientôt démasqués et avoués, du cabinet de Turin.

La première réponse fut longue à venir. Le ministre de Parme n'avait réussi à joindre le comte de Cavour que le 21 mai. En vain M. le marquis Pallavicino, justement impatient, avait-il réitéré les lettres et même les dépêches télégraphiques pour presser la conférence dont il désirait connaître le résultat : « Le plus vital intérêt du moment, disait-il dans une de ces dépêches, est de s'assurer que la neutralité adoptée soit promptement reconnue par les parties belligérantes et avant que la guerre ne descende ici. » On voudra bien remarquer que cette insistance coïncidait avec les succès croissants de l'armée autrichienne. Ce n'est que le 23, le surlendemain du premier échec de cette armée, le surlendemain du combat de Montebello, que parvinrent à Parme les premières révélations de la pensée du cabinet de Turin.

Cette pensée était ou voulait paraître encore indécise et inclinée plutôt vers la faveur que vers l'hostilité. Le comte de Cavour commençait par déclarer « que le gouvernement sarde a été étranger aux événements des

Digitized by Google

premiers jours de mai, » et que la meilleure preuve qu'il en puisse fournir, « c'est qu'il n'a pas envoyé à Parme de commissaire royal, bien qu'on le lui demandât, comme il l'avait fait à Modène et en Toscane. » Cette déclaration, assurément, était considérable. Mais était-elle sincère ? Le gouvernement parmesan ne pouvait se croire autorisé à en douter, après les assurances antérieures.

Le comte de Cavour ajoutait, il est vrai, que quant à la neutralité du duché, il lui était difficile de l'admettre, « tandis que Plaisance est occupée par cinquante mille Autrichiens qui, de ce territoire, menaçent les troupes alliées. »

Comme si l'occupation de Plaisance était le fait du souverain de Parme; comme si, loin de l'avoir provoquée, ce souverain n'était pas contraint à la subir malgré lui; comme si des circonstances étrangères et supérieures à la volonté d'un prince pouvaient entraîner la diminution ou la perte de ses droits; comme si le droit de neutralité notamment, rendu sans doute imparfait par les obligations qu'imposaient les traités européens, ne restait pas entier et parfaitement applicable dans les limites de la situation exceptionnelle créée par ces traités !

Cependant, plus réservée et plus bienveillante, la France renouvelait les assurances de respect et d'intérêt pour la Régente, et se bornait à présenter des objections basées sur la « situation géographi-

Digitized by Google

que des États de Parme eu égard à la guerre actuelle. »

Le gouvernement parmesan se hâta de répondre à ces objections et de produire, contre les prétentions encore peu formulées du Piémont, des arguments décisifs. On les trouve résumés avec une rare clarté dans le *Memorandum* adressé sous la date du 25 mai par le ministre des affaires étrangères aux diverses cours de l'Europe ; ce document est d'une valeur décisive. Le voici en entier :

« Lorsque, les différends entre les gouvernements de LL. MM. l'empereur d'Autriche et le roi de Sardaigne ne pouvant plus être amenés à un arrangement, la guerre éclata entre ces deux puissances, l'attention du gouvernement de S. A. R. Madame la Duchesse Régente de Parme se porta sur les conditions, tout à fait particulières, où il se trouvait devant les graves éventualités qui allaient se préparer ; conditions délicates, difficiles, périlleuses.

« Il fallait avant tout songer que les États limitrophes des puissances belligérantes seraient probablement le théâtre d'opérations militaires.

« Dans l'impossibilité d'empêcher, en prenant une attitude que les gouvernements forts peuvent seuls déployer, toute sorte d'attaques sur son territoire, quelle était la ligne de conduite que le gouvernement de Parme devait se proposer ?

« La conduite de ce gouvernement ne pouvait être indiquée que par la nature de la guerre, combinée avec ses conditions spéciales.

« Ce n'était pas contre l'État de Parme que la guerre était dirigée. Cet État se trouvait alors, de même qu'à présent, dans les meilleures relations avec les Cabinets, y compris ceux des

Digitized by Google

puissances belligérantes, qui n'ont cessé de lui donner des témoignages de sympathie.

« Il pouvait donc se regarder et être en même temps regardé comme étranger à la guerre ; cette considération fixa son attitude.

« Les conséquences des traités et sa position géographique peuvent toutefois offrir des cas compromettants.

« Mais si l'une ou l'autre de ces deux conditions, ou toutes deux à la fois, s'opposent à ce que l'État de Parme reste entièrement libre et indépendant, de droit et de fait, nul ne pourra ni ne devra prétendre qu'il s'identifie avec l'une ou avec l'autre des parties belligérantes; et si toutes les formes de la neutralité ne peuvent pas obtenir sur son territoire cet accomplissement exact qu'elles y trouveraient s'il était détaché et éloigné du théâtre de la guerre, et si, par suite de causes antérieures aux événements actuels, il n'était pas occupé par les forces d'une des parties belligérantes, ce n'est pas là un grief qu'on puisse porter contre lui.

« Les grandes puissances signataires du traité de 1817, assignèrent (article troisième) à la famille régnante actuelle le Duché de Parme, le déclarant reversible à l'Autriche en cas d'extinction de la ligne masculine; elles déterminèrent aussi (au cinquième article) « que la forteresse de Plaisance, offrant « un intérêt plus particulier *au système de la défense de l'Italie*, « S. M. I. et R. Apostolique conservera dans cette ville le droit « de garnison..... les frais de l'entretien à sa charge..... avec « une force qui, en temps de paix, sera déterminée à l'amiable « entre les hautes parties intéressées. »

« Il s'ensuit que le Souverain de Parme, en temps de guerre, a été placé dans la condition de supporter dans son État la puissance militaire de l'Autriche sans aucune limitation de forces, et cela non pas dans l'intérêt de Parme, mais pour servir à des vues plus élevées, connues des puissances signataires dudit traité, vues dont l'appréciation n'est pas réservée au Souverain de Parme, et qui sont déjà l'objet d'interprétations et de contestations différentes.

Digitized by Google

« Des conventions subalternes furent ensuite conclues, et elles durent être stipulées d'après l'esprit dudit Traité, lequel, nous aimons à le répéter, ne se rapporte qu'indirectement au Duché de Parme, vu le motif formellement exprimé, que la forteresse de Plaisance fut remise à l'Autriche pour servir *au système de défense de toute l'Italie.*

« C'est donc aux puissances à juger, en tout cas, de la portée du Traité en question, et dans les circonstances actuelles on ne voudra pas voir un sujet de reproche dans un fait isolé qui serait de nature à faire supposer une association à l'une des deux parties, une fois qu'un tel fait ne tient pas à l'esprit de gouvernement, mais à la nécessité indéclinable des choses.

« L'Europe entière connaît l'esprit qui anime la Duchesse Régente de Parme.

« Depuis le moment où Elle a pris les rênes du gouvernement, Elle a toujours montré qu'Elle savait être à la tête d'un État italien, qu'Elle en voulait garder l'autonomie, qu'Elle était la Mère des sujets de son Fils.

« Nous bornant aux preuves qu'Elle a données de tels sentiments dans le courant de l'année présente, nous dirons que, lorsque la Russie et l'Angleterre proposèrent un congrès pour arranger d'une manière pacifique les affaires d'Italie, S. A. R. se montra prête à y prendre part.

« Persuadée que les forces nationales sont les seules qui conviennent à la dignité d'un prince, et qui puissent lui donner un appui moral, c'est à elles que S. A. R. a uniquement voulu se confier.

« La volonté de son peuple et de ses troupes l'ayant rappelée récemment au sein de ce pays, on a pu se convaincre qu'Elle ne comptait pas, à l'intérieur, des adversaires puissants, et Elle a manifesté n'avoir pas de raisons pour en craindre au dehors.

« Il suffit de parcourir ses actes, mais surtout le Mémoire aux Cabinets sous la date du 12 de ce mois, pour connaître que si S. A. ne peut imposer sa volonté aux circonstances, Elle ne cesse de la déployer dans toute sa force pour écarter ou dimi-

Digitized by Google

nuer, autant que possible, les calamités qui deviendraient bien graves si l'une ou l'autre des puissances belligérantes venait, en ennemie, traverser ou occuper ses duchés.

« Certes, il est difficile de persévérer dans cette ligne de conduite, d'autant plus qu'il est des personnes qui voudraient pousser Madame la Régente à embrasser l'un ou l'autre parti; ce qui donne lieu à une lutte, à des imputations qui exigent une constance à toute épreuve, mais qui ne pourront jamais ébranler une résolution que la prudence, au milieu des avis et des devoirs les plus opposés, conseille comme une nécessité indéclinable.

« Que l'opinion publique et les cabinets, par un égard bien dû à S. A. R. la Duchesse Régente de Parme, veuillent donc examiner sa conduite en face des difficultés qui l'environnent; cela suffira pour éloigner toute pensée d'hostilité contre l'auguste Princesse.

« On reconnaîtra que S. A. R., tout en désirant embrasser nettement un parti, se voit placée dans une situation tellement exceptionnelle que chaque résolution rencontre des obstacles insurmontables.

« Quelle attitude fallait-il donc choisir? Il fallait, à l'intérieur, maintenir l'ordre par les forces de l'État, tâcher d'éloigner de notre territoire les calamités de la guerre, ou, au moins, les diminuer autant que possible; garder un maintien impartial envers les puissances belligérantes jusqu'à la fin du conflit; se confier à la sagesse des grandes puissances, pour n'avoir pas un jour à être regardée comme matériellement ou moralement responsable de faits qui se seraient passés dans les duchés, soit par suite de leur situation topographique, soit par contrainte, malgré tous les efforts pratiqués pour garder *l'impartialité* qu'on s'était proposée.

« Il est à espérer que les puissances, et surtout les puissances belligérantes, voudront apprécier les raisons que nous venons d'exposer; que les égards dont les États du Saint-Siége, où trois forteresses sont occupées en vertu des Traités par des forces autrichiennes, ont été l'objet, pourront être accordés à

Digitized by Google

Madame la Duchesse Régente de Parme; qu'Elle sera considérée, Elle aussi, dans sa condition tout à fait particulière, comme non impliquée dans la guerre et gardant une attitude qui n'est hostile à personne.

« Signé : JOSEPH PALLAVICINO. »

« Parme, ce 25 mai 1859. »

Quoi de plus digne et de plus net que cette déclaration? Quoi de plus persuasif et de plus légitime que les motifs invoqués dans ce Mémoire? Assurément, Madame la Duchesse-Régente devait penser qu'une semblable communication porterait la conviction dans les esprits les moins favorables, pour peu qu'ils fussent de bonne foi.

Eh bien! le Gouvernement de Parme ne se borna pas, à l'égard des Gouvernements de France et de Sardaigne, à attendre l'effet de la remise du Memorandum. Résolue à ne rien négliger pour éclairer les conseillers des Souverains alliés et ces Souverains eux-mêmes, Madame investit d'une mission spéciale, extraordinaire et de confiance, deux des personnages les plus éminents de sa Cour, et les chargea d'aller à Turin, à Alexandrie, au camp, s'il le fallait, pour appuyer et développer les raisons péremptoires exposées dans le Memorandum.

Ces deux envoyés étaient le commandeur Cattani, ministre de l'intérieur et sénateur, et le comte d'All'-

Digitized by Google

Asta, gouverneur de Parme et majordome des palais royaux. Le choix de ces deux personnages, la nature de leur mandat, indiquaient un suprême effort. Homme d'État intègre et conciliant, M. Cattani, associé à toutes les réformes par lesquelles la Régente avait mérité les sympathies des vrais amis de l'Italie, devait trouver près du Cabinet de Turin un accès que lui facilitait sa réputation. Fonctionnaire de premier ordre, titulaire d'une des grandes charges de la Maison ducale, M. d'All'Asta devait attendre, de la part du Gouvernement français, un accueil conforme à la confiance pleine de dignité dont il était le représentant.

Il est douloureux de penser et de dire que les espérances légitimes fondées sur cette double mission ne furent point justifiées.

Les envoyés étaient partis le 27 mai. Les événements se pressaient ; les armées alliées, en plein mouvement, s'apprêtaient à compléter par une bataille le premier succès de Montebello. A la nouvelle de la marche rapide et déjà triomphale de nos troupes, les esprits s'agitaient plus vivement dans toute la Péninsule. Des corps détachés, avant-garde plus ou moins avouée de la Sardaigne, s'approchaient des frontières parmesanes. Au dedans et au dehors, les appréhensions étaient tellement graves que c'est ce jour-là que Madame avait dû se séparer de ses enfants.

Le comte d'All'Asta et le commandeur Cattani partirent en toute hâte.

Digitized by Google

Du côté de la France, un intérêt respectueux accueillit l'envoyé de la Régente, et prouva que sa situation si difficile était appréciée. Des assurances de ménagements et d'égards furent renouvelées ; mais le tumulte des camps, la nécessité de la stratégie, les incertitudes de la lutte engagée ne laissèrent point place à de plus explicites réponses. Aussi, malgré des témoignages de bonne volonté, tout resta dans l'indécision et l'action du Cabinet de Paris, qui eût pu être toute-puissante sur le Cabinet de Turin, demeura à peu près nulle.

C'est ce que souhaitait ardemment le comte de Cavour. Libre de cette influence, le ministère sarde ne garda plus aucune mesure. Les faits allaient bientôt parler plus haut que la diplomatie ; c'est à eux que s'en remit le Piémont. Il les avait assez bien préparés pour s'y confier.

VII.

L'attaque commença sur la frontière du Duché, du côté de Pontremoli.

C'est sur cette frontière que s'étaient massées les forces insurrectionnelles fournies par la Toscane et

Digitized by Google

appuyées par le Piémont. Dès le 27 mai, une sorte d'insurrection avait éclaté. Durant la nuit, une troupe d'hommes armés, au nombre de cent cinquante environ, avait assailli le poste des gendarmes et des gardes de finances à Zeri, l'une des six communes de la ville de Pontremoli. Cette troupe, composée de volontaires enrôlés dans les corps francs, s'était formée sur le territoire sarde, et, réunie à quelques bourgeois de la cité, était parvenue à surprendre et à désarmer les soldats, malgré d'énergiques résistances.

Dans la matinée, le mouvement s'était étendu. Vainement les autres postes avaient tenté de s'y opposer ; à Bagnone et à Villafranca, ils avaient dû céder à des forces supérieures.

La municipalité, réunie sous la pression de l'émeute victorieuse, avait voté la déchéance du Gouvernement ducal, l'annexion au Piémont et l'appel d'un commissaire sarde. Seul sur les six assemblées qui forment la municipe de Pontremoli, le conseil des anciens de Bagnone avait protesté, et plutôt que d'obéir à la violence populaire, avait résigné ses fonctions. Bel exemple, et qui, dans les circonstances d'alors, était un acte d'héroïsme !

A trois heures, une colonne expéditionnaire sarde et toscane entrait dans la ville, après avoir violé le territoire parmesan.

Cette colonne était commandée par l'un des condottieri de l'Italie, par le général Ribotti. Après avoir

Digitized by Google

fait ses premières armes dans les rangs des rebelles de l'État pontifical, ce personnage avait dirigé, en 1843, le mouvement de la Romagne contre l'autorité légitime. A cette époque, caché sous un nom d'emprunt, il avait parcouru les Légations, excitant partout l'ardeur des carbonari. A Bologne, un jour de fête, il avait passé une revue de plusieurs milliers d'affidés qu'un signe de ralliement rendait reconnaissables pour lui seul. Il était alors sous la direction de M. Cipriani, celui-là même qui exerçait naguère la dictature militaire dans les Romagnes; ce chef de conspirateurs lui avait remis 17,000 francs. C'était le temps de la conjuration des malheureux frères Bandiera; les signaux, placés sur les cimes des Apennins, avaient appelé aux armes les séides de l'insurrection. Ribotti, à la tête d'une bande, attaqua Imola; il fut heureusement repoussé, mais peu s'en fallut qu'il ne s'emparât de la ville et ne saisît quatre cardinaux, parmi lesquels était le cardinal Mastaï-Ferretti, le futur et glorieux successeur de Grégoire XVI (1).

(1) Ces détails, appuyés de témoignages non suspects, sont tirés des *Mémoires sur l'Italie*, de M. Montanelli, l'un des triumvirs de Toscane en 1848. Voici les passages de M. Montanelli, p. 96 :

« Le colonel Ribotti, sous un nom emprunté, parcourut le terri-
« toire des Légations; à Bologne, il passa en revue quelques mil-
« liers d'affiliés que les chefs de la conspiration firent défiler
« devant lui, un jour de fête, reconnaissables à un signalement
« donné. Il reçut 17,000 francs de Cipriani pour équiper des offi-
« ciers.

Digitized by Google

Tel était le chef de l'expédition qui, sous le drapeau piémontais, forçait les confins du territoire parmesan, secondait la révolte et entrait à Pontremoli. Son nom seul réveillait d'odieux souvenirs et promettait les plus audacieuses entreprises.

Les autorités ne pouvaient résister. Déjà, au mois de mai, cette ville avait cédé au mouvement, et si le rétablissement de l'ordre à Parme avait promptement relevé le courage des bons citoyens et amené une heureuse réaction, l'arrivée des envahisseurs formant presque une division ne laissait aucun espoir de lutte.

Cependant le préfet, marquis Appiani de Piombino, fit son devoir. Les insignes du gouvernement ducal avaient été abattus. Le général Ribotti somme le préfet de reconnaître l'autorité de la Sardaigne. Le préfet refuse ; aussitôt il est saisi par ordre du général et gardé à vue. Les gendarmes, les soldats de douane

« En même temps Zambeccari revenait de Naples, où le jour de « la grande explosion était arrêté, il disait *mirabilia* de tout ce « qu'il avait vu. Une frégate autrichienne, commandée par les frè- « res Bandiera, entrait dans le port de Livourne. Plusieurs des « nôtres allèrent à bord, on porta des toasts à l'Italie, on y chanta « des hymnes à la liberté. Les conspirateurs avaient leurs coudées « franches, la police ne savait rien. On avait organisé sur les cimes « des Apennins des signaux télégraphiques.

« Le colonel Ribotti, à la tête d'une bande, pénétra à Bologne, « essaya de s'emparer de la ville d'Imola ; il s'en fallut de bien peu « de chose qu'il ne fît prisonniers quatre cardinaux parmi lesquels « le futur Pontife Pie IX.

« Si l'audace suffisait pour faire des révolutions, le colonel « Ribotti y aurait certainement réussi. »

Digitized by Google

qui veulent rester fidèles, sont entourés, désarmés, jetés en prison.

De plus, un corps de sept cents Toscans, avec deux pièces de canon, est envoyé sur la Cisa, en avant de Pontremoli.

C'était la plus flagrante violation du droit des gens, de la souveraineté, de la neutralité. Entrer, sans déclaration de guerre, sur un territoire ami et neutre, s'emparer d'une ville, arrêter les représentants de l'autorité légitime, incarcérer les agents d'un gouvernement libre, c'était une agression injustifiable, c'était un attentat sans excuses.

Or, pareille injure, pareille violence, étaient-elles le fait personnel d'un chef de bandes irresponsable ? Avaient-elles l'aveu du Cabinet sarde dont ce chef employait le nom et portait le drapeau?

Dans le premier cas, une répression armée, immédiate pouvait et devait être tentée ; le gouvernement de Parme n'y eût pas failli. Dans le second il s'agissait d'entrer en lutte ouverte avec le Piémont et peut-être avec son puissant allié; dès lors l'engagement, contraire à la neutralité, devenait trop inégal.

A peine l'arrestation du marquis de Piombino est-elle parvenue dans la capitale, que, d'une part, la Régente envoie un bataillon de ligne en observation vers Pontremoli, et, de l'autre, ordonne à son ministre des affaires étrangères de former par le télégraphe une demande immédiate d'explication et de réparation près

Digitized by Google

de M. le comte de Cavour. Madame était autorisée à croire que sa neutralité depuis si longtemps dénoncée et qu'un de ses ministres allait défendre à Turin en ce moment même, serait au moins respectée en apparence et que le gouvernement sarde tiendrait à honneur d'en désavouer la violation.

La dépêche du marquis Pallavicino portait : « On me rapporte que, contre tout droit, le préfet royal, marquis Appiani de Piombino, est gardé en otage à Pontremoli par un soi-disant général Ribotti, et que des gardes de finances et des gendarmes sont arrêtés. Je fais appel à V. Exc. pour obtenir leur mise en liberté immédiate, sauf à en entretenir plus longuement par lettre V. Exc. Je lui demande une réponse télégraphique. »

Partie le 30 mai, la dépêche ne reçut de réponse que le 31. Voici le texte de cette réponse signée de M. le comte de Cavour : « Le Duché de Parme étant la base d'opération de l'armée ennemie, il n'est pas possible d'empêcher que, de notre côté aussi, des hostilités n'arrivent pas. »

Ici, il faut remarquer l'astuce de cette dépêche. Nulle satisfaction n'est donnée, et en même temps, aucune résolution n'est annoncée nettement. Il semble que l'invasion du territoire et les violences commises contre les autorités légitimes ne soient qu'une nécessité impossible à conjurer.

Quant aux hostilités, quant à une occupation même,

Digitized by Google

elles étaient implicitement reconnues inévitables, à cause de la situation spéciale du Duché. Le Cabinet de Parme les avait prévues et les aurait subies, ainsi que ses dépêches et ses envoyés l'avaient surabondamment expliqué. Mais le fait grave et décisif, celui qui rompait la neutralité, l'arrestation du préfet parmesan, n'était ni désavoué ni regretté par le ministre sarde.

Son silence, assurément, pouvait s'interpréter comme une déclaration de guerre, mais il ne répondait pas cependant d'une façon assez manifeste. Le marquis Pallavicino demande des explications nouvelles; il expose que la gravité croissante des événements exigeait une résolution formelle du Cabinet de Turin. « Pontremoli est déjà en insurrection; le prince Napoléon va porter son quartier-général à Pistoie, d'où il doit passer à Modène, et probablement à Parme. » Le Gouvernement parmesan « a fait près de l'Autriche des déclarations qui équivalent à des protestations contre les actes d'hostilité dont l'occupation de Plaisance peut être la base. » La situation de Parme « est absolument indépendante de la volonté de son Souverain ; elle n'est qu'une conséquence du traité de 1817 ou de l'extension que d'autres se croient en droit de lui donner. » S. A. R. entend recevoir une réponse catégorique.

C'est alors que M. le comte de Cavour jette le masque. Il venait d'apprendre, par M. Cattani et son collègue, tous les détails de l'invasion de Pontremoli.

Digitized by Google

Les envoyés avaient été arrêtés un instant par le général Ribotti, et n'avaient pu continuer leur route qu'en déclarant qu'ils étaient chargés d'une mission diplomatique. C'est le moment que M. de Cavour choisit pour signifier que la « Sardaigne ne peut, en aucune manière, reconnaître une neutralité qui est non-seulement en contradiction avec le caractère du mouvement actuel italien, mais qui, en droit et en fait, s'est trouvée violemment rompue à son détriment depuis le commencement des hostilités de l'Autriche contre le Piémont. »

En même temps, il éconduit M. Cattani.

Ses allégations, on l'a vu, étaient complétement démenties et par les faits et par le droit. Les faits, au contraire, témoignent du scrupule religieux avec lequel le Gouvernement de Louise de Bourbon s'était maintenu dans les devoirs d'un État neutre, depuis le premier jour de la déclaration de guerre. Le droit ne permet pas de lui imputer des actes supérieurs à sa volonté, et qui résultaient de stipulations que l'Europe lui avait imposées.

Mais, du moins,—et l'on était au 4 juin,—Madame savait à quelle extrémité elle se trouvait désormais exposée du côté de l'étranger. Le Piémont lui était un implacable ennemi ; l'Autriche, impliquée dans de graves embarras, ne lui avait pas donné d'assurances satisfaisantes ; la France ne portait pas son action jusqu'à amortir les mauvais desseins de la Sardaigne.

Digitized by Google

S. A. R., il est vrai, rencontrait, de la part des cours restées neutres, des égards empressés et même un concours généreux et actif. L'Espagne lui prêtait une assistance dévouée, et le ministère anglais, il faut le dire à son honneur, employait, même à Paris, son influence, d'ordinaire assez écoutée, pour que la diplomatie française agît directement et avec énergie sur le Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel en faveur du Souverain de Parme. Qu'on nous permette de signaler également ici la noble conduite de l'envoyé britannique, sir Campbell-Scarlett, dont le chevaleresque respect correspondait si bien aux instructions précises du comte de Derby, premier ministre de la Reine Victoria, et du comte de Malmesbury, secrétaire d'État des affaires étrangères.

Mais que pouvait cet appui moral de puissances éloignées et restant spectatrices de la lutte ? Leur adhésion était un encouragement vivement ressenti par la Régente ; elle ne suffisait pas à conjurer les périls, croissant de jour en jour, d'heure en heure.

VIII.

Cependant, les dispositions populaires prenaient un caractère plus menaçant. L'invasion impunie du

Digitized by Google

général Ribotti ; son audace augmentée par l'impunité ; l'aveu du Piémont qui couvrait les plus téméraires entreprises, et la présence même de ses troupes (1) ; la probabilité d'une attaque sur la capitale ; bien plus encore, la certitude que ces premières bandes allaient être suivies d'un corps d'armée française ; la nouvelle des victoires remportées par les armes des alliés ; tout, enfin, concourait à agiter les esprits, à seconder les intrigues du parti piémontais, à relever les espérances du parti révolutionnaire.

Les démonstrations hostiles, les injures, les violences redoublaient contre les soldats fidèles à leur Souverain.

De temps à autre, des volontaires partaient pour rejoindre l'armée sarde. Le Gouvernement n'opposait aucun obstacle à leur départ, empêchant seulement que l'ordre ne fût troublé par l'éclat que quelques-uns essayaient de donner à ces émigrations. Toutefois, il en résultait, dans les classes moyennes, une émotion qu'on ne pouvait absolument réprimer.

Puis c'était le retentissement des événements militaires accomplis dans le nord de l'Italie. Une tactique habile exaltait surtout les exploits prétendus de Garibaldi et donnait à ce condottiere le prestige du génie légendaire de l'indépendance. Dans les cafés, des in-

(1) Le régiment piémontais Royal-Navi faisait partie du corps du général Ribotti.

Digitized by Google

dices de troubles se remarquaient de plus en plus significatifs.

La Régente, il est vrai, gardait dans tous les rangs cet ascendant qui ne lui a jamais été refusé, mais l'empreinte du mécontentement paraissait sur les visages, même quand elle recevait les hommages ordinaires. Ses Ministres devenaient l'objet d'une animadversion qui ne se déguisait plus; des rapports très-circonstanciés démontraient que leur sûreté personnelle était compromise; des cris sinistres s'étaient fait entendre sur leur passage.

Au moment du départ des jeunes Princes et des jeunes Princesses, l'anxiété publique redoubla. L'armée crut que la Régente avait suivi ses enfants et elle commençait à murmurer. Madame se montra et fut saluée par les troupes. Cette démonstration de fidélité irrita encore le parti du désordre.

La victoire de Palestro (30 mai) l'exalta bien davantage. Dès lors, il ne prit plus la peine de dissimuler. On faisait hautement des vœux pour l'annexion à la couronne du Roi *galantuomo*, du premier soldat de la Liberté italienne. Des émissaires se rendaient au devant du corps d'armée du général Ribotti, le pressant de se rendre à Parme, dont ils promettaient de lui ouvrir les portes. On répandait le bruit de la prochaine arrivée des volontaires toscans, de ces corps-francs de l'insurrection, où les sept officiers chassés des troupes ducales le 4 mai avaient été réduits à prendre du

Digitized by Google

service. C'étaient des alarmes continuelles ; c'étaient ces inquiétudes subites, ces terreurs vagues qui précèdent toujours les crises.

Plus que jamais on affectait de séparer Madame la Régente de ses Ministres et on désignait ceux-ci aux poignards. Dans les premiers jours de juin, ils avaient été publiquement menacés.

Et, cependant, une juste popularité avait été acquise au Ministère. Le marquis Pallavicino, applaudi en 1848 et 1849, avait vu s'accroître sa renommée à son entrée aux affaires, et il l'avait hautement justifiée par ses actes. La loyale probité de ses collègues, leurs utiles réformes, leur rare intégrité, les avaient entourés de la considération universelle. Hélas ! il fut facile de juger combien, sous l'action dévorante de la calomnie et de la haine, ces sentiments s'étaient affaiblis dans les esprits égarés. On se détournait à leur vue et même, devant un café où stationnaient de nombreux jeunes gens, on affecta de laisser voir la garde des stylets réservés pour les conseillers de la couronne.

Malgré d'aussi tristes symptômes, Madame demeurait calme et résolue. L'attitude de l'armée la rassurait à bon droit. Officiers et soldats sollicitaient une occasion de se mesurer de nouveau avec les rebelles dont ils avaient eu si récemment raison, et leur ardeur redoublait par le sentiment des dangers que courait la Souveraine. Des différents quartiers mi-

Digitized by Google

litaires, de la citadelle comme des provinces, les rapports attestaient unanimement l'excellent esprit de la troupe, et chaque fois que Madame passait devant un poste, l'enthousiasme des soldats jetait le défi aux artisans du désordre.

Du côté de la diplomatie, Louise de Bourbon recevait des témoignages qui devaient la toucher. Sa situation excitait une vive sympathie : des offres de secours et d'asile lui étaient adressées de la part de l'Espagne : don Escalante s'était rendu près d'elle pour la protéger au besoin. De généreuses paroles lui avaient été transmises au nom de la Reine Victoria ; une frégate anglaise était mise à sa disposition, et une retraite se serait ouverte pour elle à Malte ou dans toute autre possession de la Grande-Bretagne qu'elle eût voulu choisir. M. Scarlett était venu s'établir à Parme pour mieux marquer qu'il était aux ordres de S. A. R.

Résignée et ferme, Madame avait répondu avec gratitude, attendant les événements, se fiant à la protection de son bon droit et ne réclamant d'autre égide que celle de sa neutralité.

L'envoyé de la cour de Londres, arrivé à Parme le 3 juin, l'engageait à avoir foi dans les pressantes démarches du ministère; et, en réalité, le 7 juin le comte de Malmesbury recommandait à lord Cowley de renouveler ses instances près du cabinet des Tuileries afin que la France usât de tout son crédit sur le ministère sarde pour obtenir le respect du

Digitized by Google

Duché et pour l'amener à retirer ses troupes ; voici le texte même de la dépêche : « La présence de ces trou-
« pes sur le territoire parmesan ne peut être consi-
« dérée que comme un emploi cruel et injustifiable de
« la force contre un État petit et faible, administré
« par une femme dépourvue de ressources suffisantes
« pour maintenir son indépendance contre les violen-
« ces d'une armée d'invasion, quoique désirant éviter
« de prendre part à la guerre désolante qui sévit sur
« les frontières et faisant son possible pour gouverner
« son peuple avec humanité et justice. »

Le même langage était tenu par le cabinet anglais à sir James Hudson, ministre à Turin ; les mêmes ordres lui étaient donnés de s'entremettre près de M. de Cavour pour obtenir le rappel du corps d'invasion.

Aucune de ces tentatives ne réussit.

En même temps les faits se pressent.

La victoire de Magenta, l'entrée des Français à Milan portent au comble l'exaltation du parti piémontais. Les Autrichiens vont évacuer Plaisance.

Les avant-postes des troupes à la solde de la Sardaigne sont à quelques heures de Parme ; une division marche sur Plaisance ; l'armée du Prince Jérôme Napoléon va franchir la frontière du Duché. Tout espoir de se voir respecté est perdu.

Madame résiste encore ; elle veut courir la dernière chance : son pouvoir est debout et la fierté de son attitude n'a pas encore permis qu'il soit attaqué par les

Digitized by Google

ennemis de l'intérieur. A toutes ses angoisses vient se joindre l'assaut de la maladie : une irritation de poitrine la saisit et une fièvre violente la cloue sur un lit de douleur. C'était le 7 juin au soir.

La veille, elle avait rassemblé ses ministres : elle avait mesuré la gravité croissante des événements, pesé les alternatives et les résolutions. La veille, elle était sortie en voiture avec les ministres d'Espagne et d'Angleterre et elle avait parcouru les endroits les plus fréquentés, pour témoigner de sa sécurité. Déjà on lui avait parlé de départ : elle avait refusé.

Le lendemain matin, malgré l'accablement de la souffrance, elle appelle de nouveau ses conseillers. Cette fois, leur avis est unanime : la mesure est comblée. Louise de Bourbon n'a d'autre destinée que de tomber prisonnière des Piémontais ou de fuir avec les Autrichiens. L'une ou l'autre de ces extrémités ne peuvent être encourues. « Attendons encore, » dit Madame, voulant conduire la résistance jusqu'à sa dernière limite.

Mais de tous côtés les menaces redoublent ; les Ministres déclarent qu'ils ne peuvent plus répondre de rien, qu'ils sont impuissants à contenir l'effervescence de l'armée, qu'une collision sanglante va éclater, que la victoire à l'intérieur sera douloureuse et inutile ; que le lendemain, Parme sera envahie ; que la Souveraine perdra l'avantage de sa constante modération ; qu'elle compromettra peut-être sans remède les droits de son Fils ; que la retraite est le seul parti à prendre, le seul

Digitized by Google

qui soit conséquent avec la neutralité, aujourd'hui violée et impossible; le seul qui appelle naturellement, après des protestations solennelles, l'appui de l'Europe et la garantie des puissances; qu'enfin, Madame ne cède point à l'émeute, et qu'elle ne se retire que devant la force des choses, que devant l'empire de circonstances qui brisent sa volonté et anéantissent sa liberté.

Domptant la violence du mal, Louise de Bourbon se lève et préside un dernier conseil. Sans adopter encore une résolution absolue, elle veut tout préparer. Elle dicte les proclamations et les instructions; elle en discute les termes et elle en règle les dispositions. D'elle-même elle y ajoute, pour ses braves soldats, des conditions favorables. Jalouse de maintenir la foi du serment militaire et la fidélité au drapeau, elle déclare qu'elle veut délier les troupes de leurs engagements sacrés, si elles sont exposées à de coupables instigations ou à de criminelles exigences. Et en même temps, décidée à épargner le sang de ses sujets, elle ordonne à l'armée de s'éloigner et de se dissoudre plutôt que d'entamer une lutte meurtrière.

Elle a pourvu ainsi aux plus pressantes nécessités.

Mais elle résiste encore. On était au mercredi soir.

Le lendemain, 9 juin, à onze heures du matin, après une nuit cruelle, cruelle d'angoisses plus encore que de maladie, les Ministres essayent une suprême tentative : les yeux pleins de larmes, le cœur élevé au ciel, Madame cède enfin ! Elle va partir.

Digitized by Google

Auparavant, elle veut revoir ses plus fidèles serviteurs : c'est elle-même qui, la voix brisée, mais l'esprit calme, entend leur annoncer son départ.

On ne lui dissimule pas que l'armée aura une peine extrême à se résigner à cette retraite. C'est elle encore qui va au devant de cette difficulté, la plus douloureuse.

Aussitôt elle fait appeler, dans ses appartements, la compagnie de service au palais ; elle s'adresse aux soldats, leur parle ce langage d'affection et d'autorité auquel ils sont accoutumés d'obéir ; elle les remercie de leur fidélité, de leur dévouement ; elle déclare qu'elle va y faire un nouvel appel et leur communique la nécessité où elle est de s'éloigner. Qu'ils se chargent de reporter ses paroles à leurs camarades ; qu'ils soient les témoins de la violence que les circonstances exercent sur elle, de la protestation qu'elle réitère contre l'invasion de ses États, contre la violation des droits de son Fils ; qu'ils demandent, qu'ils exigent de l'armée le sacrifice de sa juste vengeance. C'est la dernière marque de dévouement que réclame leur Souveraine.

Les soldats étaient saisis d'une émotion indescriptible. L'un d'eux s'écrie : « Mais pourtant on ne peut pas nous enlever nos Princes ; c'est notre bien et il nous appartient ! » Au milieu de la désolation, des cris de vive le Duc ! vive la Régente ! éclatent : Madame les comprime avec de nouveaux témoignages de gratitude et de confiance.

Elle part ! Sa voiture traverse les rues de Parme

Digitized by Google

comme pour une sortie accoutumée. Le ministre Pallavicino, sir Campbell-Scarlett, Don Escalante, l'accompagnaient (1). Le bruit de sa retraite s'était rapidement répandu : sur le passage, le respect et la douleur se font jour. « La Duchesse, dit une correspondance émanée d'une source non suspecte (2), a quitté sa capitale au milieu d'un profond et respectueux silence, qui n'excluait pas la sympathie et la pitié dues au malheur. » Ce silence était à la fois la marque du désespoir des bons citoyens et le tribut involontaire arraché aux esprits rebelles. Tant cette grande et illustre femme avait inspiré de vénération! Ceux qui allaient triompher de son éloignement n'osaient pas manifester leur joie; ils auraient insulté la conscience publique qui, libre encore, ne l'eût pas souffert.

D'ailleurs, nul n'ignorait que Louise de Bourbon ne se retirait que devant le mépris d'un droit impuissant à se protéger; qu'elle cédait enfin à la brutale oppression du glaive étranger. En un mot, Madame la Régente était la victime de la dignité et de l'indépendance de la souveraineté, et elle emportait avec elle ce droit auguste contre lequel, comme dit notre Bossuet, tout ce qui se fait est nul de soi.

(1) On ne saurait assez louer la conduite des deux envoyés d'Angleterre et d'Espagne. Sir Scarlett ne quitta Madame qu'à Mantoue, et Don Escalante la suivit jusqu'à Saint-Gall.

(2) La *Patrie* du 14 juin.

Digitized by Google

IX.

A la nouvelle du départ, la consternation et la stupeur s'emparèrent d'abord de la ville. La proclamation suivante fut publiée et lue avidement. Les plus ennemis étaient obligés d'avouer que jamais langage n'avait été si douloureusement affectueux, jamais attitude si dignement dessinée :

« Quel a été le Gouvernement de ma Régence, j'en appelle à votre témoignage à tous, habitants de l'État : j'en appelle à l'histoire.

« Des idées plus ardentes, pleines de promesses pour les esprits italiens, sont venues se mettre à la traverse des progrès pacifiques et sagement libéraux vers lesquels étaient tournés tous mes soins ; les événements qui se succèdent aujourd'hui m'ont placée entre deux exigences contraires, celle de prendre part à une guerre qui s'appelle de nationalité, celle de manquer à des conventions auxquelles Plaisance spécialement et l'État entier étaient liés longtemps avant que j'aie pris le Gouvernement.

« Je ne dois ni m'opposer aux vœux proclamés par l'Italie ni manquer à la loyauté. Aussi, une situation de

Digitized by Google

neutralité telle que semblaient la conseiller les conditions exceptionnelles faites par ces conventions à mon territoire n'étant plus possible, je cède aux événements qui me pressent, recommandant au municipe de Parme la nomination d'une commission de gouvernement pour maintenir l'ordre, défendre les personnes et les propriétés, pourvoir à l'administration publique, à la destination à donner aux troupes royales et aux autres sollicitudes qui sont commandées par les circonstances.

« Je me retire en pays neutre, près de mes bien-aimés Fils, dont je déclare réserver tous les droits pleins et entiers, les confiant à la justice des hautes puissances et à la protection de Dieu.

« Dignes populations de toutes les communes du Duché, partout et toujours votre souvenir demeurera cher à mon cœur.

« Parme, le 9 juin 1859.

« LOUISE, *Régente.*

« Par S. A. R. :

« *Le secrétaire intime de cabinet,*

« G. PALLAVICINO. »

Quoi de plus touchant que cet appel à l'histoire et au témoignage des peuples ! Quoi de plus clair que cette exposition de la nécessité où se trouvait entraînée une Princesse, Italienne du fond du cœur et ne vou-

Digitized by Google

lant ni laisser violer son indépendance ni briser les traités ? Quoi de plus sacré que la protestation faite en faveur des droits de l'orphelin et confiée à Dieu et à l'Europe ?

La Régente laissait également des instructions qui devaient être portées à la connaissance de tous. Les voici :

« 1° Les ministres d'État et le président du département militaire cesseront leurs fonctions aussitôt que j'aurai quitté Parme.

« 2° Tous les autres magistrats, fonctionnaires et employés de toute classe resteront fermes à leurs postes respectifs.

« 3° Les secrétaires généraux pourvoiront provisoirement aux affaires ordinaires ressortissant des trois ministères de grâce et de justice, de l'intérieur et des finances.

« 4° Les signatures, pour les légalisations, seront données au ministère des affaires étrangères par le secrétaire général de ce département pour le ministre.

« 5° Tout ce qui est relatif à la Maison royale est recommandé au major comte Louis Tedeschi-Radini, commandant des hallebardiers royaux, jusqu'au retour du comte Édouard Dall'Asta, gouverneur provisoire actuel des palais royaux et intendant de la Maison royale.

« 6° La municipalité de Parme se réunira immédia-

Digitized by Google

tement, sur la convocation du podestat de Parme, pour nommer la commission du gouvernement.

« 7° Jusqu'à l'entrée en exercice de cette commission, les troupes royales seront sous les ordres de leur inspecteur général, commandant général Antonio Crotti, et maintiendront avec la plus grande discipline l'ordre public.

« Ensuite elles seront placées sous les ordres du gouvernement, et si des événements de force majeure les mettaient dans de pénibles conditions, elles pourront se regarder comme déliées de leur serment.

« 8° Trois mois de solde avec retenue sont accordés aux officiers, un mois aux sous-officiers, et un demi-mois aux soldats des troupes en activité de service qui, après avoir concouru à la défense et au maintien de l'ordre, voudraient renoncer au service militaire.

« 9° Les présentes instructions et ma proclamation de ce jour seront publiées et répandues partout, à la diligence de notre secrétaire intime du cabinet.

« Parme, le 9 juin 1859.

« *Signé :* LOUISE, *Régente.*

« Par S. A. R. :

« *Le secrétaire intime de cabinet,*

« PALLAVICINO. »

S. A. R. s'adressait ensuite à sa brave armée en ces termes :

« Officiers, sous-officiers et soldats,

« Mon cœur est encore ému des démonstrations

Digitized by Google

enthousiastes de dévouement et de fidélité par lesquelles vous m'avez naguère accueillie à mon retour à Parme.

« Confiante en vous, je n'aurais pas eu de plus ardent désir que de continuer à marcher dans la voie des améliorations de tout genre pour l'État, au profit de tous, sans en exclure même ceux qui, sans cause à moi connue, se sont faits mes ennemis.

« Mais il y a dans le monde des forces irrésistibles devant lesquelles, à des jours donnés, toute volonté doit s'arrêter. Elles interrompent l'exercice de ma Régence à peine à moitié de son cours, et elles me contraignent de m'éloigner de mon pays et de vous.

« Cédons noblement ensemble, puisque la résistance conduirait à des collisions sanglantes que je veux par dessus tout éviter. Et vous, par la plus absolue obéissance à vos chefs, par le maintien de la plus rigoureuse discipline, démentez, à la face de l'Italie, les reproches de licence effrénée et d'instigation au désordre dont les calomnieuses accusations des feuilles étrangères ont voulu vous souiller.

« Autant qu'il m'a été donné de décider et d'espérer, j'ai songé à ceux d'entre vous qui préfèrent se retirer du service ; je laisse aux autres la faculté de se regarder comme déliés du serment de fidélité ; les uns et les autres, néanmoins, ne se considéreront comme libres que lorsque le maintien de l'ordre intérieur aura été fermement assuré.

Digitized by Google

« Officiers, sous-officiers et soldats, votre Prince vous appréciera et vous aimera toujours, même de loin ; ses droits demeurent garantis par la foi des traités et par la justice des peuples et des rois.

« Parme, 9 juin 1859.

« LOUISE. »

On le voit, Madame avait pourvu à tout. Par un dernier acte, elle autorisait la municipalité de Parme à s'adjoindre trente notables qui formeraient, avec le conseil, un municipe extraordinaire chargé de prendre les mesures exceptionnelles exigées par les circonstances ; et enfin, pour le temps qui s'écoulerait entre le moment de son départ et l'entrée en fonctions de la Commission du gouvernement que devait nommer le municipe, elle conférait ses pleins pouvoirs, avec le titre de commissaire royal extraordinaire, au chevalier Louis Draghi, directeur de la police générale. Des pouvoirs semblables avaient été expédiés au gouverneur de Plaisance.

Aux premiers moments, les autorités constituées par la Duchesse accomplirent leur mission. Le prince Soragna, podestat de Parme, réunit le conseil ; les trente notables furent choisis (1), et M. Draghi leur remit ses pouvoirs intérimaires.

(1) Voici la notification officielle du choix des trente notables : « Le podestat de Parme fait savoir qu'en raison des conséquences

Digitized by Google

X.

Que va faire maintenant cette municipalité investie de la pleine autorité, chargée, sous la sanction royale, de défendre l'ordre, de veiller aux intérêts du pays, de

de la grande guerre nationale qui a lieu en Italie, par suite desquelles notre ville est près de se trouver dans des conditions exceptionnellement graves, le conseil municipal, par sa délibération d'hier, revêtue de la sanction souveraine, s'est adjoint les trente citoyens notables dont les noms suivent : le Professeur Giovanni Adorni. — l'Ingénieur Evaristo Armani.— Le Docteur Edmondo Barbieri. — Le Chevalier Antonio Bertani. — Le Président Pietro Bruni. — Luigi Campolonghi. — Le Comte Girolamo Cantelli. — Giulio Carmignani. — Le Professeur Bernardino Cipelli. — Le Docteur Marcello Costamezzana. — Le Comte Luigi Malaspina Crescini.— L'Avocat Achille Marinelli Dallay. — Le Conseiller Antonio Gazzi. — Le Docteur Antonio Lombardi. — Le Professeur Antonio Marchi. — Le Docteur Girolamo Musiari. — Guglielmo Mussi. — Le Commandeur Giambattista Niccolosi. — Ermenegildo Ortalli. — Le Professur Giovanni Passerini. — Le Marquis Carlo Paveri Fontana. — Giacomo Pighini. — Le Professeur Giuseppe Piroli. — L'Ingénieur Sante Rapaccioli. — Le Professeur Giuseppe Rizzardi Pollini. — Le Docteur Giovanni Rondani. — Ercole Rossi. — L'Avocat Piero Torrigiani. — Le Docteur Carlo Ughi. — Le Chanoine Giovanni Visconti.

« Le conseil ainsi reconstitué prendra les mesures que les circonstances rendront nécessaires, au nombre desquelles est comprise la création d'une garde nationale pour le maintien de l'ordre.

« Parme, 9 juin 1859.

« Signé : D. Soragna. »

Digitized by Google

garder l'héritage d'une mère absente et d'un Souverain orphelin ?

Écoutera-t-elle la voix de l'honneur qui lui prescrit d'observer scrupuleusement la neutralité, de se présenter aux armées alliées comme remplissant une mission transitoire, étrangère aux luttes politiques ou militaires, toute de conciliation et de paix ?

Qui n'eût respecté cette attitude? Le Piémont lui-même, s'il eût osé y porter atteinte, aurait été contenu par la loyale générosité de la France. Pas un officier, pas un général qui ne se fût borné à demander ce que les nécessités de la guerre peuvent faire exiger en pays ami, mais qui ne se fût opposé à tout acte attentatoire aux droits souverains et à l'indépendance nationale?

Au lieu de cette conduite si simple et si sûre, la municipalité, à peine constituée, est envahie par la passion révolutionnaire. Son président, le podestat, refusant de s'associer à des délibérations déshonorantes, s'était démis de sa charge. Les agents piémontais exercent sur ses membres une pression qui n'a plus de contre-poids. Dans son sein, le signal de la défection est donné : la terreur fait le reste.

A quatre heures de l'après-midi paraît une délibération dont le texte doit être rapporté, parce qu'il montre à la fois la trahison et la honte qui l'ont dictée.

« Le municipe de Parme,

« Vu la proclamation de S. A. R. la Duchesse-Régente Louise-Marie, en date de ce jour ;

Digitized by Google

« Nomme une commission de gouvernement avec la charge de régir le pays jusqu'à ce que le gouvernement du Roi Victor-Emmanuel y pourvoie.

« Elle est composée de MM. le comte G. Cantelli, le vice-président docteur Bruni, l'ingénieur-docteur Ev. Armani, et prend immédiatement l'exercice de son autorité.

« Parme, le 9 juin, à 4 heures 1/2 de l'après-midi.

« Pour le podestat :

« Le syndic, G. Vicenzi.

« *Les secrétaires provisoires*,

« G. Osenga.

« S. Rappaccioli. »

Tout est étrange, irrégulier, odieux dans cet acte. Le municipe, par un scrupule mêlé de dérision, se refère à la proclamation de Madame la Régente; et c'est sur la base de cette autorité vénérée qu'il va édifier son usurpation et son manque de foi !

Conformément aux instructions de la Duchesse, il procède à la nomination d'une Commission de gouvernement; mais, comme pour forcer la main à cette Commission, ou plutôt pour lui servir de complice, il l'oblige à provoquer un appel à Victor-Emmanuel et à inaugurer l'intrusion d'un commissaire de ce Roi étranger. Et enfin, c'est dans son sein, c'est parmi les notables sur qui la confiance du Gouvernement a cru pouvoir se reposer, que se recrute à la fois la commis-

Digitized by Google

sion et ses secrétaires. C'est un gentilhomme, le comte Cantelli, c'est un ingénieur, M. Armani, c'est un magistrat, M. Bruni, qui ne craignent pas de prendre sur eux et sur leur conscience une telle responsabilité! L'histoire garde avec raison, pour des actes de cette nature, ses plus justes sévérités.

L'effet produit par la résolution du municipe fut considérable. Elle avait été inspirée par la peur du parti piémontais ; ce parti semblait presque embarrassé d'un aussi rapide triomphe. La population honnête était tremblante et indignée. L'armée ressentit plus vivement que personne l'injure faite à ses augustes maîtres. Ici commence, pour les braves soldats de la brigade de Parme, une destinée digne de la gloire qu'ils s'étaient acquise au 1er mai. Il faut raconter cette journée du 10 juin dans tous ses détails : c'est le plus noble exemple de modération, d'obéissance, d'intelligence et de dévouement qui, depuis longues années, ait figuré dans les annales militaires.

XI.

Le départ de leur souveraine bien-aimée avait jeté les soldats dans une sombre douleur. Tous eussent voulu

Digitized by Google

lui faire cortége et partager son exil. Les uns refusaient de croire à sa retraite; les autres parlaient de l'aller chercher et de la ramener sous la protection de ces armes qui l'avaient déjà rétablie. Tous prétendaient mourir pour elle.

Les officiers publiaient et commentaient les instructions laissées par la Duchesse. Les témoins des adieux du palais reportaient partout les paroles de remerciement, les gages d'affection, les ordres suprêmes dont ils étaient chargés près de leurs braves camarades; mais c'est à grand'peine qu'on parvenait à persuader ou à contenir les soldats.

Leur attitude triste et ferme, la volonté formellement exprimée de n'obéir qu'à leurs chefs et dans la limite tracée à leur devoir, ne tardèrent pas à exciter les colères du parti révolutionnaire. Des groupes se formèrent aux abords des casernes, aux environs des postes de garde. Les colloques entamés étaient repoussés par les troupes ; on en vint bientôt aux reproches, aux injures, aux outrages. En même temps, tout uniforme isolé était assailli.

Ce fut pire encore quand l'armée eut appris le vote de la municipalité. Obéir à une Commission de gouvernement, gardienne des droits du souverain, rien de plus simple; d'ailleurs, tel était l'ordre de la Duchesse, et nulle objection n'y eût été apportée. Mais se rendre complice de l'usurpation, devenir l'instrument de la trahison, renier le drapeau,

Digitized by Google

fouler aux pieds le serment de fidélité, subir la cocarde étrangère, se déshonorer, en un mot, jamais les soldats parmesans n'y eussent voulu consentir. Ils exprimaient hautement leur colère et leur indignation. Plutôt marcher sur les rebelles, plutôt brûler la ville entière!

Devant l'explosion de ces sentiments, l'irritation révolutionnaire s'alluma. Les rassemblements devinrent plus menaçants : le poste de la place d'armes fut attaqué par une foule ardente qui demandait les armes et essayait de corrompre ou d'intimider les troupes. Les officiers firent prendre les armes, la multitude fut repoussée.

Mais Madame avait, par dessus tout, recommandé d'éviter un conflit sanglant. Les soldats durent se retirer sur la citadelle pour qu'une nouvelle collision n'éclatât pas. Chemin faisant, plusieurs d'entre eux furent blessés à coups de stylet par les individus qui les suivaient.

L'émeute s'étend bientôt : tous les postes sont assaillis, quelques-uns des moins importants sont désarmés. Dans d'autres, des soldats sont blessés ou tués.

Différents officiers qui se rendaient sans défiance à leurs quartiers, se virent par chemin insultés, frappés à l'improviste, dépouillés même.

A la nouvelle de ces indignités, à la vue de leurs camarades qui accouraient sanglants et en désordre, les bataillons résidant à la citadelle ne se contiennent plus.

Digitized by Google

Ils courent aux armes, se rassemblent près des officiers : « Vengeons-nous des assassins! Canonnons la ville, et quand nous aurons épuisé notre dernière amorce, emportons nos drapeaux et retirons-nous à Brescello! L'honneur sera sauf, et le sang de nos camarades aura reçu une expiation! » Tels étaient les cris unanimes. En vain les officiers essayent de calmer cette agitation ; en vain rappellent-ils que la Régente a interdit de faire feu sur le peuple. « Non, non répondent les soldats, ce n'est pas la Souveraine qui a donné cet ordre : ce sont les officiers qui sont d'accord avec les brigands et qui veulent nous trahir. Au besoin, nous avons aussi des cartouches pour eux ! »

Enfin, à force d'instances, l'État-major obtint que l'on s'abstiendrait de toute sortie agressive contre la ville, et que l'armée, jusque-là si pure, ne se souillerait pas d'excès que la Princesse eût énergiquement réprouvés.

Toutefois, les soldats refusèrent de laisser leurs camarades plus longtemps exposés dans l'intérieur de la ville. On convint de les concentrer à la citadelle et, dans leur impatience, quelques artilleurs tirèrent trois coups de canon du haut des murs pour appeler à eux les compagnies qui étaient encore disséminées dans la cité.

A ce signal arrivèrent le peloton des ouvriers d'habillement, les compagnies du 2e bataillon de ligne.

Les coups de canon avaient retenti dans la cité et

Digitized by Google

avaient jeté l'alarme la plus vive parmi les rebelles. Une masse de gens armés se précipita sur la caserne de la Pilotta où étaient logés les guides royaux et la compagnie des chasseurs. La troupe sortait en bon ordre ; elle fut accueillie par un feu assez nourri et dut s'ouvrir passage par une charge vigoureuse, soutenue de quelques coups de feu. Plusieurs blessés tombèrent des deux côtés, le rassemblement se dissipa, et les guides, ainsi que les chasseurs, purent gagner, sans nouvelle attaque, l'entrée de la citadelle.

La garde du palais royal, qui avait à sa suite deux pièces de canon attelées, ne rencontra aucune résistance. Seulement, elle dut prendre une route un peu écartée et sortir par la porte de la Pilotta, traversant la rue de la Campagne près les portes San-Barnaba, saint Michel et sainte Marie. Elle ne parvint à la citadelle que vers le soir. Seule, la garde de la maison de détention ne put rejoindre le quartier général.

Les cloches de la ville sonnaient à toute volée ; partout on s'armait, partout on dressait des barricades. Un retour offensif de l'armée était la grande terreur des chefs du mouvement.

C'était aussi le vœu le plus ardent des soldats. Des efforts inouïs furent de nouveau tentés par les officiers : on rappela aux soldats leur serment, leur attachement à la Duchesse ; on leur répéta que ce sacrifice était le vœu suprême et la volonté dernière de l'auguste Princesse ; on leur peignit la douleur que lui

Digitized by Google

causerait leur désobéissance, eux jusque-là si soumis et si fidèles.

Sur ces entrefaites trois commissaires de la municipalité avaient demandé à parler au général Crotti et aux officiers. Leur présence surexcitait le mécontentement et la méfiance. Le général ne leur cacha ni les dispositions de la troupe, ni la résolution des officiers de tout essayer pour prévenir d'affreux malheurs. S'il parvenait à sauver les habitants des horreurs d'une lutte désespérée, c'était à Madame la Duchesse, c'était à l'influence de son autorité absente mais régnant encore sur les soldats, que ce bonheur serait dû. Les commissaires se retirèrent protégés par l'état-major.

Après leur départ le général usa de l'ascendant qu'il conservait encore; et, à onze heures du soir, au moment où la ville s'illuminait, où les cloches appelaient les insurgés à la défense des barricades, l'armée frémissante, mais docile au devoir, sortait de la citadelle par la porte de secours. Il était convenu que la brigade se dirigerait sur la frontière, du côté de Brescello, que là les armes, les canons et les drapeaux seraient mis en lieu sûr et que, déliés de leur serment, profitant des bienveillantes concessions de S. A. R. la Duchesse Régente, les soldats seraient licenciés.

Qu'on veuille bien se reporter, par la pensée, aux sentiments qui devaient animer ces troupes généreuses,

Digitized by Google

au désir naturel de se venger des meurtriers, à l'espoir de renouveler le triomphe du mois précédent, et on comprendra, avec l'étendue du sacrifice imposé, le mérite de la fermeté et du dévouement qui devaient l'accomplir.

XII.

La brigade se dirigea vers Sorbolo, sans rencontrer aucun obstacle. Seulement, près du four del Gallo, les chasseurs, qui ouvraient la colonne, découvrirent, cachés derrière une haie, quatre individus armés de fusils à deux coups. Ils leur eussent fait un mauvais parti sans l'intervention des officiers, qui se contentèrent de saisir les fusils et de renvoyer les émeutiers, en leur faisant promettre de ne pas se diriger vers la ville, où les appelait le son du tocsin.

Arrivée à Sorbolo, la troupe se reposa, et un aide de camp fut envoyé au commandant de la place de Brescello, pour lui donner avis de l'arrivée des troupes ducales et pour lui faire connaître la résolution du licenciement. Après une station de plusieurs heures à un mille de la forteresse, la réponse de S. A. R. le duc de Modène fut apportée au général : les troupes de-

Digitized by Google

vaient se rendre à Gualtieri, où elles trouveraient des logements et des vivres.

Dans la nuit du 10 au 11, le colonel Perini, qui avait reçu le commandement de la brigade, fit savoir au duc François V, sur la demande de ce Prince, que S. A. R. Madame la Duchesse-Régente avait délié les troupes du serment de fidélité ; que c'était un devoir sacré d'obéir à cette volonté souveraine ; que plusieurs individus étaient venus de nuit à Gualtieri pour apporter aux officiers et aux soldats des offres d'argent et de service au nom du gouvernement révolutionnaire ; mais que la presque totalité des soldats avait repoussé ces tentatives de corruption, déclarant s'en tenir au congé que S. A. R. leur avait permis et à la faculté de se retirer où ils le voudraient. La seule chose que désirait le colonel, c'était un lieu sûr pour y déposer les armes, les canons et les étendards ; ce précieux dépôt serait accompagné par une escorte qui était résolue à ne l'abandonner que quand il serait en sécurité.

En même temps, le lieutenant-maréchal Baron de Culoz, gouverneur de la citadelle de Mantoue, ayant appris la situation des troupes parmesanes, envoya deux de ses aides de camp pour inviter les officiers et les soldats à se retirer sur le territoire autrichien, mais en leur donnant sa parole que leur neutralité serait scrupuleusement respectée : « Braves et fidèles troupes parmesanes, disait-il, vos nobles sentiments de fidélité

Digitized by Google

et d'affection envers votre Régente consolent des tristes destinées de votre pays. Je m'honore de vous tendre la main. Ma proposition est toute loyale : vous ne serez tenus à rien et chacun sera libre de se livrer à sa propre impression. Je n'ai pour but que de vous affranchir de toute molestation ultérieure et de vous témoigner mon estime pour des sentiments généreux dont votre général doit être fier et qu'apprécient tous ceux qui savent justement estimer le noble sentiment de l'honneur. »

Une invitation si loyalement faite fut loyalement acceptée, après toutefois que les conditions en eurent été scrupuleusement réglées.

Dans la matinée du 11, les instructions de Madame la Régente reçurent leur pleine exécution. Les troupes, solennellement déliées du serment, obtinrent des congés individuels, avec la solde qui leur avait été assignée, et on leur laissa leurs effets d'habillement. Les usils, les gibernes, les sacs, les casques furent déposés sur des chariots. Aux officiers, le payement de trois mois de solde fut immédiatement réglé par la caisse des bataillons.

Tout cela s'accomplissait sur la place publique de Gualtieri. Durant cette opération, qui se fit avec une régularité parfaite, un incident significatif se produisit. Un bataillon autrichien vient à traverser Gualtieri ; le commandant offre de conduire à Mantoue les canons et les drapeaux de l'armée parmesane. Le colonel Perini

Digitized by Google

répond, avec reconnaissance et avec fermeté, qu'il a conservé assez de soldats pour accomplir la volonté de son auguste Souveraine; qu'une escorte de troupes étrangères offenserait l'honneur des troupes ducales et paraîtrait un signe de défiance contre elles; que l'artillerie et les étendards ressembleraient à des trophées pris sur la brigade ou honteusement recueillis après son abandon. Ce langage fut parfaitement compris par le colonel autrichien, qui renonça à ses offres.

Les troupes ducales se dispersèrent à Gualtieri même; quelques soldats se dirigèrent vers Parme, le grand nombre vers différentes localités. Il ne resta que l'escorte fidèle destinée à accompagner les canons et les drapeaux. Elle partit dans l'après-midi, coucha le soir à Borgoforte et entra le 12, à onze heures du matin, dans la forteresse de Mantoue, tambours battants et enseignes déployées. Les drapeaux furent déposés à la grand'garde de la place, après avoir reçu tous les honneurs militaires.

L'état-major fut présenté au gouverneur, et le colonel commandant dit qu'officiers et soldats étaient venus spontanément à Mantoue, se fiant à la promesse donnée qu'ils ne seraient engagés à rien et qu'ils auraient l'entière liberté de leur action. Le général de Culoz les assura que chacun d'eux était absolument libre.

Le 13, l'artillerie et les armes furent, sur les ordres

Digitized by Google

du lieutenant-maréchal, et après convention faite avec le colonel Perini, déposées à titre de consignation ; un reçu dûment régularisé en fut donné. Le jour même, des congés furent distribués aux soldats de l'escorte, et presque tous rentrèrent isolément dans leurs foyers.

Le 14, au matin, le général de Culoz annonça aux officiers que des passe-ports pour tous les États italiens allaient leur être délivrés, et qu'ils étaient parfaitement maîtres, soit de rentrer dans le Duché, soit de se transporter ailleurs ; ce qui fut exécuté dans la journée même. Presque tous les officiers profitèrent des passe-ports.

C'est ainsi que, jusqu'au dernier moment, fidèles à leur serment et à la politique de leur souveraine, les braves soldats de l'armée ducale consentirent au douloureux sacrifice que leur imposait l'obéissance, refusèrent de s'associer à l'usurpation, ne prirent point les armes contre leur patrie, sauvèrent leurs drapeaux et leurs canons, et restèrent dans la plus stricte neutralité.

Les détails authentiques que nous donnons ici seront la meilleure réfutation de ce reproche calomnieux adressé à Madame la Régente de Parme, qu'on n'a pas craint d'accuser d'avoir envoyé ses troupes dans les rangs de l'étranger.

C'est la meilleure réponse à l'indigne proclamation de la Commission du gouvernement, qui, soulagée de ses terreurs par le départ volontaire des troupes,

Digitized by Google

s'était adressée aux habitants de Parme en ces termes :

« Notre ville est en sûreté du côté des troupes qui devaient en être la tutelle et qui ont préféré la traiter en ennemie. Elles se sont dirigées de l'autre côté du Pô pour s'unir à ceux qui tentent de combattre la cause de l'indépendance italienne.

« Ainsi a disparu l'unique menace qui compromettait notre sécurité et notre tranquillité. Qu'avec la sécurité et la tranquillité renaissent l'ordre, la concorde et la confiance publique, et Parme se montrera digne des nouvelles destinées qui l'attendent, et qu'elle se prépare à elle-même en ce temps de régénération et de progrès. »

Que la Commission du gouvernement fût charmée d'avoir évité un conflit où elle aurait sombré, on le comprend ; mais qu'elle calomniât les troupes à la générosité de qui elle devait le salut même de la cité, c'est un de ces procédés dont les révolutionnaires seuls ont l'habitude.

Parme, dès lors, était, en effet, la proie de la Révolution.

Digitized by Google

XIII.

L'histoire du Duché de Parme livré à la Révolution est celle de tous les États qui ont le malheur de se laisser subjuguer par cette funeste puissance.

Il y a toutefois ce caractère particulier que là, plus que partout, la rébellion revêt la livrée de l'étranger; que sous prétexte d'indépendance, elle rejette d'abord toute pensée d'autonomie; que pour se prétendre affranchie, elle n'a d'autre souci que de se donner un maître, et qu'enfin l'idéal de la liberté pour elle, c'est la sujétion à une monarchie voisine investie de pouvoirs dictatoriaux.

La Dictature! Tel est le dernier mot, telle est la raison dernière de ces fiers libéraux. Ils la défèrent successivement au Roi de Sardaigne à titre de commandant militaire ; ils sollicitent et ils acceptent ses commissaires et ses lieutenants. Plus tard, ils la créeront eux-mêmes, cette dictature, et essayeront de la faire sortir de prétendues manifestations populaires pour en investir, non pas un des leurs, mais encore un agent piémontais. Ils abdiqueront tout entre ses mains, jusqu'à leur dignité, jusqu'à leur soi-disant souverai-

Digitized by Google

neté populaire, jusqu'à leur sécurité personnelle, et Dieu sait quelle destinée leur sera réservée !

Résumons en peu de mots ces tristes péripéties d'un drame qui n'a pas même le mérite de la nouveauté. Ce sera le contraste des cinq années de la Régence.

XIV.

Les premières créations de la tremblante Commission furent celles d'un *Comité de sûreté et de défense* dont les attributions n'étaient pas définies, et celle d'une garde nationale modelée sur la garde civique des États-Sardes.

Tous les citoyens de 21 à 55 ans étaient invités à se réunir à l'Université, pour y être immédiatement organisés et inspectés, ceux de ces citoyens qui ont des armes les apporteront : les autres en seront pourvus.

Or, on ne sait que trop ce que sont ces armements inconsidérés. Les instructions de MM. Garibaldi et la Farina n'indiquaient-elles pas la formation d'une garde nationale comme l'instrument de prédilection, comme la sollicitude dominante des insurrections victorieuses? La suite des faits ne doit-elle pas montrer qu'à Parme,

Digitized by Google

ainsi qu'ailleurs, trop puissante pour l'intimidation et le désordre, cette malheureuse garde n'est souvent que le témoin impuissant ou le coupable complice de l'anarchie ?

En attendant, la formation de la garde nationale ne rassurait pas la Commission gouvernementale : sa grande terreur, c'était l'armée. On a vu comment, à peine délivrée par le départ spontané des troupes, elle les avait calomniées.

Le soir même, le 10, la populace se portait à la demeure des principaux officiers, brisait les portes des maisons inhabitées et y enlevait les armes. Ainsi fut-il fait notamment chez le général Crotti.

Ces héros redoutaient un retour offensif de la troupe. Ils apprirent le lendemain, le 11, que le bataillon détaché à la frontière méridionale, du côté de Pontremoli, s'avançait sur Parme. Ce bataillon avait été rappelé à Parme, le 9, par le commandant en chef, pour suivre les destinées de l'armée entière.

Une députation du Gouvernement provisoire se rendit en hâte au devant de lui et parlementa. Le major Bonzi, qui connaissait les intentions de Madame la Régente et qui ne voulait pas risquer une collision sanglante, stipula que les officiers et soldats seraient individuellement accueillis avec respect et égards, et qu'à cette condition, il consentirait à désarmer sa troupe et à la dissoudre avant l'entrée en ville. La députation accepta sur l'honneur cette stipulation. Le

Digitized by Google

major licencia les soldats, et, l'opération achevée, entra seul et le dernier dans la capitale.

A peine avait-il passé la porte, qu'un coup de fusil fut tiré sur lui à bout portant; la balle lui effleura le visage, et, au même instant, une troupe de forcenés l'environna et le saisit avec des cris de mort. Une baïonnette fut dirigée sur sa poitrine, son uniforme fut mis en pièces, ses décorations et ses insignes violemment arrachés. Puis on le traîna, deux heures durant, dans les rues de Parme, au milieu des huées de la multitude, enfin, il fut jeté dans un cachot de la maison de détention, plus mort que vif.

Dans la journée et dans celle qui suivit, les autres officiers du bataillon, qui se fiaient sur la foi jurée, furent arrêtés et conduits avec les plus mauvais traitements dans cette même prison, d'où ils ne purent sortir qu'en promettant de s'engager au service du Piémont.

Voilà comment la Commission de gouvernement laissait dégager la parole d'honneur de ses représentants ; voilà comment elle agissait envers les troupes fidèles et les officiers désarmés !

Cependant la Commission, incapable de maintenir l'ordre, n'avait d'autre préoccupation que de se placer sous la domination piémontaise ; il fallait bien accomplir en cela les volontés impatientes des révolutionnaires et les ordres de la *Société nationale italienne.*

Digitized by Google

Dès le 11, une députation est envoyée à Victor-Emmanuel ; et la Commission, avouant qu'elle « ne peut, à cause de la nature temporaire de son mandat, prendre aucune mesure définitive, » déclare qu'elle « doit se borner à préparer l'avénement du Gouvernement nouveau, » et à renouveler « l'annexion décrétée en 1848. » C'était s'abriter sous les plus mauvais souvenirs ; mais les rebelles de 1848 n'étaient-ils pas les vrais triomphateurs ?

En même temps, la Commission n'épargnait pas les menaces, et elle annonçait « que ceux qui se rendraient coupables envers le pays, seraient soumis à toute la rigueur des lois (1). »

A Plaisance, démonstrations analogues, avec plus de fougue peut-être : le municipe, se qualifiant de « représentant naturel du peuple, » élisait une commission de gouvernement composée de l'avocat Manfredi, de l'avocat marquis Mischi, et du chevalier Gavardi jusqu'à ce que « le Commissaire du Roi italien » vînt prendre les rênes du pouvoir, en vertu de l'annexion votée en 1848, en vertu de « cet acte juré à l'illustre martyr de l'indépendance italienne, le magnanime Charles-Albert, de sainte mémoire. »

Cette éloquence était contresignée de M. Anguissola, lequel avait pris la place du podestat, dont la fidélité

(1) Proclamation du 12 juin signée : G. Cantelli, P. Bruni, A. Armani. (*Gazette de Parme.*)

Digitized by Google

répugnait à la trahison. En même temps, le gouverneur de Parme, marquis Manara, était arrêté et jeté en prison ; il y est resté deux mois.

La Révolution était partout maîtresse, et, on le voit, sans grande difficulté. La Commission chanta victoire, comblant de louanges la garde nationale, les magnanimes citoyens qui avaient couru aux barricades et qui avaient protégé l'ordre et la société; elle osa remercier les « généreux citoyens qui avaient eu l'héroïsme de sauver, au péril de leur vie, celle d'hommes qui devaient être respectés, parce qu'ils étaient impuissants et vaincus. » Voilà l'allusion qu'elle ne craignait pas de faire aux insultes prodiguées aux officiers du 2e bataillon et au major Bonzi !

En terminant, cette commission se félicitait de la rentrée de « ces proscrits, qui gémissaient dans l'exil et qui arrivaient comme les pionniers de l'armée libératrice. » Et, en effet, les agents les plus compromis des troubles de 1854 s'étaient hâtés de reparaître.

Leurs exigences ne tardèrent pas à se faire sentir : dès le 15 juin, la Commission de gouvernement était obligée de poser en principe que des dommages-intérêts seraient payés par le trésor public aux « victimes » de la journée du 22 juillet, lesquelles « avaient, sans provocation aucune, été exposées à la licence barbare et effrénée des soldats autrichiens et parmesans. » S'il était impossible de mentir plus effrontément à l'histoire, il était diffi-

Digitized by Google

cile de se montrer plus docile au joug des émeutiers (1).

En même temps, l'écu de Savoie, le drapeau et la cocarde de Sardaigne devenaient les insignes du Duché ; la députation parmesane, accueillie par le Prince de Carignan, lieutenant-général du Royaume, se rendait de Turin au camp, près du Roi Victor-Emmanuel, et le comte Pallieri, intendant de Gênes, recevait ordre de se transporter à Parme avec le titre de commissaire royal piémontais (2).

Le 16, le municipe remerciait solennellement la population, se disait fier de « présenter au représentant du héros qu'elle choisissait pour Roi, une province digne de concourir, avec les milliers de ses enfants, à la reconstitution de l'Italie. » Parme n'était plus qu'un district du Royaume sarde, qu'une sujette de Turin. La Commission disparaissait et M. Pallieri recevait le serment de toutes les autorités. Telle était l'intronisation du second des gouvernements provisoires que Parme devait subir.

(1) Décision de la Commission de gouvernement, 15 juin 1859. (*Gazette de Parme*, partie officielle.)

(2) Décret du prince Eugène de Savoie, en date du 15 juin, contresigné Cavour.

Digitized by Google

XV.

Le comte Pallieri ne dissimula pas, dès son installation, qu'il venait surtout pour faire les affaires de S. M. sarde. Dans sa proclamation, il promit les améliorations les plus urgentes, remettant à un temps plus calme les « amples réformes qui sont dans le désir de tous. » Ce qu'il souhaitait surtout, c'était un renfort de soldats pour les troupes de son maître. C'est par là qu'il termine son appel « à la brave jeunesse de ces contrées : voilà, dit-il, ce que j'espère de vous, voilà ce que vous demande l'Italie; car c'est à ce prix que sont l'indépendance, la liberté et la grandeur des nations ! »

La brave jeunesse ne semblait pas très-disposée à répondre à cette chaleureuse invitation. Elle avait bien pu s'emparer de quelques armes abandonnées par ceux des soldats qui n'avaient point été licenciés à Gualtieri ; le comité de sûreté publique essayait de les faire rentrer pour l'armement de la garde nationale, et il n'y réussissait guère. Il fallait non-seulement des décrets, mais des appels pressants dans la *Gazette officielle ;* rien ne servait.

Digitized by Google

Le gouverneur, de son côté, aurait souhaité reconstituer la brigade parmesane ; il commença par des insinuations et des prières. Le « gouvernement déchu, » disait la *Gazette*, n'avait pas eu le droit de délier les troupes du serment de fidélité. Déjà plusieurs sous-officiers et soldats avaient consenti à s'enrôler dans les « chasseurs de la Magra, » corps nouveau destiné à la défense de l'Italie centrale. Le « Roi magnanime qui combat de sa personne » appelle les autres : ils n'y manqueront pas : « Aux soldats de Parme, ce qu'il faut pour être brave, c'est un brave capitaine. » Paroles perdues !

Il était facile de changer l'intitulé des jugements et d'ordonner qu'ils se rendraient au nom de Victor-Emmanuel ; il était facile d'obtenir de brillantes illuminations et même des réceptions de fonctionnaires, mais les principaux chefs des administrations résistaient et se retiraient avec dignité et avec honneur. Quant aux volontaires et aux engagés militaires, ils faisaient complétement défaut. Les invitations ne suffisant pas, on tenta un décret. Ordre fut donné aux anciens soldats des troupes parmesanes de se rendre dans deux dépôts établis à Parme et à Plaisance. Simultanément, on pressait l'organisation des gardes nationales dans les campagnes. Tout individu de 21 à 55 ans en devait faire partie, pourvu qu'il payât un impôt quelconque, et encore le cens du père était déclaré valable pour les fils, celui des femmes pour leurs maris. Vains efforts !

Digitized by Google

Les membres de la Commission, un instant souverains, se résignaient à des fonctions subalternes : le comte Cantelli était relégué à la charge de secrétaire général de M. Pallieri. Deux Piémontais, MM. Marco et Rocci, l'un député d'Ivrée, l'autre ancien intendant de Voghera, étaient créés intendants à Parme et à Plaisance. L'absorption était complète. Pour que personne n'en doutât, M. Marco adressait aux podestats de son intendance les lignes suivantes : « Outre l'expédition ordinaire des affaires, les podestats ont à faire converger les forces des communes vers le but suprême où tendent les Italiens, l'indépendance et l'affranchissement de la patrie. Nous les y aiderons de nos conseils, de nos œuvres, de nos exemples, et nous pourrons nous vanter un jour d'avoir pris une part qui ne sera pas la dernière au grand mouvement national. » M. Marco est trop modeste : la part prise par le Piémont dans le mouvement est la première, la prédominante, l'exclusive.

Il continue : « mais la liberté ne peut se séparer de l'ordre : je prie MM. les Podestats de bien l'inculquer aux habitants de leurs communes. Les Italiens doivent montrer au monde qu'ils savent combattre pour conquérir l'indépendance, qu'ils ont le sens politique pour la conserver et qu'ils sont dignes de ces libérales institutions auxquelles nous aspirons. » La recommandation n'était pas inutile, à ce qu'il semble. Déjà de vifs mécontentements se produisaient dans les campagnes;

Digitized by Google

malgré la terreur, les sympathies pour le gouvernement ducal se manifestaient.

Loin d'obéir aux injonctions du gouvernement, les soldats ou se cachaient ou se rassemblaient en réfractaires. Plusieurs d'entre eux, assistés de la population, s'emparèrent du fort de Bardi, qui devint le lieu de leur rendez-vous ; plus de quatre cents s'y réunirent, aidés par les habitants des campagnes voisines, qui s'empressaient de leur fournir des vivres et des secours.

Le commissaire piémontais commençait à s'alarmer et à se lasser. En manière de représailles contre l'opinion et contre la présence vivante des souvenirs, il mit sous séquestre tous les domaines de la couronne ducale, avec des formes, avec des obligations d'inventaires, mais avec une promptitude et une rigueur très-significatives (1).

Mais au fond, les difficultés ne cessaient de se multiplier. En vain M. Pallieri profitait du passage du prince Napoléon et de l'état-major du cinquième corps de l'armée française pour faire renouveler les actes de soumission et de dédition et pour amuser de spectacles

(1) Décret du 25 juin 1859. (*Gazette officielle.*) En s'éloignant, Madame avait tenu à tout laisser dans son palais, ses objets de prix, ses tableaux, ses bijoux, même ses souvenirs de famille. « C'est avec une respectueuse émotion, écrivait un de nos officiers du cinquième corps, que nous avons parcouru les appartements que l'auguste Souveraine semblait avoir quittés la veille pour y rentrer le lendemain, et qui respiraient encore, avec la majesté royale, la grâce et l'élégance françaises. »

Digitized by Google

et d'illuminations la mobile et bruyante multitude de Parme. En vain exigeait-il, que tous les magistrats, tous les fonctionnaires, tous les employés prêtassent le nouveau serment au roi Victor-Emmanuel. En vain le prince de Carignan nommait des Piémontais aux intendances des provinces de Borgotaro et de Borgo San Donino, des Piémontais encore aux commandements militaires de Plaisance et de Parme ; en vain rendait-il le cours des monnaies sardes obligatoire dans l'étendue de son commissariat ; en vain promulgait-il les lois sardes : son gouvernement n'en était pas plus facile.

Et d'abord il se hâta de soumettre la presse au régime exceptionnel que la dictature de M. de Cavour avait imposé au Piémont, en vertu des pouvoirs extraordinaires votés pour la durée de la guerre. C'était s'assurer le silence de l'opinion, et M. Pallieri en avait grand besoin. Il redoublait d'efforts sur les populations et M. Sbruzzi les excitait, en son nom, à la concorde et au zèle pour la cause de l'indépendance. Peine à peu près inutile. On obtenait des manifestations et des adresses : d'argent et de soldats, point.

Le gouverneur tenta la menace : il ordonna aux anciens soldats de l'armée ducale « de se rendre aux dépôts avant le 20 juillet ; sinon, les récalcitrants seraient arrêtés par la force publique et il serait procédé contre eux selon les rigueurs des lois (1). » M. Gallenga,

(1) Décret du 30 juin 1859. Proclamation du 3 juillet.

Digitized by Google

commandant provisoire de la garde nationale, s'épuisait en éloquentes démonstrations pour amener un recrutement qui pût fournir des ressources pour l'armée nationale. M. de Cavour, lui-même, s'en mêlait, et décrétait la fusion des dragons (gendarmes) de Parme, dans le corps des carabiniers royaux de terre ferme (gendarmerie piémontaise). Tout était en suspens et en défiance.

Il fallut recourir à des moyens énergiques pour soulever les esprits, amortir les résistances passives, se créer des adhésions factices. Le premier de ces moyens fut une refonte complète de l'administration municipale, non pas dans les attributions et la compétence, « ce devait être l'œuvre d'un autre temps, » dit le considérant du décret du 9 juillet, mais dans le personnel. » A cet effet, M. Pallieri édicta de longues dispositions qui étendaient le régime municipal du Piémont aux États de Parme. Ce décret bouleversait les antiques coutumes auxquelles l'Italie est si attachée et qui sont la base de toute vraie liberté. Les illettrés, les pasteurs ayant charge d'âmes, étaient exclus du suffrage ; les syndics devaient être choisis par le gouverneur et pouvaient être suspendus ou révoqués par lui. De la sorte, le pouvoir passait exclusivement aux mains des agents du Piémont ; mais il fallait attendre le résultat.

Digitized by Google

XVI.

C'est alors que tomba comme un coup de foudre la nouvelle de la paix de Villafranca ; c'est alors que les proclamations annoncèrent le rétablissement consenti des ducs de Toscane et de Modène. Bien que, par une reconnaissance tacite de sa neutralité, le nom de Madame la Duchesse de Parme ne fût pas prononcé, sa cause était tellement juste que les espérances de ses partisans se relevèrent et que la consternation saisit les révolutionnaires.

La trace de ces impressions est visible dans les documents officiels eux-mêmes. Qu'on écoute seulement quelques lignes de la proclamation de l'intendant piémontais à Borgo San-Donino :

« La nouvelle inattendue de la paix a fait naître des craintes dans l'esprit des moins énergiques amis de leur pays, et a suscité de criminelles espérances chez les ennemis de la patrie et chez ces personnes qui se flattent de voir revenir les temps funestes aux progrès et à la dignité des citoyens libres, qui espèrent rejeter le pays aux pieds d'un despotisme corrompu et corrupteur.

Digitized by Google

« La crainte des uns, les espérances des autres et l'exaltation des derniers peuvent rompre cette concorde et cette promptitude avec lesquelles l'État s'est montré digne de la civilisation moderne. Encourager les timides et réprimer les tendances des ennemis de l'ordre, doit être l'œuvre de tout citoyen honnête. *Le sort des Italiens des provinces parmesanes est uni au sort des Italiens du Piémont*, m'écrivait, hier, S. Exc. le gouverneur : *Malheur à qui viendrait déchirer le pacte sorti du libre vœu populaire et scellé du sang des braves de Palestro et de San-Martino!* Notre bannière est la bannière tricolore italienne avec l'écu de Savoie. Toute manifestation, toute aspiration contraire doit être réprimée et étouffée. Les magistrats et les fonctionnaires publics doivent user de tout leur zèle et de toute leur activité pour prévenir et réprimer toute démonstration contraire à ces sentiments, à la dignité et au bien de la patrie, contraire au vote presque unanime de l'immense majorité de la population exprimée de tant de manières par chaque commune.

« Que les perturbateurs de l'ordre, que les ennemis de la patrie sachent que la vigilance publique est redoublée et qu'on n'attenterait pas au vœu d'un peuple entier, à la dignité et à la prospérité du pays. Qu'ils sachent que tous les citoyens veillent ; que les autorités et la garde nationale qui sont le palladium de l'ordre et de la liberté, veillent aussi.

« La force publique ne nous manquera pas ; mais

Digitized by Google

montrons, citoyens et gardes nationaux, que nous savons nous suffire à nous-mêmes.

« Que les magistrats communaux dénoncent tout acte, toute tentative de perturbation aux tribunaux; que les gardes nationales redoublent de vigilance d'accord avec les autorités. Les podestats devront me rapporter immédiatement tout ce qui mériterait observation ; et, par chaque courrier, ils me feront connaître l'état de l'esprit public. »

On le voit : M. Sbruzzi, écho fidèle de M. Pallieri et du cabinet de Turin, se plaçait et voulait placer dès l'origine le pays lui-même en insurrection contre la paix de Villafranca. Voilà la reconnaissance piémontaise ! Du même coup, il dévoilait à quelles mesures de terreur, de délation et de violence, la Révolution était résolue de recourir pour maintenir son pouvoir usurpé.

De ce moment, rien n'est négligé, en effet, pour faire avorter les stipulations de Villafranca, et surtout pour empêcher que dans le traité à intervenir les droits du Souverain de Parme ne soient reconnus.

Le système s'inaugura par une adresse que, le 15 juillet même, le gouverneur fit voter à la municipalité parmesane : c'est une sorte de protestation de dévouement à Victor-Emmanuel. « Sire, dit l'adresse, nous sommes avec Vous et pour Vous, Notre Roi ; nous y serons toujours avec la même résolution et la même confiance : fiers de partager la fortune que Vous élevez si haut par vos vertus. »

Digitized by Google

Puis c'est la promulgation de la loi sarde sur la garde nationale ; c'est une proclamation de l'intendant de Pontremoli, assurant que « le sort des États de Parme est invinciblement lié à celui du Piémont » et joignant la menace à l'enthousiasme : « S'il y avait parmi vos adversaires, dit M. Massari, quelqu'un qui saisît l'occasion présente pour lever les infâmes insignes de la discorde et pour essayer de rompre, dans un coupable dessein, le pacte librement consenti de l'union avec le Piémont, qu'il sache, celui-là, qu'il sera considéré comme ennemi du Roi et de la patrie, et, comme tel, sévèrement puni. Les faits qui tendraient seulement à des manifestations provocatrices d'un désordre quelconque, seront réprimés avec la plus prompte énergie, par tous les moyens que la loi et le Gouvernement mettent à ma disposition » (16 juillet).

Ce sont ensuite des articles dans les feuilles publiques, tels que celui du 19 juillet, où il est dit : « La maison de Bourbon, qui dissimulait ses propres sympathies envers l'Autriche par une prétendue neutralité, qui permettait à l'Autriche de faire de Plaisance la base de ses opérations contre le Piémont, a justement cessé de régner à Parme et à Plaisance... Qui donc, si les peuples résistent, comme cela est indubitable, au retour de dominations abhorrées, qui emploiera les armes pour les rétablir sur un trône fumant du sang des citoyens ? » Ce sont des fraternisations à

Digitized by Google

l'aide de convoisspéciaux entre les citoyens de la capitale et ceux des provinces, ainsi qu'avec ceux de Modène et de Bologne, comme il arriva le 25 juillet, le tout accompagné de cris : « A bas les Bourbons ! vive Victor-Emmanuel ! » Ce sont des protestations dans le genre de celle de Plaisance, qui, « vu les agitations de l'infâme et audacieux parti *austro-ducal-jésuitique*, dont les circonstances inattendues ramènent les folles espérances, » s'élèvent contre le retour d'un gouvernement « barbare, voleur, rétrograde, croate, vil, aristocrate, despotique, ridiculement orgueilleux, trois fois larron, vendu à l'Autriche, égoïste, honteusement économe, ignorant, inconséquent, pusillanime, parjure, ennemi de la lumière, aveugle, cruel, bigot, assassin, frauduleux, démoralisateur, etc. » Epithètes qui sont chacune suivie de deux lignes de développements ; le tout inséré dans la *Gazette officielle* (1). Enfin, c'est la création

(1) Numéro du 25 juillet. Il y a de curieux aveux dans ce concert d'injures : ainsi, on reproche au gouvernement d'avoir laissé construire, en dehors du rayon fixé par les Traités, des fortifications nouvelles, et de s'être borné à « protester pour les biens du domaine. » Il y eut donc des protestations : ce qui est bon à noter. On reproche au gouvernement ses économies, et on l'accuse d'avoir voulu remettre « à l'orphelin Robert l'État libre de toute dette et les caisses pleines d'or, pour qu'il pût en son temps devenir l'imitateur de son père. » Les dettes avaient donc été payées et le trésor restauré. On reproche au gouvernement « d'avoir mille fois fait déclarer sa neutralité par M. Pallavicino, ennemi juré de toute neutralité. » Donc il y a eu mille déclarations de neutralité. On ajoute que cette déclaration a été répétée « par le mielleux Cattani » : encore une preuve de neutralité.

Digitized by Google

d'une direction de la sûreté publique (1) avec l'embrigadement d'agents spéciaux : triste création qui accusait le désordre et était impuissante à le réprimer. Et, pour terminer, c'est une longue et violente diatribe affectant la forme d'une réponse au Memorandum du 12 mai.

Tant d'agitation, un tel luxe d'arrêtés, une telle dépense d'invectives et d'injures n'aboutissaient à rien.

Il fallait renouveler l'ouverture des registres d'enrôlement, car les enrôlements manquaient. Changer les chefs des municipalités ; car leur zèle n'était pas à la hauteur de la charge que leur imposait le Piémont. A Parme, le professeur Riva descendit au poste de syndic, et le comte Linati fut appelé à celui de podestat. Il fallait ensuite remplacer les chefs de la garde nationale : M. Gallenga céda le commandement à M. Pontoli ; et, enfin, il fallut même modifier les instruments du commissariat piémontais : le comte Cantelli fit place à M. Manfredi comme secrétaire général.

Peines inutiles : le gouvernement de M. Pallieri agonisait. Sur un signe de Paris, les commissaires de S. M. sarde durent être rappelés à Turin.

Mais voici la scène de haute comédie qui accompagna ce changement de personnages.

(1) Décret du 26 juillet 1859.

Digitized by Google

XVII.

En apprenant que les commissaires sardes, et notamment le comte Pallieri, devaient quitter le pouvoir indûment exercé par eux, on aurait pu croire que les agents de la domination piémontaise se retireraient à la suite de leurs chefs ; que les troupes aux ordres du cabinet de Turin évacueraient les pays occupés ; qu'enfin, les populations de l'Italie centrale seraient au moins rendues à elles-mêmes.

Ne fût-ce que par un scrupule de respect humain, la prétendue souveraineté populaire, si bruyamment invoquée pour l'annexion, devait, ce semble, être mise en exercice, sauf à en fausser ou à en violenter l'expression. M. Pallieri ne se crut point tenu à ce simulacre.

Il conserva les fonctionnaires, les affidés, les soldats même du Piémont, et, de son autorité privée, transféra à son secrétaire, M. Manfredi, les pouvoirs dictatoriaux dont il était revêtu. Ce fut l'affaire d'une proclamation.

Cette proclamation est un modèle du genre. En voici les principaux passages :

« Il est de l'intérêt et de l'honneur de ces nobles et

Digitized by Google

valeureuses provinces, il est de l'intérêt et de l'honneur de l'Italie que vos immuables résolutions se déploient encore sans que personne puisse, sous un prétexte quelconque, mettre en doute la libre manifestation de la volonté du peuple, unique source légitime de tout pouvoir civil. C'est pour rendre un nouvel hommage à ce grand principe, pour éloigner tout soupçon de pression ou d'influence, c'est pour désarmer les incessantes attaques de la calomnie, que, dans sa loyauté, le gouvernement du roi me retire le mandat dont l'exécution m'a été rendue si facile par votre immense amour de la patrie, votre sagesse admirable, l'ordre parfait que vous avez maintenu.

« Ne pouvant résigner à l'instant ces pouvoirs entre les mains du Peuple, qui seul a droit de les reprendre, je les confie, en me retirant, à une personne qui, à tous égards, mérite votre pleine confiance ; à une personne qui vénère, autant que moi, la souveraineté populaire, qui gouvernera au nom du peuple et pourvoira à ce que le peuple manifeste librement, sincèrement et sans appel, sa volonté en face de l'Europe.

« Rassemblez-vous autour de ce chef provisoire, le seul que j'aie choisi, parce que les temps difficiles réclament l'unité de direction et d'impulsion, autour de ce zélé et brillant (*illuminato*) patriote, l'avocat J. Manfredi ! »

Vraiment, il est difficile de se jouer plus impertinem-

Digitized by Google

ment d'une population et de la souveraineté populaire.

La réponse de M. Manfredi vaut la proclamation de M. Pallieri.

« En partant, dit il, cet éminent gouverneur dépose en moi, comme citoyen privé, représentant du Peuple, le gouvernement des provinces de Parme; et moi, dépouillé de l'emploi dont le Roi m'avait honoré, j'accepte en votre nom, peuple de Parme et de Plaisance, et je prends le pouvoir pour protéger l'ordre et la liberté!

« De ce moment, vous êtes souverains!

« J'ai préparé une nouvelle loi de votation par le suffrage universel. Personne, à moins que ce ne soit un ennemi de la patrie et de la liberté, n'osera troubler le calme de nos opérations.

« Une justice inexorable frappera les perturbateurs de l'ordre, et les attentats contre le droit national seront réprimés par moi avec la plus extrême rigueur (1). »

Le tour était fait, pour employer le mot fameux d'un habile démocrate. D'un coup, le peuple parmesan, représenté tout entier dans un seul homme qu'avait choisi un étranger, voyait sa souveraineté incarnée dans cet homme, qui s'emparait de la dictature, lui évitait la peine de se prononcer, lui créait une loi électorale et

(1) *Gazette de Parme* du 8 août.

Digitized by Google

lui imposait le régime de la terreur en lui criant : « De ce moment, tu es souverain ! »

Le peuple de Parme ne trouva pas un mot à dire contre cette amère dérision, ou plutôt, si des mécontentements se manifestèrent presque partout, partout ils furent étouffés, grâce aux moyens ordinaires en usage chez les révolutionnaires. Des bandes parcoururent la ville, s'arrêtant devant les maisons des citoyens les plus notables, de tous ceux qu'on estimait avec raison être partisans du gouvernement ducal ; elles poussèrent des cris d'outrages et de mort, brisèrent les vitres des fenêtres et brûlèrent de longues *queues* de paille en manière d'ironiques insultes (1). D'anciens serviteurs, un ministre respectable, M. Lombardini, furent l'objet de brutales invectives. De malheureux soldats, saisis comme réfractaires, furent amenés dans les prisons par une escorte de carabiniers piémontais. La populace les assaillit à la porte de la cité, les couvrit de boue, leur arracha leurs uniformes et leur infligea les plus mauvais traitements qu'ils repoussaient à grand'peine avec leurs bras enchaînés. L'escorte ne put les soustraire à ces indignes violences, et il fallut l'intervention de quelques officiers sardes, honteux d'une telle infamie, pour les arracher à la mort.

(1) On appelle *codini* les honnêtes gens suspects d'être fidèles à la dynastie de Bourbon. Ces *code* (queues) de paille sont une délicate plaisanterie à leur adresse.

Digitized by Google

Voilà les auspices sous lesquels s'inaugura le gouvernement « populaire » de l'avocat Manfredi.

XVIII.

Du reste, ce gouvernement ne fut pas inactif. Le jour même de son installation, 8 août, il confirmait tous les fonctionnaires nommés par le commissaire rappelé; il ordonnait de changer la formule exécutoire des jugements et de les rendre « au nom du peuple; » il « convoquait solennellement les comices pour accepter ou repousser un plébiscite » ainsi conçu : « Les populations des provinces parmesanes veulent être réunis au Royaume de Sardaigne sous le gouvernement constitutionnel du Roi Victor-Emmanuel. » Le plébiscite devait être voté par *oui* ou *non* sur deux registres publics, ouverts dans les municipalités.

On sait ce que vaut cette expression du vœu populaire. C'était le suffrage universel, tel que l'entendaient les promesses de la veille !

Une forte augmentation des contributions; un emprunt volontaire de 2,400,000 livres; l'obligation pour tous les fonctionnaires de prêter un nouveau serment; des destitutions sans nombre; une sévérité extrême pratiquée pour les enrôlements dans la garde nationale;

Digitized by Google

tels furent les premiers bienfaits de la dictature de M. Manfredi.

Passons rapidement sur le reste. Aussi bien, tous ces pouvoirs improvisés se ressemblent, et d'ailleurs M. Manfredi n'était qu'un comparse chargé de préparer l'avénement d'un autre agent piémontais plus habile et plus audacieux.

Huit jours après son intronisation, il préparait sa sortie au profit de M. le docteur Farini, déjà dictateur de Modène.

Il suffit d'une proclamation sur les mérites du docteur et sur l'utilité « d'unifier » les provinces sœurs. La municipalité de Parme joua le rôle complaisant et usurpé de représentant du vœu populaire. Elle vota à l'unanimité, — c'est le procédé révolutionnaire, — la pleine et absolue délégation dictatoriale en faveur de « l'illustre patriote, » et y adjoignit une délibération de déchéance contre la maison de Bourbon.

On juge bien que M. Farini ne se fit point prier. Le jour même, il acceptait la dictature. « L'Europe nous regarde, peuple de Parme et de Plaisance ! s'écriait-il. Montrons que nous savons nous élever à la liberté par la vertu, la prudence et la force ! »

Du premier élan, la liberté, la vertu et la force échouaient sur l'écueil de la dictature. Hélas ! c'est toute l'histoire des révolutions !

Digitized by Google

XIX.

Mais M. Farini était homme à prendre au sérieux l'exercice de la tyrannie. Il s'y entend : il l'a étudiée à l'école des sociétés secrètes.

Nous ne nierons ni son habileté, ni son activité, ni son audace. Nous rapporterons ses antécédents, c'est le droit de l'histoire.

M. Farini a marqué de longue date dans les rangs des conspirateurs italiens. En 1845, il était compromis dans les tentatives de soulèvement opérées à Rimini : c'est lui qui rédigea le Manifeste aux princes et aux peuples de l'Europe, manifeste qui fut le programme des rebelles (1). L'insurrection éclata ; M. Farini se dégagea comme il put et entra au service du gouvernement pontifical qu'il avait voulu renverser. Lui fut-il fidèle? Des postes importants lui étaient confiés : des

(1) « Nous avons conspiré ensemble, dit M. Montanelli, pour préparer la révolution romagnole qui a avorté à Rimini en septembre 1845. Dans cette circonstance, j'ai eu pour la première fois entre les mains le style de Farini qui avait écrit le manifeste aux princes et aux peuples, qui fut le programme de la Révolution, condamné par M. d'Azeglio dans son petit livre sur les *Événements de Rimini*. » (Lettre publiée dans la *Voix du désert*, 10 octobre 1851).

Digitized by Google

communications intimes lui étaient adressées; des négociations considérables lui étaient remises. Il le dit lui-même (1).

M. Farini répondit à ces faveurs en écrivant une longue diatribe contre le souverain pontificat, sous ce titre : *L'État romain de* 1815 *à* 1851.

Lors des événements de 1849, il se présenta aux électeurs pour faire partie de la Constituante romaine, et il échoua. Rentré au service du Saint-Siége, il ne continuait pas moins d'attaquer le gouvernement qui l'employait, dans des articles virulents publiés par le *Constitutionnel*, de Toscane, et le *Risorgimento*. Il correspondait avec F. Orsini (2).

Cependant, il lui fallut fuir les États du Pape. Accueilli en Piémont, il y reçut la naturalisation, obtint un siége au Parlement, fut même ministre. C'est de Turin qu'il fut envoyé dans l'Italie centrale, au début de la guerre.

« Esprit âcre, passionné, bilieux, il restera toujours violent, bien qu'il se soit fait baptiser modéré, » a écrit de lui un de ses anciens amis (3). Tel était le nouveau dictateur. Il va réaliser ce qu'on pouvait attendre d'un semblable choix.

Le 17 août, M. Farini entre en carrosse à quatre

(1) Dans son livre *lo Stato Romano*, vol. 1, p. 189.

(2) C'est ce que dit Orsini lui-même dans ses *Mémoires politiques*, 2e édition, 1858, page 311.

(3) M. Montanelli, lettre citée plus haut.

Digitized by Google

chevaux par la porte Saint-Michel, à Parme, se rend au palais et ordonne qu'on renvoie la foule, qui se retire sous la pluie, avec ses fanfares (1) méprisées.

Il ajourne les élections communales et gratifie le Duché d'une loi électorale à l'instar de celle de Modène. Sont exclus tous ceux qui ne savent ni lire, ni écrire, et tous les religieux ; le Dictateur ne veut ni des « ignorants ni des fanatiques (2). » Et il repart, allant triompher à Plaisance, donnant M. Manfredi comme délégué dictatorial, et laissant venir après lui le général Garibaldi. La cité s'illumina : la terreur y était installée.

Voici, en conséquence, de nouveaux enrôlements ; voici la création d'un bataillon de *chasseurs de Plaisance ;* voici de nouvelles contributions ; voici des manifestations exigées des municipes et des citoyens. Le fameux plébiscite n'est pas encore abandonné ; il faut qu'on en essaye. Des soldats piémontais sont mis en réquisition ; ils accompagneront, pour « assurer la liberté » de chacun, les membres du Comité, qui présenteront les listes et recueilleront les signatures. Là où ne réussira pas ce déploiement de sécurité, on ira chercher les ecclésiastiques : de gré ou de force, on les invitera à assister les agents du parti piémontais ; leur présence entraînera les adhésions.

D'ailleurs, on ne sera pas difficile. Dans une maison on admettra les signatures des femmes, des enfants,

(1) *Gazette de Parme*, 18 août.
(2) *Idem*, 19 août.

Digitized by Google

des serviteurs. Les personnes zélées peuvent signer plusieurs fois, en plusieurs qualités. Au besoin, une main complaisante servira de secrétaire à ceux qui ne sauront pas écrire, et même aux absents.

De la sorte, 63,167 noms figurent sur les registres des *oui*. On affirme que 504 autres ont eu le courage de s'inscrire sur les registres négatifs; nous avons peine à le croire. Mais, après tout, qu'est-ce que 64,000 noms sur près de 600,000 habitants? Le dictateur lui-même en est honteux. C'est un échec.

Il le faut réparer : les élections pour une assemblée nationale sont fixées au 7 septembre. Rien ne sera négligé pour exercer une influence décisive, et, en fin de compte, au second tour de scrutin, avec ou sans majorité, des représentants seront élus.

Nous renonçons à donner ici une idée exacte des manœuvres déployées par les agents du dictateur.

L'activité du maître est infatigable : il procède d'abord par l'intimidation. Un décret ordonne aux anciens soldats des troupes ducales de rentrer dans les rangs, ou sinon ils seront soumis à toute la rigueur des lois militaires contre la désertion; et, pour plus de terreur, les lois parmesanes seront remplacées en cette occasion par le code sarde, qui est d'une sévérité draconienne.

Puis, les instructions les plus pressantes sont envoyées aux intendants : les gardes nationales sont armées et mises en mouvement; les troupes sardes sont sous les armes.

Digitized by Google

Des comités sont partout organisés au plus tôt ; on y enrôle les affiliés des sociétés secrètes, les fonctionnaires voués au Piémont, les exilés rappelés et brûlant de prendre leur revanche, les *reduci* de l'armée de l'indépendance, tout imprégnés des instructions de Garibaldi. Avec de tels auxiliaires porteurs de listes arrêtées d'avance, le scrutin n'était qu'un piége. Point de contrôle, point de sincérité dans le suffrage. La majorité des électeurs témoigne son dédain par l'abstention : le reste, troupeau conduit par la peur, vote d'ensemble et sans velléité d'opposition.

Et le 7 septembre, le dictateur ouvrait solennellement la session de l'assemblée populaire, docile jusqu'à la plus tremblante unanimité.

XX.

L'histoire de cette assemblée n'est pas longue. Nous allons la relever d'après ses actes officiels (1).

Deux sessions, l'une de huit jours, l'autre de deux ; en tout, huit séances publiques : voilà le bilan de sa durée.

(1) *Atti dell'Assemblea de' rappresentanti del popolo delle provincie parmensi.* — Parma, typographia del Governo, 1859.

Digitized by Google

Quant à sa valeur légale, elle-même a pris soin de la réduire à néant. La première loi de tout scrutin, c'est d'être sincère, et pour cela il faut que le nombre des électeurs soit hautement déclaré. La majorité vraie ne s'établit, au premier tour, du moins, que sur le chiffre de ces inscrits. La baser sur le chiffre des votans, c'est, de parti pris, livrer l'élection à la minorité. Eh bien ! ce vice orignel, le dictateur l'inocula à l'assemblée, et l'assemblée, n'osant le répudier, essaya vainement de le cacher et en accepta la mortelle atteinte.

Les listes électorales avaient été dressées sans aucune garantie, on le sait. Néanmoins, ni dans les communications administratives, ni dans les rapports parlementaires sur la validité des élections, nulle part, enfin, le relevé des électeurs inscrits n'a été publié. Première preuve de défiance.

Quant au vote, nul compte ne fut tenu de la majorité des électeurs inscrits ; on se borna à prendre celle des électeurs votants ; illégalité flagrante qui prouvait combien on avait peu de foi dans les populations.

Pour la vérification des pouvoirs, à l'exception de 4 colléges sur 63, aucun des rapports n'exprime le chiffre accusateur. Manifestement les plus habiles en avaient peur.

Et en réalité, comment auraient-ils osé soutenir à la face de l'Europe des témoignages tels que ceux qui sont heureusement échappés aux trop naïfs rapporteurs des élections de Busseto, de Tizzano, de Sala et Fornovo ?

Digitized by Google

Voici ces aveux : à Busseto, sur 339 inscrits, 191 votants seulement prennent part au scrutin ; à Tizzano, ce sont 219 sur 640 ; à Sala, 264 sur 419 ; à Fornovo, 186 sur 250. Ainsi, à peine la moitié, quelquefois pas même le tiers ! Qu'on se reporte maintenant au soin avec lequel les autres chiffres ont été dissimulés et on conclura légitimement qu'ils ne sauraient différer en plus de ceux qui viennent d'être cités. Nous sommes donc en droit de dire que l'assemblée populaire ne représente qu'une faible minorité d'électeurs triés à plaisir.

Voilà la légalité de ses pouvoirs ! voilà l'autorité de son mandat ! voilà la sincérité du suffrage dont elle est issue !

Nul ne peut hésiter à le reconnaître ; en se plaçant au point de vue de la doctrine même des révolutionnaires, en adoptant la souveraineté du peuple exprimée par le scrutin, l'assemblée parmesane est entachée d'une nullité que rien ne saurait couvrir. Ses actes sont nécessairement illégaux et par conséquent inacceptables, nuls et non avenus, même selon la théorie invoquée par elle.

Ni en droit, ni en fait, elle n'est l'expression de la volonté libre et régulière des populations.

Mais il fallait un instrument aussi faussé et aussi dérisoire pour prendre des délibérations comme celles qu'il nous reste à analyser.

Le dictateur se présente devant ces députés sans

Digitized by Google

mandat; il leur développe, dans un discours plein de fiel et d'audace, les volontés qu'ils auront à exécuter, il leur demande la déchéance de la Maison de Bourbon et l'annexion à la Maison de Savoie.

Ce discours commence par une longue diatribe contre les princes de la dynastie qui gouverne Parme depuis 1725. Nous ne ferons pas à leur mémoire l'injure d'en essayer la réfutation. Nous avons hâte d'en venir à ce qui concerne le gouvernement de S. A. R. la Duchesse-Régente.

Force merveilleuse de la vertu et du génie ! Il n'est pas possible même au dictateur qui a usurpé le pouvoir de Louise de Bourbon de ne pas rendre hommage à ses hautes qualités, à ses généreuses intentions, à la majesté des infortunes « de cette noble veuve et de ses « royaux orphelins. » Et des signes d'approbation accueillent ces paroles de tous les bancs de l'assemblée(1).

Ce tribut involontaire, il est vrai, n'empêche pas le dictateur de multiplier aussitôt après les attaques et les calomnies contre le gouvernement de l'illustre Princesse. Ainsi, M. Farini ne craint pas, en faisant allusion aux détestables complots et à l'insurrection de 1854, d'accuser l'armée ducale d'avoir ensanglanté et pillé la ville de Parme; comme si le monde entier n'avait pas su la vérité sur ces mémorables événements !

(1) *Segni generali d'approvazione*, disent les actes officiels.

Digitized by Google

La même bonne foi préside à ses autres appréciations ; quand il est obligé de parler de l'évacuation des troupes autrichiennes ; il ose dire que cette évacuation eut lieu « secrètement. » Comment la passion peut-elle à ce point violer le bon sens ! Lorsqu'il est contraint d'avouer la rupture de la ligne douanière, il ajoute immédiatement : « Mais le gouvernement resta toujours l'assidu représentant du système autrichien ! » Cette servilité se témoignait apparemment par la plus prudente, mais la plus ferme indépendance !

Même loyauté en ce qui regarde la neutralité. M. Farini ne veut voir dans cette neutralité que « un crime de lèse-nation. » A quoi bon discuter alors? Il l'essaye cependant ; mais de quelle manière? Le rappel de la Régente aux premiers jours de mai, n'est à ses yeux qu'un retour inspiré « par la coupable espérance des victoires de l'Autriche, » qu'une « excitation de la soldatesque, qu'un outrage à l'autorité de la souveraine. » Voilà comme on travestit à la fois et la noble résistance de Louise de Bourbon, et le dévouement de ses troupes, et la victoire de l'ordre sur l'anarchie !

Qu'ensuite, M. Farini reproche aux déclarations de neutralité de n'être « pas sincères, » il n'y a rien d'étonnant. Mais ce qui révolte à juste titre, c'est que le dictateur ait la prétention de s'appuyer sur les « documents diplomatiques ; » c'est qu'il ait le courage de dire « qu'il traduit mot à mot des dépêches » du cabinet

Digitized by Google

ducal dans lesquelles sont exprimés « la demande de troupes » pour rétablir l'autorité de la Régente, « et le refus de la cour de Vienne » d'en accorder. Il y a là un parti pris de contrevenir à la vérité qui ne saurait se tolérer.

Du reste, M. Farini a dû en convenir. La lettre à laquelle il faisait allusion est une dépêche de M. le Commandeur Thomassin, chargé des affaires de la Légation de Parme à Vienne; elle a été publiée; elle se rapporte, en ce qui touche l'appui armé de l'Autriche, non pas à Parme, mais à Modène; non pas à la Régente dont la réponse du 1er mai avait été transmise à Vienne, mais au Duc François V, qui, dès le premier jour, avait cru devoir suivre le parti du chef de la Maison de Lorraine.

Au reste, l'effet espéré et attendu était produit. L'assemblée, pour laquelle cependant il était fort inutile de se mettre en tant de frais, applaudissait et feignait d'avoir trouvé un motif à ses emportements d'avance calculés. C'était tout ce que voulait le Dictateur.

En effet, à peine le bureau constitué; à peine le comte Cantelli installé au fauteuil de la présidence, digne prix de sa complaisance depuis le 9 juin; à peine la vérification des pouvoirs terminée dans les conditions que nous avons rappelées (1); à peine le Dicta-

(1) Ici se place un assez curieux incident : Le frère Comte Linati, chevalier profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem,

Digitized by Google

teur confirmé dans tous ses pouvoirs, qu'une proposition est déposée et enlevée séance tenante pour « exclure du gouvernement la dynastie de Bourbon. » Le rapporteur était M. Fioruzzi : il copia, amplifia les allégations du Dictateur. La tâche lui était facile et les matériaux préparés.

Et ici encore, avant les outrages, voici un irrésistible hommage que la grandeur et la justice arrachent à celui-là même qui va les trahir ! Voici que M. Fioruzzi avoue « le prestige dont s'était entourée cette princesse par la dignité de son attitude, par la sagesse de ses vues, par la commisération qu'inspiraient ses rares infortunes, par la sympathie que commandent à toutes les âmes bien nées les titres de veuve et de mère. » Un peu plus loin, le même orateur reconnaît « les véritables bienfaits dus à la Régente, la restauration de l'ins-

avait été élu dans deux colléges. La question s'éleva de savoir s'il pouvait être admis, le décret électoral ayant privé de tout droit d'élection et d'éligibilité les religieux liés par un vœu d'obéissance. Or, d'après les statuts de l'ordre de Malte, les chevaliers profès sont des religieux et prononcent les vœux d'obéissance et de chasteté. Le frère Linati était dans ce cas : on émit des scrupules. D'après le texte et l'esprit du décret, il devait être exclus ; mais il écrivit une lettre pour déclarer que « ses vœux ne l'empêchaient pas d'émettre un vote libre et consciencieux dans l'Assemblée nationale à l'égal de tout autre député. » Soit, mais alors c'était la condamnation du décret ; car il n'y pas un moine qui ne puisse en dire autant. L'assemblée prétexta qu'elle n'avait pas d'autres statuts de l'ordre que ceux de 1676, que la question était controversable et qu'il ne fallait pas se priver d'un patriote tel que le frère Linati. Son admission fut prononcée. (*Atti dell'Assemblea.*)

Digitized by Google

truction publique, le rétablissement de la justice, la protection de la sûreté individuelle et de la propriété. »

Mais, à ce tableau si vrai, la calomnie se hâte de mêler ses ombres. M. Fioruzzi ose avancer qu'après l'insurrection de 1854, Madame a livré ses sujets aux conseils de guerre autrichiens ; quand, au contraire, elle les a soustraits à cette juridiction pour leur assurer les garanties de la loi française. Il ose dire qu'elle a refusé de signer la grâce d'un condamné ; quand, au contraire, elle a multiplié les actes de clémence et de pardon jusqu'à s'en repentir. Il ose représenter la Duchesse comme abandonnant les rênes de l'autorité à des conseillers qui n'étaient que « les proconsuls de l'Empire d'Autriche ; » tandis que ce sont précisément ces conseillers qui l'ont aidée et servie dans ses actes de plus fière indépendance. Enfin, quant à la politique de neutralité, il ne craint pas de l'appeler « une hypocrisie ! » Les faits ont répondu à cette mensongère imputation.

Et, pourtant, c'est sur de pareilles attaques, c'est sur un rapport aussi contraire à la vérité, que l'assemblée, sans discussion et à l'unanimité, adoptant un considérant où il est dit : « par sa neutralité simulée, la dynastie de Bourbon a perdu tous ses droits, » vote la déchéance.

Il est vrai que le lendemain, avec la même unanimité, avec la même absence de débats, elle votera l'annexion au Piémont ; le surlendemain, elle votera

Digitized by Google

des subsides pour les volontaires de l'armée de l'Italie centrale et la confirmation de la Dictature aux mains de M. Farini. Il est vrai que deux jours après, et par un procédé aussi sommaire, elle accordera au Dictateur la faculté de contracter un emprunt de cinq millions. Il est vrai aussi qu'avec une pareille souplesse elle prononcera elle-même sa prorogation, livrant de fait le pays en proie à l'omnipotence dictatoriale.

Voilà la première session : la suite des faits nous amènera bientôt au récit de la seconde.

XXI.

Le Dictateur mit à profit et le temps et l'empire qui lui étaient laissés.

Il avait dicté l'annexion ; il avait dicté l'envoi d'une Commission chargée d'offrir à S. M. Victor-Emmanuel la souveraineté des Duchés ; il avait dicté le choix des membres de cette Commission. Un instant, il avait pu se croire assuré du succès ; un nouveau signe, parti de Paris, vint comprimer, dans leur expression du moins, les ambitieuses aspirations du cabinet de Turin.

Par sa réponse du 16 septembre, le Roi de Sardaigne n'avait ni accepté ni repoussé d'une manière

Digitized by Google

positive les offres de la députation. Il avait assez découragé les envoyés pour se mettre à l'abri des reproches publics de la France et pour que le Dictateur et l'assemblée ne voulussent pas reproduire en entier ses propres paroles (1) ; il les avait assez encouragés pour se constituer en quelque façon leur représentant devant les grandes puissances, et pour autoriser de leur part toutes les tentatives « d'unification, » comme dit la langue révolutionnaire.

M. Farini ne se fit faute de correspondre avec empressement aux secrètes visées du cabinet sarde. Toute sa politique fut dès lors de réaliser sinon en droit, du moins en fait, l'annexion des Duchés aux domaines du Roi de Piémont, dans le but de présenter à l'Europe cette annexion comme accomplie.

Gardant avec la Dictature une autocratie plénière et sans contrôle, il plaça tous ses actes sous cet intitulé : *Régnant Victor-Emmanuel II*, et toutes ses mesures se résumèrent en une application forcée du régime, des lois, des usages de la Sardaigne aux « provinces » de Parme et de Plaisance, traitées déjà comme des pays sujets de la Maison de Savoie.

Ainsi, promulgation du *statut constitutionnel ;* promulgation des lois relatives à la garde nationale, aux communes, à la sécurité publique ; abolition des lignes

(1) Il est fort digne de remarque que la réponse de S. M. n'est insérée dans la *Gazetta* du 16 que par analyse.

Digitized by Google

de douanes ; conventions de postes et de passe-ports ; adoption du Code militaire et de la conscription ; obligation aux troupes de porter la cocarde et de prendre le drapeau piémontais sans aucune distinction ; constitution d'une ligue de l'Italie centrale, ligue destinée à relier entre eux les États insurgés et à placer plus aisément, et d'un seul coup, cette confédération sous le joug de la Sardaigne ; fusion de la brigade de Parme dans l'armée de la ligue ; destruction de tout ce qui était la vie propre, les coutumes spéciales, les règlements administratifs particuliers ; le Dictateur ne négligea rien pour réduire, de haute lutte, le Duché souverain et autonome à la condition d'une province subalterne et asservie par avance.

C'était la réponse que la Révolution ménageait aux intentions contraires notoirement exprimées par la France ; c'était le défi qu'elle se préparait à jeter aux signataires du traité prochain de Zurich ; c'était le gant qu'elle voulait lancer à l'Europe !

XXII.

Certes, de telles provocations, une politique à la fois aussi astucieuse et aussi violente, ne devaient pas se développer sans produire leurs fruits.

Digitized by Google

A l'extérieur, l'indignation des honnêtes gens se soulevait contre un abus pareil de la force et de la ruse. Le ridicule et l'odieux s'attachaient, de concert, à l'omnipotence aventureuse et à l'esprit de désorganisation du Dictateur. De fréquents avertissements parvenaient aux chefs du mouvement factice de l'Italie centrale ; le *Moniteur* lui-même ne ménageait pas ses sévérités aux « hommes plus préoccupés de leurs vues ambitieuses et étroites que de l'intérêt de leur patrie. »

A l'intérieur, la tyrannie, subie d'abord avec quelque étonnement, puis acceptée par la peur, commençait à se condamner elle-même par son impuissance. Le sentiment public est admirable à saisir immédiatement le défaut des gouvernements de hasard qu'un coup de main impose, qu'une surprise installe, mais qui portent en eux le germe de l'incurable faiblesse de leur origine.

Dans le Duché de Parme, les villes, désertées par les habitants riches et aisés, souffraient vivement de la diminution de leur prospérité matérielle, de l'absence des transactions, de la ruine du commerce. Justement éloignée par les appréhensions continuelles de démonstrations hostiles, l'aristocratie et la haute bourgeoisie s'étaient retirées dans les campagnes. Les officiers fidèles, appartenant aux familles les plus distinguées, avaient cherché à l'étranger le refuge de leur honneur; de hauts fonctionnaires s'étaient réduits à la retraite

Digitized by Google

ou bien étaient allés porter, à leur souveraine proscrite, l'hommage d'une foi inaltérable. Les classes moyennes, à l'exception d'un petit nombre d'esprits turbulents, envieux et inquiets, ressentaient le triste contre-coup des agitations civiles qui anéantissaient leurs fortunes laborieusement acquises ; la paix et la tranquillité, si nécessaires à l'industrie et au travail, avaient fui sans retour. Les ouvriers étaient privés de leurs moyens d'existence ; les pauvres voyaient, avec alarmes, tarir les sources de cette charité généreuse dont les exemples, descendant du trône, animaient l'émulation et la munificence de tous.

De sourds murmures grondaient partout. La démagogie, qui ne se trouvait point assez assouvie, frémissait dans les bas-fonds de la société. Le pouvoir matériel confié au lieutenant de la Dictature, chancelait en ses mains débiles. Embarrassé de mille soucis, tout entier à ses intrigues, passant ses journées à rédiger décrets sur décrets, à courir de Modène à Bologne ; absorbé par ses conférences avec les autres proconsuls de l'Italie centrale ; impliqué dans les innombrables trames dont il voulait gouverner les fils, M. Farini ne suffisait pas à protéger la sûreté de la rue. Chacun le savait, les modérés tremblaient et les méchants s'en réjouissaient.

Tout à coup un sinistre éclair vint illuminer l'abîme et en dévoiler les sanglantes profondeurs.

Le 5 octobre, vers quatre heures de l'après-midi,

Digitized by Google

un brave militaire, ancien colonel au service de Parme, honoré de distinctions nombreuses et jouissant dans la retraite du juste prix de ses services, le comte Anviti, était amené dans la ville de Parme par deux individus qui l'avaient violemment arrêté au chemin de fer de Bologne.

Le comte se rendait en toute sécurité des États pontificaux, où des affaires privées l'avaient appelé, à Plaisance, sa résidence habituelle. Près du torrent d'Enza, la voie est interrompue et il faut que les voyageurs parcourent à pied un certain espace de terrain. Le colonel marchait sans défiance, lorsqu'il fut reconnu par deux Parmesans dont l'un, dit-on, était le frère d'un misérable condamné pour la tentative d'assassinat dont le colonel avait failli être la victime en 1855. A la station de Parme il se voit subitement assailli, enlacé, et avant qu'il ait pu songer à se défendre, il est entraîné jusqu'à la caserne des carabiniers piémontais.

Aussitôt le bruit de son arrestation se répand dans la cité ; des groupes se forment ; les affiliés des sociétés secrètes parcourent les quartiers les plus populeux. En quelques instants une multitude considérable assiége la porte de la caserne.

A son approche, le major de la brigade de Parme, qui avait vu saisir le colonel, donne ordre de fermer cette porte. Mais la foule augmente de minute en minute. Les habitants paisibles reconnaissent avec terreur les agents ordinaires des troubles et des attentats ; ils

Digitized by Google

fuient, laissant l'arène ouverte à ce que la tourbe populaire peut contenir de plus audacieux et de plus brutal.

Des murmures, des cris, des hurlements se font entendre : on demande l'entrée de la caserne, on s'irrite, on pousse des clameurs de mort ! Les flots de la populace montent comme ceux de la mer et battent les portes de la caserne. Qu'elles aient cédé sous l'effort de ce torrent humain, qu'elles aient été ouvertes du dedans, on ne le sait. Toujours est-il que l'accès est forcé.

En vain les cinq carabiniers du poste et l'officier qui les commande essayent-ils de résister. Malgré le tumulte, malgré l'alarme jetée dans la ville entière, pas un soldat piémontais, pas un soldat parmesan, pas un garde national ne vient à leur secours.

La caserne est envahie en un clin d'œil ; des tigres altérés de sang cherchent partout la victime désignée à leur rage. On avait fait cacher l'infortuné colonel sous une table chargée de papier. Il est découvert, on l'arrache à ce refuge et deux coups affreux, l'un à la tête et l'autre à la poitrine l'abattent à terre. Il respirait encore.

Ici commence une scène de cannibales, un drame comme nos plus mauvais jours en ont peu vu de pareils.

Les bandits s'emparent de ce corps à demi expirant, le traînent dans la rue San-Barnaba, le rassassient d'outrages. Tout ce qu'une fureur sans nom peut inventer,

Digitized by Google

ils l'accomplissent sur ce malheureux : c'est l'ivresse du sang et de la haine qui va jusqu'au délire! Ses vêtements sont mis en lambeaux : d'infâmes traitements lui sont prodigués. Sur la Piazza-Grande, on veut le brûler; mais le bois manque. Alors le hideux cortége change d'atroce fantaisie; on entre dans le café des Suisses, on place la victime sur un banc, et, par une infernale dérision, on l'invite à prendre du café, des sorbets. Puis on l'étend sur une table, et avec une dague de garde national, on lui tranche la tête.

Ce trophée épouvantable est élevé au milieu des acclamations, il est montré à la multitude, et la multitude applaudit. Un des monstres prend la tête coupée; on oblige des musiciens à le précéder, on chante l'hymne d'*Italia* et de Garibaldi, et on se rend en pompe sur la place. Des torches allumées accompagnent l'horrible cortége; la tête est placée sur une antique colonne monumentale après avoir été de nouveau présentée au peuple de tous côtés. « Pareil sort est réservé à Pallavicino, au général Crotti, aux ex-ministres! » s'écrient les forcenés, en vomissant mille blasphèmes.

En même temps, une autre horde continuait l'orgie dans le café, insultant le cadavre décapité. Bientôt il est saisi et promené dans tous les quartiers de Parme, au milieu de vociférations abominables.

Ces scènes inouïes duraient depuis quatre heures et demie. Nulle autorité ni civile ni militaire n'avait paru. Enfin la générale est battue : quelques escouades de

Digitized by Google

gardes nationaux arrivent. Les héros de la journée réclamaient les illuminations et déjà dans tout le *Borgo del Vescovo* et à l'entrée de la rue San-Barnaba, les habitants avaient répondu à leur sommation; c'est à grand'peine que la place fut évacuée, et il fallut jusqu'à sept coups de sabre pour forcer le gardien de l'affreux trophée à abandonner sa proie.

Et durant ces horribles péripéties, que faisaient les pouvoirs publics? Où était le commandant militaire? Où était le Dictateur? Où était son lieutenant? Où étaient les troupes? Eh quoi! une ville entière est déshonorée par un crime infâme; pendant près de cinq heures, elle est livrée aux saturnales de la plus vile et de la plus féroce barbarie; il s'agit d'un attentat qui jettera sur toute la population un voile de honte et pas un ordre n'est donné, pas une mesure n'est prise, sinon pour prévenir, au moins pour arrêter et réprimer de semblables excès!

Un gouvernement sur qui tombe une responsabilité aussi écrasante, est à jamais voué aux malédictions de l'histoire.

Mais voici peut-être un trait plus détestable encore: Le lendemain, la *Gazette officielle* parle: elle ose à peine caractériser l'attentat qui a souillé la cité, et elle n'a pour l'infortunée victime que des injures et des récriminations. « Un certain Anviti, dit-elle, dont le nom réveillait l'exécration dans le cœur de tous, un

Digitized by Google

homme en qui s'était incarné tout ce qu'il y a eu de plus odieux, de plus tyrannique, de plus brutal dans les actes et les sévices du gouvernement déchu, a été, hier soir, vu et reconnu dans cette ville après quelques mois d'une mystérieuse absence. Sa présence, en ce moment, laquelle ne pouvait certainement pas être exempte des intrigues cauteleuses, des tortueuses menées et de la manie de désordres qui lui étaient habituelles, a excité des soupçons furieux dans l'esprit de quelques personnes qui, résistant aux chaleureuses paroles des citoyens sensés, ont donné le signal de prompts et déplorables événements. Accourir au lieu où il était gardé, y faire irruption, s'emparer de ce misérable et l'exposer aux insultes et aux offenses d'un peuple forcené par la passion, tout cela a été accompli en moins de temps qu'on ne met à le dire. Peu de moments après, ce n'était plus qu'un cadavre. La rapidité de l'événement n'a pas laissé le temps au gouvernement de le prévoir, à la force de le prévenir, à la majorité des citoyens de s'y opposer. Il ne reste plus parmi nous de ce fait qu'une douloureuse et désagréable mémoire; un repentir trop tardif pour ceux qui l'ont consommé; peut-être un prétexte pour nos ennemis de l'interpréter et de le commenter au préjudice de nous et de tous les Italiens! »

Quel langage ! Chaque mot est une complicité avec les bourreaux ; chaque phrase est un outrage à la vérité, à la pitié et à la justice. Non, le comte Anviti ne

Digitized by Google

s'était pas présenté de lui-même à Parme : l'eût-il fait, il eût été imprudent peut-être, mais cette imprudence justifierait-elle ses meurtriers? Non ; il a été lâchement assailli, violemment arrêté, traîtreusement conduit à sa perte. Non, son éloignement n'avait rien eu de mystérieux ; depuis qu'il avait été mis en disponibilité par le Gouvernement ducal, il vivait paisiblement à Plaisance : tout le monde le savait.

Qu'est-ce ensuite que ces termes de mépris, « un Anviti, » un *miserabile*? Comme si quelqu'un ignorait les fonctions militaires dont ce brave soldat avait été investi, les grades qu'il avait conquis par sa fidélité et son exactitude? Que signifient ces insultes adressées au Gouvernement de la Maison de Bourbon sur le cadavre de l'un de ses serviteurs ? Tout y est faux, jusqu'à l'allusion aux missions confiées au colonel Anviti. Le comte n'a jamais été ni directeur de la police, ni colonel de gendarmerie; il n'a pas quitté l'arme de la ligne où il a gagné tous ses grades et où il est resté plus de 35 ans, jusqu'en août 1856; jamais il n'a ordonné aucune exécution ni présidé à aucun châtiment. Son unique crime était son dévouement connu; son unique forfait était d'avoir échappé une première fois aux coups des assassins (1).

(1) C'était en 1855. La mort du colonel Anviti avait été décidée, ainsi que celle de deux des principaux fonctionnaires, dans un conciliabule de société secrète tenu en mars, à l'auberge du *Molinetto*, hors la porte Saint-François, près de l'enceinte de la ville.

Digitized by Google

Mais ce n'est pas tout, et ceci est pire encore. L'intendant-général de Parme, M. Cavallini, publie le même jour une proclamation. Qu'y lit-on?

« Hier soir votre cité a été attristée par un fait qui ne fut jamais assez déploré.

« Un misérable vient à se montrer à ce peuple qu'il avait cruellement offensé.

« La fièvre de la vengeance envahit quelques forcenés, les aveugle, les rend furieux et les entraîne à plonger leurs mains dans son sang.

« Eût-il été le plus pervers des hommes, c'était à la loi à le punir.

« Puisque le gouvernement veille pour que force reste à la loi, on voit que c'est le moment d'invoquer au nom de l'amour de la patrie le concours de tous les bons...

« Dites que, en voulant venger à la façon d'hier les insultes de la tyrannie, on ouvre la voie à son retour;

L'assassinat devait être exécuté par le poignard; mais le meurtrier désigné par le sort, Celestino Clerici, ayant déclaré que ce moyen était impossible parce que le colonel, qui était sur ses gardes, ne marchait d'ordinaire qu'au milieu des rues, il fut résolu qu'on emploierait le pistolet. Le 11 avril, en effet, comme le colonel entrait dans une maison de la rue San-Quintino, un coup de pistolet fut tiré sur lui et le manqua. Plusieurs individus furent arrêtés, et l'auteur du crime, André Carini, passa devant un Conseil de guerre, la ville étant en état de siége, et fut condamné à mort. Cet assassin est le frère de ce Carini qui a arrêté le malheureux comte Anviti à la station du chemin de fer.

Digitized by Google

on lui prépare le loisir de faire payer au peuple un terrible cent pour un.

« Dites que du forfait (*misfatto*) d'hier, toute l'Italie se désole... et que ses ennemis en rient. »

En vérité, il n'y a pas d'exemple d'une pareille faiblesse en face d'une pareille atrocité!

Le Dictateur n'arriva que le 11, six jours après; il était à Modène. Il s'était fait accompagner du général Ribotti, du colonel Frapolli et de quelques troupes. Il feignit l'indignation et promit justice : « La conscience publique, dit-il, demande réparation; elle l'aura! » Une instruction fut commencée; mais telle était la terreur répandue dans les esprits, que cette instruction ne produisait rien. Le Dictateur révoqua le procureur royal et le magistrat instructeur. Il paraît que les principaux auteurs du crime s'étaient enfuis en Piémont; ils en avaient eu le temps!

L'indignation de l'Europe, à la nouvelle de ces scènes hideuses, éclata comme la foudre. Elle fut plus grande encore quand on apprit la conduite du gouvernement.

Eh bien! il y a aujourd'hui deux mois écoulés depuis le meurtre; le sang de la victime crie vengeance. Nulle satisfaction n'a encore été donnée!

Ce fait suffit pour juger la Dictature.

Digitized by Google

XXIII.

Aussi bien, M. Farini et les proconsuls de l'Italie centrale avaient des soucis plus graves que de faire justice des assassins.

Ne fallait-il pas procéder à « l'unification » des Duchés et des Romagnes ? Ne fallait-il pas créer à tout prix, dans le centre de la Péninsule, le fantôme d'un royaume que le Piémont n'aurait plus qu'à occuper par lui-même ou par un lieutenant ?

Ne fallait-il pas engager plus avant, et, s'il était possible, sans excuse et sans retour, les principaux habitants, la population aisée, tremblante, pusillanime, dans une inextricable série d'actes de rébellion?

Ne fallait-il pas essayer de creuser un abîme entre le peuple, le vrai peuple, qu'on se reconnaissait impuissant à maîtriser, et les souverains dont le retour était chaque jour plus attendu et plus désiré?

Pour cela, l'arbitraire redouble d'activité et d'invention. Chaque numéro du journal officiel,—car nous n'écrivons l'histoire que sur cet irrécusable et accablant témoignage ! — contient un décret nouveau. Tantôt c'est la promulgation de la loi de mobilisation des gardes nationales ; tantôt c'est l'assimilation de

Digitized by Google

l'université de Parme aux universités sardes, etc. ; mesures désastreuses qui froissent inutilement le sentiment public, qui n'accumulent que des ruines et ne créent que l'anarchie.

Au fond, M. Farini ne pouvait se le dissimuler : il était devenu radicalement impuissant, excepté pour le désordre.

Il avait bien tenté de galvaniser la passion révolutionnaire en adoptant la souscription ouverte par le général Garibaldi dans le but de se procurer un million de fusils. Mais, malgré les pressantes exhortations des notes officielles, malgré les sollicitations adressées aux municipalités, les fonds ne sont pas venus.

Il avait bien essayé de renforcer l'armée de la ligue par des enrôlements avec primes ; les enrôlés ont fait défaut. Alors il a voulu imposer la dure exigence de la conscription ; les conscrits sont presque tous devenus réfractaires. Les officiers même n'offrent aucune sécurité, et quand, tout récemment, on a organisé sur le papier un régiment de hussards à Plaisance, c'est un réfugié hongrois, le comte Bethlen, qui a dû être choisi pour colonel. Tant le gouvernement se défie des Parmesans !

Enfin, furieux de tous ces mécomptes, M. Farini avait imaginé un procédé, dont l'emploi public et avoué restera attaché à son nom comme une honte. S'emparant des archives du gouvernement dont il a usurpé l'autorité, fouillant à loisir et sans contrôle dans les

Digitized by Google

cartons de la chancellerie, il charge une commission à ses ordres de dépouiller les pièces et les actes et de livrer à la publicité, dans une intention qui ne prend pas même la peine de se dissimuler, les rapports confidentiels des administrateurs, les décisions des affaires intérieures et extérieures, les lettres privées des ministres et la correspondance intime des souverains. C'est, avec la solennité apparente des formes du pouvoir, la violation du secret épistolaire ; c'est, en un mot, une pratique qui, dans les relations de la vie commune, conduirait son auteur devant les tribunaux criminels. Dans la vie politique, c'est une trahison à laquelle nul gouvernement au monde ne saurait rester indifférent ; c'est la divulgation des secrets de l'État !

Eh bien ! telles ont été la noblesse et la prudence de S. A. R. Madame la Régente ; telles ont été l'intégrité et la droiture de ses conseillers, que cette correspondance, paraissant inopinément au grand jour, choisie avec un art perfide et abandonnée à des mains capables de tout, a mis en une lumière plus éclatante les rares qualités, la dignité, la vertu, la haute intelligence, le fier et royal caractère de Louise de Bourbon (1).

(1) C'est ce qui est arrivé notamment pour la correspondance échangée entre Son Altesse Royale et le maréchal comte Radetzky, à propos des conseils de guerre de 1856. Les feuilles révolutionnaires elles-mêmes, le *Messager* de Paris entre autres, ont déclaré, le 13 décembre, que la lecture de ces pièces conciliait à la Duchesse de Parme l'admiration et l'estime universelle.

Digitized by Google

Toutefois, et malgré son heureux échec, l'opprobre du procédé demeure à la charge du Dictateur.

Le malaise, le mécontentement, j'ai le droit de dire le dégoût, éprouvés par les populations, ne firent que s'accroître ; ils devinrent tels, que le Dictateur, réduit aux abois, n'eut d'autre ressource que d'invoquer de nouveau l'appui et le refuge du Piémont. De là naquit la pensée d'offrir au prince Eugène de Savoie-Carignan la régence de l'Italie centrale.

XXIV.

C'était le dernier enjeu de la Révolution.

L'habileté des proconsuls y trouvait tout ensemble l'espoir de rétablir, à l'ombre des baïonnettes piémontaises, leur pouvoir démantelé et la satisfaction de redoubler les embarras de l'Europe en la mettant en face d'un allié de la France.

Aussitôt, avec ces habitudes de souplesse qui n'ont d'analogue que dans les plus tristes pages du despotisme des Césars, les assemblées soi-disant souveraines sont convoquées; une dépêche du Dictateur suffit; ce n'est pas même la *grandis epistola* de Juvénal. Le même jour, à la même heure, les députés auront à

Digitized by Google

délibérer, que dis-je? à voter, à l'unanimité, la même résolution qui leur a été dictée d'ensemble par les chefs des gouvernements insurrectionnels.

La docilité des représentants est au niveau des exigences de leurs maîtres. En une seule séance, l'assemblée parmesane, reconstituée de la veille, entend de la part de son bureau la proposition d'un décret copié « sur celui des autres assemblées de l'Italie centrale » et demandant que la Régence soit déférée au prince de Carignan; ainsi que le souhaite le Dictateur; elle vote l'urgence de cette proposition sans débat, se rend dans ses bureaux, revient en séance une heure et demie après, et là, sans discussion, adopte le projet de Régence, charge le Dictateur de l'exécution, lui décerne des remerciements et se proroge.

Et voilà comme la Révolution prétend disposer du sort d'un peuple!

Arrêtons-nous ici : on sait le reste. On sait que le prince de Carignan, sur les réclamations de la France, a refusé la Régence; on sait qu'il a désigné comme lieutenant le commandeur Buoncompagni ; on sait que, repoussé par la Toscane, à peine toléré par les Romagnols et par les Modenais, le lieutenant est réduit à un rôle assez ridicule et relégué à de telles hauteurs que son action est à peu près nulle et son autorité entièrement nominale.

Le Dictateur de Parme seul a paru gagner quelque avancement à l'étrange et dérisoire combinaison de la

Digitized by Google

lieutenance ; il est devenu gouverneur général des Romagnes en même temps que des provinces modenaises et parmesanes réunies. Il réside à Modène, avec une partie du conseil des ministres, tandis que l'autre siége à Bologne et que le baron Ricasoli, garde, en fait, le pouvoir à Florence.

Parme n'est plus même l'une des capitales du Dictateur !

Pauvre pays, naguère si libre et si prospère, en possession d'une autorité douce, ferme et respectée, en voie de progrès moral et intellectuel, jouissant des bienfaits de l'indépendance, régi par une législation presque française et sans cesse améliorée, se livrant en paix aux réformes utiles, aux grands travaux d'intérêt général, à l'activité du commerce et de l'agriculture, aimant les arts, les études et les lettres, recueillant les fruits d'une administration vigilante et économe de la fortune de l'État, voyant ses impôts allégés, ses finances restaurées, sa magistrature et ses savants en honneur, estimé de l'Europe et éclairé du doux reflet de cette majesté qui entourait sa Souveraine : à quel degré de faiblesse, de misère et d'asservissement n'est-il pas descendu !

La force publique est désorganisée : plus d'armée nationale, une brigade perdue dans ces divisions factices d'une ligue dont le général Fanti est le chef et dont le général Garibaldi est le héros ; quelques régiments mal instruits, plus mal équipés, commandés par

Digitized by Google

des étrangers, égarés dans des postes lointains, sur la Cattolica, par exemple ; des conscrits appelés par centaines, et préférant au service les hasards de la vie de réfractaires; enfin, une garde nationale dans les villes, aussi prête à devenir l'instrument des factions qu'incapable de maintenir l'ordre matériel.

La magistrature a été envahie par des choix tels que les sait dicter l'anarchie victorieuse. Le Trésor épuisé ne se remplit point du produit des emprunts onéreux, souscrits par quelques juifs et employés à la solde des rebelles de toute l'Italie. L'administration est en proie aux créatures dictatoriales. Les lois sont devenues un chaos inextricable ou se heurtent pêle-mêle, le droit ancien et le droit nouveau, le Code français adapté, par la sagesse de Marie-Louise et des Ducs, aux besoins de leurs sujets, les lois piémontaises importées de force et sans discernement, les décrets dictatoriaux basés sur le pur arbitraire. Les juridictions sont bouleversées ; les règlements se contredisent ; l'exception est devenue la règle.

Les fonctionnaires, les serviteurs même de la Maison royale, ont été, en cinq mois, astreints à quatre serments différents, sous peine de perdre leurs emplois, le pain de leur famille (1). Que peut valoir une fidélité mise à d'aussi fréquentes épreuves ? et que

(1) Un des valets de chambre de S. A. R., nommé Borghi, a refusé le serment et a été mis en prison.

Digitized by Google

veut-on qui demeure debout dans la conscience d'une population habituée à d'aussi scandaleux spectacles ?

Toute activité est suspendue. Le tambour qui résonne dans les places publiques en a banni le travail et la sécurité. L'anxiété est partout ; l'incertitude, la honte, le regret se disputent les esprits.

Enfin, le sentiment le plus respectable chez un peuple, le sentiment national, est profondément froissé. Les Parmesans ne peuvent se le dissimuler, et ils en rougissent : ils ne sont que les sujets des Piémontais, sujets désignés, convoités, exploités avant même d'avoir les tristes avantages de la servitude.

Eh bien ! rien ne révolte plus leur juste fierté que cette pensée et cette perspective. Le Parmesan a non-seulement le légitime orgueil de s'appartenir et d'être maître chez soi ; non-seulement il tient à son autonomie locale, et il a raison ; mais il ne peut tolérer d'être sous le joug de ces étrangers qui méritent à peine, à ses regards, le titre d'Italiens, qui parlent un idiome dont se moquent les enfants de ses écoles, qui lui paraissent rudes et grossiers auprès de l'élégance artistique et de l'exquise délicatesse dont il se fait honneur. Jamais, pour lui, l'indépendance ne revêtira les livrées de la Savoie. Il veut que Parme demeure capitale ; il veut avoir ses libertés, ses coutumes, ses traditions ; il veut garder ses droits anciens, sa belle langue, son Université ; il est jaloux de la re-

Digitized by Google

nommée de ses artistes, de la gloire de ses musées ; il veut vivre de sa vie.

Telle est la résolution profonde, arrêtée, du bourgeois comme de l'artisan, du noble comme du prêtre. Et, certes, qui donc oserait les en blâmer ? Eh bien ! à Parme comme à Florence, la Révolution a porté à ce sentiment vivace, dominant, universel, un coup qui ne lui sera pas pardonné.

Ajoutons un dernier trait, spécial à la population du Duché. La population tout entière est encore sous l'impression de l'horrible meurtre du comte Anviti ; elle en déteste les auteurs, elle en repousse la responsabilité. Cette responsabilité retombe comme un poids vengeur sur la Révolution. La Dictature ne s'en relèvera pas !

Voilà l'état vrai, voilà la disposition exacte des populations à l'heure où nous sommes. Que l'Europe interroge les esprits calmes et impartiaux : elle ne recueillera pas d'autre témoignage que celui que nous apportons.

XXV.

Et maintenant, que nous venons de tracer le tableau de ces événements, tableau malheureusement néces-

Digitized by Google

saire pour que l'enseignement fût complet et que le contraste conservât son éloquence, détournons nos regards et reportons-les dans l'exil, reportons-les sur cette noble femme, qui n'oppose à l'invective que la dignité du silence, à la force brutale que la conscience du droit, à l'usurpation et à l'anarchie que les protestations de la justice et l'espérance en Dieu. Suivons-la dans sa douloureuse retraite.

Le 10 juin, Madame, au sortir de Parme, avait rapidement traversé Mantoue pour gagner le Tyrol et la Suisse. La fièvre ne l'avait pas quittée; elle ne se donna pas un instant de repos; il lui tardait d'atteindre un terrain neutre.

La chaleur était accablante et redoublait encore la souffrance physique de Son Altesse Royale. Quant à la torture morale qu'elle éprouvait, il n'est pas nécessaire de la décrire. Que si la pensée de revoir ses enfants bien-aimés venait, de temps à autre, émouvoir son cœur de mère, jeter comme une éclaircie sur ses sombres réflexions, elle retombait bientôt sous l'impression des circonstances qui avaient commandé sa retraite. Elle songeait au fatal déchaînement des passions dont son départ ne pouvait manquer d'être le signal, aux hasards de cette lutte où elle avait tout fait pour ne pas engager son peuple. Elle pensait aux audaces de la révolution, dont, hélas! elle n'avait que trop connu déjà l'implacable violence, à cette couronne qu'elle avait si noblement gardée pour son fils

Digitized by Google

et qui peut-être allait lui échapper ; à l'avenir, enfin, si rempli d'anxiétés, de périls et de ténèbres.

Pendant quelques heures, Madame put croire que la maladie ne lui permettrait pas de se réunir à ses enfants. Elle étouffait, et l'affreuse perspective d'une séparation, la crainte de laisser seuls sur la terre ces pauvres orphelins fugitifs et détrônés, traversa son âme comme un glaive, plus amer que celui de la mort elle-même. Dans ce moment, elle appelle à son aide le secours de toute sa foi et de toute sa piété. Presque aussitôt une réaction s'opère : la fièvre tombe, Madame s'assoupit dans un sommeil réparateur. Le lendemain matin, elle était guérie.

Le jour suivant, S. A. R. touchait Saint-Gall, et là elle recevait dans ses bras le jeune Duc Robert et le Comte de Bardi. Qui pourrait peindre cette entrevue? Partagée entre la joie et la douleur, Madame laissait échapper des larmes abondantes en couvrant de ses baisers ces « chers trésors. » Le Duc reçut, avec une énergie au-dessus de son âge, le récit des événements qui avaient forcé sa mère à quitter ce « pauvre Parme que nous aimons tant, » disait-il. Son intelligence, singulièrement réfléchie déjà,— le malheur mûrit vite, — calcula l'étendue des chances contraires qui s'ouvraient devant lui. Il ne se dissimula rien et se montra résigné à tout, et plus fier que sa fortune. Le Comte de Bardi, moins en état de se rendre compte des faits et des destinées, était extrêmement soucieux,

Digitized by Google

malgré la vivacité de son caractère. Il souhaitait par dessus tout savoir quel sort avait été réservé à l'armée, et notamment à ses artilleurs, qu'il chérit passionnément, dont il portait habituellement l'uniforme, et sur les rôles desquels il est inscrit comme maréchal-des-logis.

Les Princesses Marguerite et Alice ne tardèrent pas à venir embrasser leur mère, dont elles sont la joie et l'orgueil. Famille infortunée, pour laquelle cette douce réunion ne s'achetait qu'au prix de la proscription et de l'exil!

C'est à Saint-Gall que Madame apprit la suite des événements accomplis à Parme et dans le Duché. Sa grande âme s'indigna, sans s'étonner. Elle fut consolée par de nombreux et d'admirables témoignages de dévouement et de respect qui lui vinrent de toutes parts.

L'Europe qui l'avait admirée dans l'exercice de son Pouvoir réparateur, l'Europe qui avait applaudi à son retour triomphal, continuait à lui offrir les marques de la plus affectueuse sympathie.

La Reine d'Angleterre, les cours de Russie et de Prusse, l'Espagne, plusieurs puissances de second ordre, lui firent tenir les meilleures assurances. L'opinion publique avait devancé les souverains : en Italie, dans les pays que n'avait pas encore subjugué l'esprit révolutionnaire, en Allemagne, dans tout le Nord, en Belgique, dans la Grande-Bretagne, en France surtout, ce fut un concert unanime de regrets et de douleur à

Digitized by Google

la nouvelle de son départ, d'approbation pour la dignité et la noblesse de sa conduite (1). La presse ré-

(1) On nous permettra de rappeler ici quelques extraits des principales feuilles publiques d'Angleterre, de Belgique et de France.

Voici ce que disait le *Times :*

« La Duchesse-Régente de Parme a agi fort bien à une époque où il y a des hommes qui ont agi fort mal. Nous défions les hommes d'État les plus prudents et les plus prévoyants de suggérer quelque chose que la Régente de Parme n'ait pas fait pour conserver le trône de ses enfants, pour se conformer aux règles de la bonne foi et pour sauver des horreurs de la guerre civile et de l'invasion le petit duché qu'elle a gouverné depuis quelques années. Elle s'est retirée d'une lutte où son aide ne peut être utile à aucun parti, non pas dans le camp des combattants, mais dans un pays neutre. Avant de partir, elle a mis ses affaires en ordre, et elle a pris des arrangements qui permettront au peuple du duché d'établir l'ordre sans préjudice pour aucun intérêt et sans délai.

« Il est agréable, au milieu des annales des gouvernements de l'Italie, de trouver un tel exemple de courage, d'humanité et de bon sens. Il serait inutile de vouloir prévoir le sort final qui attend la Régente et ses enfants; mais, bien certainement, Louise-Marie de Parme s'est montrée digne de régner. »

Les correspondants du même journal lui écrivaient, de Turin et de Florence, dans des termes qu'il faut conserver :

« La Duchesse de Parme, dit le premier, a quitté ses États avec dignité, et il y a lieu de croire qu'elle emporte avec elle l'affection et le respect de tous ses sujets. Ses arrangemens et sa proclamation portent un cachet de sagacité, de prévoyance, de respect et de sollicitude pour le bien de son peuple Elle a la réputation d'être une femme éclairée et à vues libérales, une femme supérieure (*an enlightened and superior woman, of liberal views*). Sa dépossession et son départ commandent la sympathie; et il faut espérer que justice finira par lui être rendue par les grandes puissances de l'Europe, dans lesquelles, après la Providence, elle déclare avoir mis sa confiance. »

Digitized by Google

volutionnaire n'osa pas même faire exception ; si elle se réjouit d'événements qui semblaient présager la chute d'un trône de plus, elle ne put refuser à l'Auguste

Ainsi s'exprime le correspondant de Turin ; celui de Florence est plus explicite encore :

« Ce n'est, dit-il, que justice de signaler la conduite de la Dame de Bourbon (*the Bourbon Lady*) qui vient de quitter Parme, sa capitale, pour la seconde fois. Mariée dans la maison d'une autre branche de Bourbon, Louise, sœur du Duc de Bordeaux, fut muette et résignée pendant le règne de Charles II, son beau-père, et de Charles III, son mari, c'est à-dire pendant neuf ans à peu près.

« A la mort de Charles III, elle n'hésita point à lancer une proclamation par laquelle elle annonçait sa régence, au nom de son fils aîné le duc Robert.

« Depuis la mort de Charles III, le gouvernement de Parme, et je ne crois pas que personne puisse oser le nier, a été aussi bon qu'il était possible pour un gouvernement italien, dans toutes les circonstances, et le mérite en doit être très-décidément attribué aux bonnes intentions et aussi au discernement et au caractère de la Duchesse-Régente.

« Elle appela dans ses conseils des hommes bien intentionnés, sages, modérés et libéraux Le ministre des finances Lombardini, dont l'équité, la sincérité et le mérite moral étaient proverbiaux dans le pays ; le secrétaire d'État de l'intérieur Cattani, homme pris dans les rangs des plus sincères patriotes ; le marquis Pallavicino, homme qu'on a dit être aristocrate, mais uniquement parce qu'il ne pouvait empêcher qu'il n'eût dans les veines quelques gouttes du meilleur sang de l'Italie.

« Tous leurs efforts, pendant ces quatre ou cinq dernières années, tendaient à émanciper leur petit État. Leurs efforts furent couronnés par des succès partiels, mais signalés. Sous le rapport commercial et militaire, ils secouèrent le joug, et ils firent également de leur mieux pour se soustraire à l'ascendant politique de l'Autriche.

« La Duchesse eût pu se maintenir si elle n'avait pas craint un conflit ; mais ne voulant pas que le sang coulât, et n'ignorant pas l'état précaire de sa position ni l'enthousiasme excité par le ca-

Digitized by Google

Souveraine l'involontaire et non suspect tribut de son estime et de son respect.

Une seule voix s'éleva en discordance dans cet en-

non de Magenta et par l'insurrection de Milan, elle se décida encore une fois à quitter Parme, et elle le fit avec une dignité et un empire sur elle-même plus grands que son sexe ne le faisait espérer ou que les circonstances ne semblaient le permettre. Elle releva ses soldats de leur serment de fidélité et eut soin de chercher un asile dans un pays neutre, en Suisse, après y avoir déjà envoyé, depuis quelques semaines, son aîné et son héritier, le duc Robert, et le comte de Bardi, frère de Robert, ne voulant pas les laisser courir, sans nécessité, des dangers qu'elle avait assez de courage pour affronter elle-même. Quoi qu'il en soit de l'avenir, toujours pourra-t-on dire, à la louange et à l'honneur de Louise, duchesse de Parme, qu'elle emporte avec elle l'estime et la bienveillance de son peuple, qu'elle était digne, ainsi que les hommes auxquels elle avait confié le pouvoir, de présider aux destinées d'un État plus grand et d'être placée dans une position indépendante.

« Il y aurait grandement lieu d'être surpris si les grandes puissances ne trouvaient pas quelque moyen d'indemniser en quelque manière et dans quelque proportion cette branche de Bourbon. »

De ce côté du détroit, voici les paroles du *Journal des Débats :*

« Parmi les souverains italiens dont la guerre actuelle devait nécessairement ébranler le trône, le plus digne d'intérêt, à coup sûr, était la Duchesse-Régente de Parme, qui, depuis la mort de son mari, avait gouverné ce petit État avec tant de sagesse, de douceur et de fermeté. On pouvait espérer avec raison qu'aucun mouvement spontané de la population ou de l'armée du Duché ne renverserait un gouvernement si modéré et, on peut le dire, si national, puisqu'il avait pu résister à l'influence autrichienne, aussi bien qu'aux ennemis intérieurs de son pays. » (Prévost-Paradol.)

Le *Pays, journal de l'Empire*, dit dès le premier jour :

« Mme la Duchesse de Parme, depuis son avénement à la Régence jusqu'à son départ volontaire, a donné à toute l'Italie

Digitized by Google

semble si impartial et si mérité. Cette voix, ce fut celle du cabinet de Turin. Le ministère piémontais, principal auteur des infortunes de Madame la Duchesse

l'exemple de la dignité la plus parfaite et des plus hautes vertus.

« Son Altesse Royale emporte dans sa retraite le respect de tous. » (A. Vitu.)

Le *Constitutionnel*, au milieu d'appréciations inexactes ou incomplètes, a cependant des accents de justice et d'impartialité :

« A Parme, une femme, une mère, prit un jour en main le pouvoir et, l'une des premières, se résolut à donner à des Italiens un gouvernement véritablement italien. Elle crut, avec Bossuet, avec Fénelon, que les rois étaient créés « pour le bonheur des « peuples, et non pas les peuples pour l'orgueil des rois. » Elle mit, en cette occasion, au-dessus de ses devoirs de famille, ses devoirs envers le pays.

« C'était la digne petite-fille de cet Henri IV, qui remerciait autrefois le parlement de Rouen de ce qu'il ne lui avait point permis de séparer ses intérêts des intérêts de la France. »

« La Duchesse de Parme, dit-il encore, une femme, une souveraine qui met sur pied quatre mille cinq cents hommes en temps de guerre, a su prendre une attitude plus digne et concilier avec les sympathies de ses sujets pour la cause italienne, les nécessités d'une situation délicate au milieu du conflit de deux puissantes nations. Elle a placé son gouvernement en état d'expectative ; elle a déclaré sa neutralité et elle a su la faire accepter par ses sujets, qui l'aiment à cause des témoignages qu'elle a donnés de fermeté et d'indépendance à l'égard de l'Autriche. »

« Le gouvernement ducal, ajoute le *Constitutionnel*, n'a jamais laissé échapper l'occasion d'accuser ses tendances exclusivement italiennes. On connaît les déclarations successives de la *Gazette officielle* de Parme, lors de la création d'une banque nationale, lors de la concession d'un chemin de fer à la frontière sarde, et lors surtout de l'augmentation des troupes autrichiennes de Plaisance. » (A. Grandguillot.)

Une lettre publiée par la *Patrie* contenait les détails suivants sur le moment même du départ de Son Altesse impériale :

Digitized by Google

de Parme, voulut essayer sinon une justification de sa conduite, au moins une application qui atténuât ses torts et préparât, pour ses violences présentes

« Son Altesse s'est rappelée qu'elle était princesse et Française, et bientôt cette descendante de nos anciens rois, si éprouvée par les grandes crises humaines, a retrouvé tout son sang-froid pour arrêter et prescrire les dispositions du départ; elle a, dès ce soir, fait appeler le syndic de Parme et le directeur de la police, et, hier matin, elle a publié une proclamation empreinte de modération et de tristesse.

« La Duchesse-Régente reconnaît avoir été placée par la Providence, dans la nécessité de se retirer sur un territoire neutre, loin du théâtre de la guerre, et de se consacrer exclusivement à ses enfants. Elle charge la municipalité de former une commission gouvernementale pour maintenir l'ordre intérieur, et elle confie ses enfants à la protection de Dieu. Vous savez le reste : elle déclare ses troupes déliées de leur serment de fidélité par cas de force majeure. »

La chronique politique de la *Revue contemporaine*, rédigée par M. Édouard Boinvilliers, maître des requêtes au conseil d'État, se termine, dans le numéro du 15 juin, par l'appréciation suivante sur la Duchesse de Parme :

« Son Altesse Royale la Duchesse de Parme a quitté ses États. Cette résolution, inspirée sans doute à Son Altesse par les difficultés de la situation dans laquelle elle se trouvait placée, ne lui a été imposée par aucune pression intérieure. Si ses États sont ultérieurement occupés par des forces militaires pendant le cours de la guerre, il ne peut y avoir là rien d'alarmant pour la famille ducale de Parme. Ce serait faire injure au gouvernement de l'Empereur que de supposer qu'il veuille porter la moindre atteinte aux droits d'une souveraine qui a su joindre aux vertus privées une modération et une sagesse que l'Europe est unanime à reconnaître. »

L'*Ami de la Religion* s'écriait à la nouvelle de la retraite de Madame :

« En attendant que l'avenir se découvre, nous ne serons pas le

Digitized by Google

comme pour ses avidités futures, une sorte d'apologie.

C'est tout le fond de deux pièces diplomatiques

témoin muet de la spoliation d'une souveraine qui a fait l'admiration de l'Europe.

« Dans une récente et solennelle occasion, on a entendu rappeler, au milieu de nous, avec une vérité touchante, ce qui est dû « à une femme et à un enfant, » et les convoitises piémontaises ne se sont pas arrêtées devant les droits sacrés d'une mère et d'un orphelin. » — (Poujoulat.)

Voici ce qu'écrivait la *Gazette de France :*

« Tous ceux qui avaient pu apprécier la haute intelligence et le grand cœur de la Duchesse de Parme seront profondément affligés d'apprendre que la meilleure des souveraines a dû céder devant la révolution, et abandonner une nation qui, grâce à son administration habile et à son énergie, pouvait marcher à la tête des États-Italiens. » (Janicot.)

Enfin, le *Nord* de Bruxelles s'exprimait ainsi :

« Nous avons reproduit un article du *Constitutionnel* qui apprécie, avec assez d'impartialité et de justesse, la conduite et le gouvernement de Son Altesse Royale la Duchesse de Parme, depuis les tristes événements qui l'appelèrent, en 1854, à la Régence. Le journal français fait ressortir avec vérité tous les gages que cette auguste Princesse a donnés de son indépendance à l'égard de l'Autriche et de son dévouement à la cause de l'Indépendance de l'Italie, son empressement à dégager le gouvernement de son fils des traités particuliers d'alliance et de douanes conclus avant son avénement au pouvoir en 1848, et, en 1853, son insistance pour amener l'évacuation de son territoire par les troupes que l'Autriche y avait fait entrer en vertu de ces traités ; sa résistance, enfin, aux mesures répressives et rétrogrades que le parti autrichien voulait lui imposer.

« Quand on songe, en effet, à la position de ce petit État, placé sous la main de l'Autriche par sa situation territoriale et par les droits d'occupation que les traités généraux avaient donnés à l'Autriche dans la ville forte de Plaisance, aujourd'hui évacuée

Digitized by Google

qu'il ne nous est pas possible de passer sous silence : l'une est une dépêche du comte de Cavour au marquis d'Azeglio, ambassadeur de la Sardaigne à Lon-

par ses troupes, on ne peut que s'étonner que l'Autriche ait trouvé dans le gouvernement de la Duchesse-Régente une opposition si résolue et si persévérante à ses desseins les plus chers, et on doit en tenir grand compte, ce nous semble, pour le présent et l'avenir.

« Le *Constitutionnel* croit voir cependant, dans les derniers actes de la Duchesse-Régente, ce qu'il appelle une défaillance maternelle, et il regrette qu'elle n'ait point essayé « de comprimer « la faction de l'Autriche » et de « diriger le grand parti italien.» Le *Constitutionnel* est peut-être injuste en ce point. Que voulait-il que fît cette noble mère, Régente d'un petit État de cent douze milles carrés de terrain, d'une population de moins de cinq cent mille âmes et d'une force militaire de cinq mille hommes, au milieu du grand conflit dont l'Italie est le théâtre? En mettant ses enfants à l'abri des chances de la guerre, en résignant elle-même le pouvoir, elle a cédé à la nécessité, et n'a pas mis, comme on le lui reproche à tort, les considérations de famille au-dessus des considérations nationales.

« Que pouvait-elle faire de plus? Se jeter elle-même, avec ses cinq mille soldats, au milieu de ces batailles gigantesques, eût été une résolution contraire à la sagesse qu'on veut bien lui reconnaître, et dont elle a, selon nous, donné, dans cette circonstance, les preuves les plus signalées. Le *Siècle*, qui juge avec un peu trop de partialité les événements qui s'accomplissent en Italie, approuve la remise qu'elle a faite à ses soldats de leur serment de fidélité, parce qu'elle évite une collision entre l'armée et les citoyens; mais il y voit à tort la preuve qu'elle refuse de s'associer au mouvement italien, et qu'elle aime mieux se retirer que de combattre les Autrichiens. C'est plutôt le contraire qu'il faudrait y voir. »

On comprendra que nous ne répétions pas ici ce que nous écrivions dans l'*Union*.

Mais on nous permettra de redire que les journaux de province de toutes les nuances ont été unanimes pour l'hommage qu'ils se sont empressés de rendre à la Régente de Parme.

Digitized by Google

dres ; l'autre est une circulaire du même ministre aux représentants de S. M. Victor-Emmanuel près les cours européennes.

Dans le premier de ces documents, on remarque, avec une satisfaction qui fait grand honneur au cabinet britannique, le blâme énergique que le ministère présidé par le comte de Derby, avait infligé à l'agression du Piémont. Il faut en montrer la trace dans la réponse du comte de Cavour :

« Sir James Hudson, dit ce ministre, par ordre du comte de Malmesbury, m'a donné lecture et copie de la dépêche ci-jointe ayant trait aux affaires de Parme.

« Dans cette communication, le principal secrétaire d'État aux affaires étrangères de S. M. britannique, s'attache à établir que par le fait de la Sardaigne, le gouvernement de Parme se serait trouvé dans l'impossibilité de protester contre l'entrée des troupes autrichiennes dans le Duché, *si elles avaient tenté de le faire*, ne pouvant plus fonder sa protestation sur le caractère neutre du Duché. Le comte de Malmesbury ajoute que le gouvernement de Parme ne s'est jamais départi de la ligne de la plus stricte neutralité, et que l'Autriche

Rappelons notamment les appréciations si élevées et si respectueuses de la *Guyenne*, de la *Gazette de Lyon*, de la *Gazette du Midi*, de l'*Espérance* de Nantes, de la *Chronique de l'Ouest*, de l'*Indépendant de l'Ouest*, de l'*Émancipation de Cambrai*, de la *France centrale*, de l'*Ami de l'Ordre*, de la *Foi Bretonne*, de l'*Écho de l'Aveyron*, du *Vœu national de Metz*, et tant d'autres.

Digitized by Google

n'a pas donné l'exemple de n'en pas tenir compte, d'où il conclut que l'intervention de la Sardaigne ne saurait être envisagée que comme un cruel et injustifiable emploi de la force contre un faible et petit État.»

Rien de plus juste et de plus vrai que cette manière de voir du comte de Malmesbury, manière de voir qui était inspirée par les rapports très-nets et très-sincères de sir James Hudson, ministre à Turin, et de M. Scarlett, ministre à Parme, lesquels étaient si parfaitement en mesure d'être exactement renseignés.

M. de Cavour n'essaye pas d'y répondre d'abord. Il se plaint seulement « du ton peu amical » de la communication. Puis il se rejette aussitôt sur l'argument que nous lui avons déjà vu mettre en réserve, à savoir: que les Autrichiens avaient eu dans Plaisance « la base principale » de leurs opérations. Et comme s'il sentait que cette allégation se réfutait d'elle-même par la position exceptionnelle que les traités européens avaient assurée à l'Autriche, il prétend que le gouvernement de Parme n'a « pas prononcé un seul mot pour arrêter, autant qu'il était en son pouvoir, les opérations militaires de son allié contre un État voisin et avec lequel il affirme qu'il désirait entretenir des relations amicales. » Bien plus, M. le ministre des affaires étrangères ajoute :

« Lorsque les hostilités étaient imminentes, les convenances aussi bien que les devoirs internationaux auraient au moins exigé qu'une communication quel-

Digitized by Google

conque fût faite à la Sardaigne pour donner des explications sur la ligne de conduite que le gouvernement de Parme se proposait de suivre dans les circonstances exceptionnelles où il allait se trouver placé. Rien ne nous a été dit.

« Ce n'est que lorsque les plans de l'ennemi eurent échoué, ce n'est que quand les armées alliées du Piémont et de la France, ayant à leur tour pris l'offensive, les Autrichiens étaient à la veille d'évacuer les Duchés, ce n'est qu'alors qu'on a parlé du désir de maintenir la neutralité.

« Il est évident qu'après tout ce qui s'était passé, cette prétention ne pouvait être accueillie.

« Le comte de Malmesbury, dans sa dépêche, n'a voulu que constater un fait, c'est-à-dire que le gouvernement de Parme n'avait jamais manqué aux devoirs de la neutralité, et que l'Autriche l'avait toujours respectée. Pour détruire ces allégations, je n'ai qu'à rappeler les opérations militaires qui ont eu lieu depuis le 29 avril ; elles prouvent que les informations parvenues au comte de Malmesbury étaient complétement inexactes.

« Si le ministre des affaires étrangères britanniques eût porté la discussion sur un autre terrain et invoqué en faveur du gouvernement de Parme des traités antérieurs qui le plaçaient dans une position exceptionnelle, il m'aurait été aisé d'y répondre d'une manière aussi satisfaisante. Ma dépêche circulaire du 16 cou-

Digitized by Google

rant vous met à même de traiter cette question s'il en est besoin. »

On est vraiment confondu en lisant de telles paroles.

Comment le comte de Cavour peut-il supposer les ministres de la Reine d'Angleterre assez mal éclairés sur les faits pour supposer qu'ils ont oublié, comme nous l'avons répété plus haut et comme il faut le redire, que le 29 avril même, Madame la Régente avait résisté aux officiers qui lui demandaient de ne pas garder l'attitude de neutralité qu'elle s'était prescrite, et que cette résistance avait été le prétexte de la première révolution? Que le 1er mai, Madame avait solennellement annoncé cette neutralité, au moment de son départ, et que le jour de son retour, elle l'avait de nouveau proclamée? Que la cour de Turin avait reçu notification de ces déclarations avec le Memorandum du 12, relatif aux événements de mai?

Comment M. de Cavour a-t-il méconnu la réalité des dates, à ce point de prétendre n'avoir reçu aucune communication avant les défaites des Autrichiens, lorsque c'est, au contraire, pendant leurs premiers succès, le 12 mai, que le commandeur Coëllo recevait ordre de demander à M. de Cavour lui-même son opinion sur la neutralité, déjà connue et déclarée? Comment a-t-il donc pu articuler cette accusation étrange : « Rien ne nous a été dit. » Et que peut valoir sa conclusion : « Après ce qui s'était passé, la prétention de maintenir la neutralité ne pouvait être accueillie? »

Digitized by Google

En terminant, M. de Cavour se réfère à la circulaire du 16 juin. On va voir qu'elle n'a pas plus de solidité dans l'argumentation ni plus de vérité dans l'exposé des faits que le document qui l'a suivi.

XXVI.

Il y a d'abord, dans cette circulaire, l'établissement d'un principe absolument nouveau dans le droit public de l'Europe : c'est le principe de « dédition » par lequel les populations des Duchés se seraient données au Piémont en 1848, et dont elles auraient seulement renouvelé l'application en 1859; comme si, d'abord, ce principe avait une valeur quelconque en face des traités européens, et comme si cette valeur, eût-elle jamais existé, n'avait pas été annulée par la rentrée des Princes en 1849, et par les traités de cette année, traités qui stipulaient, de la part de la Maison de Savoie, une renonciation expresse à toute extension de territoire due à l'état révolutionnaire que ces traités anéantissaient.

M. le comte de Cavour vient ensuite à ce qu'il nomme la « position exceptionnelle » du Duché de Parme. A ce propos, il n'attend même pas qu'on lui oppose le droit de neutralité de cet État; il va au devant et nie le droit :

Digitized by Google

« Il est évident, dit-il, qu'au commencement de la guerre le Piémont n'aurait pu reconnaître la neutralité des Duchés, lors même qu'elle eût été proclamée d'une manière formelle. En effet, les Ducs de Modène et de Parme étaient liés par des conventions particulières qui, au mépris des traités généraux, livraient le territoire de leurs États aux armées autrichiennes, et, partant, établissaient, entre l'Autriche et les Duchés, des rapports obligatoires incompatibles avec les devoirs d'une véritable neutralité.

Ainsi, inutile que le gouvernement ducal essayât de se couvrir de la neutralité. Cet avantage lui était interdit; les traités le liaient indissolublement à la fortune militaire de l'Autriche? »

« Cela est évident! » s'écrie M. de Cavour.

Au contraire, et nous l'avons surabondamment démontré, le bon sens et l'équité veulent que des circonstances indépendantes de la volonté d'un souverain ne lui fassent pas perdre un droit qui est un des plus sacrés attributs de sa couronne. Voilà pour le droit. En fait, sans doute, si la neutralité du Duché de Parme ne pouvait être absolue comme celle de la Grande-Bretagne ou de la Russie, elle était de celles que reconnaît le droit des gens, et que l'histoire et la jurisprudence internationale ont consacrées. Les traités eux-mêmes, loin de s'y opposer, l'admettaient implicitement, puisque l'Empereur d'Autriche comme le Duc de Parme, restaient libres d'en invoquer le béné-

Digitized by Google

fice, puisque les circonstances où l'alliance était nécessaire et la communauté obligée, étaient prévues catégoriquement.

M. de Cavour aurait-il pensé que le texte de ces traités était inconnu à l'Europe? Cela est peu supposable. Comment, alors, n'a-t-il pas vu que le premier examen détruisait ses assertions?

Il dit que « les traités du 24 décembre 1847 et du 4 février 1848 portent expressément que les États de S. A. R. le Duc de Modène et de S. A. R. le Duc de Parme entrent dans les lignes de défense des provinces italiennes de l'Empereur d'Autriche, et que, par conséquent, ce dernier a le droit de faire avancer des troupes sur les territoires de Modène et de Parme, et d'y faire occuper les forteresses toutes les fois que ses intérêts pourraient l'exiger. Par une disposition de ces mêmes traités, qui donne la mesure de la prévoyance du gouvernement autrichien, ajoute-t-il, les souverains de Modène et de Parme se sont engagés à ne conclure, avec aucune autre puissance, une convention militaire quelconque, sans le consentement préalable du gouvernement impérial de Vienne. »

Mais, d'abord, M. de Cavour oublie le premier des traités, celui de 1817. Ce traité, qui n'est point intervenu entre l'Autriche et Parme seulement, mais qui a été conclu sous la garantie des puissances européennes, ne pouvait être rompu ou déserté que de l'aveu de ces puissances. Or, c'est ce traité qui, par des considéra-

Digitized by Google

tions de politique supérieure, a placé Plaisance dans « la ligne de défense de l'Italie. » Cette stipulation, dont l'Europe avait le secret alors, ne se rapportait qu'à des conditions dont elle demeurait seule arbitre et dont le Souverain de Parme ne pouvait être le juge. Madame la Duchesse de Parme était bien résolue à en respecter les clauses; mais elle ne voulait, elle ne pouvait aller au delà.

Voilà ce que M. de Cavour aurait dû se rappeler et ce qui est conforme au traité de 1817, base de tous les autres.

Quant aux traités postérieurs, le ministre des affaires étrangères les interprète dans un sens que repoussent à la fois et leur texte et leur esprit.

Ce traité de 1822 n'est pas la conséquence pure et simple du traité de 1817.

Le traité de 1848 n'est nullement un traité d'alliance offensive et défensive; il ne garantit la demande de secours réciproque des deux parties contractantes que dans des circonstances parfaitement déterminées. Il réserve donc et le libre arbitre des deux cours et les cas où ce libre arbitre aura le droit de s'exercer.

La première de ces hypothèses, ainsi que le prouve l'article 1er, est celle où l'Autriche se verrait *attaquée* du dehors dans ses possessions italiennes. Alors elle pourrait réclamer le concours armé du Duché de Parme. Or, en fait, l'Autriche n'a pas réclamé ce con-

Digitized by Google

cours, qui lui eût été refusé par la Duchesse Régente ; car, en droit, l'Autriche n'était pas attaquée ; c'est elle, au contraire, qui, par des motifs qu'il ne s'agit pas d'apprécier ici, avait cru devoir attaquer le Piémont et franchir ses frontières.

Deux autres hypothèses sont prévues par ce même article 1er du traité de 1848. C'est celle où le Duché, attaqué soit du dehors par la guerre étrangère, soit au dedans par une insurrection armée, réclamerait le secours de l'Autriche. Ces deux hypothèses se sont vérifiées dans l'affaire de Pontremoli ; il y avait émeute des habitants, il y avait invasion des troupes piémontaises. Eh bien ! ni contre l'une ni contre l'autre le Gouvernement de la Régente n'a voulu se prévaloir du traité. A cette époque, comme au 1er mai, Madame la Duchesse a refusé de demander assistance à une puissance étrangère.

Comment donc peut-on lui opposer une convention dont, de propos délibéré, elle a entendu ne pas profiter, préférant au secours de l'Autriche les chances d'une révolution intérieure ou la nécessité d'une retraite volontaire ?

M. de Cavour s'aventure donc singulièrement quand il affirme que : « Ces stipulations si claires et si précises ne permettaient pas aux Duchés de conserver la neutralité. »

C'est le contraire qui est vrai, et le ministre des affaires étrangères le sent si bien, qu'il raisonne immé-

Digitized by Google

diatement dans le sens de la neutralité et qu'il trace aux souverains la conduite qu'ils auraient eu à tenir, selon lui, pour « conserver cette neutralité. »

« Les Ducs de Parme et de Modène, dit-il, auraient dû les dénoncer, ces traités, préalablement aux hostilités, afin de replacer leurs États dans les conditions voulues pour prétendre et obtenir les immunités des neutres. Or, rien de semblable n'a eu lieu; au contraire, les Duchés ont été ouverts aux troupes impériales qui se massaient sur la frontière du Piémont, et ils sont ainsi devenus une des bases des opérations de l'ennemi. Les hostilités étaient commencées, le Piémont était envahi par la frontière d'un de ces deux États, sans qu'aucune protestation s'ensuivît de la part des princes qui, en fait, prêtaient la main à l'attaque. Les convenances aussi bien que les devoirs internationaux auraient au moins exigé qu'une communication quelconque fût faite à la Sardaigne pour donner des explications sur les intentions et la conduite de ces gouvernements dans des circonstances aussi extraordinaires. Aucune communication ne nous a été faite dans ce sens. La Sardaigne se trouvait, par conséquent, en droit et en fait, en état de guerre avec des États qui étaient devenus parties intégrantes du système militaire de l'Autriche. »

Dénoncer les traités! M. de Cavour n'y pense pas. Celui de 1817 était européen; celui de 1848 laissait ouverte une faculté : il suffisait de n'en point user. C'est ce qu'a fait la Duchesse de Parme. Autre a été la

Digitized by Google

conduite du duc de Modène ; tant il est vrai que le choix subsistait.

Protester contre les opérations militaires! Mais à quoi bon, quand une protestation plus haute et plus générale avait dégagé la responsabilité du cabinet parmesan ; quand, dès le début, sa neutralité avait été proclamée et notifiée.

Ici encore nous voyons avec un vif regret la Sardaigne prétendre qu'elle n'a reçu aucune communication. Le 16 juin, avoir déjà oublié les démarches et les dépêches du 13 mai, du 21 mai, du 25 mai, du 30 mai, ainsi que la mission du commandeur Cattani. C'est s'exposer au reproche d'avoir la mémoire bien courte et bien peu fidèle.

Vainement,—est-ce un remords? est-ce un reste de franchise? — vainement le cabinet sarde croit se faire pardonner en insérant les lignes suivantes à l'honneur particulier de la Duchesse. Ce témoignage toutefois ne manque pas de valeur dans la bouche d'un adversaire :

« S. A. R. la Duchesse de Parme ne se trouvait pas dans les mêmes conditions ; sa naissance, les qualités personnelles qui l'honorent inspiraient un intérêt bien sincère. »

Mais il ajoute tout aussitôt ;

« Son gouvernement aurait dû suivre une ligne de conduite plus digne et plus conforme à ses devoirs internationaux. Malheureusement le cabinet de Parme a été entraîné sur la pente où il glissait ; il n'a pas voulu

Digitized by Google

sortir de la position qu'il avait volontairement acceptée vis-à-vis de l'Autriche. C'est sur le territoire de Parme que l'invasion du Piémont a été préparée ; c'est de là que les troupes impériales sont parties pour envahir nos provinces. Plaisance était devenu la base des opérations offensives du comte Giulay.

« On a dit qu'un traité européen avait confié à l'Autriche le droit de tenir garnison dans cette ville. Nous ne contestons pas le fait ; mais cette servitude militaire n'avait qu'un but défensif, comme il est expressément dit dans le traité auquel on fait allusion, et les puissances signataires ont eu soin de déclarer que tous les droits régaliens du souverain territorial étaient réservés. Or, c'est par une convention spéciale et volontaire entre l'Autriche et Parme que cette dernière a abdiqué les droits les plus essentiels de la souveraineté, en lui laissant toute liberté d'étendre les ouvrages de fortifications dans Plaisance et d'en construire de nouveaux, en promettant toute aide et assistance au génie autrichien, lui adjoignant des ouvriers et fournissant les matériaux nécessaires (article 7 de la convention du 14 mars 1822). C'est enfin par un traité particulier et librement stipulé que les souverains de Parme ont donné le droit à l'Autriche de pénétrer sur le territoire de leurs États toutes les fois qu'elle le jugerait à propos. La Sardaigne a protesté contre l'extension des fortifications de Plaisance, qui changeait la nature et le but de l'occupation ; elle a protesté contre

Digitized by Google

le traité du 4 février 1848. Le gouvernement de Parme a-t-il déclaré qu'il subissait la loi du plus fort ? a-t-il au moins témoigné quelques regrets de ce qui se passait sous ses yeux ? Tout se disposait à Plaisance pour l'invasion des États du Roi ; l'ultimatum de Vienne arrivait à Turin ; les corps de l'armée autrichienne s'ébranlaient ; ils entraient en Piémont. Voghera, Tortone étaient occupées, Alexandrie était menacée, nos communications avec Gênes compromises, et le cabinet de Parme s'est tu ; il ne s'est nullement soucié du sort d'un État voisin et avec lequel il entretenait des relations amicales. Ce n'est que lorsque les plans de l'ennemi eurent échoué, ce n'est que quand les armées alliées du Piémont et de la France, ayant pris l'offensive à leur tour, les Autrichiens étaient à la veille d'évacuer les Duchés de Parme et de Plaisance, ce n'est qu'alors qu'on a parlé de neutralité et du désir de prendre des concerts militaires avec la Sardaigne à l'égard du Parmesan et du Plaisantin. Il était trop tard. »

« Il était trop tard ! » Et M. de Cavour a commencé et il va finir par dire que « le Duché de Parme n'avait pas même le droit de parler de neutralité. »

Mais non, M. de Cavour sait bien, et les faits et les actes l'ont suffisamment prouvé, que le gouvernement de Parme est demeuré dans une ligne de conduite parfaitement « digne, parfaitement conforme à ses devoirs internationaux ; » que ce sont précisément ces devoirs

Digitized by Google

qui lui « imposaient » une situation qu'il n'avait pas faite, qu'il n'avait pas « librement acceptée » dont il sentait toute la gêne et tout le péril, mais dont il ne pouvait être délivré que par l'Europe.

M. de Cavour n'ose pas nier le caractère européen du traité de 1817. Il essaye de prétendre que le Duc de Parme a abdiqué les « droits régaliens » que lui réservait ce traité. Cette assertion est absolument contraire à la vérité. La convention de 1822 n'a trait qu'au règlement et à l'exécution du traité de 1817 pour l'occupation de la citadelle de Plaisance. Elle règle et elle fixe les mesures d'application de cette occupation. Le traité de 1848 n'a nullement le caractère général que la circulaire voudrait lui attribuer ; nous l'avons établi tout à l'heure.

La Sardaigne soutient qu'elle a protesté contre le traité de 1848. Nous serait-il permis de lui demander où et quand ?

Ce que la Sardaigne oublie d'ajouter, c'est que, malgré ses prétendues protestations, elle a signé le traité du 6 août 1849 confirmatif de celui du 1er mars 1848, par lequel (article 4) : « S. M. le Roi de Sardaigne, tant pour elle que pour ses héritiers et successeurs, renonce à tout titre comme à toute prétention quelconque sur les pays situés au delà des limites désignées aux paragraphes 3, 4 et 5 de l'acte final du congrès de Vienne, en date du 9 juin 1815, » ne se réservant que le droit de reversibilité sur le Duché de Plaisance. La

Digitized by Google

Sardaigne oublie d'ajouter que « S. A. R. l'infant-duc de Parme a été invité à accéder à ce traité,» par l'art. 5, et que cette accession a eu lieu. Par conséquent, la Sardaigne avait engagé sa parole, et il est assez étrange de la voir invoquer des protestations qu'elle aurait couverte par une renonciation aussi positive et aussi solennelle.

Ce défaut de souvenir est aussi pénible à constater en ce qui regarde les déclarations de neutralité sur lesquelles revient M. de Cavour. Il l'est plus encore quand on remarque que loin d'avoir attendu que « les plans autrichiens aient échoué, » pour manifester son attitude, le cabinet de Parme l'a prise et notifiée précisément au moment où l'Autriche semblait être en pleine voie de succès, où ses troupes campaient en vue d'Alexandrie.

Comment, encore un coup, le comte de Cavour peut-il terminer sa circulaire en ces termes ?

« Ces faits et ces raisons qu'il importe de faire bien connaître et comprendre, expliquent et justifient la conduite du gouvernement du Roi. Quel que fût l'intérêt qu'il portait à la Duchesse de Parme, il ne pouvait faire aucune distinction entre Parme et Modène. La neutralité de ces Duchés était impossible en droit et en fait ; ils devaient suivre le sort de la puissance à laquelle ils avaient volontairement confié leurs destinées. »

Non, ni les faits ni les raisons ne justifient la con-

Digitized by Google

duite du gouvernement de S. M. Sarde. Il n'a pas le droit de se prévaloir de l'intérêt dont il fait montre envers la Duchesse de Parme. La neutralité de cette Princesse était légitime en droit; elle a été scrupuleusement observée en fait. Loin de s'attacher au sort de l'Autriche, loin de lui avoir confié volontairement le soin de sa destinée, la Régente de Parme a constamment distingué sa cause de la sienne; elle a gardé son indépendance et sa liberté.

L'Autriche ne l'a pas oublié à Villafranca !

Au surplus, les allégations de M. de Cavour ne demeurèrent pas sans réponse.

XXVII.

Madame la Régente s'empressa, du fond de sa retraite, de publier une protestation solennelle contre les actes révolutionnaires du Duché et contre l'invasion des autorités piémontaises.

Voici cette pièce :

PROTESTATION DE S. A. R.

« Nous, Louise-Marie de Bourbon, Régente des États de Parme pour le Duc Robert Ier.

Digitized by Google

« C'est avec la plus vive douleur, qu'éloignée du pays que Nous gouvernions avec un véritable amour, au nom de Notre fils orphelin, Nous avons appris les plus graves changements politiques survenus contrairement aux dispositions par Nous laissées, et contrairement aux droits et aux intérêts du Duc de Parme.

« Nous devons, en conséquence, et malgré Nous, élever nos plaintes contre une partie de nos sujets et contre un gouvernement voisin qui a entrepris de Nous supplanter, et qui, sans de justes motifs, a voulu Nous considérer comme ennemis.

« En vérité, Nous ne devions pas nous attendre à de semblables événements. A l'intérieur, Nous avions eu, dans la restauration spontanée du 3 mai dernier, un gage rassurant des bons sentiments de nos sujets. A l'extérieur, c'étaient des démonstrations incessantes d'une cordiale amitié que Nous recevions de la part de toutes les puissances, y compris les puissances belligérantes; amitié qui correspondait parfaitement à la politique que Nous avons constamment suivie.

« Néanmoins, les événements survenus dans les domaines de Notre famille, d'abord à Pontremoli, puis dans la capitale, ensuite à Plaisance, Nous ont montré des atteintes portées au droit de Notre fils le Duc de Parme, Robert Ier; et Nous ne pouvons tarder à protester publiquement et solennellement, comme Nous protestons par le présent acte :

« Contre les actes de rébellion par lesquels les mu-

Digitized by Google

nicipalités de Parme, de Plaisance et de Pontremoli, s'érigeant en interprètes des populations, ont prétendu les délier de l'obéissance ducale et ont proclamé l'annexion du pays au Royaume de Sardaigne;

« Contre les procédés employés par le gouvernement piémontais, d'abord dans la province de Pontremoli, ensuite dans les autres parties du Duché, soit en y fomentant et appuyant la révolution, soit en les occupant peu à peu avec ses troupes, soit en accueillant la dédition contre tout droit, au mépris des stipulations des traités européens et des traités conclus en particulier avec le Piémont, et cela sans provocation et sans juste cause de guerre; et, conjointement, Nous repoussons tout argument que l'on voudrait faire valoir comme motif ou prétexte de droit et de fait, dans le but de Nous rendre solidaires de l'Autriche dans les actes d'hostilité que cette puissance a exercés envers le Piémont, en prenant pour point de départ la forteresse de Plaisance;

« Contre tous ceux qui dans le cours des vicissitudes politiques ont porté ou porteraient en quelque manière atteinte aux droits de Notre fils; droits que par le présent acte. Nous entendons et déclarons conserver dans toute leur intégrité.

« Nous protestons, de plus, et déclarons que Nous considérons tous les actes accomplis ou à accomplir contrairement aux droits de Notre bien-aimé fils dans les Duchés de Parme, comme entièrement nuls et non

Digitized by Google

avenus; Nous protestons contre leurs conséquences, et Nous Nous réservons de faire valoir, en tout temps et en toute manière légale et de raison, les droits susénoncés.

« Ces protestations, Nous les faisons devant Dieu et devant les hommes, non-seulement dans l'intérêt de Notre fils, mais dans l'intérêt de ses sujets, et Nous entendons qu'elles soient signifiées à toutes les puissances sur lesquelles repose le droit public européen.

« Nous faisons appel à ces mêmes Puissances, avec la confiance que, dans leur haute justice, dans leur soin des traités et de l'inviolabilité des droits des Souverains et des États, et sous leur magnanimité, elles voudront prendre à cœur et soutenir efficacement la cause du jeune Souverain de Parme.

« Donné à Saint-Gall, en Suisse, ce jour, 20e de juin mil huit cent cinquante-neuf.

« Louise. »

Jamais langage de Mère et de Souveraine ne fut plus digne, plus touchant et plus persuasif. On voit que Louise de Bourbon répond à tout, établit avec une netteté sans égale la vérité de sa situation, défend tous les droits de son fils et les place sous la protection de la justice divine, de la conscience humaine, sous le respect des traités et la garantie de l'Europe.

Qu'on veuille bien se reporter par la pensée à tout ce que nous avons exposé, à tout ce que nous avons

Digitized by Google

décrit, et on dira : Oui, Madame la Duchesse de Parme est victime de l'ambition envahissante du Piémont, comme son pays est victime de l'oppression révolutionnaire !

XXVIII.

Mais il y a une justice des hommes et une justice de Dieu ! Ni l'une ni l'autre ne manqueront à la cause de cette auguste veuve et de ses royaux orphelins.

La justice des hommes s'exerce dans les âmes par ces intimes arrêts que nulle puissance ne méprise en vain, et qui sont la voix de la conscience publique et la clameur de l'opinion. La justice des hommes s'exerce encore par les grandes assises européennes ; par ces congrès où les nations chrétiennes assemblées sont mises en demeure de venger le bon droit et de faire triompher la vérité et l'équité.

Madame la Régente de Parme, proscrite et exilée, se remet avec confiance à ce double tribunal.

Rien n'égale la douce et fière sérénité qu'elle garde dans sa retraite. Chaque battement de son cœur si généreux et si pur est un élan de sollicitude pour sa patrie d'adoption, un élan d'affection pour ses sujets, un

Digitized by Google

élan d'amour pour son fils et son Roi. Toutes les vicissitudes désolantes ou honteuses par où passe ce cher et malheureux peuple pour lequel elle a tout fait, y viennent retentir avec angoisse et douleur. Le sort de ces soldats fidèles persécutés pour leur attachement au drapeau ; l'abandon de ces ouvriers et de ces pauvres dont elle réussissait si bien à adoucir les souffrances et à soulager la misère ; la ruine de ces familles dont la prospérité était un de ses soins favoris ; la détresse de cette agriculture dont elle était la seconde Providence; la décadence de ces entreprises de l'art, de la science, de l'utilité publique qu'elle vivifiait de sa haute protection; l'abaissement des caractères, l'avilissement où la peur et la violence ont réduit tant d'esprits pusillanimes, honnêtes au fond, dévoués en secret, mais tremblants sous le despotisme et contraints par le besoin à des sacrifices qu'ils déplorent ; la destruction de ces institutions si sagement combinées, gage d'améliorations plus importantes et plus heureuses encore ; l'égarement de quelques-uns, la faiblesse du grand nombre, l'asservissement de tous ; en un mot, cette situation d'anxiété et de fièvre, où gémit l'État tout entier, lui inspirent de cruelles tristesses. Elle l'a dit : c'est une mère qui souffre des maux dont ses enfants sont torturés !

Mais en même temps ni le calme de son âme, ni la bonté de son cœur n'en sont un instant altérés. Chez elle, la résignation est sans la moindre amertume. Elle

Digitized by Google

sent l'étendue de l'injustice sous laquelle elle a succombé. La violation des droits de son fils; l'outrage adressé par la force à la faiblesse sacrée d'un Roi orphelin; l'atteinte portée en sa personne à la souveraineté et à la neutralité, révoltent la noblesse et la droiture de son esprit. Elle demande et elle attend le redressement de ce tort qui frappe toutes les couronnes et blesse tous les Souverains. Mais, justice faite, la rancune n'aura pas de place dans ses sentiments. Elle reprendra, avec une loyauté parfaite et une dignité toute chrétienne, les relations de voisinage, d'amitié, de parenté qui n'ont jamais été méconnues que contre elle et non par elle. Le Piémont, comme l'Autriche, comme la France, comme toutes les puissances, la retrouveront telle qu'ils l'ont connue, admirée dans l'exercice de son pouvoir: jalouse de son indépendance, résolue à la maintenir, mais animée des sentiments les plus sincères de concorde et de paix.

Pour ses peuples, Madame n'éprouve qu'un attachement ravivé encore par l'affliction dont elle est pénétrée. Elle les plaint, elle les connaît et elle les aime. Elle n'a pas même besoin de leur pardonner : ce ne sont pas eux qui l'ont offensée. Une poignée d'étrangers a abusé d'un entraînement éphémère; ces envahisseurs ont courbé sous le joug de l'intimidation, des caractères faibles, surpris et repentants aujourd'hui, et, certes, suffisamment châtiés par une expérience cruelle.

Il n'y a eu entre l'autorité ducale et la population,

Digitized by Google

ni collision ni conflit. La Régente est partie volontairement, environnée des respects de tous ; elle reparaîtrait de même, accueillie par des acclamations unanimes, comme le chef d'une famille qui revient au foyer paternel après une pénible absence. Sur sa route, elle ne trouverait que des sujets et pas un ennemi.

Sans doute, elle a déploré et annulé les actes coupables arrachés par la Dictature ; sans doute, elle a frémi d'horreur au récit du crime du 5 octobre, et son cœur a saigné de l'affront qui pèse sur sa capitale. Elle a voulu elle-même assister à des prières solennelles adressées à Dieu en expiation du forfait et en commémoration pour la victime. Mais si elle est impatiente que justice soit faite des bourreaux , elle sait l'indulgence qui est due aux témoins épouvantés d'un attentat qu'ils répudient.

Quant à l'avenir, quant aux conditions nouvelles que peuvent espérer légitimement les peuples de l'Italie, qui donc aurait pour l'indépendance nationale plus de sympathie que Louise de Bourbon ? Elle a risqué, par deux fois, le maintien de sa couronne, pour ne point s'associer à la fortune des armes autrichiennes ; elle a soutenu l'indépendance de ses États jusqu'à se mettre en opposition avec sa puissante voisine, laquelle s'en est souvenue !

Quel Prince a été plus jaloux de ne commander à ses sujets que par le prestige de son autorité propre ? N'a-t-elle pas refusé l'appui de toute force étrangère ?

Digitized by Google

N'a-t-elle pas déclaré qu'elle préférait se retirer, plutôt que de s'opposer aux espérances de l'Italie?

Parle-t-on de réformes? qui en a opéré de plus utiles, de plus difficiles et de plus heureuses qu'elle? Et le cours de ses admirables entreprises n'a-t-il pas été interrompu, malgré elle, par la nécessité des événements? Elle n'a qu'à le reprendre, et ici le passé répond de ce qui doit suivre.

Non, les longues heures de l'exil n'ont pas été perdues pour le bonheur des États parmesans. Madame la Régente est prête, et elle ira au devant des vœux légitimes et des désirs réalisables. Comme son aïeul Henri IV, rien ne lui coûtera, et elle dira comme lui : « La violente amour que je porte à mes sujets m'a « rendu tout facile et tout honorable. »

La liberté est une ancienne compagne de l'autorité pour les Princes de la Maison de Bourbon. Les neveux de Louis XVI et de Louis XVIII sont familiers avec les institutions généreuses, et si la France leur a dû l'alliance de la monarchie et des libertés modernes, l'Italie ne leur aura pas une moindre obligation.

Ainsi la paix, l'ordre, l'autorité, la liberté, voilà les dons inappréciables que la Régente ramènera avec elle et qu'elle seule peut rendre à ses États.

Toute autre puissance que la sienne perpétuerait l'anarchie et la servitude.

S'agirait-il d'une annexion à la couronne de Sardaigne? Mais ce serait la sanction d'une des violations les

Digitized by Google

plus odieuses du droit des gens, et ces sortes de compromis, qui ne sont jamais sans appel, laissent pour des siècles le germe de discordes, de revendications, de troubles sans fin. Ce serait l'anéantissement de cette autonomie à laquelle les Parmesans attachent un si juste prix ; ce serait la ruine de leur indépendance locale, ce serait les faire descendre, eux et leur capitale, au quatrième ou cinquième rang dans le domaine d'un Prince éloigné, du Roi de Turin ! Ce serait créer, pour une explosion prochaine, des révoltes qui ne tarderaient pas à se traduire en coups de fusil : qu'on se rappelle Gênes en 1848. Ce serait accroître démesurément la force du Royaume sarde au détriment de la liberté des autres États italiens, à l'irritation durable de l'Autriche, aux dépens de l'influence même de la France. Ce serait anéantir d'avance tout projet de confédération ; car une confédération ne se conçoit qu'avec un nombre assez notable d'États, avec un équilibre facile à établir par la multiplicité des contre-poids.

S'agirait-il de la formation d'un Royaume de l'Italie centrale ? Comment plier la Toscane et les Duchés à l'unité d'un seul commandement ? Voyez les résistances de Florence aujourd'hui en face d'une régence temporaire et fictive. Que serait-ce devant une constitution définitive de royauté ?

Au contraire, avec le rétablissement de Madame la Duchesse de Parme, tout rentre dans l'ordre. La justice triomphe, la conscience publique est satisfaite. Les in-

Digitized by Google

térêts de l'Italie sont ménagés; ceux de la France ne sont point froissés; une confédération est possible. L'Europe peut espérer d'avoir garanti à la Péninsule l'indépendance et la paix.

XXIX.

C'est à l'Europe à achever l'œuvre. Elle est déjà commencée par les traités de Zurich.

Ces traités ont, entre la France et l'Autriche, réservé les droits du Souverain de Parme. Les réserver, c'est les reconnaître. Nous ne croyons pas, en effet, que l'on puisse adresser aux puissances signataires l'injure de prétendre que cette réserve est une dénégation déguisée. Le silence et l'omission n'eussent pas même prêté à une signification pareille. Ici la parole vaut une reconnaissance.

Seulement, comme il s'agit de souverainetés placées sous la garantie de l'Europe, c'est à l'Europe que les hautes parties contractantes s'en réfèrent pour exercer cette garantie.

Or, dans l'ordre des droits humains, rien n'est plus sacré que ceux du Souverain de Parme.

Digitized by Google

C'est la souveraineté même, la souveraineté dans la personne d'un enfant !

C'est la neutralité, c'est-à-dire la préservation des malheurs de la guerre, la préparation de la paix, le refuge des faibles.

C'est une situation exceptionnelle, créée par les traités européens, imposée par ces traités et dont la responsabilité ne peut tomber que sur l'Europe.

C'est le droit public de la chrétienté, c'est la foi des conventions internationales, c'est la base sur laquelle repose la civilisation même.

Si, par impossible, ces droits étaient méconnus, il n'y aurait plus ni sanction de la souveraineté, ni respect des neutres, ni maintien des traités. L'Europe accepterait la maxime sauvage rappelée naguère : « Le monde est à qui le prend ! » Ce serait la théorie d'Attila, contre-signée par la chrétienté ; ce serait la fin de l'Europe !

La justice de Dieu, plus juste que les justices humaines, ne le permettrait pas.

C'est aux pieds de ce souverain arbitre des Rois et des peuples, que Louise de Bourbon a déposé la couronne de son fils. Que de fois, franchissant l'âpre distance qui sépare sa modeste retraite du sanctuaire illustre d'Einsiedeln ; que de fois, partant avant l'aube, traversant, malgré l'inclémence du temps, cette route austère et grandiose, toute semée de périls et de souvenirs, elle s'est rendue, sans pompe, à l'autel de la

Digitized by Google

Vierge-Mère ! Que de fois, confondue au milieu des innombrables pèlerins, agenouillée près d'une pauvre femme en haillons qui priait aussi pour son fils, la descendante de tant de Rois n'a-t-elle pas humilié son front et son cœur dans la plus ardente prière !

Là, Louise de Bourbon abandonnait au Tout-Puissant l'avenir de son peuple et l'avenir de son fils ! Elle répandait des larmes brûlantes pour l'Italie, pour Parme, pour les siens. Et elle se relevait, l'âme plus ferme, la volonté plus inébranlable, la foi plus invincible.

Cette confiance ne sera pas trompée !

FIN.

Paris, imprimerie de L. Tinterlin, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google